REVUE AFRICAINE

VOLUME 38 ANNÉE 1894

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1894

REVUE AFRICAINE

BULLETIN DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE



TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

ALGER
ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

—

1894



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

COMPOSITION DU BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

POUR L'ANNÉE 1894

Président	MM. MASQUERAY, ✻.
1er Vice-Président	ARNAUD, ✻.
2e —	CAT.
Trésorier	BRUYAT, Ⓘ.
Secrétaire-Bibliothécaire	JACQUETON.
Comité de rédaction	FAGNAN. GAVAULT. GSELL.

DOCUMENTS MAROCAINS

Les documents ci-dessous, au nombre de sept, peuvent être distribués en deux groupes. Le premier comporte deux articles. Le nº I est la réimpression d'une plaquette de 1596 déjà utilisée ou plutôt démarquée par J.-A. de Thou. Au livre CXV des *Historiarum libri CXXXVIII* est insérée la traduction, presque phrase pour phrase, de ce récit de la bataille du 30 août 1595 envoyé « de Maroc par un facteur qui y réside ». Néanmoins, il a semblé utile d'en donner une réédition, d'abord parce que l'imprimé original n'est pas commun, ensuite parce que ce « Discours véritable » est comme la première partie d'un autre « Discours véritable » inconnu de J.-A. de Thou et publié sous le numéro suivant. A eux deux, ces « Discours » contiennent l'histoire complète des tentatives infructueuses faites en 1595-1596 par Muley Naçer, frère de l'allié malheureux du roi de Portugal dom Sébastien (1), Muley Mohammed (2), pour renverser Muley Ahmed el Mançour (3). Le second « Discours véritable, » qui a trait à la bataille du 12 mai 1596 et à la mort de Muley Naçer, est daté de « Rouen, ce 11 de janvier 1597 », adressé au connétable de Montmorency (4), et signé d'un certain « Pierre Treillault, officier domestique de Moulé Hamed Chérif, roy de Mauritanie, qui estoit à sa court lors que ladicte bataille se donna ». Ce Treillault, sur lequel nous n'avons d'ailleurs aucun autre renseignement, doit être identifié, croyons-nous, avec le « facteur » en résidence à Maroc,

(1) Fils posthume de l'infant dom Jean, né en 1554, roi dès 1557 à la mort de son grand-père Jean III, mort en 1578.

(2) Fils comme Naçer du chérif Muley Abdallah, lui-même fils et successeur du fondateur de la dynastie des chérifs hassani ou saadiens, Muley Mohammed el Mahdi; monté sur le trône à la mort d'Abdallah en 1573, puis détrôné en 1576 par son oncle Muley Abdelmelec, il mourut en 1578.

(3) Fils de Muley Mohammed el Mahdi, né en 1549, succéda en 1578 à son frère Abdelmelec; il mourut en 1603.

(4) Henry de Montmorency-Damville, né en 1544, maréchal de France en 1566 et connétable en 1593, mort en 1614.

auteur de la plaquette de 1596. Sa seconde relation a-t-elle été imprimée comme la première? Ce n'est guère probable, car un imprimé n'eût pas échappé à J.-A. de Thou. Quoi qu'il en soit, nous n'en connaissons qu'un exemplaire manuscrit, et qui paraît être de la main de Treillault. Il avait été signalé dès 1842 par Thomassy (1); grâce à la référence indiquée par cet érudit, nous l'avons retrouvé à la Bibliothèque nationale.

C'est encore à Thomassy que nous devons presque tous les documents constituant notre second groupe. La lettre du sieur de Lisle à Henry IV du 16 avril 1608 est, en effet, citée dans *Le Maroc et ses caravanes ou relations de la France avec cet empire* (2); ayant recherché ce document dans le manuscrit du fonds de Saint-Germain-Harlay utilisé par Thomassy, nous avons eu l'idée de parcourir les manuscrits suivants, groupés sous la rubrique « Négociations avec la Turquie » (fr. 16141 à 16160); nous y avons découvert les dépêches originales de ce second groupe. De même, c'est une autre référence de Thomassy (3) qui a attiré notre attention sur le premier carton de la « Correspondance consulaire de Maroc » aux archives des Affaires étrangères, que notre confrère et ami, M. Tausserat-Radel, a bien voulu dépouiller pour nous; M. Tausserat-Radel y a retrouvé un original de la lettre de 1608, qu'il a pris la peine de collationner minutieusement avec le texte assez médiocre du fr. 16141; qu'il nous permette de lui en exprimer notre gratitude.

La dernière dépêche du sieur de Lisle, qui se rapporte aux guerres civiles de 1606-1607 (nº VII), n'est pas tout à fait une nouveauté. J.-A. de Thou était en correspondance avec ce personnage; de plus, il a pu consulter cette lettre même du 16 avril 1608 (4). Aussi

(1) *Des relations politiques et commerciales de la France avec le Maroc*, Paris, Bertrand, 1842, 8º, p. 14 note 2.

(2) Paris, Didot, 1845, 8º, p. 118 note 1. Malgré son titre différent, cet ouvrage est la seconde édition, très augmentée, du travail cité à la note précédente. Une troisième édition, sous un troisième titre, *Le Maroc, relations de la France avec cet empire*, Paris, Douniol, 1859, 8º, n'est, pour les passages qui nous intéressent, qu'un nouveau tirage de la précédente.

(3) *Ut sup.*, p. 115 note 1.

(4) Notre confrère et ami M. Couderc a eu l'obligeance de rechercher dans le fonds Dupuy les traces de la correspondance entre le sieur de Lisle et de Thou: il a constaté que « le volume 475 contenait, d'après le catalogue, une Relation du royaume de Fez, 1608, par le susdit de Lisle; mais ce volume est depuis longtemps en déficit ».

a-t-il raconté en détail la conquête du royaume de Maroc par Muley Abdallah, bientôt suivie de son évacuation (lib. CXXXVIII); faisons observer d'ailleurs que son récit n'est pas toujours exact (1). Quant aux trois lettres de 1606 et 1607 (nºs III, IV et V), elles font connaître des faits sur lesquels cet historien garde le silence le plus complet (2).

I

Relation de la bataille du 30 août 1595

Bibliothèque nationale, imprimé coté O³ j. 52, 4º de très petit format de 16 pages: les p. 1, 2, 14, 15 et 16 ne sont pas numérotées, la p. 1 porte le titre et les pages 2, 14, 15 et 16 sont blanches; le texte commence à la p. 3 et est paginé de 1 à 11. MM. Playfair et Brown, *A bibliography of Morocco (Sup. pap of the R. Geog. Soc.*, 1892, t. III, part 3), Londres, Murray, 8º, nº 102, outre cette impression faite à Paris, en indiquent une autre de même date faite à Lyon.

Discours || véritable || **de la bataille** || **donnée** près de Fez en Affrique, le || 30 **aoust 1595**, **entre** Mullé Xeque, || fils eisné du présent **roy de Fez** || **d'une** part, et Mullé Nazar d'autre || part.

(1) Voy. ci-dessous, p. 47 note 1, et 53 note 2.

(2) Le sieur de Lisle résida au Maroc à partir de l'avénemen
d'Henri IV au moins, sinon de l'année qui le précéda (Arg. de la
lettre du 16 avril 1608, ci-dessous, p. 63). Faisons observer cependant
qu'il n'est pas question de lui dans une lettre d'Henri IV à « l'empereur do Maroc », d'ailleurs simple formule en blanc, sans donte
en date de 1589 (*Lettres missives*, t. III, p. 111). Dans une dépêch
de [1607], Henri IV qualifie le sieur de Lisle « nostre médecin ordinaire » (*Op. cit.*, t. VII, p. 213). Mocquet, *Voyages en Afrique, Asie...*
Paris, Heuqueville, 1617, 8º, p. 175-176, qui le vit en septembr
1608 à Maroc, nous apprend qu'il fit à la cour chérifienne den:
séjours, dans l'intervalle desquels se place un voyage en France
vraisemblablement d'assez longue durée; les lettres ci-dessous datent [illegible] de sa seconde mission, et nous ne connaissons aucun
doc[illegible] qu'on puisse rapporter à la première.

Escripte de Maroc par un fa||cteur qui y réside.

A Paris
chez Jamet Mettayer, et Pierre l'Huil||lier, imprimeurs
et libraires || ordinaires du Roy.
M. D. XCVI.

Discours véritable || de la bataille donnée || près de Fez en Affrique, le 30 aoust || 1595, entre Mullé Xeque, fils aisné || du présent roy de Fez d'une part, || et Mullé Nazar d'autre part.

Escripte de Maroc, par un facteur || qui y réside.

Mullé Nazar, fils de Mullé Mahemet (1), qui fut deffaict en Barbarie avec le roy de Portugal don Sébastian en la bataille de l'an 1578 (2), s'estant secrettement coulé dans le royaume de Fez et arrivé à Messaille (3) par la suscitation et assistance du roy d'Espagne, espérant, au moyen des montaignars et rebelles ordinaires du roy de Fez et Maroccos et par le souslévement des gens de guerre et autres sujects dudit roy, de chesser et empiéter ledit royaume, outre les correspondances préparées devant son entrée, a faict pratiquer souz main tous ceux qui entendoit avoir quelque occasion de malcontentement contre le roy ou aisez à estre esbranlez; de façon qu'environ mil harquebuziers, qui s'estoient à plusieurs fois retirez de Mullé Xeque (1), et trois mil lances, avecq'un nombre infiny desdits montaignars, qu'on dit estre bons chevaliers, se vindrent rendre et ioindre à luy, estans attirez par l'espérance de la licence accoustumée en tous changemens d'estat (2). Et de faict ledit Nazar avec les siens ont pris et emmené tout ce qui lenr est venu au devant et dont ils ont sceu se faire maistres, comme bœufs, chevreaux, boucs, ouailles, chameaux et toute autre sorte de bestail, aussi les femmes et enfants dès alerbes (3).

Dont le roy adverty incontinent pourveut à l'asseurance des villes et forts de ses royaumes, et principalement de ceux qui sont plus proches de la mer, et des places tenants party contraire à luy. Et quant et qnant commanda à Mullé Xeque et aux alcaides principaux qui avoient la superintendence des gens de guerre, tant en chef que particulièrement, de faire atourner et mettre en bon équipage, non seulement chacun de ceux sur lesquels il commandoit, mais en outre autant d'autres de ses sujects qu'ils trouveroient idoines à ce besoing, pour en dresser un camp suffisant à repousser et chas-

(1) C'est là une erreur généalogique, qu'on retrouve dans le second « Discours véritable » (ci-dessous, p. 21, et 32 note 1), fait qui, soit dit en passant, fournit un argument en faveur de l'attribution à Treillault du premier « Discours ». On a vu plus haut que Naçer était frère et non pas fils de Muley Mohammed.

(2) Bataille d'Alcasar-Kebir ou de l'oued Maghzen, du 4 août 1578.

(3) *Sic.* S'agit-il de Melilla ou d'une région du Rif, des « sierras de Mexara » par exemple, dont parle Guadalajara, *Prodicion y destierro de los moriscos de Castilla... con las dissensiones de los hermanos xarifes*, Pampelune, Assiayn, 1614, 4°, fol. 85 r°. Sur le départ de Naçer d'Espagne, cf. le récit assez embrouillé de Cabrera, *Historia de Felipe segundo*, Madrid, Aribau, 1876-1877, 4 vol. 4°, t. III, p. 365-366, Guadalajara, *ut sup.*, et Eloufrani, *Nozhet elhadi*, trad. Houdas, Paris, Leroux, 1889, 8°, p. 176.

(1) Muley Mohammed Cheikh, dit el Mamoun, fils aîné du chérif et reconnu deux fois, en 1579 et on 1584, commandait à Fez comme lieutenant de son père. Cf. *Nozhet*, p. 149, 174-175.

(2) D'après le *Nozhet*, p. 176, Naçer sortit de Melilla le 14 avril 1595 à la tête de nombreux partisans. Guadalajara, fol. 85 r°, qualifie ses forces de « mediano exercito ».

(3) Le *Nozhet* nous apprend qu'il occupa Taza, au sud de Melilla et à l'est de Fez, sur la route de Fez à Tlemcen (cf. C. de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, Paris, Challamel, 1888, 4°, p. 30 sq.), et qu'il imposa de lourdes contributions aux habitants. Quant aux tribus des montagnes qui entourent Taza, « telles que les Brânès et autres », elles s'empressèrent d'adhérer à sa cause et de lui fournir des contingents. L'objectif de Naçer était Fez. Cf. Guadalajara, fol. 85 r°.

ser ledit Mullé Nazar (1). Et pour obvier aux dangereux effectz qu'il craignoit dudit souslévement, si de bonne heure n'y eust pourveu, d'autant mesmes qu'il ne se fioyt à sesdits sujects, tant pour la légéreté de ceste nation notée par l'ancien proverbe latin (2) que pour les avoir iusques icy plustost gonrmandez comme esclaves que gouvernez comme sujects (3), il commanda à aucuns de ses officiers dont plus il se fioyt de faire semblant de le vouloir abandonner et suivre la fortune dudit Nazar et luy en donner espérance par lettres, le conseiller, s'il avoit envie de bien faire ses affaires, qu'il se servît de l'occasion présente, que tout estoit encores en confusion et que Xeque se trouvoit empesché à dresser son armée, sans attendre iusqu'à ce qu'il eust toutes ses forces ensemble qu'il attendoit de tous les endroicts du royaume, et que partant il se hastast tant qu'il pourroit de le venir trouver, et qu'aussitost eux se rendroient à luy, l'asseurant d'une victoire certaine et de venir au bout de ses desseins.

(1) Guadalajara, fol. 85 v°, dit que Muley Ahmed envoya 200,000 onces, de quatre réaux chacune, à Muley Cheikh, enjoignit à un autre de ses fils, Muley Cidan, qui commandait à Tadla (sur le haut Oum-er-Rebia, à mi-chemin entre Fez et Maroc), de marcher sur Fez avec ses troupes disponibles, enfin organisa une armée à Maroc sous les ordres de son troisième fils, Muley Abdallah, dit Abou Farès, ce qui a donné Boufers ou Bouffert dans les documents européens.

(2) « Mauri vanum genus », texte des *Histoires* de Salluste (lib. I, frag. 63), qui nous a été conservé par divers auteurs. Cf. De Vit, *Onomasticon*, t. III, p. 409, v° *Mauri*, et l'édition de Salluste de F. Kritz, t. III, p. 94. Cf. aussi Cat, *Essai sur la province romaine de Maurétanie césarienne*, Paris, Leroux, 1891, 8°, p. 64-65.

(3) Muley Ahmed avait en effet de vives inquiétudes, car tout le pays « s'était soulevé à l'appel de Ennâser et tous les grands personnages souhaitaient le succès de l'usurpateur, ayant perdu toute sympathie pour Elmansour, qui les malmenait et faisait durement peser son autorité sur ses sujets ». *Nozhet*, p. 177. La même chronique ajoute que « Elmansour ayant envoyé une armée considérable combattre Ennâser, celui-ci mit en déroute les forces dirigées contre lui », et que ce fut après cette déroute que Cheikh reçut l'ordre de se porter en personne à la rencontre du prétendant.

Par ce moyen, ledit Nazar tout remply d'espérance, et d'ailleurs n'ayant bonnement de quoy substanter ses gens, vint chercher Mullé Xeque près de Fez (1). De quoy Mullé Hametz, prince fort advisé et de grand entendement, estant adverty manda en toute diligence Litcaid Hametz Benadel (2) avec cent espaïs, pour faire entendre à Xeques son filz l'ordre qu'il avoit à tenir au combat. Lequel arrivant le iour mesmes que Mullé Xeques prétendoit donner la bataille, et trouvant avoir esté arresté par ledit Xeques que les alcaides Hamou Buya (3), Mouner (4), Bouccroise et Mustapha (5) commenceroient à se mesler, et luy donneroient deux lieues derrière avec les siens pour le secourir s'ils en avoient besoin (6), ne le iugea pas bon, mais les fit ioindre

(1) Ce n'est peut-être pas tout à fait exact. D'après Guadalajara, *ut sup.*, la rencontre eut lieu à deux journées de Fez, près de Taza, à un point nommé « Coboralymuza » (Kobr-Ali-Moussa), désignation absente des deux itinéraires différents suivis par M. de Foucauld de Fez à Taza et de Taza à Fez. *Op. cit.*, p. 27 sq., et Atlas, feuille 4. A l'aller, où cet explorateur suivit la route la plus directe, il fit le trajet en deux étapes.

(2) Nous n'avons pu identifier ce personnage.

(3) Nous ne connaissons pas autrement cet Hammou ben Yahya.

(4) *Sic*. C'est évidemment une faute. Il faut supprimer la virgule et lire *Moumen Bouccroise*. Cf. ci-dessous, p. 24 et 29, et Guadalajara, fol. 86 v°. Ce personnage était, sans aucun doute, un membre de la noble famille indigène des « Boucresias », dans laquelle Mendoça nous apprend que Muley Ahmed avait pris femme peu après son avènement. Cf. *Jornada de Africa*, Lisbonne, da Silva, 8°, 1775, p. 173, 178, 180.

(5) « Moustafa-bey », turc d'origine, avait, d'après le *Nozhet*, p. 196, « le commandement spécial des spahis » et la charge « de garder la porte du palais impérial ». Plus loin, on verra qu'il était à la date de cet engagement « chef des elckes, qui sont.... tous chrestiens reniez », commandement dans lequel il avait eu pour prédécesseurs le pacha Mahmoud, un des conquérants du Soudan, et Euldj-Reduan, le « caïd Eloloudj » du *Nozhet*, p. 196 et 198. Sur le rôle de Mustapha auprès de Cheik, cf. Guadalajara, fol. 87 r° et v°.

(6) *Sic*. Il faut sans doute rétablir l'orthographe suivante : *et luy donneroit deux lieues derrière avec les siens pour les secourir s'ils en avoient besoin.*

pour donner la bataille tous ensemblément, comme ils firent.

Où Mullé Nazar et les siens ont combatu vaillamment comme gens désespérez, de sorte qua n'eust esté le bon ordre que Mullé Xeque a tenu en son camp, il eust esté en peine. Or la disposition de teus ces gens de guerre estoit telle : Xeques se mettoit an milieu entre les alcaides, Boucroisil avec les siens luy fermoit le costé droict, et Hamou Buya avec les siens estoit en sa main gauche. Auquel ordre marchant de front Mullé Nazar s'attacqua à Hamou Buya et le rompit avec peu de gens sans beaucoup de résistance. Ce qu'appercevant Mullé Xeques, qui se portait en son quartier fort vertueusement, mit pied à terre et se ioingnit aux harquebuziers, les encourageant la harquebuze en main et les bales en bouche, et faisant tous les devoirs de grand capitaine et de bon soldat. Mais l'alcaides Mustapha chef des elckes, qui sont les soldats prétoriens et tous chrestiens reniez, gaigna le prix sur tous ; mesmement sans luy l'yssue estoit douteuse ; il a esté fort blessé. Mais à la parfin, le combat ayant duré trois iours (1), la victoire est demeurée à Mullé Xeque ; et Mullé Nazar, tout blessé qu'il estoit (2) d'une harquebuzade et deux lançades, s'enfuit à la montagne luy quatriesme, sans qu'ou le sçeut prendre (3).

Aucuns des gens de pied qui s'en estoient fuys de Mullé Xeques audit Nezar viendrent à son estrier et à

(1) Ni le *Noshet*, ni Guadalajara ne parle de cette durée extraordinaire de la bataille. Il conviendrait sans doute de lire *trois heures*.

(2) A la jambe, d'après le « Discours » suivant, ci-dessous, p. 17 et 29.

(3) « En passant par Tâza ». *Noshet*, p. 177. Guadalajara dit que Cheikh poursuivit Naçer qui s'était enfui du côté de Melilla, mais qu'à « Tafalata por ocasion de las pagas », cinq mille de ses soldats passèrent à l'ennemi, ce qui l'obligea de rentrer à Fez. Ci-dessous, p. 18 sq., on trouvera des détails sur les opérations prononcées par Cheikh contre Naçer et sur la mutinerie notée en quelquea mots par l'auteur espagnol.

sa horne luy demander pardon ; ausquels ayant pardonné, ses gens l'importunèrent tant qu'il permit qu'ils les missent tous en pièces. Il y en a eu grand nombre de morts et de blessez, tant de l'infanterie qne des gens de cheval de costé et d'autres (1), et plus de cent soixante chefs et personnes de qualité de Mullé Xeques. Entre lesquels a esté le ieune fils de l'alcaid Brahaim Sophiany (2), lequel n'ayant que 19 ans a eu toutesfois l'honneur et le courage en ceste bataille d'avoir donné deux harquebuzades à Mullé Nazar, l'une à sa personne et l'autre à son cheval qu'il tua ; mais ledit Nazar, remonté à l'instant sur un autre cheval que les siens luy baillèrent, le tua à coups d'espée. Un des frères de Brahaim Sophiany, qui estoit.. (3) de Mullé Xeques, y demeura aussi mort. Entre les gens de qualité de Mullé Xeques blessez furent aussi les alcaides Mustapha, Bucroisil, Hamou Buya, lequel toutesfois n'a acquis en ceste bataille tel honneur qu'il s'espéroit de luy, estant autrement estimé vaillant de sa personne, et un de ses filz.

Mullé Xeques fit prendre toutes les tentes et hardes de Nazar, sans qu'il ayt voulu permettre qu'il s'en réservast aucune chose, et y mettre le feu. Le nombre des bones, onailles, beufs, chameaux et chevreaux que ledit Nazar avait pris sur les alerbes et que les gens de Xeques ont repris a esté si grand, que le beuf qui valoit auparavant 20 fl. se donnoit après la bataille pour 4 fl.

Le roi Hamed a esté fort ioyeux de ceste victoire et a faict tirer son artillerie en l'alcampana, qui est le chas-

(1) Naçer aurait perdu plus de 1,500 hommes. Guadalajara, f. 86 r°.

(2) Sur Ibrahim es Sofiani, que Mendoça qualifie vers 1588 de « visorey » de Muley Ahmed, cf. cet auteur, p. 93, 230 sq., 240, 268, et le *Nozhet*, p. 275 et 289.

(3) *Sic.* Les lecteurs au courant des mœurs orientales suppléeront aisement le blanc par lequel l'éditeur du XVI[e] siècle a cru devoir remplacer le terme propre exprimant les fonctions du décédé auprès du prince Cheikh. D'après le *Nozhet*, p. 289, 292, 293, ce dernier était particulièrement adonné au vice dont il est question ici.

teau et hostel du roy (1), et les harquebuziers du camp ont trois fois déchargé leurs harquebuzes. Les alcaides ont ioué à la lance; où Mulley Bouffert, frère germain et utérin de Xeques (2), prit luy mesme la lance en main et mit Litcaid à jus, qui est le premier en dignité après le roy. De mesme ordre, Xeques licenciant l'alcaid Hamed Benadel, lui a donné 15,000 p. contant et 600 sacs d'orge, et a faict Mullé Hamed l'alcaid de mille lances et luy a donné le gouvernement de Tafilet qui est un grand royaume, et à Mullé Bouffert 500 p. contant; ç'a esté une heureuse iournée pour luy d'avoir receu si bon loyer, n'ayant esté que quinze iours dehors.

Le sieur Baltasar Spald (3), agent du roy d'Espagne auprès le roy Hamed, a esté pris prisonnier par commandement du roy en la maison de hacquin ou viceroy (4), l'on ne sçait pourquoy. Il est réputé honneste homme entre les chrestiens qui en sont marris. Et toutesfois ont été tous fort résiouys de ceste victoire, pour estre par ce moyen le pays en paix. Les escasselles (5) vindrent au camp du roy pour luy congratuler

(1) Il s'agit sans doute du magnifique palais de la Morveille (Badiaa) que Muley Ahmed fit construire de 1578 à 1593 et dont le *Nozhet* parle fort longuement (p. 170-195). Il fut détruit de fond en comble sur les ordres de Muley Ismaïl en 1710. Cf. *Lettre escritte en response de diverses questions curieuses sur les parties de l'Afrique où règne aujourd'huy Muley Arxid, roy de Tafilete*, par Monsieur *** [Charant], Paris, Clouzier, 1670, 6°, p. 142 sq.

(2) Abou-Farès était en effet né de la même mère que Cheikh, la mulâtresse Lella el Kheizouran ou el Djauher, la Lela Yora de Guadalajara. Cidan au contraire était fils d'une autre femme de Muley Ahmed, Lella Chebania. Cf. *Nozhet*, p. 293, 309, 312, et Rojas, *Relaciones de algunos sucessos postreros de Berberia*, Lisbonne, Rodriguez, 1613, 8°, fol. 1 v°.

(3) Appelé dans le second « Discours » Paulo. Cf. ci-dessous, p. 33.

(4) Le hakem était plutôt un grand juge au criminel. Cf. Mocquet, p. 178, 179, *Lettre escritte*, p. 157-160, et D. de Torrès, *Relation de l'origine et succes des chérifs*..., trad. fr., Paris, Camusat, 1636, 4°, p. 193 et 259 sq.

(5) *Sic*. Il faut sans doute restituer *esclaves*.

ladite victoire, chacune nation pour soy, trois anglois et espagnols. On dit pour tout certain que le roy Hamed prétend mettre le siège devant Tanger, pour se venger du roy d'Espagne de luy avoir envoyé Mullé Nazar comme dict est.

FIN.

II

Relation de la bataille du 12 mai 1596

Bibl. nat., ms. fr. 3603, fol. 93-98. Autographe. Les nombreuses, mais peu importantes restitutions entre crochets ont été nécessitées par un réemmargement qui cache la fin de presque toutes les lignes. Treillault avait éclairé son texte d'un certain nombre de notes marginales qui seront distinguées ci-dessous des nôtres par la mention (Tr.). Au début de chaque page, le mot qui termine la page précédente est en général répété; nous n'avons tenu compte nulle part de cette particularité.

Au dos: Discours de la défaicte du Maroque.

[A Monseigneur], Monseigneur de Montmorency, conestable de France.

Monseigneur, encor que jusques aujourd'huy la puissance ne m'ait permis de vous déclarer par autres actions le très humble service que je vous doibts, si est-ce toutesfois que la bonne volonté esguillonnée par certaine passion n'a peu en rien estre refroidie, ains, en tant que la comodité l'a peu permettre, a tousiours cherché les moiens de le vous faire paroistre, et mesme n'en ayant aujourd'huy autre que cestuy-cy, encor qu'il soit petit, sy n'ay-je osé le leisser. Ainsy, comme sy jà j'avois esté receu au service que je prétens, je n'ay peu à autre qu'à vous offrir ce petit mien discours de la bataille donnée près de Fez, ville de Mauritanie en Afrique, le 12 de may 1596, en attendant que la fortune me présente un'occasion plus sufisante pour vous faire

un service plus agréable; et d'autant qu'avés parfaicte cognoissance de ce pais, c'est la cause pourquoy je me promets que vous y prendrés plus de plaisir. Je vous suplie donc, Monseigneur, qu'il vous plaise recevoir ce petit discours, comme avés accoustumé prendre tout ce qui avec tout devoir et bonne intencíon part de l'un de vos plus humbles serviteurs. Qui sera pour fin, où, Monseigneur, je prierai le Créateur vous donner en santé longue et heureuse vie.

De Rouen, ce 11 de janvier 1597.

Par vostre très humble et très obéissant serviteur. P. Treillault.

Discours véritable de la seconde et dernière bataille donnée à Taguate près de Fez (1), ville de Mauritanie en Afrique, le 12 de may 1596, entre Moulé Chéeq, fils aisné de Moulé Hamed Chérif, à préseut roy dudict pais, d'une part, et Moulé Naçer Chérif d'autre part.

Par Pierre Treillault, officier domestique de Moulé Hamed Chérif, roy de Mauritanie, qui estoit à sa court lors que ladicte bataille se donna.

Moulé (2) Naçer, fils aisné de Moulé Mahamed Chérif, qui fut deffai[ct] en Mauritanie, royaume de Barbarie en Afrique confinant l'estr[oiet] de Gibraltar, avec don

(1) Ce nom de lieu ne désigne pas, croyons-nous, un point déterminé, mais simplement le massif moutagneux au nord de Fez, dont la partie occidentale seule porte la dénomination ci-dessus dans les relations des voyageurs contemporains, soit « monte Tagat » dans E. de Amicis, *Marocco*, Milan, Trèves, 1876, 12°, p. 249, « jebel Tgh'at or Trât », sur la carte de Ph. D. Trotter, *Our mission to the court of Marocco*, Édimbourg, Douglas, 1881, 8°, et « djebel Terrats » dans Foucauld, p. 18, 20 et feuille 3. Guadalajara, fol. 86 r°, dit en vue de la ville, près du « cerro Lamta », c'est-à-dire sur les pentes méridionales du massif sitné à l'est du djebel Terrats, le djebel Gebgeb, point qui se trouve indiqué dans l'Atlas de Foucauld, feuille citée.

(2) Moulé, c'est-à-dire prince. Chérif signifie de la race de Mahamed, leur profette. (Tr.)

Sébastian roy de Portugal, en la bataille q[ui] se donna au rincon (1) près de Fez (2) le 4 d'aoust 1578, après avoir est[é] deffet par Moulé Chécq, fils aisné de Moulé Hamed Chérif roy de Mauritanie, le 3 d'aoust 1595, se sentent n'avoir moien de prolonger la guerre pour cest'année, tant pour n'avoir argent, [qui] est la mamelle et substance de la guerre, armes, ni aucunes aut[res] comodités d'Espagne (3), que pour estre blessé d'un mousquet à la jambe, délibéra se retirer aux montagnes qui séparent le royaume de Fez [de] celuy de Trémesen, habitée de gens neutres, appellés communément maures charguis (4), gens vaillans et bons arquebusiers; à la protec[cion] et garde desquels ledict Muley Naçer ce rendit, en attendant que l'hiver passeroit, et ce feroit pencer de sa blessure.

(1) Mot espagnol qui signifie coin.

(2) En réalité, cette bataille du 4 août 1578, dite d'Alcazar ou de l'oued Magbzen, se livra fort loin de Fez, à 130 kilomètres nord-ouest de cette ville environ. Il y a là un lapsus de rédaction facile à corriger; ainsi qu'on a pu le voir dans le document qui précède, l'engagement du « rincon près de Fez », au moins d'après Treillault, fut celui du 3 ou plutôt du 30 août 1595 dont il est question à la ligne qui suit.

(3) Cette circonstance est à remarquer. Philippe II ne fournit donc aucun secours à Naçer. Cf. aussi plus bas, p. 21, 25 et 33.

(4) Ch. de Foucauld, *Op. cit.*, p. 15 note, et *Atlas*, feuille 2, indique une tribu des cheraga établie au nord de Fez dans la région méridionale du caïdat du Rarb. Nous ne pensons pas qu'il faille prendre le mot charguis dans un sens aussi restreint; par ce terme, qui signifie proprement gens de l'est, il convient d'entendre, ainsi que le spécifie notre texte, l'ensemble des populations cantonnées dans les massifs montagneux qui s'étendent au nord-est de Fez jusqu'à la frontière algérienne actuelle, et dont la majeure partie garde, encore de nos jours, la neutralité dont parle Treillault, c'est-à-dire une indépendance à peu près complète. Il semble que les rois de Fez avaient réussi à faire de ces populations comme des tribus maghzen, d'ailleurs fort turbulentes. Le contingent des cheraga formait le second corps de l'armée de Muley Ahmed. Cf. *Nozhet*, p. 197, et ci-dessous, p. 18. Il est plus d'une fois question dans le *Nozhet* de ces cheraga et de leurs déprédations, en particulier p. 318-319 et 387 sq.

Audict lieu, il fit un for pour son assurance, où il iverna (1). Pendant ce temps Mou[lé] Chécq, par le conseil et avis du roy, tient son camp et ses tentes su[r] le chemin de Fez auxdictes montagnes, et mesmes aux avenues ord[onne] quelques guardes, pour tenir les passages, et scavoir qui iroit et viendroit d'une part à autre.

Or est-il qu'entre gens de guerre de diverses naçions il y a tousiours jalousie, soit pour mieux faire ou es[tre] plus loyaux uns qu'autres, qui cause et engendre un' amour et affection particulière aux roys et cappittaines, leur monstrer meilleur visag[e], et mesme les gratiffier de quelque chose d'aventage, soit par dons, charges et commoditiés sonvent requises à la guerre. Or les gens de guerre du roy de Mauritanie sont composés de quatre sortes (2), scavoir : de reniés, qni sont les chrestiens qui ont renié la foy d[u] Christ ; des andalous, réfugiés du royaume d'Andalousie en Espagne ; des charguis, qui sont ceux dont nous avons parlé cy devant ; et des naturels ou maures (3). Mulé Chécq, considérant que ces meilleures gens et plus fidèles estoient les reniés et andalo[us], les gratiffioit en tout plus qne ces naturels vassaulx et les charg[uis], et mesme que ceux plus proche de luy, et emploiés aux principaux honneurs et charges, sont reniés, desquels il faict encore plus d'estat que d'andalous (4). Estant informé de la nécessité de blet et orge qu'il y avoit en son camp, ordonna qu'il fust faict quelque nombre de quintaux de biscuit de

(1) « Dans la petite ville de Ledjâïa du district de Djebel-Ezzebib. » *Nozhet*, p. 177. Ce n'était qu'à trois journées de Fez. Cf. ci-dessous, p. 23.

(2) Sur l'organisation de l'armée chérifienne sous Muley Abmed, cf. *Nozhet*, p. 195-201.

(3) Maure ne ce doibt pas prendre pour noir, mais pour habiter la Mauritanie, et sont gens très blancs. (Tr.)

(4) Sur les renégats au Maroc, cf. Mendoça, p. 161, 163 sq., 209, 224 sq., 249, 272 sq.

blet et d'orge, et fit distribu[er] et répartir aux reniés e[t] andalous le biscuit de blet, et aux naturels et charguis d'orge. Quoy voiant, cinq mille, qui estoient campés su[r] un' aven[ue] des montagnes, commendée néanmoins par un alcayde reuié, prirent résolucion de couper la teste à leur alcayde (1), et avec leurs armes passer à l'ennemy. Le conseil pris, l'exécucion en fut incontinent ensnivie (2).

La nouvelle venue à Moulé Chécq, demeura estonné et en toute diligence despescha chaous (3) à Moulé Hamed son père, et pendant délibéra, par l'avis de son conseil, se retirer et mettre dedans Fez, placer son camp et mettre ses tentes à portée du canon (4). Se soudain recullement et entrée à Fez fut à cause qu'il craignoit traison dans la ville, où pendans son absence aulcuns crioient « vive Moulé Hamed », et autres « vive Moulé Naçer », et d'avantage que ceux qui commandoient aux fors et aux magezins de la poudre estoient des chefs et compagn[ons] des cinq mille malcontans.

La nouvelle venue à Moulé Hame[d], qui estoit en sa maison royale et de plaisence à Maroc, leue la let[tre] de son fils, faict mettre ordre à toutes choses, comme paier solde aux gens de guerre, pourvoir de chameaux, chevaux, mullets, tentes, biec[uit], poudre, ploms, et reste nécessaire pour son armée (5), et commend[e] à tous gens de guerre que dans quatre jours ils fussent prest pour sor[tir de] la ville et se rendre au camp. Les

(1) [A]lcayde se [p]rend pour [g]rand seigneur [et] aussy pour [c]appittaine. (Tr.)

(2) Cf. ci-dessus, p. 12 note 3.

(3) Chaous est nom turquesque ; se sont gens à cheval pour porter lettres et nouvelles en diligence, estant gaigés pour cest effet, et portent une masse de fer en forme de septre. (Tr.)

(4) Cette retraite sur Fez, notée par Guadalajara, est passée sous silence dans le *Nozhet*.

(5) Les chameaux, mulets et chevaux de bagugue pouvoient faire nombre de deux mille. (Tr.)

habitants de Maroc, non moins perfides et desloyaux que ceux de Fez, voyant ce soudain apareil, disoient q[ue] Moulé Chécq estoit deffaict et que Moulé Hamed vouloit aller rencontrer l'ennemy, ou bien s'enfuir; et ainsy oyoit-on par la ville plus de voix disant « vive Moulé Naçer », que « vive Moulé Hamed », [et] généralleme partout le royaume tant en la pleine qu'aux montagnes.

Taudis que la nouvelle fut à Maroc de la fuite des malcontans, et que l'apareil ce fesoit pour mettre l'armée hors po[ur] s'acheminer à Fez, sy besoin estoit, lesdits malcontans arrivèrent où estoit l'ennemy, qui jà commensoit à ce remuer avec ce[s] partisans, pour estre jà my may, et outre qu'il avoit esté chassé d'[un] fort où il estoit, et ledict fort rasé par certains alarbes (1), vail[lans] hommes qui habitent proche de là et tenoient toutesfois le par[ty] du roy, pour le bon party et apointement qui leur fesoit.

Moulé Naçer sachant la nouvelle, demeura fort estonné, mesme esperdu, quant on luy dict et fit mention de sy grande troupe qui l'alloit trouver, et tous arquebusiers; et combien qu'on l'asurast qu'ils se passoient de son costé, toutesfois ne sy pouvoit fier, pour cause qu'[il] avoit failly à estre tué plusieurs fois par gens qui estoient despeschés et soudoiés de Moulé Chécq pour ce faire. Enfin, le tout consid[éré], et qu'ils aportoient la teste de leur cappittaine, qu'il sçavoit estre renié, et que par ses espies il sçavoit ce qui c'estoit passé en le[ur] endroit, il creut leur allée vers luy à bonne fin et sans traiso[n].

Il fit appeler les chefs principaux, lesquels s'aprochant de luy baisèrent trois fois la terre, ainsy qu'est la coutume entre les mahamédistes, et le saluant disoient: « Vive le roy Moulé Naçe[r]; Dieu estende sa

(1) Alarbes sont gens qui habitent la plaine et sont tous gens de cheval. (Tr.)

puissance ». Puis estant approchés, luy baisérent le jenouil. Et luy, leur mettant la main an front, qui est démonst[racion] de grande affection, leur demanda: « Mes amis, dictes moy la cau[se] qui vous a meus à me venir trouver, laissant mon oncle et [mesme] son fils, desquels vous recepviés bonne solde. Je ne pence pas que se soit pour me faire traison, considérant et estant bien sertain que ceux de ses montagnes dont vous estes avés tousiours esté fort affectionnés et très fidelles à Moulé Mahamed Chérif, mon père (1), et de nouveau me l'avés monstré, en m'ayant receu et pris en vostre guarde et protection, après sy long exil vers le roy de Castille, duquel n'ay eu aucun secours ni ayde; à cause de quoy vous vous estes déclarés ennemis de mondict oncle, estant les fidèles sugets de Moulé Mahamed, qui faictes nombre de ceux qui défendent le royaume, droit et héritage de son fils et légitimé successeur, criant par pleines et montagne vive Moulé Naçer, n'ayant point craint ny redouté de tumber ès mains de nos ennemis, desquels ne vous ne moy pourrons attendre qu'une mort soudaine, sans espoir de vye. C'est la cause pourquoy je vous veux donner mon serment, ainsy que je le prétens de vous et de tous ceux par lesquels, depuis que suis en la terre de mon père, ay esté maintenu et guardé, que nous ferons la guerre bien et légitimement, et avec la faveur des plus grans de ce royaume, lesquels, se joindrons à moy en temps et me favoriseront les passages. Nous passerons la province de Taffillec (2), prenant et emmenant tout le bestail, puis entrerons en Gouzoula (3), montagnes et

(1) C'est l'erreur déjà signalée plus haut.

(2) Tafilelt ou Tafilala, groupe d'oasis sur le cours moyen de l'oued Ziz.

(3) Cette région correspond au massif du Petit-Atlas. Cf. Foucauld, p. 319, à rapprocher de G. Lioni Africano, *Della descrittione dell'Africa*, dans Ramusio, *Primo volume delle navigationi et viaggi*, Venise, Giunti, 1563, 8°, f. 22 r°.

province du royaume de Sus (1); et là, sans doute aulcune, je seray déclaré et crié roy partout. Quoy voiant, ceux des autres montagnes, qui sont un peu tenus de court, et les alarbes des pleines de Temeséna (2), Duquelle (3), Maroc et autres, semblablement les villes de Maroc, Fez, Terudent (4), l'Arache (5), Sallé (6), Azamor (7), Titouan (8) et autres feront le semblable, et ainsy mon oncle et son fils demeureront seuls qué chacun les abandonnera; de cela j'en suis très assuré. De sorte que je seray roy sans me mettre au danger et hazard d'une bataille et douteuse victoire, et vous promets et donne la foy de vous rendre autant ou plus heureux vassaulx que vous n'estiés soubz le règne de mon père. »

Lors toute l'assistance cria à haute voix : « Nous mourons tous pour toy, Moulé, et engaigerons nos femmes et enfans; vive Moulé Naçer. » Les ayant remercié, les principaux luy baisérent le jenouil, puis baisant la terre en reculant, se retirérent.

Le soir venu, les charguis et maures malcontans, désireux de retirer leurs femmes et enfans qui estoient dans Fez, outre l'ardante avarice qui les brusloit de faire sac dans ladicte ville, très oppulente, avisèrent d'envoier parler à Moulé Naçer et luy dire : « Que Moulé Checq s'en estoit fuy dans Fez et que ceux de Fez ne le laisseroient pas sortir le tenant là dedans; qu'ils luy estoient affec-

(1) Vallée de l'oued Sous, au nord-est du Gouzoula.

(2) Tameana, région comprise entre l'Oum-er-Rebia et l'oued Bou-Regreg.

(3) Dukkala, province littorale au sud de l'embouchure de l'Oum-er-Rebia.

(4) Sur l'oued Sous, capitale du royaume du même nom.

(5) El Araïsch, sur l'Océan, à l'embouchure de l'oued Kous.

(6) Sur l'Océan, à l'embouchure de l'oued Bou-Regreg.

(7) Sur l'Océan, à l'embouchure de l'Oum-er-Rebia.

(8) Tétouau, près de la Méditerranée, à 40 kilomètres environ du détroit de Gibraltar.

tionnés, et que, lors qu'ils le verroient approcher avec force proche de la ville, que, sans doute, tout le camp, qui tenoit plus sou party que celuy dudict Moulé Checq, et les chefs qui commandoient dans les fors de Fez, qu'il scavoit bien estoient de leurs compagnons, lesquels leur avoient donné la parolle, tourneroient tous de son costé; portant qu'il ne perdist point ceste aucasion, n'estant qu'à trois bonnes journée de ceste ville tant renommée, antiennement cappitalle de ce royaume, de laquelle estant seigneur, sans doute seroit roy de tout ce pais; au contraire, s'il perdoit cest'aucasion, qu'il ne la recouvreroit jamais, et qu'avec le temps, beaucoup qui c'estoient trop manifestement déclarés pourroient estre appréhendés, lesquels par la question en découvriroient d'autres, et ainsy ceux qui estoient aux principalles charges seroient démis, autres faicts mourir, et ainsy seroit tousiours diminuer ces serviteurs et donner crainte à ceux qui seroient aulcunement esbranlés; puis, s'entresmelant la prudence et conseil de Moulé Hamed parmy toutes ces choses, il pourroit perdre ce qu'il tenoit à la main. »

Sur ces propos, Moulé Naçer, qui tenoit sa plus grande force en ces cinq mille malcontans, et qui les voyoit plus en volonté d'exécuter leur affection pour leur proffit particulier qu'à l'amour qu'ils luy portoient, puis qu'eux seuls estoient sufisens alors de disposer de luy, leur dict, toutesfois contre sa volonté, qu'il feroit et suivroit en tout leur conseil, toutesfois qu'il mettoit en doute que ceux de Fez fissent ce qu'ils disoient qu'ils ne le vissent plus fort. A quoy ils luy respondirent qu'il n'attendoient autre chose. A la parfin, Moulé Naçer leur consent, et à leur requeste promet le pillage de Fez, de la juifverie (1) et du lieu où se retirent les marchans

(1) Sur ce quartier, cf. G. Lioni Africano, *ut sup.*, fol. 46 v°, et Mendoça, p. 101.

chrestiens avec leur marchandises (1), le semblable de Maroc et Terudent.

Moulé Naçer ordonna ces gens, faict préparer les tentes, chameaux, mullets, biscuit et autres choses requises et nécessaires à son armée, et donna jour de partir, qui fut le 7 de may, pour tenir son chemin vers Fez.

Pendant que toutes ses choses se passoient, Moulé Chécq donnoit ordre à Fez et à son camp, leqnel, de divisé qu'il estoit en trois, l'asembla en un, et fit placer ses tentes à la portée du canon des fors de la ville, et tout bien ordouné attend l'ennemy, qu'il scavoit s'acheminer à graudes journée, par le rapport que ses espies luy en avoient faict.

Cette grande diligence estonna aulcunement Moulé Chécq, et douta quelque traison et inteligence, ne pouvant croire ny s'imaginer que l'ennemy, qui estoit beaucoup plus foible que luy, tant en gens de guerre qu'en avantage d'armes, s'avansast de la sorte sans quelque grande chose. A l'instant, chaous furent despeschés au roy, qui tenoit son camp près des mnrailles de Maroc, sur le chemin de Fez, afin de l'aviser des grandes journée que fesoit l'ennemy. Quoy entendu, soudain fit faire élitte de deux mille mousquetaires reniés avec des maures de nacion entremeslés parmy, et commeuda qu'ils eussent de partir le lendemain, et despescha diligemment à l'alcayde Moumen Boueliczii, qui estoit au royaume de Tedela (2), au chemin de Fez, que veue la présente il allast en toute diligence trouver son fils à Fez avec deux mille cinq cens lances, et à Chécq Mc-

(1) La « douane » des chrétiens, située comme la juiverie à Fez la Neuve, avait été construite par el Mahdi en 1550. Cf. Torrès, p. 243.

(2) Tadla, sur le cours supérieur de l'Oum-er-Rebia, commandait la route orientale de Fez à Maroc, et Muley Ahmed en avait fait le siège d'un haut commandement confié à son fils Cidan. Cf. ci-dessus, p. 10 note 1, et *Nozhet*, p. 175.

saond, cappittaine du château du roy (1), qui estoit à deux journée de Fez, qu'il fist le semblable, avec mille cinq cens lances, et cinq cens espaii (2).

Ainsy que le roy mettoit ordre à ses choses et que ces cappittaines eurent son avis, Moulé Naçer aproche une journée de Fez, où furent incontinant les nouvelles à Moulé Chécq, lequel s'assure tant qu'il peut des places fortes, et faict placer et tenir preste l'artillerie, qui passoit de la portée par dessus son camp. Et déterminé comme prince courageux, entre dans son palais, apelle les chefs de son armée, auxquels il parla en ces mots : « Mes frères, j'ay nouvelle que mon cousin Moulé Naçer est à une journée de nous, en volouté de nous présenter demain bataille. Je ne scay pas les causes qui le meuvent à nous venir voir en telle diligence, mais j'ay telle confiance en Dieu, en la force et vaillance de mes fidelles cappittaines et soldats, avec ma juste cause, qu'il ne passera point deux jours que ne l'ayons vif ou mort. Ainsy je vous prie vous armer du mesme courage de l'année passée, et ne le laissons pas échapper, vous promettant que je mouray au millieu de vous, et iray le premier à la bataille, mettant pied à terre, mon mousquet à la main. Et d'autant que je sçay que mondict cousin n'a poiut apporté de molens de Castille, et que tous ceux qui le suivent sont povres aventuriers, outre leur despouille, je vous promets à chacun pacha et alcaide récompense conforme vostre valleur, et aux soldats, tant de pied que de cheval, cinquante onçes (3), paiés le lendemain de la victoire, et deux onçes de surcrois par mois de la solde. » Les bachas (4), alcaides et autres gens de guerre, tant de cheval que de pied, criè-

(1) Sans doute Mesaoud ben Molouk, qui, d'après le *Nozhet*, p. 304, commandait la garde particulière de Muley Ahmed.

(2) Espaii sont arquebusiers à cheval. (Tr.)

(3) Une once vault 13 sous 4 deniers de nostre monoie. (Tr.)

(4) Bacha est mot turcquesque qui signifie gouverneur. (Tr.)

rent à haulte voye : « Moulé, Dieu te face puissant et conserve à la bonne grâce de ton père ; nous mourons tous avec toy, ou aurons victoire sur ton ennemy. »

Sela faict, Moulé Chécq faict mettre ordre à son camp, et en toute diligence, car il luy venoit incessament espies, qui lui raportoient que l'ennemy marchoit en grande diligence et fort déterminé. Le soir n'estoit point encore venu, que l'ennemy se vint camper à veue du camp de Moulé Chécq, qui causa faire bonne guarde toute la nuict, tant d'une part que d'autre (1).

Le matin venu, Moulé Chécq envoia recognoistre avec deux mille lances et cinq cens espaii, lesquels furent chargés par l'ennemy et repousés jusques près des tentes de Moulé Chécq. La journée se passa en plusienrs escarmouches de part et d'autre, pendans qu'on se préparoit à la bataille, laquelle se devoit donner le lendemain.

Le jour venu, qui estoit le 12 de may, les deux armées se préparèrent au combat. Celle de Moulé Chécq estoit composée d'onze mille deux cens mousquetaires et arquebusiers, tant de pied que de cheval, et sept mille lances. L'ordre estoit tel : les tentes demeurèrent toutes en pied, et au milieu desdictes tentes estoient les municions de l'armée, guardée par mille mousquetaires, et estoit placée l'artillerie sur une petite butte qui regardoit sur l'ennemy, guardée par mille autres mousquetaires ; tous les gens de pied marchoient en teste, fesant deux filles distante l'une de l'autre de six pas, et estoit chacune fille de quatre mille mousquets ; marchoit après l'infanterie l'espaii, qui fesoit nombre de mille

(1) Guadalajara dit que rentré à Fez, Cheikh avait payé la solde arriérée et fait « boluer à cada uno à su bandera ». Puis, il s'était établi en vue de la ville près du « cerro Lamta » avec 9,000 fantassins et 13,000 cavaliers, forces provenant de l'adjonction à ses propres contingents de renforts expédiés par Moley Ahmed de Maroc et Cidan de Tadla. Cf. fol. 86 r°. L'auteur du *Nozhet* paraît croire que l'engagement eut lieu dans les montagnes des cheraga.

deux cens, aussy en mesm'ordre que les gens de pied, lesquels se venoient joindre aux lanciers, qui fesoient un croissant, joignant les deux pointes à ladicte espaii ; et au milieu estoit Moulé Chécq, lequel, comme prince courageux, mettoit peine d'ordonner toutes choses et et d'enconrager ces gens. Ainsy commanda à bacha Moustafa, renié, et son fils Fauvry, lequel commendoit aux reniés, de tenir la teste ; après marchoient les andalous, puis quelques charguis, et le reste de maures.

Le mesm'ordre tenoit Moulé Naçer, sauf qu'il n'avoit point d'artillerie. Ces gens fesoient nombre de dix huict mille hommes ; scavoir : huict mille lances, mille mousquetaires, et le reste gens de pied avec des azagaies (1) et espée, gens des montagnes.

Les deux armée estant en ordre et disposée pour le combat, l'ennemy fit faire quelque salve par aucuns de son espaii, et fit semblant de vouloir donner avec quelque nombre de lanciers sur les costés de Moulé Chécq ; qui n'estoit toutesfois que pour essaier de mettre quelque désordre dans son ennemy, de quoy on ne s'étonna pas beaucoup. Snr cest' entrefaicte, Moulé Chécq commenda de tirrer l'artillerie, laquelle profitta peu ; d'autant que considérent Moulé Naçer qu'elle le pouvoit beaucoup endomager, et mesme mettre un'espouvente telle parmy ces gens, peu accoutnmés à tel bruit et voir l'exécution qn'elle pouvoit faire en un tel nombre de gens, qui mesme luy causeroit sa perte, commenda à son avant guarde de donner une seule salve, puis se jetter dans les ennemis ; ce qui fut autant courageusement exécuté que librement commendé. Estant venus aux mains, ou pour mieux dire anx espée, ceux de Moulé Chécq furent fort estonnés, d'autant qu'ils s'asuroient sur leur artil-

(1) Azagaie est un'arme que portent les gens de pied en manière d'un dard, lequelle ils dardent de 15 et 20 pas, et en portent d'ordinaire deux aux mains. (Tr.)

lerie et grand nombre de mousquetaires, n'ayant pencé que l'ennemy eust eu l'audace de donner ainsy de telle furie et comme désespérée dedans eux.

Estant en ceste sorte, l'artillerie ne peut jouer que se ne fust autant au désaventage de Moulé Chécq que de son ennemy, de sorte qu'elle luy demeura inutille; et ne voioit on alors tirrer aucun coup de mousquet ny arquebuse, et n'y avoit sinon lances, azagaies et espées deschargés sur les bras et autres parties des corps mal couvers. Moulé Naçer, très courageux et rude lance, donna de l'esperon à son cheval et se mit au millieu de la meslée avec sa lance gaye, dargue et espée, déterminé de vincre ou mourir. Moulé Chécq, qui voit son avant guarde fort esbranlée, met pied à terre avec quelque nombre de vaillans mousquetaires reniés, qu'il tenoit près de luy, et, prenent le mousquet à la main et la balle à la bouche, dict: « Sus, mes frères et compagnons, c'est maintenant que je veux mourir au millieu de vous, ou bien que nous ayons la victoire. »

Les soldats le firent remonter sur son cheval, luy disant qu'ils ne permetroient point qu'il combatist à pied, et, estant remonsté, donnent, comme gens frais et qui n'avoient point encore combatu, dans la meslée, où ils furent courageusement soutenus de l'ennemy. Lequel avoit plus d'apparence de demeurer vinceur que d'estre vaincu, si le malheur n'eust esté tant contraire à son bonheur que de faire paroistre proche de là grand nombre de cavallerie, lanciers et espaii, lesquels portoient les estandars et la tabale (1) comme le roy. De sorte qu'estans aperceus des gens de Moulé Naçer, lesquels avoient l'aventage et mesme dans peu de temps la victoire, perdirent courage, pensant que ce fust le roy

(1) Tabale est un tabourin sur lequel on donne sertain coup d'un bourlet, et sert à faire mettre en ordre les gens de guerre et faire sonner les trompettes et simballes (Tr.). Cf. le castillan « atabal », qui a le même sens. Sur le tambour et les étendards royaux, cf. *Nozhet*, p. 199.

mesme en personne. Ainsy, l'ennemy ayant engendré la peur en son courage, et les gens de Moulé Chécq, qui n'en pouvoient presque plus, repris courage par la venue du secours qu'ils attendoient, ils donnèrent de telle furie sur ces premiers vinceurs qu'ils les mirent en route, se sauvant l'un deçà et l'autre delà; et lors voioit on les mieux montés avoir l'aventage en la fuite.

La bataille dura un'heure et demye, et y eut des mors du costé de l'ennemy environ cinq mille hommes, et du costé de Moulé Chécq deux mille (1). Tous les maleontans fuis à l'ennemy furent pris par la cavallerie, dont aucuns moururent et autres eurent la vye sauve; bien que les reniés les demendèrent pour les faire mourir, toutesfois Moulé Chécq ne le voulut permetre.

Moulé Naçer se sauva au pied d'une montagne (2), dans une tante d'elerbe, ne pouvant passer plus outre, tant pour le long travail du combat et longue traicte qu'il avoit faicte, que pour la fistule qu'il avoit à la jambe du coup de mousquet qu'il avoit eu l'an passé, de quoy il avoit esté mal pencé. Le chan recogneu et les mors visités, ne fut trouvé Moulé Naçer. Ainsy fut avisé entre Moulé Chécq, bacha Moustafa, l'alcaide Moumen Bouchezii, l'alcaide Hamou Bijau et chécq Mesaoud (3) qu'on iroit après avec des chevaux frais. Le conseil pris, l'exécution s'en ensuit incontinant; car ils ne luy vouloient pas donner loisir de gaigner la montagne, sy faire se pouvoit, où il eust esté sauvé. Chacun d'iceux prit un chemin avec gens et chevaux frais, tirant aux lieux qu'ils pensoient mieux le trouver.

A demye journée, l'alcaide Hamou Bijau rencontra un homme, auquel il demenda s'il avoit point veu par le

(1) Guadalajara accuse une perte de 4,000 hommes du côté de Naçer et ne dit rien des pertes de Cheikh.

(2) La « sierra de Gea », d'après Guadalajara.

(3) Guadalajara, fol. 86 v°, nomme « Mustsfa, Hamubeya, Mumen Bueurzia, Aly Benuda ».

chemin Moulé Naçer; lequel respondit que non, puis, estant avencé dix pas ou environ, dict : « Alcaide, sy tu me veux donner quelque chose, je te promets de dire le chemin qu'a tenu Moulé Naçer. » Et mettant la main à la poche, ledit alcaide luy jeta un metical (1); puis l'aiant pris luy dict : « Voy ce chemin ; tiens le jusques tu soie à une telle tente au pied de la montagne, et là le trouveras vestu d'une guanife (2) ». Doublant le pas, Hamou arriva avec ces gens au lieu où estoit Moulé Naçer. Estant arrivé, il fit apeler les principaux du lieu, et leur dict comme Moulé Naçer avoit esté deffaict, et qu'il scavoit qu'il c'estoit sauvé dans leurs tentes, portant qu'il les requéroit de la part du roy qu'ils luy livrassent. Les alarbes, qui estoient encore esmeus de ceste deffaicte et voioient Hamou Bijau avec assès bon nombre d'hommes, délibérèrent, non de luy livrer, mais de luy permettre le prendre dans la tente où il estoit. Ainsy fut pris avec la guanife d'un povre homme comme avoit esté dict à Hamou Bijau.

Estant pris, il fut mis sur un cheval. Quoy voiant les alarbes (3), leur prit un sertain remors de consience de l'avoir consenty prend[re], et, craignant d'estre réputés traîtres, se veulent efforcer délivrer. Quoy voiant Hamou Bijau, mit la main à la poche, jetta or et argent à ceux qui le poursuivoient, qui fut cause que plusieurs le laissèrent pour un temps; et, voiant que de toutes pars on luy couroit sus, déterminés de luy oster le prisonier s'il ne le rendoit de volonté, prit résolucion de le poignarder, et ainsy le fit, de quoy il mourut à l'heure. Voiant les alarbes que Moulé Naçer estoit mort, et qu'ils

(1) Metical est une pièce d'or qui vault 4 livres de nostre monnoie. (Tr.)

(2) Guanife est une sorte de cappe comme de biar, de quoy se vétent les povres gens. (Tr.) Au lieu de *biar*, il convient sans doute de lire *buir*, équivalent de *bure*.

(3) Les alarbes avec grande dificulté livrent une personne qui c'est mis à leur garde, le tenant à grand déshonneur. (Tr.)

n'avoient personne pour les défendre à l'avenir s'ils fesoient daventage d'effort, délibérèrent de ce déporter et n'aller plus avant, disant qu'ils estoient très fidell[es] serviteurs du roy (1).

Ainsy, l'alcaide Hamou Bijau arriva à Fez av[ec] le corps de Moulé Naçer, où Moulé Chécq fit quelque démonstr[acion] et semblant d'en estre fâché ; et à l'instant despescha chaous a[u] roy de la prise et mort de son cousin, après ceux qu'il avoit envoi[és] pour l'avis de la victoire. Le roy menda qu'on luy envoiast le corps; lequel voiant, ne se peut guarder de laisser tumber quelques larmes; puis le fit mettre en une grande place publicque, afin que chacun le vint voir et qu'on ignorast point sa mort; puis luy fit faire une sépulture en un hermitage distant de Maroc deux lieues (2).

Il fut remarqué qu'au combat Moulé Naçer blessa et tua plus de vingt de ses ennemis. Il esto[it] prince vaillant, adroit, courageux, et des plus rudes et assurées lancegayes du pais. Le roy tient trois de ces enfans prisoniers, lesquels l'ont tousiours esté depuis la fuite du père en Portugal. Je dy en Portugal, d'autaut qu'il s'y réfugia du temps du cardinal don Henry, qui succéda à

(1) Guadalajara donne une version différente. Il dit que les arabes de Gea livrèrent Naçer à Mustapha qui lui fit prendre le chemin de Fez monté sur une jument. Mais, en cours de route, « embidioso el alcayde Hamubeya de que Mustafa llevasse la gloria desta prision, o lastimado de ver las crueldades que con este desdichado principe haria el vengativo Xeque, con dos dardos le atraveso parte à parte por las espaldas, con que cayo Nazar de la yegua, y al punto cargaron sobre él los demas alcaydes y le acavaron con muchas y diversas heridas ».

(2) Le corps fut gardé à Fez quatre jours, puis expédié à Maroc où il fut enseveli honorablement. Cf. Guadalajara, *ut sup.* Sur la satisfaction qu'éprouva Moley Ahmed de cette heureuse issue d'une affaire qui avait semblé un instant de la dernière gravité, cf. *Nozhet*, p. 178. L'auteur de cette chronique attribue inexactement ces événements à l'année de l'hégire 1005, au lieu de 1004 qui correspond à mai 1596. Il dit que Naçer eut « la tête tranchée » et que celle-ci fut transportée à Maroc. C'est sans doute une autre erreur.

don Sébastian, et, voiant que l'an 1590 don Anthoine alloit en Portugal avec une armée angloise, le roy de Castille le retira avec Moulé Checq, fils de Moulé Abdala, frè[re] de Moulé Hamed, qui c'est faict chrestien depuis quelques anné[es] (1).

Moulé Chécq, fils du roy, le lendemain de la victoire, livra à tous le[s] chefs quelque somme de deniers, oultre quelques honneurs dont il le[s] gratiffia et aux soldats les cinquente onçes qui leur estoient promise[s], avec confirmacion de leur accroistre de deux onces par mois de la sold[e].

Voilà ce qui c'est passé en ceste guerre digne d'estre remarqué. Ainsy demeure auiourd'huy le roy de Mauritanie paisible en son royaume et sans aparence d'altéracions ou troubles, tenant tous les chérifz qui prétendent à la couronne prisoniers (2). Ainsy on a opinion qu'il se

(1) Voilà une nouvelle inexactitude généalogique qui explique celle qui a été précédemment relevée au sujet de la filiation de Muley Naçer. En effet, le Muley Cheikh dont il est ici question était fils, non pas de Muley Abdallah, mais de Muley Mohammed. Passé en Portugal en 1578 comme son oncle Naçer, il avait vécu interné avec lui jusqu'au moment où ce dernier avait obtenu de Philippe II l'auturisation de se rendre à Melilla. Treillault a confondu les deux réfugiés l'un avec l'autre; voyant dans Naçer le fils de Muley Muhammed, il était naturel qu'il vît dans Cheikh le fils de Muley Abdallah. Sur Cheikh ben Mohammed, qui reçut à son baptême, où il eut pour parrain et marraine Philippe II et sa fille Isabelle, le nom de « don Felipe de Africa », et qu'on retrouve dans les textes postérieurs qualifié de « principe de Marruecos », cf. Mendoça, p. 21-22, Cabrera, *ut. sup.*, t. III, p. 365-366, t. IV, p. 329, et *Relaciones de las cosas sucedidas en la corte de Espana desde 1599 hasta 1614*, Madrid, Alegria, 1857, 4°, p. 327. — Treillault se trompe d'une année sur la date à laquelle eut lieu l'expédition anglaise en Portugal; ce fut en mai-juin 1589, et non 1590, que Norris et Drake essayèrent d'enlever Lisbonne.

(2) Treillault oubliait celui ou ceux qui étaient réfugiés chez les Turcs, notamment Muley Ismaïl ben Abdelmelec, qui vivait encore à Constantinople à l'époque où J.-A. de Thou écrivait son livre CXXIX, *in fine*, et qui ne cessa de revendiquer jusqu'à sa mort, platoniquement d'ailleurs, les royaumes du Maghreb occidental.

voudra resentir de l'injure à luy faicte par le roy de Castille (1), combi[en] qu'il n'ait aidé d'aucune chose à son nepveu. Ledict roy fit mettre son agent prisonnier le 4 d'aoust de l'an passé, un jour après la victoire de la première bataille; et a tenu ledit agent trois mois en fort estroicte prison, ne luy laissant parler personne, ny passer u[n] seul mot d'escript, reguardant tout ce qui luy estoit porté, et est le nom dudict agent Baltasar Paulo.

III

Le sieur de Lisle à M. de Villeroy

Bibl. nat., ms. fr. 16145, fol. 130-131. Orig. chiffré avec déchiffrement entre les lignes.

Au dos : A Monseigneur, Monseigneur de Villeroy (2), conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé et premier secrétaire des comandemens de sa Majesté. En court.

(1) Il s'en fallut de peu que, moins de trois mois après, Muley Ahmed fût mis à même de se venger. En juillet, les anglo-hollandais, s'étant emparés de Cadix, ouvrirent des négociations avec le chérif et délibérèrent de lui livrer la place; s'ils ne le firent pas, ce ne fut pas la faute du prince Emmanuel du Portugal, qui semble avoir été l'instigateur de ce projet et qui mit tout en œuvre pour en assurer l'exécution. Cf. *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXXVI, p. 305, 324, 330, 343, 357, 418. Cet Emmanuel, dont il sera question ci-dessous, p. 42, était un fils naturel de dom Antonio, prieur de Crato, concurrent malheureux de Philippe II à la couronne de Portugal après la mort du roi dom Henri. C'est sans doute de lui qu'il est question dans la lettre de la reine Élizabeth d'Angleterre à Muley Ahmed du 10 septembre 1588, et dans la réponse de ce dernier à celle-ci du 4 mars 1592, signalées par Playfair et Brown, *Op. cit.*, nº 90; il paraît qu'il était alors retenu en otage par le chérif, auprès duquel son père l'avait sans doute envoyé en mission. Il mourut en 1624.

(2) Nicolas III de Neufville, seigneur de Villeroy, fils de Nicolas II et de Jeanne Preudomme, né vers 1544, mort en 1617, secrétaire d'état depuis 1567.

D'une autre main : Mr de Lisle du XXIXe janvier, receuc le XIIIe mars 1606.

Monseigneur,

Le temps et les ventz contraires, aprez que j'ay eu prins congé du Roy, m'ont retins quatre mois et plus de me pouvoir embarquer (1) ; qui est cause que je n'ay plus tost faict scavoir des nouvelles à sa Maiesté. Mais après cella Dieu me donna le passage sy favorable que le quinzième de mon embarquement j'arrivé à Saffy (2), première ville du roiaume de Marroque.

Où j'ay trouvé le conte Anthoine Serlay, anglois qui

(1) Ainsi qu'il a été dit plus haut, c'était la seconde fois que le sieur de Lisle allait représenter le roi de France au Maroc. Sa première mission avait sans doute pris fin, comme nous apprend Mocquet, *Op. et loc. cit.*, par l'arrivée au Maroc de son confrère en médecine l'orientaliste Hubert, « envoyé pour relever le sieur de l'Isle ». Toutefois, il était resté avec Hubert à la cour chérifienne « environ un an... puis tous deux estoient revenus en France ». Hubert de retour à Paris ayant quitté sa chaire du Collège royal en 1600, c'est donc antérieurement à cette date d'au moins une ou deux années, sinon davantage, qu'il faut rapporter le départ du Maroc du sieur de Lisle. Soit que l'exercice de la médecine lui eût beaucoup rapporté, soit qu'il se fût livré à quelque commerce lucratif, nous savons par Mocquet qu'il avait fait fortune, à la différence d'Hubert qui « se contenta de sortir de ces pays plus chargé de science et de livres arabiques que de richesses et autres commoditez ».

(2) Asfi, sur la côte atlantique du Maroc, à peu près à égale distance entre le cap Cantin au nord et l'embouchure du Tensift au sud. Bien qu'elle fût dépourvue de port, comme Mogador n'existait pas pas encore, et Azemmour, d'ailleurs notablement plus éloigné, se trouvait commandé par la ville portugaise de Mazagam, cette place était alors le point d'où partait la route la plus communément suivie entre Maroc et le littoral. Sur cette route, cf. surtout Mocquet, *Op. cit.*, p. 164 sq., G. Hœst, *Nachrichten von Marokos und Fes*, trad. du danois, Copenhague, C. Gottlob Prost, 1781, 4°, p. 95-96, Renou, *Description géographique de l'empire du Maroc*, Paris, imp. roy., 1846, 4°, p. 210 sq., Beaumier, dans *Bulletin de la soc. de géog. de Paris*, 3e série, t. XVI, 1868, p. 321 sq., et Leared, *Morocco and the Moors*, Londres, Sampson Low, 1870, 8°, p. 186 sq.

estoit il y a environ quatre ans ambassadeur de l'ampereur et du roy de Perse vers le pape, venu vars le roy de Fez de la part de l'ampereur (1) avec force présens et argent, entre aultres dont j'ay eu advis une auseigne de la valleur de plus de douze à quinze mille escus faite de diamans et un rocher de corail fort ingénieussement faict. Et voiant le nombre de gens de guerre qu'il a à son train et l'excessive despence qu'il faict, et aiant sceu par les marchandz crétiens qu'il avoit vingt mil escuz à deppendre, tant sur ung espagnol faissant sa demeure icy à Marroque que sur d'autres crestiens, j'ay creu qu'il avoit d'aultres desseins que pour l'ampereur. Quy m'a incité l'envoyer visiter par un gentilhomme quy m'a accompagné icy, nommé le sieur de Masseilles, qui a servy monseigneur de Monpentier (2), pour recon-

(1) Antoine Shirley, né en 1565, fit en 1598 un voyage en Perse ; il en revint l'année suivante accompagné d'un persan envoyé par Schah-Abbas auprès des princes chrétiens, afin de s'entendre avec eux pour une action commune contre les Turcs. Cf. *Lettres missives de Henri IV*, t. V, p. 334, 431, 436, 547. Sur sa mission au Maroc en qualité d'ambassadeur de l'empereur Rodolphe II, MM. Playfair et Brown, *A bibliography of Morocco*, nos 124 et 147-148, indiquent un ouvrage de R. C[ottington], *A true historicall discourse of Muley Hamet's rising to the three kingdomes of Moruecos, Fes and Sus..., the adventures of sir Anthony Sherley...*, Londres, 1609, 4°, réimprimé dans S. Purchas, *Hakluytus posthumous, his pilgrimes in 5 bookes*, Londres, 1617-1625, 4 vol. f°, t. II, p. 851-873. Hœst, *Op. cit.*, p. 34, consacre un paragraphe à la mission de Shirley au Maroc, mais sans indiquer la source de ses informations. Shirley, ainsi que le dit plus bas M. de Lisle, était en réalité un agent de l'Espagne ; à son retour à la cour de Philippe III, il fut comblé d'honneurs, et, malgré les injonctions de son souverain Jacques Ier, resta au service de l'Espagne jusqu'à sa mort, qui eut lieu sans doute vers 1631. On a plusieurs relations de son voyage en Perse, ainsi que des aventures de son frère Robert dans ce dernier pays, où il fit une brillante fortune auprès du schah, puis tomba dans la plus complète disgrâce. — Le « roy de Fez », ou plutôt de Maroc, était à cette date Muley Abdallah, dit Abou Farès.

(2) Henri de Bourbon, duc de Montpensier, né en 1563, mort en 1608.

gnoistre quelque chose; ce qu'il a faict, ayant sceu de luy qu'il a passé par Espagne et séjourné quelque temps à Callis, où il s'embarqua dans ung navire que l'on luy bailla expreslz. Inquis par le gentilhomme s'il avoit veu le roy d'Espagne, il dict que non, mais qu'il avoit eu un pacquet de luy, et de plus que le duc de Bergance (1) l'avoit visité de la part du roy d'Espagne, tant pour excuser le gouverneur de Callis de ce qu'il ne l'avoit point reçu ainsy que désiroit son maistre, et qu'à ceste occasion il le venoit mettre hors de son gouvernement, et venoit aussy gratiffier ledit ambassadeur de ce que son voiage et son dessain estoit extrêmement à l'avantage des crétiens et de la crétienté.

Depuis, estant venu icy, je me suys adressé pour estre adverty de toutes nouvelles et de son négoce à la senr du roy de Fez, quy se nomme Lela Sofia. Quy m'a aprins que ledit ambassadeur venoit principalement de la part du roy d'Espagne, offrant d'unir ses forces à celles dudit roy de Fez pour faire ensemblement la guerre au turc le long de la coste d'Affricque quy regarde la mer de levent, pour chasser des places qu'il tient sur ledit rivage comme sont Tremesen (2), Argel, Bône, Biserte, bref de toutz les lieux maritimes où il y a portz, plaies, baies, rades au dessus de Tramelen (3) située au dessus du destroit de Gibraltar jusques par delà Tunis, à condition que tout le dedans de la terre demeureroit au roy de

(1) Théodose II de Portugal, duc de Barcelos, puis de Bragance, né vers 1566, mort en 1630. Emmené encore enfant par le roi dom Sébastien à la malencontreuse expédition de 1578, il avait été fait prisonnier et était resté plusieurs mois captif à Fez et à Maroc. Cf. surtout Mendoça, p. 78, 79, 83, 84, 98, 117, 124, 193, 212, 213, 217, 218.

(2) Tlemcen; on sait que cette ville est assez éloignée de la mer, avec laquelle elle ne communiquait alors (Oran appartenant aux Espagnols) que par Rachgoun, à l'embouchure de l'Isser-Tafna, ou même par Mostaganem.

(3) *Sic.* Il doit s'agir de Tlemcen.

Fez et tout le rivage de la mer au roy d'Espagne, affin de rendre les costes de Castille, d'Aragon, Sardagne, Naples et Sicille exemptes des continuelles courses desdits turcz.

Il y a long temps que le roy d'Espagne a ce dessein en teste, car j'ay aprins du feu roy de Maroque (1) que la cause principale pour quoy le roy d'Espagne (2) desvya l'ayde qu'il avoit promis au roy dom Sébastien pour la guerre d'Affricque fut d'autant que Mouley Abdul Melec luy fit ouverture par ambassadeur expreslz de ce dessain, quy fut trouvé infinimen à propos par le conseil d'Espagne. Cest accord n'eust point d'effect par la mort dudit roy Mouley Abdul Melec et les empeschemens de dom Philippe roy d'Espagne.

Le susdit dessain est de très facille exécution, le roy de Marocque unissant ces forces à celles du roy d'Espagne et autant impossible sans icelles. Les turcz qui tienuent les rivières d'Affricque sont mal voullus des alarbes maistres des plaines et révèrent superstitieusement le roy de Marocque comme estant de la race de leur prophète (3). Le soullévemen des alarbes, qui affameroient facillemen par terre lesdites places, seroit très facille par le moien du roy de Marocque, puissant en cavallerie, d'argent et de crédit, et le peu d'armée navalle

(1) Muley Ahmed el Mausour, mort en août 1603.

(2) Philippe II. Sur les négociations entre ce prince et Muley Abdelmelec, cf. Cabrera, *ut sup.*, t. II, p. 343-344, 347-349, 395-396, 465, 486, 542, Mendoça, p. 3, Herrera, *Segunda parte de la historia general del mundo de XI años del tiempo del señor rey don Felipe II*, Madrid, Madrigal, 1601, f°, p. 57-58 et 77-78, Franchi Conestaggio [J. da Silva-Portalegre], *Dell'unione del regno di Portogallo alla corona di Castiglia historia*, Gênes, Bartoli, 1585, 4°, fol. 12 r°, San Roman, *Iornada y muerte del rey don Sebastian de Portugal*, Valladolid, Iniguez, 1603, 4°, p. 16-17.

(3) On sait que la dynastie qui régnait au Maroc depuis le commencement du XVI° siècle se prétendait chérifienne, et même fatimite, c'est-à-dire issue de Fatima, fille du Prophète. Cf. *Nozhet*, p. 7 à 18.

que auroit le roy d'Espagne du costé de Naples ou de Sicile empescheroit le wituaillemen que vouldroit faire le turc.

Il me semble que l'effect dudict dessein seroit aussy pernitieux pour le bien de la France (que) qu'avantageux pour la grandeur du roy d'Espagne, soit en temps de guerre ou de paix. Car par ce moien le roy d'Espagne se rendroit maître de la mer du levant (1) quy est fort estroicte, ayant les portz à sa dévotion, au préiudice du Languedoc et de la Provence et de la navigation ordinaire qui se faict des provinces de Normendie, Picardie, Bretaigne, Poitou et Gascongne par le destroict de Gibraltar aux susdites provinces de Languedoc, de Provence, Italie et Turquie. Et ce quy est encore de plus de conséquence, que (le) s'ôteroit à toutz les marchandz françois, tenant les susdits portz, le commerce qu'ilz ont le destroict de la coste d'Affricque, les fournissant luy seul de draps, toilles, espiceries, quinquailleries et toutes autres marchandises propres icy, dont ilz tirent un grand proffit, au préjudice des douanes du Roy, de la navigacion et de ses subgectz. Bref, il viendroit au bout de ses desseins, qui sont d'avoir moien, tenant luy seul le commerce, de tirer une infinie quantité de bledz des fertilles plaines d'Affricque pour subcister en ces pais, et par ce moien se passer des bledz de France, et de faire tarir la plus féconde source d'or et d'argent que le Roy aye (2). Il

(1) Mer du levant par rapport au Maroc. Il s'agit de l'extrémité du bassin occidental de la Méditerranée, entre le détroit et une ligne tirée de Carthagène à Oran, où la largeur moyenne de la mer ne dépasse guère 150 kilomètres.

(2) On lit dans le Mémoire d'Isaac de Razilly à Richelieu en date de 1626, publié dans la *Revue de Géographie*, t. XIX (1886), p. 460 : « Le meilleur trafficq que nous faysons en Europe est en Espagne, d'aultant que tout l'argent que nous avons vient de là, par le moyen de nos thoilles et bleds. » Cf. aussi Fagniez, *Le commerce extérieur de la France sous Henri IV*, dans *Revue historique*, t. XVI (1881), p. 2, d'après Contarini et Montchrestien.

expérimente tous les jours combien de bledz luy fournist sa frontière (1) d'Oran située vis à vis de Cartage (2). La fertilité desdites plaines est assez congnues par les antiens, les ayant apellez les greniers du peuple romain. C'est la cause principalemen où vise le roy d'Espagne, affin d'empescher que son argent ne s'écoule plus en France et qui se puisse passer du Roy.

La longue cougnoissance que j'ay de ce pays et du particullier naturel dudit prince et de ceux qui le gouvernent me fournira assez d'argumens pour luy dissuader cest aliance nouvelle, atendant que j'aye plus ample commandement de sa Maiesté.

Aussy tost que je fus arrivé au port de Saffy, le susdit ambassadeur dépescha ung courrier aux espagnolz qui sont à Marocque pour faire scavoir au roy d'Espagne par voie de Mazagam (3), frontière que tiennent les portugais, ma venue en ce pays, soubçonnant que je fusse envoié pour abatre ce qui auroit esté édifié. Le mesme jour, à trois heures de nuit, j'envoyé un courrier au roy de Marocque, qui fust dévalizé à trois lieux du port et mes lettres prises ; et néanmoins ceux quy les ont faict surprendre n'en ont esté plus scavans, d'autant que je ne donnois advis que de mon arrivée.

Je ne doubte pas que l'on ne face quelque plainete au pape (4) sur ma venue en ce lieu, maiz elles seront

(1) De l'espagnol « frontera » ou du portugais « fronteira », expression technique usitée dans les deux langues pour désigner les places occupées en pays étranger.

(2) Carthagène.

(3) Mazagam, non loin de l'embouchure de l'Oum-er-Rebia, appelé el Bridja par les Marocains, avait été fondé vers 1502 par les portugais, qui avaient conservé cette place après l'évacuation d'Azemmour (1545) ; elle fut enlevée en 1769 par Muley Mohammed. Sur la situation de sa garnison dans les premières années du XVII[e] siècle, cf. Mocquet, *ut sup.*, p. 52 sq., et sur son état actuel, Leared, p. 60 sq., et Thomson, *Travels in the Atlas and southern Morocco*, Londres, Philip, 1889, 8°, p. 46-48.

(4) Paul V Burghèse, pape de 1605 à 1621.

trouvéez nulles par l'humble requête que envoient les captifz de sa Sainteté à Mr d'Hallincourt (1) tendant à ce que ledit sr supplie le Roy de vouloir intercéder envers le roy de Marocque pour leur franchise cependant que je suys icy, n'ayant aultre espérance d'estre mis en liberté sy ce n'est par [ce] moien. J'envoye leur requête par voie de Levant audit sr, et luy escris par ce navire à ceste occasion.

J'ay desjà communicqué secrètement avec ce prince qui estoit fort désireux de me veoir. Je le sens disposé à effectuer ce qui est de ma commission. Il seroit besoing que sa Maiesté m'honorast du tiltre d'ambassadeur (2), d'autant que ce prince m'a faict dire qu'il ne traitera qu'avec ceux de ceste qualité. Je supplie donc sa Maiesté, si elle a pour agréable que je la serve en ceste négotiation, de me donner ce tiltre et de croire qu'elle congnoistra le fruict que je y feray, et aussy de considérer les fraiz qu'il me fault faire icy, dont je la supplie de me donner moyen de m'y entretenir pour son service; vous asseurant, avec la grâce de Dieu, d'user de telle dilligence en tout ce que dessus que j'espère rendre sa Maiesté contente de mes services. Je suplye le Créateur, Monseigneur, qu'il vous donne en santé longue et heureuse vie.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

ÏO (3).

Le vint neufe de janvier 1606.

---

(1) Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, fils du correspondant de M. de Lisle, était ambassadeur à Rome depuis 1605 et le resta jusqu'à 1607. Il mourut en 1642.

(2) Ce point est à remarquer. M. de Lisle n'avait donc pas officiellement la qualité de représentant du roi de France; sa mission était purement officieuse, au moins à cette date.

(3) Signature de M. de Lisle dans tous les originaux de la Bibliothèque nationale; seul l'original des Affaires étrangères, d'ailleurs adressé de Madrid et non du Maroc, porte une souscription en clair.

IV

Le même au même

Bibl. nat., ms. fr. 16145, fol. 24-25 et 26-27. Aux fol. 26-27, orig. chiffré avec déchiffrement entre les lignes; aux fol. 24-25, autre orig. chiffré sans déchiffrement. Les variantes fournies par les parties en clair de ce duplicata non déchiffré sont indiquées ci-dessous.

Au dos : A Monseigneur, Monseigneur de Villeroy, conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé et premier secrétaire des comendements de sa Maiesté. En court.

D'une autre main : Le sr de Lisle du xe avril, receue xxiiie juin 1606.

Monseigneur,

L'advis que j'ay donné au Roy par la voye de *levant et puis par* (1) la Rochelle touchant l'envoy de l'ambassadeur d'Espagne soubz le nom de l'empereur est fort véritable. Il le tesmoigne *assez* (2) par tous ses discours et ses actions. Il a fait icy un agent espagnol, et qui plus est son train est composé de toutes sortes de nations resté *d'* (3) allemandz. Il y avoit quelque temps qu'il estoit à Saffy, lieu de notre dessente, lorsque je suys venu en ce pays, et à mon arrivée a commencé *à ouvrir* (4) le cours d'une grande despence, bien sy grande que l'excès a esté tel qu'il n'a laissé ny petit ny grand à qui il n'ayt fait des présens. Il a cent escuz pour jour

---

(1) Les mots soulignés manquent dans le duplicata.

(2) Ce mot est seulement dans le duplicata.

(3) Même observation qu'à la note précédente.

(4) Même observation qu'aux deux notes précédentes.

du roy d'Espagne et quand il marche deux cens. Et pour tesmoigner que le fondz de sa dence vient d'ailleurs que de l'empereur, le roy d'Espagne luy a baillé deux pièces : l'une un ruby oriental extrêmement beau et grand (et beau), qui poise deux onces moins un huitième, qui n'est point en œuvre, qu'il porte à son chapeau à l'audience qu'il a devant le roy de Fez, et du depuis l'a mis en gaige pour deux cens mil livres; l'aultre est un dyament qui poise une once. Venant dudit lieu, je croy que l'aveu que l'on en a faict sera cause qu'ilz ne partiront jamaiz de ce pays sy ce n'est par d'aultres mains (1). Il a dict au sieur de Masseilles, quy est icy avec moy, qu'il a oultre tout cela quarante mil escuz à dépendre et dit partout que le roy d'Espagne son maitre a (a) des milions à donner.

Il a dict au roy de Fez : que sa Majesté avoit eu dessein sur Pampelune, quo son entreprinse avoit esté long temps cachée, *mais* (2) enfin descouverte pour faulte du gouverneur de Bayonne qui s'estoit trop hasté; que sa Maiesté avoit ponr ce subiet loué des galères de la Seigneurie de Venyse affin de faire la guerre au roy d'Espagne du costé de Castille et d'Aragon au mesme temps que l'on travailloit (3) en Navarre; et que pour ce subiet le Roy vouloit faire introduire les françois et flamens dans leur portz d'Affrique, pour avoir retraite plus assurée et proche et plus de moyen d'endommager les espagnolz.

J'avois par mes premières lettres (4) donné advis au Roy comme j'avois escrit à don Emanuel de Portugal (5)

---

(1) Le duplicata porte : *que les ayant aportez en ce pays, il n'en retourneront jamaiz sy ce n'est....*

(2) Ce mot est seulement dans le duplicata.

(3) Le duplicata porte *travailleroit*.

(4) Ces « premières lettres » au Roi devaient avoir été écrites à la même date que les précédentes à Villeroy.

(5) C'est le fils de don Antonio dont il a été parlé ci-dessus, p. 33 note 1.

de dire aux estatz des Pais Bas comme je venois icy de la part de sa Maiesté sur ce subiet; qui a esté cause qu'ils ont envoyé un agent (1) avec des présens de 120,000 florins. On ne *luy* (2) faisoit responce sans ma venue. Le comte de Charly, pour *agrandir* (3) son maître l'empereur et pour diminuer l'auctorité des aultres, faissoit accroire que tous les roys de la crestienté dépendoient dudit empereur. Nous avons fait entendre quelle est sa puissance et ce qu'il peut, *sans luy faire tort* (4).

Le grand duc de Toscane (5) fomente la guerre, et a fait eslever Mulley Echec, cy devant prisonnier du roy de Fez, qui s'est saisy de Fez (6). Il n'a argent ni vivres. C'est choze certaine que le grand duc luy veut prester un milion d'or, mais c'est à bons gages et pour avoir les villes et portz de Larache et Tetouen (7), pour les eschanger au roy d'Espagne et avoir au lieu Porto Her-

---

(1) Guadalajara, fol. 96 v°, nous apprend qu'en 1607, des pourparlers ayant été engagés entre Philippe III et Muley Cheikh alors maitre de Maroc (cf. ci-dessous, p. 52 note 1), un agent du comte Maurice dut quitter le pays sur l'ordre de ce dernier; il s'agit, sans doute, du même personnage dont parle ici M. de Lisle.

(2) Le duplicata porte *leur*.

(3) Ce mot est seulement dans le duplicata.

(4) Même observation qu'à la note précédente.

(5) Ferdinand I[er] de Médicis, grand duc de 1587 à 1609.

(6) Sur l'histoire de Muley Cheikh, sa brouille avec son père et ses rapports avec ses frères Muley Cidan et Muley Abou Farès, cf. *Nozhet*, p. 280 sq. et 308 sq., Guadalajara, fol. 87 r° sq. et 89 v° sq., et Rojas, fol. 1 v° sq. Aucun de ces auteurs ne parle des menées du grand duc de Toscane.

(7) Ce genre de spéculation n'aurait pas été nouveau pour Ferdinand I[er], qui possédait de grosses réserves de numéraire accumulées par son frère et prédécesseur François et qui s'entendait fort bien à les faire fructifier. Ainsi, il avait consenti à plusieurs reprises d'importantes avances à Henri IV, mais contre dépôt entre ses mains du château d'If et des îles de Pomégue et de Ratonneau. D'ailleurs, il eût été parfaitement en état d'occuper el Araïch et Tetuan. Il avait en effet une excellente marine, celle des chevaliers de Saint-Étienne, dont les galères devaient attaquer Famagouste en 1607 et détruire Bône en 1608.

cule appartenant audit roy d'Espagne, et à condition aussi qu'il luy aidera à agrandir et avoir la république de Luques (1).

Le roy de Fez (2) a tous les soldatz et les trésors du pays. [Il a] envoyé quatre arméez *à* (3) Feez contre son frère révolté *montantz* (4) plus de 30,000 harquebuziers et 4,000 chevaulx (5). Ce seroit une chose incroiable la despence qu'il a faite à ses soldatz sy nous n'en estions tesmoins oculaires. Il *leur a donné la paye d'un an entier en ung coup, et leur a promis pour toutz* (6), la victoire gaignée, cinquante francz pour teste de rescompense et six mois encor de paye d'avance et augmenter la paye de chaque soldat de 40 s. Il est certain que, depuis trente mois *que le roy de Marroc* (7) est roy, il a faict payer à toutes ses arméez cinquante deux mois de paye, *laquelle il avoit jà augmentée* (8) de quatre francz. Je croy, *à voir l'ordre* (9), qu'il fera ses affaires et defera son ennemy avant qu'il reçoive ce qu'on luy a promis.

---

(1) On sait que Philippe II, en abandonnant Sienne à Florence, avait réservé à l'Espagne, en les rattachant à Naples, les ports du littoral au sud de l'Ombrone, Orbitello, Porto-Ercole, Telamone, etc., connus sous le nom de présides de Toscane. D'autre part, Lucques et son territoire, quoique enclavés dans les terres de Florence, constituaient une république indépendante, qui resta telle jusqu'aux bouleversements édictés par le Directoire.

(2) Il faut entendre par là Abou-Farès, bien que Fez appartînt alors à Muloy Cheikh.

(3) Duplicata : *en.*

(4) Duplicata : *qui se montent à.*

(5) Guadalajara, fol. 92 r°, parle seulement de 7,000 fantassins et 8,000 cavaliers.

(6) Duplicata : *il a donné la paye à ses arméez d'un an entier en ung coup, et a promis à toutz ses soldats.*

(7) Duplicata : *qu'il.*

(8) Duplicata : *et avoit dès ce temps là augmenté la paye.*

(9) Duplicata : *avec l'ordre qu'il tient.*

Mais il est fort certain que le grand duc luy a envoyé *quatre* (1) navires en Larache chargez de ris, vivres et autres munitions de guerre. Il est bien voullu de ses soldatz, mais *il n'a nulz moiens* (2).

Les turcz apréhendent la guerre d'icy, sachant que cest ambassadeur qui se dit estre de l'empereur est icy. Il a achapté un navire armé qui ne luy sert que pour aller et venir en Espagne. Il envoye *encore de présent* (3) un gentilhomme anglois qu'il a avec luy en Angleterre pour achapter encores un autre navire de trois cens tonneaux. Il a charge de passer par Espagne et s'adresser à la duchesse de Feria (4) qui procure toutes ses affaires en Espagne. Il dict ces navires estre pour faire la guerre aux turcz.

C'est tout ce que je puis adviser sa Maiesté. Je croy que j'auray eu mon expédition si j'avois eu des nouvelles du Roy et que j'eusse la commission et le (et le) pouvoir d'ambassadeur que j'attens, s'il plaist à sa Maiesté, sinon je seray contraint m'en retourner. *Attendant, je priray notre Seigneur vous donner bonne vie et longue et demeureray* (5), Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

IO.

A Maroc, le 10 d'apvril 1606.

---

(1) Cette lecture n'est pas certaine. Par *luy*, il faut entendre Muley Cheikh.

(2) Duplicata : *les moiens luy deffaillent.* Cf. Guadalajara, fol. 92 r°.

(3) Ces mots sont seulement dans le duplicata.

(4) Jane Dormer, duchesse douairière de Feria, était d'origine anglaise. Elle s'occupait fort d'intrigues politiques et correspondait de façon suivie avec le pape Paul V. Elle mourut en 1612.

(5) Duplicata : *Cependant je prierai notre Seigneur pour votre prospérité et santé et demeureray éternellement.*

V

Le même au même

Bibl. nat., ms. fr. 16146, pièce 14. Orig. chiffré avec déchiffrement entre les lignes.

Au dos : A Monseigneur, Monseigneur de Villeroy, conseiller du Roi en ses conseils d'estat et privé, et premier secrétaire de ses commendemens. En court.

D'une autre main : De Mr de Lisle du XIIe janvyer 1607, receue le XXVIe mars. Maroc.

Monseigneur,

Vous aurez sceu par mes lettres du dixiesme du mois dernier (1) toutes les particularitez qui se sont passéez

(1) Ces lettres semblent perdues, mais on a la réponse d'Henri IV à la lettre que M. de Lisle lui écrivit à cette date. Elle est publiée dans les *Lettres missives de Henri IV*, t. VII, p. 212. Avec elle, est imprimée, p. 213, une autre lettre royale au chérif vainqueur, Muley Cheikh, où Henri IV le félicite de ses derniers succès et l'avise qu'il a « commandé au sieur de Lisle » de le « requérir en nostre nom, de tenir la main qu'à l'advenir nos subjects et aultres qui traficquent soubs nostre bannière ès terres de vostre obéissance, y jouissent des mesmes privilèges et franchises qu'ils ont acoustumé, sans permettre que les pirates ou corsaires flamands ou anglais puissent, après les déprédations qu'ils pourroient avoir commises sur eux, trouver aucun seur accès ny retraicte en vos ports et havres ». Et le Roi ajoutait : « Nous nous remettons à ce que vous en dira de nostre part le sr de Lisle, auquel nous vous prions sur l'un et l'autre subject, et doresnavant en ce qu'il aura traicter avec vous pour nostre service, vouloir adjouster pareille foy et créance qu'à nous mesmes. » M. de Lisle était donc désormais régulièrement accrédité auprès de la cour chérifienne ; il est à croire qu'il l'avait été déjà auparavant auprès de Muley Abou Farès ; car on verra ci-dessous que ce dernier avait écrit à Henri IV une lettre que sa défaite rendit caduque. Cf. aussi *Lettres missives*, t. VII, p. 442 et 443 ; toutefois, nous ferons observer qu'une des lettres publiées à la p. 442 comme adressée au [roi de Maroc] l'était certainement, non à ce prince, mais au pacha d'Alger ou à celui de Tunis ; arg. de son objet même, d'une lettre au même effet écrite au Grand Seigneur (p. 441), et surtout du titre donné au destinataire, « Très illustre prince, nostre bon amy », alors que dans la dépêche de la p. 213 on lit « Très hault, très excellent prince, nostre bon amy ».

en la bataille donnée près ceste ville entre les chérifes de la Mauritanie (1).

Je vous disois que l'on tenoit que Mouley Boufers s'estoit estouffé en se sauvant de la bataille ; ceste nouvelle ne s'est depuis trouvée certayne pour s'estre retiré ledit prince dans une forteresse aux montagnes du grand Athlas, où il atend de Feez la venue de sa mère (2), pour faire son accord et se rendre à son frère.

Les gallères que le roy d'Espagne tenoit dans le destroit de Gibraltar, pour surprendre quelques places voisines dudit destroit, ce pendant que les chérifes estoient empeschez entre eux, ont esté cause que le roy de Fez de maintenant ne c'est encores acheminé vers cette ville pour venir jouir de la nouvelle conquête faite par son filz aysné (3).

(1) J.-A. de Thou, lib. CXXXVIII, confond cette bataille avec celle qui eut lieu à peu près exactement un an plus tard, le 8 décembre 1607, aussi proche de Maroc, entre Muley Abdallah et Muley Cidan. Cf. la lettre qui suit du 8 avril 1608. Le *Nozhet*, p. 313, et Rojas, fol. 7 v° et 8 r°, racontent de façon très incomplète la lutte entre Muley Abou Farès et Muley Cheikh. En revanche Guadalajara, fol. 91 r° à 93 r°, donne des détails circonstanciés et qui semblent exacts. Nous y renvoyons. Cf. aussi Mocquet, p. 181-183, 197-198, 201-202. D'après ce dernier, la bataille dont parlait M. de Lisle dans ses lettres du 10 décembre 1606 aurait eu lieu « environ le mois de novembre 1606 ».

(2) Sur cette princesse, qui semble avoir été d'une haute intelligence, et qui joua dans toutes ces affaires marocaines un rôle des plus importants, cf. ci-dessus, p. 14 note 2, et Rojas, fol. 19 r° et v°.

(3) C'était en effet le prince Muley Abdallah, à peine âgé de vingt-deux ou vingt-trois ans, qui avait mené toute la campagne et défait successivement son cousin Abdelmelec au printemps entre Mequinez et Fez et son oncle Abou Farès en automne près de Maroc. Rojas, fol. 7 r°, en fait un portrait des plus flatteurs.

J'ay appris depuis peu que l'une des principalles occasions qui esmeut le grand duc à favoriser ce roy de Fez à présent en sa nécessité a esté pour le dessaing qu'il a d'obtenir pour luy seul toute la traitte des cuirs dudit royaume (1), chose à la vérité qui ruyneroit totallement le grand commerce qu'il y a de Provence et Languedoc en ces pays au préjudice des droictz de sa Maiesté et grand dommage du bien de ses subiectz, oultre la diminution de l'argent qui en revient en France par la vente que font ses subiectz de Provence et Languedoc desdits cuirs ès costes des royaumes de Valence, Arragon et Cathelongne, les eschangeant en réaulx. Il veult aussi entreprendre les moulins à sucre du royaume de Sus (2), don il proviendroit une grand ruyne au négoce qu'il y a de Rouen, Dieppes, le Hâvre et la Rochelle en ce royaume. J'espère me comporter en telle sorte qu'en sela l'intérest de sa Maiesté ny de ses subiectz n'y sera nullement ofencé (3).

L'on atend bien tost en ceste ville le trésor qui vient du royaume de Gago et Toumouquetou que le chérif tient en Guynée, le long de la grand rivière

(1) Ce commerce des cuirs marocains était alors très considérable, surtout en peaux de mouton et de chèvres brutes ou apprêtées, auxquelles on sait que le nom de maroquins est resté dans notre langue. Cf. *Voyages d'Afrique faicts par le commandement du Roy...*, par Jean Armand, Paris, Traboulllet, 1631, 8°, p. 252, 281, et Fagniez, *L'industrie en France sous Henri IV, ut sup.*, t. XXIII (1883), p. 83 et 290.

(2) Sur la culture de la canne dans les provinces méridionales du Maroc et les usines à sucre qui y avaient été installées. Cf. G. Lioni, fol. 17 r°, Marmol, t. II, fol. 16 v°, Torrès, p. 107, 112, 166, 284, 401, *Nozhet*, p. 180, 261, 302, *Voyages d'Afrique*, p. 251-252, 271, et *Relation du royaume de Maroq*, Bibl. nat., ms. fr. 16141, fol. 281 r° et v°, 287 r°.

(3) Sur le commerce français avec les pays barbaresques, cf. Fagniez, *Le commerce extérieur, ut sup.*, p. 7-8, d'après Montchrestien et Le Fèvre.

Niger (1). Il monte à quatre millions six cens mil livres, le tout en or de tibre (2).

Depuis mes dernières lettres, les pyrates flamens et anglois ont encores pris par deux fois ung navire de la Rochelle (3). Si sa Maiesté n'y met ordre, ses subiectz en recevront infinies pertes, comme ilz ont faict l'an dernier de plus de douze navires dont j'ay donné amples advis.

(1) Ce pays, formant l'empire sonbraï de la dynastie noire des Askia, avait été conquis de 1590 à 1592 par les généraux de Muley Ahmed, Djouder et Mahmoud; des caravanes mettaient régulièrement en communication le Maroc et les contrées annexées. Cf. *Nozhet*, p. 157 sq., Ralfs, *Beitræge zur Geschichte und Geographie des Sudans*, dans *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, t. IX, p. 540, 543 et 549 sq., Barth, *Travels and discoveries in north and central Africa*, London, Longman, 1857-1858, 5 vol. 8°, t. IV, p. 406 sq. et 608 sq., Mendoça, p. 256-257, *Lettre escritte*, p. 39 à 50, *Relation du royaume de Maroq*, fol. 281 r°.

(2) « De l'atibar ou de l'or en poudre, que nous appellons tibre ». *Lettre escritte*, p. 48. « De l'or en poudre, qu'ils appellent tibir ». *Relation de la captivité du sieur Mouette dans les royaumes de Fez et de Maroc*, Paris, Cochart, 1683, 12°, p. 315. « The circulating medium at Timbuctoo is (tibber) gold dust ». J. G. Jackson, *An account of the empire of Marocco*, Londres, Bulmer et Nicol, 1809, 4°, p. 251-252. Cf. Barth, *Op. cit.*, t. V, p. 22. C'est effectivement le sens du mot arabe « teber ». Le *Diccionario de la lengua castellana*, 9e édit., Madrid, Fernandez, 1843, 4°, p. 516, traduit « oro de tibar » par « oro muy acendrado », or épuré au feu, or fin, sens dérivé s'expliquant par le fait que l'or soudanais était de l'or sans alliage. Cf. notamment Jackson, *Op. cit.*, p. 245 note 1, 246, 250 note 2.

(3) Au cours des luttes engagées entre l'Espagne d'une part, l'Angleterre et les Provinces-Unies de l'autre, les côtes marocaines, en vue desquelles passait la route des deux Indes, étaient devenues un point de croisière des plus fréquentés; mais les armateurs anglais et hollandais ne se contentaient pas de capturer les navires espagnols, portugais et flamands; ils considéraient comme de bonne prise tout ce qu'ils rencontraient, même les vaisseaux naviguant sous pavillons neutres, ou mieux encore sous leurs pavillons nationaux respectifs; c'étaient des pirates au sens propre du mot. D'ailleurs, il en était de même sur toutes les mers, et les dernières années du XVIe siècle, ainsi que les premières du XVIIe, furent, pourrait-on dire, l'âge d'or de la piraterie. Cf. ci-dessus, p. 46 note 1, *Lettres missives*, t. VII, p. 446 sq., Fagniez, *Le commerce extérieur*, p. 32 sq.

Je vous envoye la lettre que le roy Mouley Boufers addressoit au Roy quelque peu auparavant sa deffaicte avec la traduction de ladite lettre, affiu que sa Maiesté cognoisse comme je m'estois acquicté deuement de la commission qu'il m'avoit donnée de traicter avec le susdit prince (1). J'atendz la venue de Mouley Chec pour négotier de nouveau avec luy et avoir la confirmation de ce que j'avois obtenu de son prédécesseur. J'espère qu'il m'expédiera au contentement du Roy.

Je prie le Tout puissant, Monseigneur, qu'il vous donne en prospérité santé et longue vye.

A Maroc, le 12 jan[vier] 1607.

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Ï O.

VI

Muley Cidan à Henri IV (27 mars-3 avril 1607)

Bibl. nat., port. Fontanieu, 452-453. Copie (2).

De la part de Mulay Zeidan, serviteur de Dieu, et par son ayde victorieuse roy des fidelles et de génération

(1) C'est sans doute la lettre du 5-15 novembre 1606, au sujet de laquelle nous relevons, à la date d'avril 1607, la note suivante dans P. de l'Estoile, *Mémoires-journaux*, édit. de la lib. des Bibliophiles, Paris, 1875-1883, 11 vol. 8°, t. VIII, p. 291 : « Le samedi 28e, on m'a fait voir une *Lettre du roy de Marroque au Roy*, envoiée ici par M. de Lisle, mon bon voisin et ami, agent par devers ledit roy pour sa Majesté très chrestieune, de laquelle ne contenant qu'une page d'écriture j'ay tiré coppie. Elle commence : « Au nom de Celui qui est », dactée du 14e du mois de ragel, qui est à nous novembre, de l'année 1015 de Mahomet, à nous de Christ 1606 ; contient des particularités notables. »

(2) Sous la référence : Bibl. du Roy, ms. du M. de la Mare cotté 9594, 9e, fol. 24. Notre confrère et ami M. A. Spont a bien voulu recbercber pour nous l'original de la copie de Fontanieu, mais saos rien trouver dans l'ancien 9594, actuellement ms. fr. 4826.

en génération fils de roy, — Dieu par sa sainte grâce continue la prospérité sacrée de sa bonne fortune et la lumière de sa justice relluise sur son royaume et le glaive victorieux du Tout-Puissant deffende le peuple de la foy de henneffy *(sic)*, — est adressée cette lettre d'honneur à la Majesté du plus grand prince des pays et régions de chrestiens, Henri IV, empereur de France et roy de Navarre, fils de la grande famille des anciens princes gaulois.

Dieu nous a fait la grâce de jetter ses yeux sur ces royaumes, faisant dormir les bornes de noz pays soubz l'ombre de la paix. Après luy en avoir rendu louanges, nous l'avons bien voulu faire savoir à vostre Majesté par Arnoult de Lisle, lequel a satisfait par deçà à vos commandemens; en cette considération, nous l'avons bien receu, et d'autant plus volontiers que vostre Majesté avait intermis de nous visiter par ses gens et lettres à l'occasion des guerres de par deçà. Maintenant que Dieu nous a bénîz, nous souheitons que nos Majestés entretiennent l'amitié qui s'est conservée entre nos prédécesseurs; il ne tiendra à nous que cela n'arrive; sy vostre Majesté nous mande des nouvelles de sa prospérité, ce sera nous obliger de croire qu'elle désire nous faire part de son amitié. Dieu conserve vostre Majesté.

Escript de nostre chasteau de Marocque que Dieu environne, le cinquiesme jour du mois de ehilige, l'an de la prophétie de Mahomet 1015.

VII

Le sieur de Lisle à Henri IV

Archives du ministère des Affaires étrangères, *Cartons consulaires*, Maroc, I (1577-1693). Original de quatre feuillets, qui semblent avoir été détachés d'un registre in-fol. et qui portent une double cote, l'une, la plus ancienne et biffée, de 662 à 665, l'autre de 376 à 379.

— Bibl. nat., ms fr. 16141, fol. 224 r° à 234 r°. Copie du XVII[e] siècle. — La base du texte donné ci-dessous est l'original des Affaires étrangères, dont une collation nous a été obligeamment fournie par M. Tausserat. Toutefois, la copie du ms. fr. 16141 n'étant pas la transcription plus ou moins altérée de cet original, mais représentant vraisemblablement un autre original perdu rédigé par le sieur de Lisle, ainsi qu'on en a eu plus haut un exemple, il a paru juste d'adopter en certains cas les leçons données par cette copie.

Lettre de M[r] de Lisle pour les affaires des royaumes de Fez et de Marocco. 1608.

Sire,

A mon arrivée en ceste court, j'ay trouvé le sieur Jehan Latino, gentilhomme genevois, ambassadeur du roy de Fez (1), et domp Diégo Marin, antien pensionnaire du roy d'Espagne en Affricque (2), avec lesquelz je

(1) « Juanetin Mortara », noble génois d'une branche de la maison milanaise des comtes « Torniles » (Tornielli), avait été envoyé à Fez par son frère aîné, sous prétexte, dit Rojas, d'y faire le commerce des pierres précieuses, dont Muley Cheikh était grand amateur. Aussi s'était-il bientôt lié avec ce prince, qui avait engagé par son intermédiaire des négociations à la cour d'Espagne, puis, après la réoccupation de Maroc par Abdallah, en décembre 1607, l'avait envoyé en mission auprès de Philippe III. Cf. Guadalajara, fol. 96 r° et v°, et Rojas, fol. 11 r° et v°. Il est à croire que ce Mortara était venu au Maroc comme agent secret du grand duc de Toscane ou du roi d'Espagne, et peut-être de ces deux souverains à la fois. — Dès le mois d'octobre 1607, Henri IV était au courant des négociations de l'Espagne au Maroc et de ses visées sur el Araïsch. Cf. lettres du Roi à Jeannin et Russy, du 8 octobre, et de Villeroy à Jeannin du 23 novembre, dans *Négociations du président Jeannin*, Paris, Desrez, 1838, 8°, édit. du *Panthéon littéraire*, p. 170 et 204.

(2) Neveu d'un autre Diégo Marin, ecclésiastique espagnol qui avait pris une part active aux négociations entre Abdelmelec d'abord, puis Muley Ahmed, et Philippe II, de 1577 à 1581, et qui avait amené son jeune parent au Maroc lors de son dernier voyage en 1581. Depuis cette époque, Marin avait résidé, fort contre son gré d'ailleurs, à Maroc, pour ne repasser en Espagne qu'avec Mortara. Cf. Guadalajara, fol. 83 r° à 84 v° et 96 r° et v°.

communicque tous les jours comme avec mes amis inthimes. A ce que j'ay peu conclure, tant par les propos que m'a tenuz ledict ambassadeur que par ceulx que mes gens ont apprins des serviteurs dudict ambassadeur, il a esté envoyé seullement pour empescher que ce roy ne fomente davantaige la guerre d'Affricque et ne donne secours d'armes et d'argent à Muley Zeydan, chassé de Marrocq par la victoire *que* (1) Muley Abdale, prince de Fez, a obtenu contre luy le VIII[e] décembre dernier (2).

Le victorieux, entrant dans le château de Marocq, a trouvé des lettres que sa Magesté catholicque escrivit à Muley Zeydan (3); lequel, après sa route, s'est sauvé avec fort peu de gens, et a passé de l'autre part des montagnes d'Athlas dans les plaines du royaume de Huz (4), borné du costé du ponent de la grande mer athlantique qui baigne les Canaries. Le roy de Fez, qui recognoist l'esprit remuant dudict prince et son courage

(1) Ms. fr. 16141. L'orig. des Aff. étr. donne *de*.

(2) C'est cette bataille du 8 décembre 1607 que J.-A. de Thou a attribuée au 9 décembre 1606, erreur qui l'a entraîné à la placer antérieurement à la défaite infligée par Cidan à Abdallah le 25 février 1607, tandis qu'elle fut en réalité une revanche de plus de neuf mois postérieure. Voici d'ailleurs, en adoptant de préférence les dates données par M. de Lisle, la chronologie des engagements des années 1606 à 1609 : printemps de 1606, défaite d'Abdelmelec ben Abou Farès par Abdallah ben Cheikh entre Méquinez et Fez ; novembre 1606, défaite d'Abou Farès par Abdallah près de Maroc ; 25 février 1607, défaite d'Abdallah par Cidan près de Maroc ; 8 décembre 1607, défaite de Cidan par Abdallah près de Maroc ; fin janvier 1608, évacuation de Maroc par Abdallah devant Muley ben Hassoun ; mars-avril 1608, réoccupation de Maroc par Cidan ; 27 janvier 1609, défaite d'Abdallah par Cidan sur le Bou-Regreg. Cf. *Nozhet*, p. 313 sq., Rojas, fol. 7 v° sq., et surtout Guadalajara, fol., 92 r. à 102 v°.

(3) Nulle part ailleurs nous n'avons trouvé traces de négociations entre Philippe III et Cidan ; le fait est du reste des plus vraisemblables et intéressant à relever.

(4) *Sic* dans les deux textes ; lire *Sus*.

immuable (1), craint qu'il ne s'embarque sur ladicte mer pour venir gaigner le destroict de Gibraltar et passer à *Octavien* (2), ville assize sur la mer Méditarrenée ung peu au dessus de l'emboucheure dudict destroict, et de là qu'il ne brouille les cartes dans toutes les villes du royaume de Fez et le plat pays, qui a tousiours désiré et désire encores ledict Muley Zeydan pour la bonne police qu'il tient aux lieux où il commande, et au contraire veult mal à Muley Sech (3) pour la trop grande licence qu'il donne à ses chefs de guerre et à ses soldatz (4).

Oultre les particularitez de la bataille du VIII[e] décembre dernier, que je contay à vostre Majesté ung peu auparavant mon partement, l'ambassadeur de Fez m'a dict que la principalle cause de la perte de Muley Zeydan arriva par la mauvaise situation de cinquante cinq pièces d'artillerie qu'il avoit au front de son armée, pour avoir esté tant soit peu *plus* (5) eslevées qu'il ne falloit; qui fut cause que lesdites cinquante cinq pièces ne tuèrent pas dix hommes de l'ennemy, et néantmoings chacque pièce tira sept à huict coups. Ladicte artillerie estoit gouvernée par plus de mille anglois que flamens, la plus part pirates qui s'eschouèrent l'année dernière en plusieurs endroits de Barbarie, estans poursuivis par les navires de guerre hollandoises qui leur donnèrent la chasse, suivant l'advis que j'avois donné à Mess[rs] des Estatz des lieux

(1) Ms. fr. 16141 : *invincible*. Cf. dans Rojas, fol. 14 v° et 15 r°, un portrait de Cidan.

(2) *Sic;* lire *Tetauen*.

(3) Ms. fr. 16141. L'orig. des Aff. étr. donne *Sest*.

(4) Sur la popularité de Cheikh et de son fils Abdallah auprès de leurs soldats et sur les excès permis par eux à ces derniers. cf. notamment Guadalajara, fol. 87 r°, 90 v°, 91 v°, 92 v°, 93 v°, Rojas, fol. 6 r°, *Nozhet*, p. 313 à 317, 357, et Hœst, *Op. cit.*. p. 33.

(5) Ce mot ne se trouve que dans le ms. fr. 16141.

où il couvenoit surprendre lesdicts pirates. Muley Abdala, voyant le peu d'effect du canon de son ennemy, se jetta à corps perdu avec deux *gros* (1) bataillons de cavalerie sur ladicte artillerie, foula aux piedz les chrestiens qui le gouvernoient, et passant plus oultre, le coutelas au poing, chocque rudement ung gros esquadron de mousquetaires, l'ouvrit par les flancs, faulte d'être couvert de *l'anglois* (2) et le mit à *vau de route* (3). La nuict survenant empescha que la chasse ne fust longue, et donna moyen à Muley Zeydan de se sauver (4).

Depuis que l'ambassadeur de Fez est icy, il a eu nouvelles d'un subit changement arrivé en l'estat de Maroeq, plus par le mauvais gouvernement des alcaydes que par la faute du jeune prince Muley Abdala, qui a eu l'honneur d'avoir baillé quatre batailles rangées dans quinze moys et auparavant d'avoir vingt quatre ans accomplis. Son courage accompaigné d'une *dilligence et prévoyance* (5) extrême l'avoit rendu victorieux de *trois* (6) desdictes quatre batailles; la présomption de ses alcaydes luy feist perdre la bataille du **XXV[e] febvrier XVI[e] sept** (7),

(1) Même observation qu'à la note précédente.

(2) Ms. fr. 16141. Aff. étr. : *du long bois*.

(3) Ms. fr. 16141. Aff. étr. : *vaudroute*.

(4) Cette bataille eut lieu à Ras-el-Aïn, à cinq lieues de Maroc, dit Guadalajara, fol. 95 v°, qui donne la date du 25 décembre. Cf. *Nozhet*, p. 315. A rap. de Renon, *Op. cit.*, p. 211. Hœst, p. 34, dit que Cidan avait à son service deux cents anglais, pour la plupart volontaires, sous le commandement d'un certain J. Giffard, et qu'il disposait de seize pièces de campagne bien approvisionnées de munitions.

(5) Ms. fr. 16141 : *vigilance et diligence*.

(6) Ms. fr. 16141. Aff. étr. : *quatre*, ce qui est une inexactitude évidente.

(7) Pour cet engagement, cf. J.-A. de Thou, *loc. cit.*, qui en fait un récit assez détaillé, évidemment d'après une lettre aujourd'hui perdue de M. de Lisle. Il le rapporte au 8 mars, différence de onze jours qui s'explique si on suppose que M. de Lisle compte dans le système antérieur à la réforme grégorienne, tandis que J.-A. de Thou rectifie ses dates dans le système de cette réforme. Guadalajara, fol. 92 v° à 94 v°, attribue la victoire de Cidan au mois d'avril.

et leur avarice et cupidité desmesurée est cause que maintenant il a esté contrainct d'abandonner Marocq et d'estre privé des fruictz de ses deux dernières victoires. Ledict ambassadeur m'a compté en gros le malheur survenu à son prince, et domp Diégo Marin m'a récité le tout par le menu.

Muley Abdala, estant rentré dans Marocq après la victoire obtenue contre Mulley Zeydan, fist publier une abolition généralle et rappeller tous ceux qui s'estoient absentez pour avoir conspiré contre luy; et d'aultant qu'il se souvenoit que ceulx de Marocq avoient appellé l'an passé Muley Zeydan pour les deffendre des oultraiges que ceulx de Fez leur faisoient, feit deffendre sur peine de la vie à ses soldats d'entrer dans la ville, les feist demeurer soubz les pavillons esloingnez d'ung quart de lieue de ladicte ville, maintenant ses ordonnances avec telle sévérité qu'il feist telle fois exécuter quarente et cinquante soldatz pour estre entrez dans la ville ou avoir commis quelque petite feoulte contre ceulx de Marocq (1). Mais son jeune aage ne luy donnoit telle authorité sur les chefz de son armée qu'il estoit requis pour gaigner l'amitié de ceulx de Marocq, n'osant refuser à ses alcaydes les maisons et autres héritaiges des principaux de ladicte ville, quand ilz luy demandoient; lesquelz dons injustes commencèrent à esmouvoir le peuple à une secrète inimitié contre le jeune prince victorieux; le prièrent de mettre tout le pays en repos affin d'avoir pleine liberté du commerce et moyen de faire leurs semailles (2).

Il y avait pour lors un jeune prince nommé Muley Mahamet *Bembrisson* (3), petit nepveu et gendre de feu

(1) Dans le même sens, cf. Guadalajara, fol. 96 r°.

(2) *Sic* dans les deux textes; il y a évidemment une lacune de quelques mots; on pourrait lire: [*lesdits de Marocq*] *le prièrent*.

(3) M. Tausserat a lu *Bembrisson*, forme qui se retrouve également dans la copie du ms. fr. 16141. Il conviendrait de rétablir Bembusson, car Guadalajara, fol. 97 v°, l'appelle Boasun, et Rojas, fol. 9 v°, Boasen, ce qui correspond à l'arabe Bou Hassoun. La filiation de ce personnage est assez difficile à démêler exactement. D'abord, son nom, Mohammed bou Hassoun, d'après M. de Lisle et deux passages combinés du *Nozhet*, p. 316, est noté Ahmed bou Hassoun dans Guadalajara et Rojas, ainsi que dans une lettre de Cidan insérée au *Nozhet*, p. 308. En essayant de concilier tous les textes, on peut arriver au système suivant, que nous présentons sous toutes réserves: Bou Hassoun était gendre de Muley Ahmed; il avait pour père Muley Abdelmoumen, fils comme Ahmed de Muley Mohammed el Mahdi, et pour mère une propre nièce d'Abdelmoumen, fille de sa sœur Lella Meriem, que Mendoça nous représente comme une maraboute fort vénérée, et de son cousin germain Muley Cidan, lui-même fils du frère aîné d'el Mahdi, Muley Ahmed el Aaredj. Cf., outre les textes cités plus haut, Torrès, p. 406-407, 413, et Mendoça, p. 201-203. 206.

Muley Hamet, qui s'estoit retiré dans les montaignes après la perte de Muley Zeidan. Lequel, estant adverty que Muley Abdala tenoit sa mère prisonnière pour tirer d'elle grande quantité d'argent, assembla des soldatz et vint courir les plaines de Marocq. Muley Abdala tira de son camp mille chevaulx et deux mille arquebusiers qu'il envoya contre ledict Muley Mahamet, le batist et le feist poursuivre bien avant dans les montaignes. *Les montagnards* (1), irrités des pilleries et insolences des soldatz, s'assemblèrent et donnèrent nouvelle ayde et *secours* (2) à Mahamet; lequel, reprenant couraige et ralliant ses forces, donna sur les trois mil hommes et les deffit.

Muley Abdala leva son camp qu'il tenoit près Marocq pour chastier ceulx des montaigues qui favorisoient Mahamet; et n'estoit pas encore esloigné de la ville plus de huict à neuf lieues que les principaux citadins, faschez de ce que Abdala donnoit leurs héritaiges à ses alcaydes et chefs de guerre, feirent soubzlever le peuple, luy remonstrant le peu de justice que leur rendoit Muley Abdala et son père, qu'ilz ne seroient jamais en repos

(1) Ces mots ne sont que dans la copie du ms. fr. 16141.

(2) Même observation qu'à la note précédente.

ny asseurez de l'insollence des gens de guerre tant que lesdictz princes les gouverneroient. Sur ces remonstrances, le peuple print les armes, se barricade et appelle Muley Mahamet; lequel venu, le proclamèrent leur roy.

Muley Abdala, sçachant ces nouvelles, retourna vers Marocq et entra dans l'alcassave, qui est la forteresse de la ville, le XXVIII[e] janvier dernier, feit publier durant quatre journées qu'il s'en retournoit à Fez, et que tous ceulx qui estoient de son party eussent à le suivre. Il *emmena* (1) avec luy toute l'artillerie et munitions de guerre, avec tout ce qu'il y avoit de beau et de bon dans ledict chasteau, et s'achemina en bel ordre vers Fez, sans monstrer aucun acte d'hostilité à ceulx de Marocq ny laisser aucune garnison dans le fort (2).

Cette retraicte, sy douce et non encores ouie, par ung prince courageux ayant les forces en la main, me faict estre d'aultre opinion que n'est l'ambassadeur de Fez, qui croit que Muley Abdala se soit retiré pour venir par après avec plus grandes forces destruire et ruiner Marocq, chef de son estat. Pour moy, je pense que le desseing dudict prince soit d'obliger son père de venir en personne à Marocq. D'aultant que son absence a esté cause d'avoir faict révolter deux fois ceulx de ladicte ville; car Abdala, à raison de son jeune aage, n'est pas obéy ny respecté comme seroit son père par les principaulx de leur armée, l'insollence et tirannie desquelz faict hayr et abhorrer ledict prince.

J'ai appris en Affricque la cause pour laquelle Muley Sechz n'a point voulu venir à Marocq. Elle est fondée sur une superstition d'astrologie: l'on lui a prédit que s'il passoit la rivière de *Tasoult* (1), laquelle est distante trois journées de Marocq et sépare les royaumes de Marocq et de Fez, qu'il mouroit dans l'année. Ceste mesme prédiction feust faicte à Muley Hamet son père *feu roy* (2), quand il fust à Fez à son dernier voyage, où il est mort auparavant l'an expiré (3). L'exemple lui faict peur, et ne considère pas que c'est ung évènement casuel.

(1) Aff. étr.: *envoya*.

(2) La version de Guadalajara, fol. 97 v° à 98 v°, est assez différente, ainsi que celle de Rojas, fol. 9 v° et 10 r°.

Voilà le malheureux estat où est maintenant l'Affricque, laquelle est le théâtre où Mars faict veoir ses fureurs et la fortune les subitz changements de sa roue.

Domp Diégo Marin voit et communicque tous les jours avec les principaux de ce royaume. Il a une lettre de créance du duc de *Medina Sidonia* (4) gouverneur général des places que le roy cathoclique tient en Affricque. Je soubzçonne qu'il ayt ung desseing bien *difforme à* (5) celluy de l'ambassadeur de Fez. Je tascheroy d'esventer la mine. L'on tend icy l'aureille aux *événements* (6) d'Affricque, et si la paix se conclut en Flandres (7), l'espaignol aura l'œil alaIrte.

(1) Aff. étr.: *Vasoult*. L'oued Tessaout est un affluent importent de l'Oum-er-Rebia; il était franchi par la route orientale de Maroc à Fez par Tadla. G. Lioni Africano, *Op. cit.*, fol. 24 v° et 27 r°, suivi par tous les géographes postérieurs, rattache au royaume de Maroc, non seulement le pays de Hascora entre le Tessaout au sud et l'oued el Abid (fiume d'i servi) au nord, mais encore celui de Tadla au nord de ce dernier cours d'eau; nous avons vu plus haut que ces régions intermédiaires entre les deux royaumes formaient comme une circonscription administrative distincte ayant son chef-lieu à Tadla.

(2) Ces mots ne se trouvent que dans le ms. fr. 16141.

(3) Cf. *Nozhet*, p. 289 sq., Guadalajara, f. 88 r° sq., et Rojas, f. 3 r°.

(4) Aff. étr.: *Medine Sidonio*. Alonso Perez de Guzman, septième duc de Medina Sidonia, né en 1550, était « capitan general del mar oceano y de la costa de Andalucia ».

(5) Ms. fr. 16141: *différent de*.

(6) Aff. étr.: *ennemis des affaires*.

(7) Depuis l'été de 1607, des négociations étaient engagées entre l'Espagne et les Provinces-unies, qui, grâce aux efforts de la diplomatie française, aboutirent en avril 1609 à la conclusion d'une trêve de douze ans. Cf. surtout les *Négociations du président Jeannin*, *ut sup.*

J'ai vu le conte de Salme (1), chef du Conseil de Portugal, lequel m'a dict que ung vieil capitaine du temps de Charles le Quint (2), gouverneur du Pignon, ville d'Affricque appartenant au roy catholicque, a escript au Conseil de guerre d'Espaigne une partie des nouvelles cy dessus, et conclud sa lettre par une prière qu'il faict à Dieu que les princes d'Affricque puissent tant emporter de victoire les ungs sur les aultres qu'il ne demoure personne en leurs terres, affin que la conqueste leur en soit d'aultant plus facille.

Les espaignolz remarquent fort bien le mauvais conseil qu'eust le roy domp Emanuel de Portugal d'abandonner la conqueste d'Affricque, pour lors très facile, d'aultant qu'il avroit en icelle beaucoup de partisans, qu'elle estoit divisée et desnuée d'armes, pour aller cercher des Indes bien loing de luy (3). Les castillans plus

(1) Weichard, comte de Salm, né en 1575, mort en 1612.

(2) Sur ce personnage et le poste qu'il commandait, cf. Rojas, fol. 28 r° sq. C'était au Peñon que Cheikh devait débarquer à l'arrière saison de l'année suivante, pour faire un long séjour sous les murs de la place et dans la région avoisinante.

(3) Ce fut en effet sous le règne d'Emmanuel le Fortuné (1495-1521) que Gama découvrit la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance. Mais il est inexact que les Indes aient fait oublier l'Afrique à ce prince ; il suffira de rappeler les préparatifs immenses faits en 1501 et les deux expéditions de 1508 et de 1513 contre Azemmour. Reconnaissons toutefois qu'en fait la découverte des Indes eut pour conséquence, sinon sous Emmanuel, au moins sous ses successeurs, l'abandon de tout plan systématique d'occupation étendue des pays marocains. Les postes de la côte atlantique ne tardèrent pas à être considérés, non plus comme des bases d'opération pour la conquête de l'intérieur, mais comme des escales de la route des Indes. Ainsi comprise, l'appréciation de M. de Lisle est parfaitement fondée. Cf. *passim* Diégo de Torrès, notamment p. 68, où il exprime la même idée que M. de Lisle, et l'adaptation française des chroniques portugaises du XVIe siècle publiée en 1587 (Paris, Bonfons, 8°) sous le titre d'*Histoire de Portugal, contenant les entreprises... des portugallois, tant en la conqueste des Indes orientales.., qu'ès guerres d'Afrique et autres exploits.., nouvellement mise en françois par S. G. S.*

advisez prétendent, s'ilz peuvent, de faire de l'Affricque un grenier à bledz pour l'Espaigne (1), et par ce moyen se passer de nos bledz, conserver leurs doublons et leurs réalles qui s'escoullent perpétuellement dans vostre royaume à raison desdictz bledz, qui leur sont tousiours nécessaires en Portugal, Galice, Biscaye, *Guispuscoa* (2), Valence de Arragon, et bien souvent en l'Andelousie.

Depuis que j'ay envoyé à vostredicte Majesté l'original de la présente coppie, j'ay veu lettres de Marocq du XXe mars entre les mains de domp Diégo Marin, par lesquelles l'on l'advise que le nouveau roy de Marocq *Membrisson* (3), pour acquérir la bienveillance du peuple, a osté toutes les impositions, tailles, gabelles et *douanes* (4), qu'il ne s'est réservé que le domaine avec la dixme de toutes choses ordonnées par leur loy (5). Je trouve qu'il commet une grande feaulte, pensant bien faire, car l'estat de tous les mahométans, et générallement de tous princes usurpateurs d'une coronne, ne

(1) Encore une réflexion à retenir. Les efforts que fit au début du XVIIe siècle le gouvernement de Philippe III pour asservir les pays barbaresques, et qui se traduisirent pratiquement par l'occupation d'el Araïsch en 1610 et de la Mamora en 1614, ainsi que par des intrigues à Salé et à Alger, sont très dignes de remarque. Cf. notamment Playfair et Brown, n°s 129, 136, 141, 144, 145, 159 sq.

(2) Aff. étr. : *Guispous.*

(3) *Sic* Aff. étr. Ms. fr. 16141 : *Benbrisson.*

(4) Ms. fr. 16141. Aff. étr. : *domaines.*

(5) Sur ce fait, cf. Guadalajara, fol. 99 r°, qui dit que Bou Hassoun abolit tous les nouveaux impôts. Sur le système fiscal en vigueur au Maroc, cf. Torrès, p. 39, 94, 401, *Nozhet*, p. 70 à 76, 257, 361, 363 à 365, Mendoça, p. 188-189, et *Lettre escritte*, p. 146-147. La dîme dont il est ici question est en effet une contribution d'origine religieuse, celle même que le gouvernement français perçoit en Algérie sous le nom d'*achour* et de *zekkat*. Sur le caractère de cet impôt ou plutôt de cette aumône légale, cf. G. Sale, *The Koran* (Londres, Tegg, 1825, 2 vol. 8°), *the preliminary discourse*, p. 151 sq., et Robe, *De l'impôt en Algérie*, Alger, Bastide, 1871, 8°, p. 4.

se peut conserver que par la main armée, ce que ne peut faire ledict prince, s'estant privé des revenus susdictz. Et de faict, les plus advisez abbandonnent la ville de Marocq, craingnant l'ombre de Muloy Abdala ou de Muley Zeydan. Les soldatz commencent à se retirer de son service, considéraut le peu d'advancement qu'ils pourroient *espérer* (1) d'ung prince qui se prive luy mesme de ses revenus; et ne *croy* (2) pas, tant qu'il y aura des enfaus de feu Muley Hamet vivant, qu'autre *que* (3) l'un d'eux puisse estre roy.

Il y a un juif de Marocq, reffugié à cause de l'inquisition (4) dans la maison du sieur de Barrault vostre ambassadeur (5), lequel dict, *à ce que l'on m'a rapporté qu'on luy a escript* (6), que Muley Mahamet Bembrisson a appelé Muley Zeydan pour luy remettre la couronne sur la teste. Je ne croy pas qu'il le face, car ce seroit ung moyen indubitable de perdre la sienno. Le chérif, qui a tiré une foys son espée, doit jetter le fourreau bien loing; ear, s'il se rend ou s'il se laisse prendre, encores qu'on luy eust faict nng million de promesses, je me recommande à ses bonnes grâces; les princes d'Affricque sçavent assez bien praticquer la sentence de César. Je croy certainement que ledict nouveau roy tient le loup par les oreilles, que s'il avoit la fièbvre *quarte* (7) lorsque ceulx de Marocq l'ont esleu si légièrement, qu'il a maintenant assez de peur pour la perdre.

(1) Ms. fr. 16141 : *retirer.*

(2) Aff. étr. : *croit.*

(3) Ce mot se trouve seulement dans le ms. fr. 16141.

(4) On sait que les juifs ne pouvaient plus résider en Espagne depuis l'expulsion des non convertis décrétée en 1492.

(5) Aimeri de Jaubert, comte de Barrault, représentait la France depuis 1602.

(6) Ms. fr. 16141 : *à ce qu'on luy a rapporté.*

(7) Aff. étr. : *quatre.*

Il y a vingt ans que je le eognois fort particullièrement : il est fort beau et fort adroict, mais je n'*asseure* (1) pas vostre Majesté de sa valleur ny de sa résolution comme de celle de ***Muley Abdala*** (2) ou de Muley Zeidan (3).

Au surplus, Sire, je puis assenrer vostre Majesté que tous les seigneurs et chevalliers que j'ay veuz despuis que je suis icy admirent Monseigneur le Daulphin, le souhaittant pour serviteur de l'infante, qui est une très belle et très agréable princesse. Ils me demandent tous les jours si l'on traicte de leur mariage (4). Encores hier après disner, estant avec le sieur de Barranlt, le provincial de la Trinité de Castille, personnage de grand crédict, luy demanda si ce mariage se faisoit et que c'estoit l'unique moyen pour ruiner le turcq et accroistre la chrestienté. Et vous puis dire davantaige que tous les espaignolz qui reviennent de vostre royaume publient partout vostre valleur, et nommément le connestable de Castille (5) qui est la trompette de voz louanges. J'en entendz parler tous les jours aux lieux où je me trouve.

Je supplie le Créateur, Sire, qu'il veuille tousiours

(1) Ms. fr. 16141 : *asseureray.*

(2) Aff. étr. : *d'Abdala.*

(3) Sur la snite de cette affaire, qui justifia les pronostics de M. de Lisle, cf. *Nozhet*, p. 316, Guadalajara, fol. 99 r° et v°, et Rojas, fol. 14 v°.

(4) Cette union entre le futur Louis XIII et Anne d'Autriche, que la conr d'Espagne désirait beaucoup, et pour laquelle un ambassadeur extraordinaire, don Pedro de Tolède, fut envoyé auprès d'Henri IV quelques mois plus tard, ne devait être conclue définitivement qu'après la mort de ce dernier, en août 1612.

(5) Juan Fernandez de Velasco, duc de Frias, mort en 1613 ; de passage à Paris en 1604, il avait fait à Henri IV, qni s'était tenu sur la réserve, des ouvertures pour un rapprochement, scellé par des alliances de famille, entre la maison d'Autriche et celle de Bourbon.

accompaigner vostre Majesté de ses grâces, et vous donner l'accomplissement de vos sainctz désirs.

A Madrid, ce 16e avril 1608.

Vostre très humble, très obéissant et très fidelle serviteur.

A. DE L'ISLE (1).

(1) On lit dans les *Mémoires* de P. de l'Estoile, t. VIII, p. 331, sous la date du 16 août 1607 (à corriger en 1608), ce qui suit : « M. de Lisle, mon voisin, m'a presté, ce jour, la copie de deux lettres escrites, par le roy de Marroc, à nostre Roy, pour lequel il estoit agent par devers ledict roy de Marroc, traduittes d'espagnol en français. Lesquelles lui ay rendu incontinent, les aiant fait transcrire par mon fils. » M. de Lisle était donc de retour auprès d'Henri IV au cours de l'été de 1608. Nous ne savons s'il fut renvoyé au Maroc. On a vu que ses dépêches ne nous apprennent pas quel était au fond l'objet de sa mission. Ne faut-il pas rattacher son voyage au « grand dessein » d'Henri IV, et ne peut-on supposer que ce prince avait rêvé d'adjoindre le ou les souverains du Maroc à la coalition contre la maison d'Autriche ? Sur l'intérêt qu'il prenait aux affaires marocaines, cf. Mocquet, p. 210-211.

G. JACQUETON.



ANTIQUITÉS RÉCEMMENT DÉCOUVERTES

A ALGER

Les trouvailles d'objets antiques, si fréquentes à Alger pendant les premières années de l'occupation (1), sont devenues de nos jours de plus en plus rares. Cela tient tout d'abord à ce que les démolitions, les reconstructions et les percements de rues dans les quartiers bas n'ont plus lieu qu'à de longs intervalles. Le quartier de la Préfecture, notamment, a vu son travail de réfection enrayé par la faveur subite qui s'est portée sur les terrains des parties Sud. Or c'est précisément dans ces quartiers aujourd'hui terminés ou délaissés par la spéculation, qu'on peut espérer retrouver des vestiges antiques. En effet, bien que la ville d'Icosium s'étendit sur la hauteur à peu près autant que l'El-Djezaïr arabe (2), les hauts quartiers n'ont jamais rien donné comme restes de l'époque romaine (3). Il y a à cela deux raisons : la première est dans la pente excessive de la colline, sur les versants de laquelle les eaux pluviales ont, de tout temps, charrié vers la mer les débris aban-

(1) Cf. Berbrugger, *Icosium, notice sur les antiquités romaines d'Alger*, p. 24 et seq., et *Rev. Afr.*, passim.

(2) P. Gavault, *le Rempart d'Icosium* (*Rev. Afr.* t. XXXI, p. 158-159), et Berbrugger, *op. cit.*, p. 45.

(3) Berbrugger constate le fait; mais il en conclut que la ville antique ne s'étendait pas sur la colline, ce qui a été démontré inexact (P. Gavault, *ibid.*) — Le percement récent de la rue Randon, qui a fait disparaître une soixantaine de maisons arabes de la Casbah, ne semble pas avoir révélé de restes antiques, sauf peut-être quelques citernes.

donnés, sans leur laisser le temps de former des dépôts alluvionnaires. La seconde raison est dans la nature rocheuse du terrain : les constructions étant à fleur de roc, les habitants de chaque époque ont toujours reconstruit sur le schiste même, facilement déblayé. Dans le bas, au contraire, les terres de rapport venues du sommet ont été s'accumulant, et ont fini par former en quelques endroits des remblais de six à sept mètres d'épaisseur.

Un autre motif a pu faire passer inaperçues des découvertes d'antiquités à Alger. C'est que, depuis quelques années, les travaux pouvant donner lieu à des trouvailles de ce genre ont cessé d'être surveillés par ces chercheurs dévoués, ces savants locaux zélés et curieux, tels que les Berbrugger et les Devoulx.

Il est à remarquer que depuis la mort de ce dernier, aucune communication relative à des objets antiques trouvés à Alger, n'est parvenue à la Société historique (1).

Nous allons exposer brièvement les dernières trouvailles que nous avons pu constater, soit par nous-même, soit *de auditu*, pour arriver à celles, toutes récentes, qui font l'objet du présent article.

*
* *

En juin 1889, pendant la construction du Palais Consulaire, les fouilles pour les fondations, sur l'emplacement de l'ancienne usine à gaz, ont mis à découvert deux murs en pierres de taille, solides et bien appareillés, dont l'origine romaine était indiscutable.

En 1891, M. Cognon, propriétaire, rue d'Isly n° 11, a trouvé dans les matériaux de démolitions entreposés sur le terrain occupé actuellement par sa maison, une base de colonne en marbre blanc, de profil attique (2 tores séparés par une scotie), qui avait été percée en

(1) Les dernières sont de 1875 (*Rev. Afr.*, t. XIX, p. 78 et 414).

son milieu pour servir de margelle à un puits ou plutôt à un orifice de citerne. La mouluration, camarde et trop haute par rapport à la largeur, était celle qu'on observe dans la plupart des ruines africaines des IIIe et IVe siècles. Cette base ne provenait certainement pas de l'endroit même, mais probablement de la destruction d'une maison mauresque de la vieille ville.

La même année, en construisant l'immeuble situé à côté du précédent, au n° 11bis, nous avons trouvé, à 1 ou 2 m. de profondeur, un mur fort long, à peu près parallèle à la rue d'Isly, et dont les deux extrémités se prolongeaient sous les terrains voisins. La maçonnerie était de moëllons réunis par un mortier excessivement dur. Derrière cette muraille, de 50 cent. d'épaisseur environ, il y avait, sur un point, un amas de matières noires et fétides, mêlées de quelques os, semblant déceler la présence ancienne d'un charnier (?).

Toujours en 1891, M. Morosolli, construisant la maison n° 20, boulevard Gambetta, trouva, assez au-dessous du niveau du sol actuel, une sorte de caveau voûté, en bon état de conservation, que nous n'avons d'ailleurs pas vu, le propriétaire ayant dû le démolir pour établir les substructions de sa maison.

A côté, au n° 24, nous avons trouvé en construisant (juillet 1892), un assez grand nombre de tombeaux formés de grandes dalles irrégulières, en calcaire bleu de Bab-el-Oued. Aucun mobilier n'y était renfermé, et il est difficile de dire si ces sépultures dataient de l'époque romaine, berbère ou arabe. La dernière hypothèse est cependant la plus plausible.

Les travaux de construction des maisons n°s 11 à 17 et de la grande école communale récemment achevée sur le même boulevard, ont amené la démolition sur une assez grande longueur du vieux rempart turc. Mais ce rempart, construit en briques et en pisé, n'était pas, comme celui du front Nord, fondé sur un mur d'enceinte romain. Il semble donc que la ville

romaine, de ce côté, s'étendît moins au Sud que la ville arabe (1).

Du côté Nord, en revanche, le rempart romain que nous avions signalé en 1887 (2), a été complètement détruit entre le haut de l'escalier Valée et le boulevard de la Victoire. Ce sont les chantiers établis pour les ouvriers sans travail, pendant l'hiver 1892-1893, qui en ont achevé la démolition jusqu'à cette dernière voie. Nous avons pu nous rendre compte à ce moment que le rempart romain, construit en moëllons *blancs* et facile à distinguer du pisé turc, était visible jusqu'au bout, à l'angle même des deux boulevards. Au delà, où il reste un assez grand pan du mur arabe, la fondation romaine semble encore se continuer. Pour en être certain, il faudra attendre la disparition de ce fragment de l'enceinte d'El-Djezaïr.

Enfin, plus récemment encore (fin 1892), les démolitions et les fouilles entreprises pour la construction de la maison Bouyer, en cours d'édification entre la rue de la Licorne et le boulevard Amiral-Pierre (*vulgo* des Palmiers) ont mis au jour un certain nombre de débris romains et arabes, qui ont été recueillis et conservés avec soin par le propriétaire et que nous allons décrire sommairement.

∴

La maison Bouyer occupe l'emplacement d'un ancien bagne turc, et d'une maison que les arabes appelaient : maison du Khaznadji, de ce que probablement elle avait appartenu à l'un des nombreux titulaires de cette charge (3). Il est possible que le bagne dépendît de cette

(1) Ce n'était pas l'avis de Berbrugger, d'ailleurs peu affirmatif à ce sujet (*Icosium*, p. 45).

(2) *Loc. cit.* — A la page 159, lig. 17, il faut lire : « Nord-Est » ou mieux : « Est », au lieu de : « Sud-Est. »

(3) Sur le *Khaznadji*, ou trésorier de l'Odjeac, voir Grammont, *Histoire d'Alger*, p. 229 et passim.

demeure, car les riches reïs algériens possédaient des chiourmes à eux particulières. La construction de ces locaux était assez curieuse, autant que nous avons pu en juger par un croquis pris pendant la démolition et par les débris conservés par M. Bouyer. C'était une série de voûtes ogivales surhaussées du profil persan, étroites et hautes, reposant sur des colonnes cylindriques courtes et trapues, auxquelles des chapiteaux et des bases cubiques simplement épannelés donnaient un aspect de force et de rudesse qui n'était pas sans caractère.

La différence de niveau entre la rue de la Licorne et le boulevard est d'environ 5 à 6 mètres. C'est en nivelant cette butte que l'on a mis à jour, à des profondeurs variables (1), les restes suivants :

a. Constructions

1. — Vers la rue de la Licorne : 5 silos, une grande jarre fixe (*dolium?*), une colonne ionique.

2. — Au niveau du boulevard, sous 5 m. de remblai environ, restes d'une habitation romaine : salle carrée de 3 m. 50 de côté environ avec dallage en mosaïque représentant une grande étoile hexagone inscrite dans un cercle et entourée d'une bordure très simple — le tout en cubes noirs et blancs et en très mauvais état ; — passage de 1 m. à 1 m. 50 de large, bien conservé, en *opus tesselatum* formé de petites briques de 0 m. 10 de long environ.

b. Inscriptions

3. — Stèle d'époque romaine dédiée à Saturne (Pl. I) dont nous donnons plus loin la description.

(1) N'ayant pas suivi les fouilles, nous n'avons pu noter les profondeurs, qu'il eût été intéressant de connaitre.

4. — Stèle arabe *(mechahad)* en marbre blanc, dimensions actuelles 0m60×0m28 (le bas, destiné à être enterré, est brisé); la forme est celle d'un rectangle placé debout sur le petit côté, et terminé à sa partie supérieure par une ogive en accolade. Il devait y avoir un croissant qui a été supprimé. L'ogive est remplie par un ornement d'un bon style arabe. Au-dessous, une inscription disposée sur 5 lignes séparées par des filets et ainsi conçue (l'inscription est complète) :

هذا قبر المرحومة بكرم

الله أمينة بنت المرحوم

مراد قورص رحمهما الله

ورحم المسلمين اجمعين

توفت فى شهر الله المعظم

« Ceci est le tombeau de la pardonnée par la grâce ‖ de Dieu, Hamina (*sic*), fille du pardonné (défunt) ‖ Mourad Kours (*sic*); que Dieu leur fasse miséricorde ‖ et fasse miséricorde à tous les musulmans. ‖ Elle est décédée dans l'auguste mois de Dieu (1). »

La gravure est bonne; les lettres, en relief, sont d'une forme élégante et bien décorative. Nous ne croyons pas ce petit monument antérieur à la seconde moitié du XVIIIe siècle. On remarquera le nom du père de la défunte; à n'en pas douter, c'était un renégat d'origine

(1) Nous devons cette lecture et celle du n° 5 ci-après, à l'obligeante érudition de M. E. Faguan. Nous avons respecté, dans la transcription, l'orthographe, la ponctuation et la vocalisation assez fantaisistes du modèle. La mention de l'année manque.

corse (probablement un reïs), comme l'indique ce surnom de Cors[o] commun à nombre de capitaines algériens, et qui fut même porté par un Dey, Hassan (1).

Au dos est gravée en creux l'inscription suivante :

« † *Qui dorme Gioanni* (sic) ‖ *Valsangiacomi di Lamone* ‖ *Svizzero Tecinese* (sic) *danni* (sic) *mori* ‖ *il g. 4. 7bre 1836.* »

Cette stèle « opistographe bilingue », d'une antiquité en somme assez peu vénérable, était brisée en deux morceaux, qui ont été trouvés assez loin l'un de l'autre. Un fragment de bordure en marbre, orné d'un joli rinceau, et appartenant probablement à la même tombe, a été également recueilli.

Le mechahad de la fille de Mourad-Corso provient probablement du cimetière attenant à l'une des mosquées du voisinage, Djemaâ-Makaroun par exemple. Ce quartier étant par excellence celui des reïs, il n'y a là rien que de très explicable. En revanche, il est plus étonnant de constater que cette même stèle a servi de pierre tombale à un maçon tessinois.

5. — Petit panneau en bois, ayant fait partie d'une porte ou d'un volet, de 0m44 sur 0m22. Dans un cartouche de mauvais style turc, accosté de quatre fleurons à six pétales, se détache en relief l'inscription suivante, en caractères lourds et mal formés :

العز

من الهنا

Ce que l'on peut traduire par : « la puissance [vient] de la tranquillité » ou encore : « la gloire [puisse-t-elle vous venir] de mes souhaits. » Ce qui serait une expres-

(1) Sur Hassan-Corso, voir Grammont, *Histoire d'Alger*, p. 83 et seq., et sur les reïs renégats en général, *ibid.*, p. 128.

sion de bienvenue, assez à sa place sur une porte. Enfin il se peut aussi qu'il faille lire :

العز
فى الهنا

ce qui d'ailleurs ne modifierait pas sensiblement le sens assez vague de cette maxime.

6. — Fragment de la panse d'une grande jarre en terre recouverte d'un vernis vert (1). Une ligne horizontale divise le fragment en deux parties : au-dessous, lignes d'arcades en ogives outrepassées reposant sur de fines colonnettes ; — au-dessus, inscriptions en beaux caractères koufiques-karmatiques de style ancien (fig. *e*). — Épaisseur : 12 millimètres.

7. — Fragment de vase en terre blanche très fine, paraissant d'une époque plus moderne que le précédent. Une frise à inscriptions mêlées d'ornements, de contours très nets et de forme élégante, a été estampée à froid sur la face extérieure (fig. *f*). — Épaisseur : 15 à 20 millimètres.

c. Lampes

8. — Anse de lampe romaine en terre rouge de forme classique.

9. — Lampe en terre blanche, entière, de 13 cent. 1/2 de longueur avec anse dégagée, goulot pour verser l'huile, et bec très allongé pour la mèche (fig. *a*).

10. — Lampe en terre rose, de 9 cent. de longueur actuelle, le bec est brisé. La forme est encore plus sin-

(1) Ce vernis, ou plutôt cet engobe de couleur verte, obtenu par un mélange de limaille de cuivre, d'alquifoux et de sable, est encore en usage actuellement chez les potiers algériens, qui semblent l'avoir connue et usitée depuis des siècles. Aussi toutes les poteries recouvertes de cet émail sont-elles, selon nous, de provenance locale.

gulière que celle de la précédente ; le récipient proprement dit est réduit à sa plus simple expression, et le bec développé avec exagération (fig. *d*).

11. — Lampe semblable au n° 9, mais recouverte d'un vernis vert.

12. — Lampe de forme analogue au n° 9, mais plus plate ; l'anse est aussi plus grande et le goulot plus droit ; la longueur totale actuelle est de 14 cent. (le bec est brisé) ; terre très blanche.

13. — Lampe semblable au n° 10, mais entière (ne semble pas avoir servi).

14. — Autre semblable, brisée.

15. — Lampe avec anse dégagée, plate, sans goulot, à bec arrondi (le bec est brisé). Le dessus porte six trous pour l'aération et un trou central pour faire avancer la mèche ; des deux côtés du bec sont des protubérances en forme de proue ; terre émaillée verte (fig. *c*).

16. — Autre semblable, mais brisée.

17. — Lampe de même forme que les précédentes, mais en terre blanche et sans vernis. Les trous du dessus forment une sorte de rosace (fig. *b*).

d. Vases

18. — Fragment d'un grand plat ou vase en terre blanche fine (peut-être le même que celui du n° 7) ; dans le haut est une frise formée d'un lacis dont les mailles contiennent de petites étoiles. Au-dessous, un fond composé d'un réseau d'étoiles octogones. Les dessins sont estampés par pression dans la terre encore fraîche. — Épaisseur : 20 millimètres (fig. *g*).

19. — Goulot, avec amorce des anses, d'un grand vase en forme de fuseau (encore usité chez les kabyles actuellement) ; terre vernissée verte.

20. — Gobelet en terre rouge, vernissé à l'intérieur, hauteur 7 cent., style local.

21. — Petit pot vernissé intérieurement, de 6 cent. de haut, même style.

22. — Vase en terre rouge mate, forme de cruche aplatie, sans anses, de 7 cent. de haut et 8 cent. 1/2 d'ouverture, style arabe.

23. — Vase en terre vernissée brune, à 2 anses, forme cruche haute, ouverture de 7 cent. 1/2. Le fond est percé de 6 trous disposés en étoile; style algérien moderne.

24. — Fragment d'un plat en faïence dite marocaine, décor géométrique noir, violet et vert, à volutes.

25. — Fragment d'un plat en faïence (Sicile?) de 25 à 30 cent. de diamètre. Dessin très grossier, représentant quatre œillets verts à tiges brunes, gravitant autour d'une rosace jaune; traits bleus dans le fond; le tout négligemment tracé au pinceau et à main levée.

26 à 30. — Pieds de vase en verre, de 5 à 6 cent. d'embase, genre vénitien (fig. *k*).

e. Objets divers

31. — Fragment de crapaudine *(cardo)* de 10 cent. environ de diamètre, bronze. L'extérieur était muni de quatre nervures en saillie pour l'empêcher de suivre le mouvement du pivot lorsque celui-ci tournait. Ces sortes de gonds, encore en usage chez les Arabes, sont habituellement en pierre; celui-ci nous paraît d'origine romaine.

32-33. — Clefs arabes, en fer forgé, très bien conservées et de forme élégante, longueur 13 cent.

34. — Clef forée, de 19 cent. de long, très oxydée.

f. Monnaies

35. — Grand bronze de Philippe le fils; avers : IMP. IVL. PHILIPPVS CÆSAR; revers : l'empereur tenant le globe et la haste, à gauche légende : PRINCIPI *(iu)*VENT *(utis)*. Dans le champ : S. C. (1).

36-37. — Petits bronzes des successeurs de Constantin (?) Sur l'un; revers : VICTORIA *(Aug.)* exergue : TRS *(treviriis)*.

38. — Demi-follis d'Héraclius; l'avers complètement fruste; revers : indice XX entre une étoile et la lettre E; exergue : KRT *(Karthagine)* (2).

39. — Pièce de cuivre espagnole; avers : IHS; revers : armes d'Espagne.

40. — Petites pièces de cuivre anglaises, turques, arabes, etc.

∴

La stèle (n° 3 et planche I) est à coup sûr l'objet le plus intéressant qui ait été recueilli. Le dessin très exact que nous en publions nous dispensera d'une longue description. Ses dimensions sont : 73 cent. de haut sur 55 de large, non compris un tenon de 8 cent. situé à la partie inférieure, et qui aurait servi à l'encastrer dans une autre pierre servant de socle. Mais ce tenon n'a été qu'ébauché et jamais terminé. On aura sans doute préféré sceller la pierre contre un mur (peut-être le mur d'enceinte du téménos), comme l'indiquent les traces de ciment assez visibles sur la face postérieure, laquelle d'ailleurs est restée tout à fait brute.

L'édicule est formé de deux colonnes ioniques (3) supportant un fronton triangulaire très haut, accoté de deux acrotères placées à rebours. Dans le fronton sont gravés un croissant et les deux lettres XX. Dans la bordure inférieure on lit :

---

(1) Cohen, p. 225.

(2) Sabatier, pl. XXVIII, n° 4.

(3) Sur l'ordre ionique en Afrique et le style pœno-romain, Cf. Bourlier et Gavault, *Tigzirt et Taksebt (Rev. Afr.*, t. XXXV, p. 8) et Saladin, *Mission en Tunisie* (Arch. des miss., 3e série, t. XIII).

ANNA·SVLLAIFSATVRNO·V·S·L·A

Annia Sullæ f(ilia) Saturno votum solvit libens animo

La lecture est assez difficile ; les groupes NA·S et AEF, sont douteux (1). Mais le mot *Saturno* et la formule n'offrent aucune ambiguïté (2).

Cette inscription porte à douze le nombre des épigraphes connues d'Icosium (3).

Entre les colonnes, deux personnages identiquement semblables, grossièrement sculptés, sont debout sur des *suggestus*, la main droite sur la poitrine, la main gauche pendante et paraissent porter un petit objet en forme allongée (pomme de pin ou grappe ?).

La stèle semble avoir séjourné dans l'eau de mer. Elle est d'un calcaire blanc fort dur.

On pourra se demander si ce petit monument, qui vient enrichir la série déjà considérable des stèles à Saturne trouvées en Afrique, doit être attribué à Icosium ou à Rusgunia. On sait, en effet, que les Turcs ont apporté en grand nombre des pierres de Matifou, voire de Dellys et de plus loin encore, pour construire leurs remparts. Mais tel ne doit pas être le cas ici, car

(1) M. Héron de Villefosse, qui a bien voulu communiquer cette inscription à la Société des antiquaires de France, nous avait d'abord suggéré la lecture : *Ania, Sullæ F(ilius)*... Notre première copie portait en effet « ANIA » et le nom d'homme *Ania* ou *Anias* se retrouve dans une inscription de Cherchell (C. I. L., n° 9430). Mais un examen plus attentif de la pierre et de l'estampage nous a fait voir l'amorce d'un second N, ce qui nous a amené à proposer « ANNIA » (l'I étant supposé joint au deuxième N par un sigle). Pour le second mot, nous croyons bien voir SVLLAE, et un point entre les deux noms. Mais il se pourrait peut-être que l'S fût un A, et le point, le reste d'un P effacé. Il faudrait dans ce cas lire : ANNIA·PAVLLA·L·F. (Voir ci-dessous et C. I. L., n° 9262).

(2) Les inscriptions provenant réellement d'Alger, insérées au *Corpus*, sont en effet au nombre de onze (n°s 9256 à 9265).

(3) Comparez la stèle *funéraire* de L. Ennius Paullus (*Icosium*, fig. D) et la stèle anépigraphe (fig. F) reproduites par Berbrugger.

outre que la pierre est d'une forme qui se prête peu à la construction, les figures qu'elle portait auraient plutôt éloigné les musulmans de s'en servir. Nous pensons donc que l'on peut conclure de cette trouvaille que la ville d'Icosium, comme la plupart des autres cités pœno-romaines du littoral, possédait sinon un temple, du moins un sanctuaire consacré au culte de Baâl-Saturne (1).

∴

Les divers types de lampes trouvés dans la fouille ne nous paraissent pas non plus sans intérêt. Tenant le milieu par leur forme, entre la *lucerna* antique et la lampe kabyle actuelle, elles nous paraissent devoir être attribuées aux débuts de la période arabe (2). Les dater avec plus de précision serait d'ailleurs téméraire. Mais il y aurait cependant, croyons-nous, quelque lumière à tirer du rapprochement des lampes coptes anciennes recueillies en Égypte (3). Des pièces analogues existent

(1) Sur le culte de Baâl-Saturne en Afrique, voir : *Rev. Afr.* et *Recueil archéol. de Constantine*, passim ; — Delamarre, *Expl. scient. de l'Algérie*, planches ; — *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n°s 2232-2238, 2467, etc. ; — Ph. Berger et Cagnat, *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 255 ; — et surtout la remarquable étude de J. Toutain sur le sanctuaire de Saturnus Balcaranensis (*Mélanges de l'Éc. de Rome*, 1892, p. 1). Sur les stèles et leur symbolisme ; Ph. Berger, *Les exvoto du temple de Tanit* (*Gaz. archéol.*, 1877) et la *Trinité carthaginoise* (*ibid.*, 1880) ; — Judas, *Recueil de Const.*, 1860-61 ; — enfin un travail en préparation sur les stèles du cap Todlès, par C. Pallu de Lessert et P. Gavault.

(2) Telle est aussi l'opinion du P. Delattre (*Lampes chrétiennes du musée de Carthage*) reproduite par M. de Cardaillac (*Hist. de la lampe antique, etc.*). Ce dernier ouvrage, plus littéraire que critique, est à consulter à cause du grand nombre de types reproduits. Voir notamment les figures 82, 89-91, 94 et 96.

(3) Collection du Dr Fouquet, citée dans Cardaillac, *op. cit.*, p. 90. D'après l'éminent arabisant, les lampes à goulot dateraient des XVe-XVIIe siècles. Sur le rôle de l'art copte, Cf. Gayet, *Gazette des Beaux-arts*, 1892.

au musée du Bardo (1) et dans diverses collections particulières. Le musée d'Alger en possède plusieurs, qui ne paraissent pas avoir été suffisamment remarquées jusqu'ici (2).

***

En résumé, les objets tirés de la fouille du boulevard Amiral-Pierre nous conduisent, par une chaîne presque ininterrompue, du temps de la romanité classique aux années contemporaines. C'est à ce titre que nous avons cru devoir, par un scrupule qui sera peut-être trouvé excessif, n'omettre aucun de ces objets, d'intérêt très inégal d'ailleurs, mais dont la réunion nous a paru former un ensemble curieux. Dans ce remblai de la basse ville, où tour à tour Icosium, Mezarhanna, El-Djezaïr, Argel, Alger ont jeté leurs décombres successifs, il y aurait encore sans doute bien des découvertes à faire. Il y en a eu de faites aussi ; mais ceux qui les ont enregistrées n'ont pas toujours péché, malheureusement, par excès d'exactitude.

P. GAVAULT.

(1) P. Delattre, *op. cit.*

(2) Doublet, *Musée d'Alger*, p. 56 : « La collection des lampes en terre est des moins curieuses... il y aussi des lampes chrétiennes sans intérêt..., etc. » Voy. au contraire Martigny, *Dict. des antiq. chrétiennes*, 3e édit., p. 408.

NOTES

SUR

L'HISTOIRE DE LAGHOUAT

(Suite. — Voir le n° 211)

CHAPITRE II

I

L'autorité entre les mains d'un seul fut un heureux événement pour Laghouat, et malgré une certaine inimitié qui subsista entre les deux partis, le calme et la paix régnèrent dans la ville. Les caravanes arrivèrent en grand nombre, apportant les produits du Sud en échange des denrées venues du Tell. Les Arabes nomades vinrent de tous côtés déposer leurs grains chez les Beni-Laghouat, et, pendant plusieurs années, Ahmed-ben-Salem réussit à maintenir une paix profitable et à faire respecter son autorité.

Malheureusement, en 1837, un certain El-Hadj-el-Arbi, des Oulad-Serghin, descendant du marabout Si-el-Hadj-Aïssa, eut une vive contestation avec Ahmed-ben-Salem, au sujet de certaines propriétés et fut chassé de Laghouat, couvert d'humiliations. Il se retira à Zenina et proposa à Abd-el-Kader de lui soumettre le Sahara.

Ce projet sourit à l'émir. El-Hadj-el-Arbi lui présentait une double garantie : en qualité de proscrit, il serait sans nul doute aveuglément fidèle à celui qui lui ren-

drait sa patrie; en qualité de marabout, il serait un instrument puissant entre les mains de l'émir qui, marabout lui-même, voulait constituer son autorité par la théocratie absolue. Abd-el-Kader quitta Mascara à la tête d'une forte colonne, composée de réguliers et de goums; il feignit d'abord de marcher vers l'Ouest, puis vint camper au milieu des Oulad-Khelif (cercle de Téniet); de là il se rendit chez les Oulad-Chaïb (cercle de Boghar) et s'arrêta chez les Oulad-Aïad. Partout où il passa, il fit saisir les caravanes des Beni-Laghouat et des Larbâa et ne les rendit à la liberté qu'en échange d'une forte rançon. Il nomma El-Hadj-el-Arbi son khalifa à Laghouat, et lui confia des armes, des munitions et soixante-dix de ses réguliers pour lui servir de garde.

Le nouveau khalifa rassembla à Sidi-bou-Zid (1) les goums des Harrar, des Oulad-Khélif et des Oulad-Chaïb; l'agha Djelloul du Djebel-Amour et Si-Mohammed-es-Srir-Tedjini (2), marabout d'Aïn-Madhi, lui envoyèrent des chevaux de soumission. Il marcha sur Laghouat et vint camper sur la rive droite de l'Oued-Mzi, entre le Ras-el-Aïoun et les jardins. Les Serghin firent cause commune avec lui, tandis que les Hallaf, résolus à se défendre, s'enfermèrent dans leur quartier.

Cependant, les Larbâa offrant de se soumettre, le khalifa exigea d'eux la remise de tous les troupeaux que leur avait confiés les Hallaf. Ne voulant pas trahir leurs alliés, les Larbâa leur exposèrent l'embarras dans lequel ils se trouvaient, et les prévinrent qu'ils seraient forcés

(1) Petit ksar situé sur le versant est du Djebel-Amour, non loin de Zenina.

(2) Si-Mohammed-el-Kebir, l'aîné des deux fils du fondateur de l'ordre de Tedjini, avait remplacé son père comme chef de la zaouïa d'Aïn-Madhi. Il fut pendant longtemps en lutte avec les beys d'Oran et conduisit une expédition contre Mascara. Tué dans une rencontre avec le bey Hassan, sous les murs de cette ville, il fut remplacé par son frère, Si-Mohammed-es-Srir, homme sage et prudent, doué néanmoins d'une grande bravoure et d'une grande fermeté de caractère.

de céder aux exigences d'El-Hadj-el-Arbi. Pour éviter la perte de leurs troupeaux, les Hallaf ouvrirent leurs portes au khalifa et reconnurent son autorité (1837). Ahmed-ben-Salem se retira avec les siens chez son gendre Ben-Nacer-ben-Chora, caïd des Larbâa; puis, ne s'y jugeant pas suffisamment en sûreté, il se rendit à Beni-Isguen (M'zab).

En 1838, Abd-el-Kader, décidé à reprendre la guerre contre nous, voulut faire d'Aïn-Madhi un point extrême de défense et une place de dépôt pour ses trésors et ses munitions. Tedjini refusa de se prêter à ses exigences; l'émir vint mettre le siège devant Aïn-Madhi; il arguait, pour ne pas se déconsidérer aux yeux des musulmans, que Tedjini avait refusé de se rendre à un rassemblement de guerre contre les chrétiens, auquel tous les chefs musulmans avaient été convoqués.

Tedjini avait réuni des approvisionnements considérables et s'était enfermé dans son ksar avec les contingents des tribus voisines accourues à son appel. Bien qu'il ne l'eût pas soutenu l'année précédente, Ahmed-ben-Salem lui envoya son frère Yahia-ben-Naamar, avec une centaine de combattants. Cette politique lui réussit, car l'émir lui promit de l'autoriser à rentrer à Laghouat et de nommer son frère chef de la milice du khalifa, s'il abandonnait la cause de son ennemi. Le chef des Hallaf ne se fit pas longtemps prier; il rappela son frère et revint à Laghouat.

Le siège d'Aïn-Madhi est l'événement le plus remarquable de cette époque troublée; nous n'en entreprendrons pas le récit, qui a été fait d'ailleurs par le général Daumas et par M. Léon Roches. Toujours est-il que Tedjini se défendit avec énergie et intelligence et qu'après huit mois de siège, l'émir, qui n'était pas plus avancé qu'avant, dut employer la ruse pour se rendre maître de la place. Rappelé dans le Tell par les événements, et n'ayant pas le temps d'organiser le ksar, il en fit abattre les murailles et ruiner les maisons.

Tedjini, autorisé à se retirer à Laghouat, se réconcilia avec Ahmed-ben-Salem et commença à battre en brèche l'influence d'El-Hadj-el-Arbi. Inquiet de ces dispositions hostiles, le khalifa quitta secrètement Laghouat à la tête de deux ou trois cents fantassins et alla s'enfermer à El-Assafia. L'émir, auquel il rendit compte de la situation et demanda des secours, le destitua et le remplaça par un certain Abd-el-Baki, homme considérable des environs de Takdempt. Mais, lorsque le nouveau khalifa se présenta devant Laghouat avec sept cents réguliers et une pièce de canon, on refusa de le recevoir. Il obtint toutefois l'autorisation de se rendre à la mosquée et en profita pour s'emparer d'une porte de la ville. Maître de la situation, il fit entrer ses troupes et les répartit dans les différents quartiers. L'émir, informé de son succès, lui donna cet ordre laconique : « Arrête tous les principaux de Laghouat, exécute-les ou envoie-les à Takdempt, détruis la ville ainsi que les jardins et établis-toi à Tadjemout. »

Abd-el-Baki avait sous ses ordres les aghas Djedid, des Oulad-Chaïb, et El-Kharroubi, des Oulad-Khélif, qui campaient avec leurs goums sous les murs de la ville. Il les prévint de ses intentions, et malgré leurs observations, fit venir chez lui sous divers prétextes Ahmed-ben-Salem, Yahia-ben-Maamar et une dizaine des principaux de Laghouat, qu'il fit mettre aux fers au fur et à mesure de leur arrivée. Mais bientôt les Beni-Laghouat apprirent ce qui se passait; une émeute furieuse éclata aussitôt. Les réguliers, dispersés de tous côtés, ne purent résister; ils furent massacrés ou faits prisonniers : quelques-uns seulement parvinrent à s'échapper. Abd-el-Baki, attaqué dans sa maison, dut rendre la liberté à ses prisonniers et fut sauvé par les aghas Djedid et El-Kharroubi. La pièce de canon et le matériel de guerre tombèrent aux mains des Beni-Laghouat (1839).

Abd-el-Kader, occupé par les préparatifs d'une guerre prochaine avec nous, était dans l'impossibilité de tirer

vengeance de cet affront. Ne voulant nommer khalifa ni Ahmed-ben-Salem devenu son ennemi, ni un chef du Tell, il rendit le pouvoir à El-Hadj-el-Arbi, qui comptait encore quelques partisans dans le Sud et pourrait peut-être contrebalancer l'influence d'Ahmed-ben-Salem. Il lui envoya à Sidi-bou-Zid trois cents réguliers et quelques cavaliers. Avec ces faibles ressources, El-Hadj-el-Arbi ne pouvait prétendre s'installer à Laghouat; après avoir mûrement réfléchi, il résolut d'occuper Aïn-Madhi, dont les murs n'avaient pas encore été relevés. Il fit tout d'abord reconnaître son autorité à Tadjemout, puis se dirigea sur Aïn-Madhi. Ahmed-ben-Salem et Tedjini vinrent l'attaquer avec des forces supérieures aux siennes. Le combat dura deux jours. Pendant la première journée, le khalifa eut l'avantage; mais, à la fin du second jour, la fortune se déclara contre lui, il dut se réfugier à Tadjemout (1840).

Ahmed-ben-Salem et Tedjini l'y poursuivirent, et, grâce à la complicité des habitants, khouans de la confrérie de Tedjini, parvinrent à pénétrer dans la ville. Après une lutte désespérée, dans laquelle il perdit une cinquantaine des siens, le khalifa s'enfuit. Il réussit cependant à rallier ses partisans et à s'emparer d'El-Assafia, puis gagna à sa cause un certain nombre de Larbâa et s'installa à Ksar-el-Hiran.

En 1842, Abd-el-Kader, mis en échec de tous côtés par les Français, n'était plus à craindre. Ahmed-ben-Salem résolut de profiter de cette situation pour se débarrasser de son rival, et marcha sur Ksar-el-Hiran. Battu dans une première rencontre, El-Hadj-el-Arbi se vit abandonner par la plupart des Larbâa, et fut réduit à s'enfermer dans Ksar-el-Hiran.

Ce siège est surtout célèbre par un acte d'héroïsme d'une jeune fille du ksar assiégé. Dans ses *Chasses de l'Algérie*, p. 549 sq., le général Margueritte le raconte ainsi qu'il suit :

« Une jeune fille, entre autres, de la tribu des Haraz-

lias, se faisait remarquer par sa vaillance ; elle se nommait Messaouda. Cette jolie fille de dix-huit ans possédait une beauté remarquable, éclose et dorée aux rayons du soleil du Sud ; elle avait une taille élevée et élégante, de magnifiques proportions... Elle avait de nombreux admirateurs parmi les guerriers des Harazlias et s'en faisait gloire ! Sa beauté était chantée par tous les ménestrels du pays...

» Un soir, les guerriers des Larbâs, des Beni-Laghouat et des Mekhalifs résolurent d'en finir avec les assiégés par un dernier effort... Ils se ruent sur les murs de la ville... Les défenseurs de Ksar-el-Hirâne sont obligés de céder au nombre .. Ils abandonnent la défense de l'enceinte, particulièrement à un endroit où une sorte de brèche avait été ouverte par un flot d'assaillants. C'en était fait du ksar et de ses défenseurs, si ce premier élan eût continué...

» La jeune Messaouda, attirée par le feu et les vociférations des vainqueurs, arrive sur le lieu du combat... Saisie alors d'une exaltation causée par la honte et la douleur, animée d'une sublime résolution, elle s'élance au-devant des fuyards, les interpelle d'une voix vibrante : — « Où courez-vous, fils des Harazlias ! L'ennemi n'est pas de ce côté ; il est derrière vous, il vous chasse comme un troupeau de brebis. Vous abandonnez vos femmes et vos enfants à la rage de ces chiens de sang. O jour du deuil noir ! Il n'y a plus d'hommes de la race de Harzallah (1) ; il faut que ce soit une femme qui vous fasse souvenir que du sang rouge coule dans vos veines. »

» Dénouant aussitôt sa ceinture, elle s'écrie : « Où sont ceux qui disent des chants d'amour pour moi ? Où sont mes frères ? C'est ici que je les aimerai, qu'ils se

(1) Celui qui fut la souche de cette tribu se nommait Si-Ahmed-ben-Harzallah. C'était un saint marabout qui mourut à Demmed, où il s'était établi ; on y voit encore la kouba qui renferme ses restes.

montrent, qu'ils me suivent, s'ils ne veulent me voir devenir la proie des jeunes guerriers des Larbâs... » Puis, joignant l'action aux paroles, elle se précipite au milieu des assaillants.

» Peindre la confusion, la douleur et la rage qui s'emparent des guerriers des Harazlias n'est pas possible... Ils se rejettent à la suite de Messaouda au plus épais des rangs ennemis.

» Cependant Messaouda est tombée au pouvoir des Larbâs, qui veulent l'entraîner vers leur camp. Elle se prête à ce mouvement ; elle l'accélère même en se jetant de l'autre côté de la brèche. Son but est d'attirer la lutte sanglante en dehors de l'enceinte qui protège les siens. Arrivée à vingt pas des murs, elle se retourne..., elle résiste alors à ceux qui l'entraînent et se débat de leurs étreintes. Ce spectacle, ces appels déchirants portent jusqu'à la frénésie le courage des Harazlias. Rugissant comme des tigres..., ils renversent et foulent aux pieds leurs adversaires, qui, de vainqueurs qu'ils étaient, passent successivement de l'attaque à la défense, et enfin à la fuite. Ils cèdent à une force surhumaine.

» Dans leur retraite précipitée, les Larbâs et les Beni-Laghouat essayent d'entraîner l'enthousiaste Messaouda. Mais celle-ci, qui résiste maintenant autant qu'elle s'est laissée emporter d'abord, est enfin rejointe par ses frères, par ses amis, et c'est autour d'elle que se portent les derniers coups qui décident une complète victoire en faveur des défenseurs de Ksar-el-Hirâne. »

Malgré ce brillant épisode, la prise de Ksar-el-Hiran ne fut retardée que de quelques jours. Ahmed-ben-Salem s'empara peu après de la place et fit le khalifa prisonnier. Il fallait en finir avec cet homme. Yahia-ben-Maâmar le fit tuer par un domestique, pour ne pas se souiller du sang d'un traître (1).

(1) Le drapeau que l'émir avait donné à El-Hadj-el-Arbi fut pris et remis au général Marey-Monge, lors de l'expédition de 1844.

A cette nouvelle, la fureur impuissante d'Abd-el-Kader, alors sérieusement aux prises avec nous, éclata dans cette imprécation : « Je jure de faire arracher les yeux à tous les habitants de Laghouat qui tomberont entre mes mains, de les faire écorcher, et de faire faire des tambours avec leurs peaux. » Cette terrible menace reçut une fois son exécution, en partie du moins. Un malheureux Beni-Laghouat, prisonnier de l'émir, eut les yeux arrachés avec un éperon arabe.

II

Le bruit de nos succès commençait à se répandre dans les populations sahariennes; on y savait le nombre de nos soldats, leur bravoure et leur discipline. Ahmed-ben-Salem, redevenu le maître à Laghouat, comprit que pour parer aux révolutions futures, il devait s'étayer d'une puissance qui pût le protéger contre Abd-el-Kader et le maintenir au pouvoir. Il résolut de se mettre sur la protection de la France.

Précisément, au mois de mars 1844, le général Marey-Monge, commandant de la subdivision de Médéa, était arrivé au Ksar-Zakkar, dans le Djebel-Sahari, avec une colonne forte de quinze cents hommes. Ahmed-ben-Salem s'empressa de lui envoyer des chevaux de soumission et une députation dont le chef, son propre frère, demanda en son nom le titre de khalifa de Laghouat, afin qu'il régît, au nom de la France, non seulement Laghouat et les cinq ksours voisins, El-Assafia, Ksar-el-Hiran, El-Haouïta, Tadjemout et Aïn-Madhi, mais encore les Larbâa, les Harazlia et les Beni-M'zab : « Car, disait Ahmed-ben-Salem dans sa lettre, tous les sultans musulmans, à qui je me suis confié, m'ont trahi; je trouverai peut-être le repos dans la justice du sultan français. »

Cette offre parut au général Marey d'un haut intérêt; il jugea que l'occasion devait être saisie avec empressement de faire succéder l'ordre à l'anarchie dans cette partie du Sahara, d'y opposer l'exemple de notre justice aux souvenirs des vexations et des cruautés de l'émir, de régulariser le commerce des grains que les tribus faisaient avec le Tell, et de leur ouvrir la route et les marchés d'Alger. En conséquence, il s'empressa d'envoyer Yahia-ben-Maamar à Alger avec un rapport favorable.

Le maréchal Bugeaud, gouverneur général, se prêta volontiers à l'arrangement : « Il ne faut pas, » écrivait-il au maréchal Soult, ministre de la guerre, « négliger les dons que la fortune nous offre. La partie habitée du désert nous est nécessaire politiquement et commercialement. Nous devons régner partout où a régné Abd-el-Kader, sous peine d'être sans cesse sur le qui-vive dans le Tell. Ce n'est que par la domination que nous pouvons ouvrir à notre commerce des relations avec l'intérieur de l'Afrique. Il faut aussi enlever à Abd-el-Kader les ressources qu'il pourrait trouver dans cette contrée, et jusqu'à l'apparence même d'un reste de puissance. »

En conséquence, le gouverneur approuva toutes les dispositions déjà prises et donna l'ordre de préparer une expédition dont le commandement fut confié au général Marey-Monge (12 avril 1844).

« Pour agir rapidement dans le Sud, le général Yusuf avait inventé le *cavalier-fantassin* monté à mulet; le général Marey voulut faire mieux. Ayant à s'enfoncer plus avant dans le désert, il s'inspira des souvenirs de la grande expédition d'Égypte, et rétablit à sa façon le régiment de dromadaires jadis institué par Bonaparte (1). Pour commencer l'expérience, il mit cen

(1) L'emploi des mulets dans le désert, pour une expédition de grande durée, présentait en effet un grave inconvénient, car pour une expédition de 30 jours, la simple ration d'orge à 4 kilos constituait pour chaque mulet une charge de 120 kilogs qui le rendait impropre à en porter d'autre. Le chameau était de beaucoup préférable, parce que cet animal n'avait pas besoin d'orge, que l'herbe du désert lui suffisait et qu'il pouvait se passer d'eau pendant longtemps. Le prix en était d'ailleurs le quart de celui du mulet.

hommes sur cent chameaux et leur fit exécuter des manœuvres: marches en bataille, en colonne, formations sur la droite, sur la gauche, en avant, en bataille. Au commandement de « A terre! » les hommes sautaient à bas de leur monture, les numéros 1 à 3 se formaient en ligne, tandis que les numéros 4 gardaient les animaux. L'épreuve fut satisfaisante, mais on constata qu'une certaine habitude de cet exercice était nécessaire. Aussi n'organisa-t-il qu'une petite troupe montée, dont le commandement fut donné au chef de bataillon Carbuccia, du 33e de ligne, qui avait dirigé les essais. Chaque chameau portait un homme avec son fusil, les sacs de deux hommes, une besace contenant les vivres pour 25 ou 30 jours et deux outres renfermant ensemble 10 à 12 litres d'eau, en somme une charge de 150 à 160 kilos. Un bridon de corde, un bât arabe légèrement modifié, avec des étriers de bois à deux échelons, constituaient tout l'harnachement. L'un des deux hommes marchait à pied avec son fusil, pendant que l'autre était monté. Tous deux alternaient. De la sorte on pouvait faire douze à treize lieues par jour (1). »

Le 1er mai, la colonne partit de Médéa. Le 14, elle était à Tagguin, où ellle achevait de s'organiser. Elle comprenait 1,700 hommes du 33e de ligne, 230 du train, 30 artilleurs avec deux obusiers de montagne, 140 chasseurs d'Afrique ou spahis, 400 cavaliers du goum, 100 chevaux ou mulets et 1,400 chameaux de guerre ou de charge. Il y avait vingt et un jours de vivres de réserve au convoi, six dans les sacs, 72,000 cartouches de réserve et 60 dans chaque giberne. La colonne devant opérer contre des ksours, comportait une force de cavalerie relativement faible; l'importance du convoi en était naturellement diminuée. C'était la première fois qu'on employait sur une grande échelle les chameaux comme

(1) Camille Rousset, *Histoire de la conquête de l'Algérie de 1841 à 1857*, p. 275-276.

moyen de transport; on n'eut d'ailleurs qu'à s'en féliciter.

Le 17 mai, la colonne quitta Tagguin; le 21, elle arriva à Tadjemout, où elle fut reçue par Ahmed-ben-Salem, entouré de tous les chefs des ksours. Tedjini seul n'était pas venu; il avait envoyé un cheval de soumission et une députation. Pour en imposer aux Arabes, le général fit déployer la colonne et la fit marcher dans cet ordre jusqu'à l'arrivée au camp.

Un marché fut installé aussitôt; et, peu à peu, voyant que la propriété était respectée, que personne n'était maltraité, que tout était payé intégralement, les habitants de Tadjemout accoururent; la plus grande confiance ne cessa dès lors de régner, et les habitants firent aux soldats un accueil que jusqu'alors on n'avait trouvé nulle part en Algérie.

Tedjini, le marabout d'Aïn-Madhi, avait une très grande influence dans le pays et les populations s'étaient sacrifiées pour lui. Pour être bien vu, il fallait le traiter honorablement, mais aussi en obtenir une soumission complète. Il était politique de montrer que ce marabout, ennemi d'Abd-el-Kader, était le sujet et l'ami des Français. Mais il était à craindre, si la colonne marchait sur Aïn-Madhi, que Tedjini, effrayé, prît le parti de fuir ou de fermer ses portes, ce qui eût porté une grave atteinte au prestige de la colonne et eût contraint celle-ci à faire le siège du ksar (1). Tout bien pesé, et après avoir pris l'avis d'Ahmed-ben-Salem, le général Marey se décida à envoyer à Aïn-Madhi quelques officiers pour reconnaître la place et faire acte d'autorité devant les chefs indigènes; il fixa de plus un impôt qui devait être immédiatement acquitté. Laissons la parole au lieutenant-colonel de Saint-Arnaud, chef de cette mission (2):

(1) Cf. pour tout ce qui suit: Marey-Monge, *Expédition de Laghouat, dirigée aux mois de mai et juin 1844*, Alger, 1844, 8o.

(2) *Lettres du maréchal de Saint-Arnaud*, Paris, Lévy, 1855, 8o, t. I, p. 526-529.

« A Tèdgemont, nous devions faire séjour, et nous n'étions plus qu'à six lieues d'Aïn-Maïdi. J'offris d'y aller moi-même avec ce qu'on voudrait me donner, et d'entrer dans la place. Le lendemain matin, le général Marey me fit demander, à six heures, et me dit : « Vous allez partir avec quelques officiers que vous choisirez dans toutes les armes pour représenter l'armée. Je vous donnerai douze chasseurs à cheval et cent hommes du goum, et vous entrerez dans Aïn-Maïdi ; le khalifat Zenoun vous accompagnera. J'espère que vous serez bien reçu. Soyez prudent. Vous visiterez la ville, ferez vos observations, vous ferez aussi lever des plans et me rendrez compte. Je désire que vous soyez rentré avant la nuit. »

» Ravi de ma mission, je suis parti du camp, à huit heures du matin, avec un état-major de dix officiers et la petite escorte de cent quinze chevaux environ. A onze heures et demie, j'étais sous les murs d'Aïn-Maïdi, je faisais venir les principaux habitants au-devant de moi, et je leur disais que nous venions en amis, qu'ils s'étaient soumis et que nous leur devions protection, mais que partout les Français étaient maîtres, et que rien ne les arrêtait pour entrer où il leur plaisait d'entrer. Ensuite, j'ai fait prendre douze des principaux comme otages ; je les ai mis entre les mains de six chasseurs et de quelques cavaliers du goum, avec ordre de les bien traiter, mais de ne les lâcher qu'après mon retour, et je suis entré dans Aïn-Maïdi avec mes dix officiers, six chasseurs et quelques chefs des goums. Je me suis promené partout à cheval pendant le temps nécessaire pour parcourir la ville, qui est petite et en ruines, puis, j'ai mis pied à terre et me suis encore promené à pied. Nous avons été reçus dans la maison d'un chef, qui nous a donné des dattes à manger. Nous les avons dévorées, nous mourions de faim. Des dattes ont été portées par les gens de la ville à notre escorte. A midi, j'avais envoyé un courrier au général Marey avec deu[x] [l]ignes : « Je sais que vous êtes

inquiet, rassurez-vous. Je suis entré dans la ville sa[ns] coup férir et je m'y promène ; nous avons été bie[n] accueillis. Ce soir, à six heures, je serai au camp. » Quant à Tedjini, se renfermant dans sa dignité de marabout et de chérif descendant du Prophète, dignité qui lui défend d'admettre en sa présence un chef chrétien, il était resté fort inquiet dans sa maison. Par le moyen du khalifat Zenoun, je l'ai fait engager à recevoir mon chargé d'affaires arabes, le capitaine d'état-major Durieu, qui le rassurerait sur nos intentions toutes pacifiques et conciliantes. Il y a consenti après bien des hésitations.

» Tedjini est un homme de trente-six à quarante ans, replet, bien portant, la peau cuivrée, se gardant dans sa maison comme dans une forteresse... Du reste, Aïn-Maïdi est une ville forte pour des Arabes... Il peut y avoir un millier d'âmes et trois cents fusils... Plus du tiers de la ville est en ruines. L'intérieur des maisons est misérable. La seule casbah de Tedjini a un étage... Aïn-Maïdi est un oasis dans le désert. Hors l'enceinte des jardins, plus un arbre, plus la moindre végétation : des sables, des terrains rocheux.

» Le soir, à six heures, j'étais au bivouac, où j'ai reçu des compliments du général Marey. »

Le général renvoya à Tedjini l'impôt qui avait été exactement payé.

Le 23 mai, la colonne campa à El-Haouïta ; le 28, elle était sous les murs de Laghouat, où les habitants lui firent un excellent accueil. Cinq à six cents fantassins armés vinrent à sa rencontre, tirant des coups de fusil en son honneur ; le drapeau et la musique du khalifa escortèrent le général. Un marché fut installé dans le camp et une garde de police placée pendant le jour dans la ville, où se rendirent, successivement et par petit groupes, presque tous les officiers et les soldats de la colonne.

Laghouat se développait du Sud-Ouest au Nord-Est sur trois collines, sorte d'arête rocheuse isolée entre la plaine au Nord et le désert au Sud. La pente nord de la

ville était déjà à cette époque couverte de maisons; celle du Sud plus escarpée, quelquefois à pic, n'était bâtie que de distance en distance. Les deux sommets extrêmes étaient couronnés par deux tours; sur l'éminence intermédiaire s'élevait une vaste construction de maçonnerie, blanche, sans aucune fenêtre extérieure et appelée le Dar-Sfah (la maison des roches), à cause de l'énorme piédestal de rochers, sur lequel ce palais-forteresse, qui était la kasba de Ben-Salem, était placé avec assez d'audace. Cette citadelle contenait quatre grandes maisons rectangulaires à deux étages, sans fenêtres extérieures, et reliées entre elles par un mur épais. Elle dominait surtout la partie Sud-Ouest de l'oasis. Un mur séparait les deux quartiers de la ville (1). Chacun d'eux avait son marché, vaste terrain battu situé près des portes. Celui des Serghin s'appelait Souk-el-Kâ, celui des Hallaf Souk-Lekhier (2).

Laghouat comptait alors trois mille cinq cents habitants et cinq cents maisons environ, toutes construites en terre et présentant une cour intérieure et une porte d'entrée très basse; on pénétrait dans l'intérieur de la maison par un couloir obscur et tortueux. Quelques portes avaient leur encadrement blanchi à la chaux, d'autres étaient surmontées d'une main ouverte, peinte en bleu, destinée à conjurer les mauvais esprits. Toutes ces constructions conservaient une teinte générale brune, qui jetait sur la ville comme un manteau de deuil.

Outre les deux tours carrées, plus habituées à se menacer que prêtes à résister aux attaques de l'extérieur, Laghouat avait une enceinte rectangulaire, formée par un mur de quatre mètres de haut, construit en briques

(1) Ce mur existe encore en partie, ainsi que la porte de communication qui s'ouvrait ou se fermait suivant que les deux partis étaient en état de paix ou de guerre.

(2) Ainsi nommé, parce qu'il se tenait sur les bords de l'Oued-Lekhier.

de terre, crénelé et percé de meurtrières. La tour de l'Est, sorte d'obélisque à large base, dominait de haut la plaine et le désert; la tour de l'Ouest, au contraire, celle des Serghin, était commandée par le petit mamelon sur lequel se trouve le tombeau de Si-el-Hadj-Aïssa, à une petite portée de fusil du rempart. Quatre portes, ménagées dans les murs, au bas de l'escarpement des mamelons, donnaient accès dans Laghouat.

Au Nord et au Sud s'étendaient les jardins, formant comme les ouvrages avancés du système de défense, système excellent d'ailleurs, car ces jardins, coupés en tous sens par des murs de clôture élevés et peu nombreux, rendaient extrêmement difficiles les abords de la ville.

La colonne Marey séjourna à Laghouat les 26 et 27 mai; le 28, elle alla camper à Ksar-el-Hiran, le 29 à Boudrine. Ahmed-ben-Salem l'accompagna; sur toute la route, elle reçut les témoignages de soumission des habitants. Le général fit une reconnaissance au Sud de Boudrine et poussa jusqu'au confluent de l'Oued-Djedi et de l'Oued-el-Hameur, réalisant ainsi la prédiction de Si-el-Hadj-Aïssa, ce qui ne contribua pas peu à augmenter la considération déjà très grande dont jouissait ce marabout.

Le général était arrivé au bout de son itinéraire; il reprit la route de Laghouat. Le 1er juin, il reçut sous les murs de cette ville une lettre du général de Bar, commandant la division d'Alger, qui lui annonçait les préparatifs de guerre contre le Maroc et lui donnait l'ordre de hâter son retour. Le général Marey avait eu l'intention de ramener avec lui la pièce de canon que les Beni-Laghouat avait pris à Abd-el-Baki; mais tout bien considéré, il se décida à la laisser à Ahmed-ben-Salam, non seulement pour ne pas ajouter aux difficultés de sa position par un acte de défiance, mais encore pour lui conserver, le cas échéant, l'avantage moral et physique tenant à l'emploi de l'artillerie.

Le 2 juin, la colonne partait pour Tiaret. Le khalifa avait été reconnu le 23 mai à El-Haouïta devant les officiers de la colonne et les chefs indigènes. Lecture avait été faite de son brevet en français et en arabe. Yahia-ben-Maamar, son frère, était son agha à Laghouat, Ben-Nacer-ben-Chora, son gendre, son agha chez les Larbâa. Rien ne fut changé dans l'organisation des ksours, qui restèrent administrés par une djemâa, composée d'autant de membres qu'il y avait de partis différents; seuls, Ksar-el-Hiran et Tadjemout reçurent un hakem. Les Oulad-Atallah, les Harazlia et les Saïd-Atba eurent des caïds. Les Larbâa étaient formés de trois fractions (Oulad-Salah, Maama et Hadjadj, dont chacune était divisée en Gheraba et Cheraga (de l'Ouest et de l'Est), à cause de la situation de leurs campements par rapport à Laghouat. Souvent les Gheraba et les Cheraga se faisaient la guerre. Or, en 1843, les Cheraga étaient venus dans le Tell et avaient reçu de nous trois caïds, qui, en 1844, prétendirent administrer les Gheraba. Devant les protestations de ees derniers, et sur l'avis du khalifa, le général leur donna aussi des caïds. L'impôt, fixé à trente-sept mille boudjoux, fut payé eu huit jours, malgré l'éloignement de certaines tribus, et l'attitude hostile du Maroc qui réagissait fortement sar le pays; c'était une preuve éclatante de la soumission de cette région.

Dans son rapport, le général Marey signale le parti que l'on pouvait tirer de cet état de choses: « Le khalifa Ahmed-ben-Salem, » dit-il, « présente de grandes garanties; tous ses ksours sont à la disposition de nos colonnes; les populations qu'il régit viennent toutes les années dans le Tell; il est positivement ennemi d'Abd-el-Kader, dont il a tué un khalifa, et chassé l'autre; il a tenu, malgré les événements de l'Ouest, les engagements pris quand rien ue faisait croire à la guerre avec le Maroc; il y aurait lieu de fortifier sa position et de lui accorder un traitement de dix-huit mille francs, de deux mille

cinq cents francs pour chacun de ses aghas, et de plus l'inscription de vingt cavaliers et de deux cents fantassins. Les khalifas placés auprès de nos postes ont des avantages analogues; on peut donc admettre que ces propositions ne sont pas exagérées, à l'égard d'un fonctionnaire qui doit se suffire à lui-même, qui peut jouer un rôle important, et qui deviendra le point de mire de tous nos ennemis du Sud et de l'Ouest.

» On pourrait tirer parti du khalifa de trois façons: 1° pour soumettre tous les pays qui, au Sud ou à l'Ouest, sont indépendants ou hostiles; 2° pour attirer vers Alger le commerce de l'intérieur, qui se dirige en partie vers Tunis ou le Maroc; 3° pour intimider les populations sur lesquelles s'appuie Abd-el-Kader et même pour combattre celui-ci. En effet, Ahmed-ben-Salem est le plus puissant des chefs du Sud. Fortement soutenu par nous, il l'attaquerait avec avantage, surtout avec l'appui de Tedjini qui est très bien avee lui, hait l'émir et certainement favoriserait cette guerre de toute son influence religieuse. La force militaire de notre khalifa est de douze cents fantassins, de cinq cents cavaliers et d'une pièce de canon.

» Tout le commerce de l'intérieur se dirige actuellement vers le Maroc et la Tunisie. Il est certain que si Laghouat était fortement organisée, on pourrait ramener vers Alger une graude partie du commerce de l'intérieur. C'est en effet le point du désert le plus voisin d'Alger.

» Il semble donc qu'il y aurait un grand intérêt à organiser fortement Laghouat: 1° pour en faire un centre d'action militaire, administratif, politique et commercial; 2° pour couper toute communication entre l'Est et l'Ouest de l'Algérie sans notre concours; 3° pour placer la partie la plus hostile de l'Algérie, les Oulad-Sidi-Cheikh, entre un khalifa puissant et la division d'Oran. »

La guerre avec le Maroc détourna l'attention du gouverneur général. On se contenta de donner à Ahmed-ben-Salem et à ses aghas le traitement demandé, et le commandement sur les ksours de Laghouat, Ksar-el-Hiran, El-Assafia, El-Haouïta, Tadjemout et Aïn-Madhi, ainsi que sur les tribus des Larbâa, des Harazlia, des Oulad-Atallah et des Saïd-Atba.

III

En 1846, Abd-el-Kader, appelé par Si-Chérif-bel-Arch, des Oulad-Rouini, qui venait de gagner à sa cause les Oulad-Naïl, parut dans le Sud de Médéa. Toutes les tribus se soulevèrent; Ahmed-ben-Salem, presque seul, nous resta fidèle. Djelloul-ben-Yahia (1), agha du Djebel-Amour, garda une attitude fort équivoque, et ne fit rien pour maintenir ses tribus dans le devoir et s'opposer à la retraite de l'émir, lorsque celui-ci, poursuivi par le général Yusuf, traversa la partie nord du Djebel-Amour. En conséquence, le général Yusuf demanda au duc d'Aumale la destitution et l'arrestation de ce chef. « Tout en agissant avec vigueur pour obtenir promptement des résultats, » lui répondit le duc d'Aumale, le 6 mai 1846, de son camp d'El-Béïda, « vous emploierez des ménagements dans vos rapports avec Djelloul, de manière à lui laisser la porte ouverte pour le retour et à garder la possibilité de le maintenir dans sa position. Vous comprendrez qu'après avoir fait une expédition pour le châtier, ou plutôt pour l'éclairer, il serait fort onéreux d'en faire plusieurs autres pour appuyer son successeur. Il sera beaucoup plus politique de ne pas nous rendre hostile son influence dans le pays, mais de

(1) Avant notre arrivée dans le pays, Djelloul-ben-Yahia était déjà au pouvoir et, pour se débarrasser de rivaux possibles, il avait fait assassiner ses plus proches parents. Son frère Ed-Din avait seul trouvé grâce devant lui.

l'amoindrir à notre profit par l'effet même de sa soumission et de la punition qui lui sera infligée. Vous ne devez qu'à la dernière extrémité avoir recours à son parent et compétiteur Messaoud. Vous ne quitterez pas le pays sans avoir, s'il est nécessaire, fortement châtié la population et avoir perçu l'impôt dont je fixe le montant dans un tableau que je joins à cette lettre. Évitez dans vos courses de passer près d'Aïn-Madhi, contre laquelle je dois vous interdire toute entreprise. Il importe de ne pas nous attaquer au prestige de sainteté qui entoure cette ville. Recevez donc bien les envoyés de Tedjini, s'il en vient, mais n'en exigez rien. J'écrirai à M. le gouverneur pour connaître son avis sur la possibilité d'adjoindre le Djebel-Amour au khalifa de Laghouat. »

En dépit de ces ménagements, Djelloul, qui continuait malgré tout à nous faire opposition, dut être arrêté et interné à Médéa. Messaoud le remplaça et releva du khalifa de Laghouat.

Les Oulad-Yahia-ben-Salem et les Oulad-Saad-ben-Salem, de la confédération des Oulad-Naïl, campaient souvent dans les environs de Laghouat; ils furent mis également sous les ordres de notre khalifa.

Au mois de février 1847, le général Marey entreprit une tournée dans le Sud de Médéa, pour étouffer à son début une insurrection fomentée par Si-Moussa-bou-Hamar (l'homme à l'âne) (1), chef de l'ordre mendiant

(1) Si-Moussa-ben-Hassem-el-Masri était né en Égypte. Après un voyage en Syrie et à Constantinople, il se rendit à Alger, puis à Tripoli, où Si-Mohammed-ben-Hamza, chef de la confrérie des Chadlya, le convertit à ses idées. La confrérie des Chadlya est la même que celle des Derkaoua, seulement elle est plus ancienne en date et est propre à la Tripolitaine et à la Tunisie, tandis que la seconde est particulière à l'Algérie. En 1829, Si-Moussa arriva à Laghouat et y fit de nombreux prosélytes, ainsi que chez les Oulad-Naïl. Il y fonda une zaouïa à Messâad. En 1845, il entra en campagne contre Abd-el-Kader, parvint à s'emparer de Médéa, mais fut

des Derkaoua, qui comptait de nombreux partisans chez les Beni-Laghouat et les Oulad-Naïl. Si-Moussa faillit être enlevé à Messâad ; il s'enfuit précipitamment à Metlili, où sa réputation de sainteté l'avait précédé et lui valut un excellent aceueil.

Peu de temps après, des troubles survenus dans le Djebel-Amour, où Messaoud s'était aliéné tous les esprits, nécessitèrent la rentrée en campagne dn général Yusuf. Conformément aux instructions du maréchal Bugeaud, en date du 2 mai 1847, le cheikh Messaoud fut destitué et envoyé à Laghouat avec toute sa famille ; Djelloul-ben-Yahia, renommé agha du Djebel-Amour, eut sous ses ordres les ksours de Tadjerounna et d'El-Maïa, et fut indépendant du khalifa Ahmed-ben-Salem.

Les Saïd d'Ouargla venaient fréquemment camper au Sud-Est du Djebel-Amour et étaient une source de discorde entre nos chefs du Sud. Le maréchal Bugeaud décida que cette tribu, qui n'était comprise ni dans la circonscription territoriale du khalifa de Laghouat, ni dans celle de l'aghalik de Djelloul, n'appartiendrait en propre ni au khalifa ni à l'agha ; elle dépendrait momentanément de l'un ou de l'autre, selon l'endroit où elle établirait son campement.

Sur ces entrefaites, de graves dissensions venaient de s'élever entre Ahmed-ben-Salem et son gendre Ben-Nacer-ben-Chora, l'agha des Larbâa. Le père de Ben-Naçer avait été autrefois tué à El-Feidj (1), dans une rencontre avec les partisans de Ben-Salem, commandés par Taïeb-ben-Megaouas. Ben-Naçer n'avait jamais pardonné cette mort et attendait avec impatience l'occasion d'en tirer vengeance. Aussi fut-il profondément irrité lorsque le khalifa, malgré son opposition, nomma caïd

complètement battu dans un sauglant combat qu'il livra à l'émir, non loin du Djebel-Mouzaïa. Il se réfugia à Messâad, puis à Laghouat, où il continua à recruter des adhérents à la confrérie des Derkaoua.

(1) El-Feidj est situé à onze lieues à l'Est de Laghouat.

des Mâamra Mohammed-ben-Taïeb (1), le fils de son ennemi. Il alla porter plainte au général Yusuf. Celui-ci parvint à réconcilier les deux adversaires ; mais l'amour-propre de Ben-Nacer n'était pas satisfait, et le motif le plus futile devait ramener la discorde.

Après avoir visité Aïn-Madhi et les ksours des environs de Laghonat, la colonne Yusuf rentra à Médéa (17 mai 1847).

En 1848, une grande agitation se manifesta chez les Larbâa ; les uns se groupèrent autour de Ben-Nacer, les autres, sous la conduite de Taïeb-ben-Megaouas et de Mohammed-ben-Taïeb, son fils, suivirent la fortune du khalifa. Ben-Nacer, accompagné de ses principaux partisans, alla trouver le général Marey alors campé à El-Hammam et se plaignit des vexations qu'Ahmed-ben-Salem lui faisait subir. Fatigué de ces plaintes continuelles, le général destitua Ben-Nacer. Mais les Hadjadj et les Harazlia, qui avaient pris fait et cause pour lui, firent qnelque temps après une importante rezzia sur les Onlad-Saad-ben-Salem, soumis au khalifa, et se retirèrent dans le Sud, revendiquant hautement leur indépendance.

Au printemps de 1849, une sourde agitation commença à régner dans le Sud de Médéa ; Si-Moussa-bou-Hamar venait de rentrer à Laghouat, accueilli avec enthousiasme par les habitants ; le khalifa lui-même lui envoya de riches cadeaux. A la même époque, Bou-Zian soulevait Zaatcha, et, afin de rendre la lutte plus générale et de lni donner un caractère religieux, faisait appel aux confréries. Si-Moussa lui amena un certain nombre de volontaires (2). Telli-ben-Lekhal, ancien agha de l'émir,

(1) Mohamed-ben-Taïeb est le père de l'agha Lakhdar, qui commande actuellement les Larbâa.

(2) Pendant le siège de Zaatcha, Si-Moussa fut un des plus acharnés à la lutte, et, lorsque la ville fut prise, se fit sauter avec la maison dans laquelle il s'était défendu en désespéré. Son fils,

soulevait également quelques fractions des Oulad-Naïl, entre autres les Oulad-Si-Ahmed, et, ne pouvant rejoindre Bou-Zian, tenait la campagne dans les environs de Messâad. Cet état de choses attira l'attention du gouverneur, qui, au mois de juin, ordonna la formation à Médéa d'une colonne qui fut confiée au général de Ladmirault.

Cependant, les ennemis du khalifa, fatigués de leurs tentatives restées infructueuses auprès de l'autorité militaire, avaient porté leurs plaintes devant les autorités judiciaires d'Alger; elles y avaient été accueillies et le général Blangini, commandant la division, avait reçu un volumineux dossier renfermant une enquête sur des faits qualifiés assassinats, imputés au khalifa de Laghouat. Ce petit avantage des ennemis de Ben-Salem, grossi par la distance, porta un tel coup au khalifa, que celui-ci, fort alarmé, se rendit à Médéa. Il y vit le général Blangini, et s'efforça de le convaincre de l'importance que les Français devaient mettre à ne pas se départir à son égard de leur ancienne ligne de conduite; il se plaignit amèrement de ce qu'on laissait son autorité s'affaiblir sous les calomnies répandues par ses ennemis et accueillies à Médéa, Blida et Alger. Les renseignements qu'il donna sur les désordres qui régnaient dans le Sud tendaient à prouver qu'en dehors de lui nous n'avions que des ennemis.

Le général Blangini le rassura sur nos intentions à son égard, et lui donna en public tous les témoignages possibles d'intérêt et de confiance. Il parvint à le calmer. A peu près rassuré, le khalifa demanda et obtint le rétablissement de Ben-Nacer dans ses fonctions d'agha des Larbâa. Les Hadjadj et les Harazlia dissidents ayant refusé de se soumettre, Telli-ben-Lekhal fut surpris, le

Si-ben-Bekker-ben-Moussa, habite actuellement Laghouat, et se tient sur une très grande réserve à l'égard des fonctionnaires français et des agents indigènes au service de la France.

14 octobre, par le lieutenant Gruard et le sous-lieutenant Carrus, des affaires indigènes, mais parvint à s'échapper. Les Oulad-Si-Ahmed et ses autres partisans furent complètement battus et contraints de demander l'aman. La chute retentissante de Zaatcha contribua d'ailleurs dans une large mesure au rétablissement de l'ordre dans le Sud de Médéa.

Néanmoins il était nécessaire de s'occuper sérieusement des Oulad-Naïl, chez qui Telli-ben-Lekhal avait acquis une certaine influence, depuis que Si-Chérif-bel-Arch, ex-khalifa de l'émir, avait été interné à Boghar. Il parut politique, pour dominer ces tribus remuantes, de leur donner un chef intelligent et énergique. On jeta les yeux sur Si-Chérif, auquel les titres d'homme de poudre, de marabout et d'ex-khalifa de l'émir donnaient un grand prestige. Il accepta tout ce qui lui fut proposé, heureux de pouvoir reprendre son autorité sur ses compatriotes, et jaloux de l'influence que Telli avait su acquérir pendant son absence; au printemps de 1850, il fut nommé agha des Oulad-Naïl et eut sous ses ordres toutes les tribus de cette confédération qui relevaient du cercle de Médéa, à l'exception de celles du bach-aghalik du Titteri, et des Oulad-Saad-ben-Salem, qui relevaient du khalifa de Laghouat.

Quelque temps après, l'agha Yahia-ben-Maamar vint camper à Zénina, chez les Oulad-Saad-ben-Salem, pour percevoir l'impôt; il les persuada d'envoyer leurs chevaux dans les pâturages de Tagguin; mais, le 23 mai, les Hadjadj et les Harazlia dissidents tombèrent sur les troupeaux de cette tribu, en tuèrent les gardiens et firent un important butin; le 25 mai, une nouvelle razzia réussit également. Dans ces deux affaires, les Oulad-Saad-ben-Salem perdirent deux mille chameaux et de nombreux moutons. A cette nouvelle, les Larbâa, campés avec Ben-Nacer à Chabounia, dans le Titteri, ne parlèrent de rien moins que d'aller rejoindre leurs frères en razzant toutes les tribus placées sur leur chemin.

Ils protestèrent contre l'autorité du khalifa et firent secrètement des achats de grains sur les marchés de Boghar et de Téniet.

Le colonel de Cambray, commandant le bureau arabe de Médéa, averti par Touati, fils d'Ahmed-ben-Salem, s'empressa de mander Ben-Nacer et les principaux chefs des Larbâa (23 juillet 1850) ; ils obéirent, et pressés de questions par le colonel de Cambray, finirent par avouer que quelques-uns des leurs avaient eu, en effet, l'intention de rejoindre les Hadjadj, mais qu'ils avaient actuellement changé d'idée et que tout était rentré dans l'ordre.

Quelques jours plus tard, les dissidents firent encore une nouvelle razzia sur les Oulad-Saad-ben-Salem et sur les gens d'Oumache. Irrités de se voir livrés sans défense aux entreprises de quelques pillards, les Oulad-Naïl commencèrent à murmurer, et Si-Chérif, se faisant leur interprète, demanda et obtint l'autorisation de poursuivre les rebelles. A la tête de cinq cents cavaliers et de nombreux fantassins montés sur des chameaux, il les surprit, le 2 septembre 1850, près de Guerrara et leur tua quarante cavaliers. Quelques jours après, il leur enleva leurs troupeaux et leur tua encore vingt-six hommes. Sur les instances du khalifa, on accorda l'aman aux Hadjadj. L'indemnité due aux Oulad-Saad-ben-Salem fut fixée à vingt-cinq mille boudjoux, et Ahmed-ben-Salem fut chargé de la percevoir. D'ailleurs, désireux de ne rien donner de leurs propres richesses, les dissidents allèrent razzer, en janvier 1851, les Oulad-Aïssa, qui, croyant les hostilités terminées, campaient sans se garder dans les environs de Messâad. Les dissidents remirent au khalifa douze mille francs, qui furent envoyés à Médéa et cinquante-six chameaux, qui furent répartis entre ceux qui avaient subi les principales pertes.

Au mois d'avril 1851, le khalifa de Laghouat rendit compte que les Oulad-Yahia-ben-Salem et les Oulad-

Saïd-ben-Salem avaient chassé ses méghazni et refusaient de payer l'impôt. Il présentait ces tribus comme rebelles et réclamait l'intervention des troupes françaises. Mais le général de Ladmirault, commandant la subdivision de Médéa, avait déjà reçu des plaintes de ces tribus au sujet des exactions du khalifa et de ses agents. Aussi, avant d'ajouter foi au rapport d'Ahmed-ben-Salem, il leur écrivit pour les engager à verser l'impôt et à venir ensuite lui demander justice. Les deux tribus déclarèrent être prêtes à verser l'impôt entre les mains d'officiers français, mais supplièrent le général de n'en confier le recouvrement ni aux chefs indigènes, ni à leurs agents, qui les ruinaient par leurs exactions.

Devant la persistance du khalifa à présenter cette agitation comme un commencement d'insurrection, une colonne expéditionnaire fut formée à Médéa dans le courant du mois de mai et mise sous les ordres du général de Ladmirault. Le 3 juin, elle arrivait à Djelfa, où les tribus avaient été convoquées, ainsi que le khalifa de Laghouat et l'agha Si-Chérif-bel-Arch.

L'enquête faite par le général amena la découverte de faits très graves, et prouva clairement la culpabilité du khalifa, qui avait abusé de sa situation pour satisfaire sa cupidité. On apprit qu'après leur coup de main sur les Oulad-Saad-ben-Salem en mai 1850, les dissidents étaient passés à Laghouat avec leurs prises et avaient été hébergés par les habitants, sans que le khalifa s'y fût opposé. Bien plus, quand les cavaliers des Oulad-Saad étaient venus lui demander aide et protection, il ne s'était nullement préoccupé d'eux et avait laissé les dissidents s'éloigner avec leurs prises. Il devenait évident que si Ahmed-ben-Salem et son frère n'avaient pas organisé ce coup de main, ils l'avaient du moins favorisé, l'un en faisant éloigner les chevaux des Oulad-Saad-ben-Salem et en leur enlevant tout moyen de défense, l'autre en leur refusant tout secours et en

donnant asile à leurs ennemis. On apprit, en outre, que, lorsque les dissidents allèrent razzer les Oulad-Aïssa, Ali, fils du khalifa, se trouvait au milieu d'eux pour recevoir l'amende qui leur avait été infligée; il ne put ou ne voulut les retenir. Les Oulad-Aïssa relevaient de Ben-Yahia-ben-Aïssa, bachagha du Titteri; ils s'adressèrent à lui pour obtenir justice, mais le khalifa de Laghouat avait acheté son silence en lui envoyant de riches cadeaux.

Tous ces faits étaient restés ignorés jusqu'alors, car Ahmed-ben-Salem avait fait répandre le bruit que tous ceux qui iraient à Médéa sans son consentement seraient immédiatement jetés en prison, sur les rapports de son fils Ali, qui résidait ordinairement dans cette ville, et qui était, disait-il, très écouté des Français. D'ailleurs, le khalifa n'hésitait pas à recourir à la violence et au meurtre pour étouffer les réclamations. Ainsi, en 1849, le général de Ladmirault avait reçu une plainte d'un certain El-Hadj-Ali, de Laghouat. Quelque temps après, cet Arabe profita, pour se rendre dans le Tell, du départ d'une caravane de Beni-Laghouat, qui venaient vendre leurs marchandises à la colonne française et en même temps adresser diverses réclamations au général. Informé de ce fait, le khalifa donna l'ordre aux Mekhalif-Lazereg de les tuer tous. Cet ordre fut exécuté et les assassins restèrent impunis.

Après s'être rendu compte de la situation, le général de Ladmirault proposa, pour apaiser les tribus, de les placer sous le commandement de chefs indépendants du khalifa et relevant directement de Médéa. Un officier de bureau arabe serait désormais chargé de la répartition et de la perception de l'impôt; il fit ressortir également toute l'importance qu'il y avait à donner aux Larbâa un chef énergique, qui pût les empêcher de commettre les actes de brigandage qu'Ahmed-ben-Salem était impuissant à réprimer, quand il ne les encourageait pas.

Ben-Hacer-ben-Chora était alors le seul Arabe du Sud capable de remplir cette mission; le pouvoir s'était transmis dans sa famille de père en fils, et son influence sur les Larbâa était considérable; il fut le candidat du général de Ladmirault. Le gouverneur général n'accepta pas ces propositions. Considérant que Ben-Salem était notre allié depuis longtemps, qu'il nous était resté fidèle pendant les années 1846 et 1847, alors que tout le Sud était en feu et que l'émir tenait la campagne dans les environs de Laghouat, le gouverneur décida que, pour cette fois, on se contenterait de le réprimander. Il était d'ailleurs à notre entière discrétion, car il avait, à notre instigation, engagé presque toute sa fortune dans des constructions récemment faites à Médéa (1). La situation resta donc ce qu'elle était auparavant.

Au mois de juin 1851, les Larbâa vinrent dans le Tell pour faire leurs achats de grains. L'agha Ben-Nacer, toujours entretenu dans ses idées d'indépendance, et se sentant soutenu par le général de Ladmirault, se rendit à Alger et se plaignit amèrement au colonel Durrieu, alors directeur général des affaires politiques, de la déplorable administration du khalifa. Il déclara qu'il resterait fidèle serviteur de la France, mais qu'il refusait désormais d'obéir à Ahmed-ben-Salem. Très au courant de toutes les intrigues qui se tramaient contre lui, celui-ci était venu également à Alger et s'évertuait à détruire le mauvais effet qu'avaient pu produire les dénonciations plus ou moins fondées de son gendre. Il obtint facilement gain de cause, car le maintien du *statu quo* avait été décidé.

(1) « Déjà très avancé en âge, épuisé par les plaisirs du sérail, » écrivait à ce sujet le gouverneur général, « son existence ne saurait se prolonger longtemps encore. Il est donc probable que, dans un terme assez rapproché, nous serons naturellement débarrassés d'un ami gênant, et que nous pourrons entreprendre, sans réserve et sans ménagement, une organisation meilleure de toutes les tribus et ksours placés sous son commandement. » Archives du gouvernement général de l'Algérie.

Ben-Nacer, exaspéré, quitta Alger pour aller rejoindre sa tribu et fit activer les achats de grains et commencer les préparatifs de départ. Ahmed-ben-Salem, prévenu par ses espions, rendit compte au colonel Durrieu qu'une défection des Larbâa était imminente. Le général Ladmirault reçut aussitôt l'ordre d'envoyer un officier du bureau arabe dans cette tribu, afin de se rendre compte de la situation, et d'engager Ben-Nacer et les principaux chefs à se rendre à Médéa ; cet officier était autorisé, dans le cas où il rencontrerait de l'opposition à l'exécution de ces ordres, à convoquer les goums du Titteri et des Oulad-Naïl, avec lesquels il déciderait les Larbâa à se rendre à nos exigences et au besoin les y contraindrait par la force. Cette périlleuse mission fut confiée au lieutenant Carrus, qui connaissait depuis longtemps les Larbâa et avait su leur inspirer une grande confiance. On comptait sur son influence personnelle pour ramener Ben-Nacer à des sentiments plus pacifiques.

Le 3 septembre, le lieutenant Carrus quitta Médéa avec trente spahis et se rendit chez les Larbâa alors campés à Chabounia, non loin de Boghar. Il fut parfaitement accueilli, et ne vit rien d'anormal. Mais, dans l'après-midi du 5 septembre, Bou-Becker, frère de Ben-Nacer, s'introduisit dans sa tente avec une dissimulation parfaite et une apparente bonne foi, et engagea avec lui une conversation fort amicale, au cours de laquelle le lieutenant Carrus fut appelé du dehors par l'agha Ben-Nacer. A peine sorti de sa tente, il constata un certain désordre dans le camp et entendit bientôt les cris de ses spahis assaillis par de nombreux agresseurs. Prendre ses armes fut sa première pensée; mais Bou-Becker avait disparu en les emportant; c'était un véritable guet-apens et toute résistance était impossible. Indigné d'une telle trahison, cet officier accabla Ben-Nacer de reproches, puis chercha à le ramener à de meilleurs sentiments ; mais c'était inutile, sa décision était prise. Les prisonniers furent d'ailleurs fort bien traités ; l'ordre avait été donné de leur enlever armes et chevaux, afin de les empêcher de fuir, mais de ne leur faire aucun mal. Au moment de lever son camp, Ben-Nacer leur rendit la liberté et partit en protestant de son attachement à la France, mais en déclarant ne se soumettre que lorsqu'il serait délivré du khalifa.

Le lieutenant Carrus regagna Boghar à pied, dans la nuit du 5 au 6 septembre. Dans ces circonstances difficiles, cet officier montra beaucoup d'énergie, de résolution et de dignité. S'il ne réussit pas mieux dans sa mission, c'est que les Larbâa étaient absolument décidés à faire défection. A peine arrivé à Boghar, il convoqua les goums et se mit à la poursuite des fuyards. Il atteignit à l'Oureng, non loin de Chabounia, la queue de la uezla des Larbâa qui venaient de razzer les Rahmau et les Abadlia, et leur enleva un grand nombre de chameaux et de moutons. Djelloul-ben-Yahia et Si-Chérif-bel-Arch, immédiatement prévenus, entrèrent en campagne, mais ne purent arrêter les fuyards, ni les empêcher de rezzer les Mekhalif, gardiens de troupeaux des Beni-Laghouat. Quelques fractions des Larbâa, seules, nous restèrent fidèles et campèrent pendant quelque temps encore dans le cercle de Téniet-el-Hâd.

Le Sud de Médéa était de nouveau troublé. Toutefois, comme la défection des Larbâa resta un fait isolé, le général de Ladmirault conserva l'espoir d'en avoir facilement raison, d'autant plus que Ben-Nacer continua pendant quelque temps encore à correspondre avec le bureau arabe. Il espérait, en affectant de protester de son attachement à la France et de donner comme unique raison de son éloignement momentané le désir d'échapper à la domination d'Ahmed-ben-Salem, il espérait, disons-nous, que, pour éviter toute complication, nous lui donnerions enfin ce pouvoir indépendant qu'il désirait depuis si longtemps. En attendant une solution, il se rendit à Ksar-el-Hiran, où ses partisans, chassés de

Laghouat, s'étaient réfugiés. Mais se voyant déçu dans ses espérances, il jeta le masque et, dans les premiers jours de novembre, rejoignit, à Rouinat, le chérif d'Ouargla, Mohammed-ben-Abdallah, dont la renommée grandissait et qui groupait sous ses drapeaux tous les mécontents du Sahara.

E. MANGIN,

(A suivre.) Lieutenant au 1er tirailleurs algériens.

CHRONIQUE AFRICAINE

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE ANCIENNE

ANNÉE 1893 (1)

Géographie générale. — Ethnographie

§ 1er. — M. R. Neumann a étudié les chapitres de l'histoire d'Hérodote relatifs à l'Afrique du Nord (sauf la région du Nil) (2). Quoique l'auteur ne soit pas suffisamment au courant des travaux modernes concernant cette contrée, son livre est assez utile : il met une fois de plus en lumière le soin qu'a apporté Hérodote à recueillir des renseignements aussi exacts que possible sur les pays qu'il a décrits. L'historien grec était allé lui-même en Cyrénaïque et ce qu'il dit de cette région et des régions avoisinantes est en général assez juste et précis : plus il s'avance vers l'Ouest dans ses descriptions, plus ses connaissances sont vagues et inexactes.

Voici l'énumération des chapitres du livre de M. Neumann ;

1. *Le climat de l'Afrique du Nord.* — L'auteur pense, avec raison, je crois, qu'il n'y a pas eu de changement notable de climat dans le nord de l'Afrique depuis l'antiquité.

(1) Je signale en outre les ouvrages de 1892 dont il n'a pas été rendu compte dans la *Chronique* précédente.

(2) *Nordafrika (mit Ausschluss des Nilgebietes) nach Herodot.* Leipzig, Uhl, 1892, in-8°, 166 pages.

II. *La topographie de la côte septentrionale.* — M. Neumann croit, comme Pacho et contrairement à Barth, qu'Irasa, où, au temps d'Apriès, les Cyrénéens battirent une armée égyptienne, doit être cherchée à l'ouest de l'embouchure du Ouadi-Temmimeh, à la source dite Erasen. — Il admet qu'au sud des Nasamons et de la grande Syrte, Hérodote a indiqué une peuplade de *Gamphasantes*, non de *Garamantes*, et que cette peuplade est distincte des Garamantes, habitants du Fezzan. — Il reprend à nouveau la question du lac Triton. Il paraît d'ailleurs ignorer que Tissot a longuement étudié cette question dans sa thèse latine (1), puis dans sa *Géographie de la province romaine d'Afrique* (2), et il s'inspire en partie des idées de M. Rouire. Selon lui, le lac Triton d'Hérodote et de Scylax doit être cherché dans sebkha Djiriba et la sebkha Halk-el-Meuzel, situées le long du golfe de Hammamet, entre Hammamet et Sousse. Il pense que ceux qui placèrent à cet endroit le lac Triton connaissaient la côte, mais ignoraient l'intérieur du pays : aussi les détails donnés sur ce lac Triton sont-ils presque tous imaginaires. Plus tard, à l'époque romaine, quand la région en question fut bien connue, on aurait vu l'impossibilité de faire concorder avec la réalité la topographie légendaire du lac Triton et du fleuve du même nom. On les aurait donc transportés ailleurs, soit dans la direction de l'Ouest, contre l'Océan, soit dans celle de l'Est, en Cyrénaïque. Quant à Ptolémée, il se serait décidé à les mettre près de la petite Syrte. Telle est la théorie de M. Neumann. A mon avis, cette partie de son livre est manquée. Le nom de Triton, dont l'étymologie n'est pas certaine (3), s'est appliqué en Grèce et en Afrique à divers lacs et fleuves. En Afrique, nous connaissons avec certitude deux lacs Triton. Le premier répond à la lagune de Benghazi : il est nommé par Strabon, Lucain et la table de Peutinger. Le second est indiqué avec précision par Ptolémée. Comme on le sait, ce géographe parle d'un fleuve

(1) *De Tritonide lacu*, Dijon, 1863.

(2) P. 100-142.

(3) Voir à ce sujet Dressler, *Triton und die Tritonen*, première partie, p. 2-3.

Triton qui, venant du mont d'Ousaleton, forme les lacs Libyo, Pallas et Tritonitis et se jette dans la mer au sud de Thenae (Henchir-Tiné) et au nord de Tacape (Gabès). Tissot me semble avoir prouvé que le cours supérieur du fleuve Triton correspond à l'Oued-Djedi, son cours inférieur à l'Oued-Gabès, que les trois lacs Lybie, Pallas et Tritonide correspondent aux chotts Melghigh, Gharsa et El-Djerid : on ne peut, semble-t-il, interpréter autrement le texte de Ptolémée, bien que ces trois lacs ne communiquent pas entre eux et que le Chott-el-Djerid ne communique pas avec l'Oued-Gabès, bien que les latitudes et les longitudes indiquées par Ptolémée montrent qu'il s'est figuré le cours du fleuve et la suite des lacs comme formant une ligne dirigée du sud au nord, et non de l'ouest à l'est. Hérodote, Scylax (dont le texte est d'ailleurs très corrompu), Callimaque (dans Pline), Pomponius Mela ont-ils voulu désigner le même lac Chott-el-Djerid par le terme de lac Tritonide, ce lac qu'ils placent dans le voisinage de la petite Syrte (1) ? Il est permis de le croire, quoique leurs indications ne correspondent pas exactement à la réalité. Dans les deux misérables lagunes voisines du golfe du Hammamet, il est impossible de retrouver l'île qu'indiquent Hérodote et Scylax ; la petite Syrte dont parle Scylax ne saurait représenter le golfe de Hammamet : le nom seul de Cercinitis qu'il lui donne, nom dérivé de celui de l'île Cercina (Kerkenah), suffirait à le prouver. Une erreur commise par Mela dans l'énumération des villes du littoral ne doit pas non plus nous faire supposer que ce géographe ait jamais voulu englober le golfe de Hammamet dans la petite Syrte : les dimensions qu'il donne à cette Syrte et la suite du texte prouvent que, par petite Syrte, il entend le golfe de Gabès. Il faut donc en rester à l'opinion de Tissot, que M. Reinach a défendue depuis contre M. Rouire (2) : le lac Triton d'Hérodote, de Scylax, de Mela,

(1) Hérodote ne le dit pas expressément, mais cela ressort de ce qu'il dit avant et après, sur la position des Lotophages et sur l'île de Kyraunis. — Selon Callimaque le fleuve et le lac Triton étaient situés à l'*ouest* de la petite Syrte : c'est, en effet, le sens du mot *citra* qu'emploie Pline à ce sujet (Neumann, p. 41-42).

(2) *Revue critique*, 1885, I, p. 55-58.

comme celui de Ptolémée, est le Chott-el-Djerid. — Athéna naquit. selon la fable, sur les bords d'un lac Triton. A vrai dire, comme il s'agissait d'une légende, il importait peu que l'emplacement de ce lac Triton, lieu de naissance de la déesse, fût fixé avec une précision géographique rigoureuse. Lucain, ayant à parler du lac Triton voisin de Bérénice (la lagune de Benghazi), a cru orner son récit en y rattachant la naissance de Pallas; Diodore de Sicile a transporté ce lac Triton mythologique à l'extrême ouest de l'Afrique, en ajoutant d'ailleurs qu'un tremblement de terre l'avait fait disparaître; selon Hérodote, Scylax, Callimaque, Mela, le culte d'Athéna était célébré sur le lac Triton voisin de la petite Syrte, mais tout cela n'est d'aucun intérêt au point de vue géographique.

M. Neumann consacre aussi quelques pages à l'île Kyraunis. Des renseignements que donne Hérodote, il conclut que les dimensions indiquées par l'historien conviennent à l'île Kerkenah, la richesse en vin et en huile, l'accès facile du côté de la terre à l'île Djerba plutôt qu'à Kerkenah, l'indication de l'or qu'on y trouve à une des îles de l'Afrique occidentale, bref qu'Hérodote a fondu ensemble toutes ces données de manière à former une image menteuse. — Cette confusion me semble bien peu vraisemblable et je crois avec Tissot (1) que l'île d'Hérodote est tout bonnement l'île Kerkenah.

III. *La côte occidentale de l'Afrique.* — L'auteur met le cap Soloeis (qu'Hérodote place mal) au cap Ghir, ce qui ne me paraît pas exact : il s'agit plutôt du cap Cantin.

IV. *Le voyage des Nasamons.* — M. Neumann est disposé à croire qu'ils sont allés jusqu'au Niger, ce qui n'est pas suffisamment prouvé. Il réfute avec raison M. Vivien de Saint-Martin qui pense que le terme de leur voyage a été l'oasis d'Ouargla. Il eût été utile d'insister sur ces petits hommes noirs que les explorateurs rencontrèrent, sur ces pygmées ou négrilles qu'aujourd'hui encore on rencontre dans l'Afrique équatoriale (2).

(1) *Géographie*, I, p. 187-188.

(2) Voir Monceaux, *Revue historique*, XLVII, 1891, p. 27-29.

V. *Les oasis.* — M. Neumann combat par des bons arguments l'hypothèse de M. Vivien de Saint-Martin qui soutient que l'oasis d'Ammon contre laquelle Cambyse dirigea une expédition était celle de Dakhel, et non celle de Syouah. Il n'admet pas non plus, avec M. Rohlfs, qu'Hérodote ait appliqué le nom d'Ammoniens aux habitants de toutes les oasis, depuis Dakhel jusqu'à Syouah. Les explications qu'il donne sur les Atarantes (1), sur les Atlantes placés par Hérodote à l'ouest des Garamantes, sur le mont Atlas me paraissent assez tirées par les cheveux : autant vaudrait dire qu'il n'y a à peu près rien à prendre dans les renseignements donnés par l'historien à ce sujet.

VI. *Les habitants de la côte septentrionale de l'Afrique* [leurs mœurs]. — VII. *Les plantes de l'Afrique du Nord.* — VIII. *Les animaux de l'Afrique du Nord.* — Dans ces trois derniers chapitres, M. Neumann fait des rapprochements assez intéressants entre ce que dit Hérodote et les observations des auteurs modernes. Cette partie de son livre aurait été cependant plus complète et plus précise s'il s'était donné la peine de consulter le premier volume de la *Géographie de la province romaine d'Afrique* de Tissot.

§ 2. — Le livre de M. Curt Th. Fischer, sur le périple d'Hannon (2), est infiniment supérieur au précédent. C'est une étude très complète et très bien conduite. L'auteur connaît parfaitement la géographie du Nord de l'Afrique ; il sait montrer les points faibles des hypothèses présentées par ses devanciers, et si celles qu'il propose n'entraînent pas toujours la conviction, elles sont du moins très vraisemblables.

Dans son premier chapitre, M. Fischer identifie les localités nommées par Hannon. Pour les Phéniciens, les colonnes d'Hercule se trouvaient à Gadès : c'étaient les colonnes du temple du

(1) Au sujet de ces Atarantes, on aurait dû tout au moins mentionner le rapprochement que Barth fait entre ce mot et le mot haoussa *atara* = rassemblé.

(2) *Untersuchungen auf dem Gebiet der alten Lænder und Vælker-Kunde. Erstes Heft : De Hannonis Carthaginiensis periplo.* Leipzig, Teubner, 1893, in-8°, 134 pages.

dieu. Thymiaterion, premier comptoir fondé par Hannon, correspond à Méhédia, à l'embouchure de l'Oued-Sebou. Le promontoire Soloeis, où Hannon fonda un temple de Neptune, est le cap Cantin. La lagune pleine d'éléphants, à une demi-journée de là, a dû être détruite par la mer qui a fait de grands progrès de ce côté. Les cinq colonies qu'Hannon fonda au delà (car ce n'étaient pas des établissements plus anciens relevés par lui) paraissent s'être trouvées : le mur Carien à Mogador, Gytte contre le cap Toufelneh, Acra à Agadir-n-Irir, Melitta peut-être à l'embouchure de l'Oued-Mesa, Arambys peut-être à Asaka, à l'embouchure de l'Oued-Noun. Le fleuve Lixos est l'Oued-Draa. L'île Cerné, où Hannon établit une autre colonie, se trouve entre le cap Juby et le cap Bojador. Le Chrémétès, fleuve qu'Hannon remonta à partir de là, est le Sakbiet-el-Hamra, que M. Fischer suppose avoir été navigable à cette époque. Les Carthaginois auraient ensuite pénétré dans l'Oued-el-Dela, affluent de gauche du Sakhiet-el-Hamra, pour arriver à un lac, au milieu duquel se trouvaient trois îles plus grandes que Cerné. Le lac n'existe plus, mais il y a là une cuvette, Gerar-Isig, qui représente son emplacement. L'autre fleuve, sur lequel Hannon navigua ensuite pendant quelque temps et qui était plein de crocodiles et d'hippopotames, est l'Oued-el-Chott. Puis Hannon regagna Cerné par le même chemin. — M. Fischer a bien montré l'invraisemblance des hypothèses faites avant lui au sujet de Cerné, ainsi que de ce lac et de ces deux fleuves. Mais ses identifications ne peuvent s'admettre que si l'on suppose que ce pays s'est considérablement desséché depuis l'antiquité. On peut à la rigueur accorder qu'un tel changement s'est produit dans différentes régions du Sahara, dont celle-ci, mais nous ne croyons pas, comme M. Fischer, qu'il se soit étendu au Sahara tout entier. — Les grandes montagnes boisées qu'Hannon atteignit douze jours après son départ de Cerné se trouveraient, selon M. Fischer, au cap Blanc, qu'il suppose avoir été, à cette époque, couvert de grandes forêts. Le grand golfe nommé ensuite est la baie du Lévrier. Le cap Occidental (Ἑσπέρου κέρας) est le cap Vert. Quant à l'île qui se trouvait à ce cap et qui enfermait un lac cernant lui-même une petite île, elle était peut-être formée de coraux, ou bien de nature volcanique. Elle a pu disparaître, ou bien elle est représentée par les îlots de la Madeleine, dont la configuration se sera modifiée. Les rivières « de feu », que les Carthaginois virent ensuite, traversent des terres rouges qui colorent leurs eaux [cette explication me paraît peu vraisemblable]. La montagne appelée le Char des dieux (Θεῶν ὄχημα) est au cap Mesurado. Le cap Austral (Νότου κέρας) correspond au cap Palmas, où la côte, qui jusque-là avait suivi la direction du nord-ouest au sud-est, prend celle de l'est, et où les courants changent. L'île des Gorgades, qu'Hannon mentionne à cet endroit, est l'île Rousswourm.

M. Fischer étudie ensuite brièvement les renseignements donnés par le périple dit de Scylax, Pline et Ptolémée sur la côte occidentale de l'Afrique. Dans Scylax, le lac Cephisias correspond à la Merdja Ras-el-Doura, le cap Hermaion se trouve entre l'Oued-Ikken et l'Oued-Cherrat, le fleuve Anides est l'Oued-Oum-er-Rbia ; puis Scylax, par suite d'une grave confusion, revient sur ses pas sans s'en douter et énumère la ville de Lixus à l'embouchure de l'Oued-el-Kous, le fleuve Cratis, c'est-à-dire l'Oued-Sebou, et Thymiaterion. — Dans Pline, Lissa, petite ville voisine du cap Spartel, ne doit pas être confondue avec Lixus, située plus au sud ; le fleuve Quosenus est l'Oued-Sous ; le Masathat, l'Oued-Mesa ; le Fut, l'Oued-Tensift ; l'Iver, l'Oued-el-Kseb ; le fluvius Salsus, le Sakhiet-el-Hamra. — Ptolémée fait preuve d'une grande négligence dans la description de cette côte : l'orientation qu'il donne est mauvaise ; ses distances sont très inexactes ; il y a des interversions graves dans ses énumérations. — M. Fischer parle encore des renseignements donnés par le navigateur Statius Sebosus, et conservés par Pline, sur les îles situées à l'ouest de l'Espagne et de l'Afrique. Junonia est Madère, Pluvialia et Capraria correspondent aux deux îles les plus orientales des Açores, Santa Maria et San Miguel ; Invallis et Planasia, aux deux îles les plus orientales des Canaries, Lanzarote et Fuerteventura (Pline indique par erreur qu'elles sont éloignées de 250 milles de Pluvialia et de Capraria ; il aurait dû écrire : de Junonia).

Dans son chapitre II, qui m'a paru excellent, M. Fischer

recherche ce que l'on peut savoir de l'auteur du périple. Il montre que le voyage d'Hannon est postérieur à celui que le Perse Sataspès entreprit entre 470 et 466, le long des côtes de l'Afrique, mais qu'il est un peu antérieur au voyage d'Hérodote à Cyrène (vers 450) : si, d'une part, Hérodote a vaguement entendu parler des découvertes d'Hannon, d'autre part, quand il raconte comment les Phéniciens commercent avec les indigènes de la côte occidentale, il expose un état de choses antérieur à la fondation des colonies d'Hannon. Le voyage d'Hannon eut donc lieu entre 466 et 450. Comme Himilcon, qui, à la même époque, reçut mission de longer les côtes extérieures de l'Espagne et de la Gaule, Hannon était fils d'Hamilcar, le général carthaginois qui périt en Sicile en 480 ; il était suffète. En entreprenant ce voyage, avec 30,000 personnes et 250 vaisseaux (1) à cinquante rames, Hanon ne voulait pas seulement ouvrir au commerce de Carthage de nouveaux débouchés : son but était, semble-t-il, d'établir des émigrants qui ne trouvaient plus à gagner leur vie à Carthage. M. Fischer, s'appuyant sur un texte de Justin (XIX, 2), suppose qu'en l'absence d'Hannon et d'Himilcon, le parti aristocratique, hostile à la famille des Magonides dont ils étaient les chefs, mit la main sur le pouvoir, et qu'au retour d'Hannon, il lui donna des juges qui exigèrent de lui un rapport sur ses actes : le périple que nous possédons ne serait pas autre chose.

Après Hannon, la côte occidentale de l'Afrique fut visitée, dans la première moitié du quatrième siècle, par Euthymènes de Marseille, qui ne dépassa pas Cerné ; en 147, par Polybe, qui n'alla pas jusqu'au désert ; vers 100, par Euxode de Cyzique ; on ignore jusqu'où ce dernier est allé : il paraît, du reste, avoir été un hâbleur.

Dans son chapitre III, M. Fischer recherche comment les Grecs ont connu le périple et quelle influence cet écrit a exercé sur eux. — Malgré la grosse erreur qui a été signalée plus haut et qui est imputable à sa propre négligence, le rédacteur du périple de Scylax donne de bons renseignements sur la côte occidentale : sa source, postérieure aux découvertes d'Hannon, mais antérieure à l'époque où le périple d'Hannon fut connu des Grecs, paraît avoir été Euthymènes. M. Fischer ne pense pas non plus qu'Ephore, qui, comme on le sait, vivait au temps de Philippe de Macédoine, ait connu le périple d'Hannon : il se serait aussi servi d'Euthymènes. — Mais ce périple est cité dans le traité Περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων dont l'auteur a copié Théophraste et il est certain qu'Eratosthènes de Cyrène s'en est servi. C'est donc vers la fin du quatrième siècle que le périple d'Hannon a été traduit et connu des Grecs. Selon M. Fischer, il aurait été inséré dans le périple composé à cette époque par Ophellas, roi de Cyrène. — Eudoxe de Cyzique se serait beaucoup servi d'Hannon et y aurait ajouté toute sorte de légendes. Cet Euxode a été copié par Cornelius Nepos, que copièrent à leur tour Pomponius Mela et Pline. — Le roi Juba s'est servi du texte punique d'Hannon.

Ce serait le passage d'Hannon relatif au lac voisin de l'île Cerné, lac communiquant avec un fleuve plein de crocodiles et d'hippopotames, qui aurait porté le roi Juba à placer la source du Nil au sud de la Maurétanie, erreur qui fit fortune. — Hannon fut aussi la cause involontaire d'erreurs graves touchant la configuration de l'Afrique. Un passage de son périple, mal compris, fit croire que Carthage et Cerné se trouvaient sous le même méridien : de là, la direction nord-ouest-sud-est que les géographes postérieurs donnèrent à la côte occidentale de l'Afrique. Eratosthènes se figure l'Afrique comme un triangle rectangle dont cette côte représenterait l'hypoténuse. Une autre interprétation erronée d'Hannon paraît être imputable à Eudoxe de Cyzique, qui, par Posidonius, la transmit à Strabon et à Denys le Périégète, et, par Cornelius Nepos, à Mela et à Pline. L'amiral carthaginois s'était arrêté à un cap Austral (Νότου κέρας). Or on connaissait déjà un cap de ce nom à l'extrémité orientale de l'Afrique. On les identifia et on donna dès lors à l'Afrique la forme d'un trapèze, dont la grande base était représentée par la côte septentrionale, et la petite par la côte méridionale depuis le cap Austral (à l'Est) jusqu'au cap Occidental, la petite base étant reliée à la grande par une perpendiculaire partant du cap Austral et par

(1) C'est ainsi que M. Fischer corrige le chiffre 60, qui semble trop faible.

une oblique partant du cap Occidental. — Les mythographes trouvèrent aussi des matières à développements dans le périple. Dans l'île du cap Occidental, Hannon et les siens avaient cru entendre la nuit des concerts de flûtes, de cymbales et de tambourins. Il n'en fallut pas plus pour rattacher à cet endroit des fables sur Dionysos et ses compagnons mythiques, Ægipans et Satyres. D'autre part, les Gorgades qu'Hannon vit dans l'île du cap Austral et qui n'étaient que des singes, furent assimilées aux Gorgones. — On pourra trouver que, dans ce troisième chapitre, M. Fischer a fait une trop grande part aux hypothèses : elles sont du moins intéressantes et bien présentées. C'est là en somme un très bon livre, que nous avons voulu analyser assez longuement ici.

§ 3. — Le ministère de l'Instruction publique commence la publication d'un *Atlas archéologique de la Tunisie* (1), édition spéciale des cartes publiées par le ministère de la Guerre : on y a ajouté des numéros à l'encre rouge indiquant les ruines d'après les relevés des brigades topographiques. Cette œuvre considérable fera le plus grand honneur à nos officiers. Le premier fascicule comprend les feuilles de Bizerte, de Mateur, de Nabeul, d'Hammamet (au cinquante millième). Un texte explicatif très court (rédigé par MM. Cagnat, Babelon et Reinach) donne simplement des indications sur la nature des ruines.

§ 4. — Il a paru dans le supplément n° 103 des *Notices géographiques* de Petermann, une longue étude sur l'Atlas marocain, accompagnée d'une bonne carte du Maroc au $\frac{1}{1.750.000}$ par M. P. Schnell (2). Cette carte sera utile à ceux qui s'occuperont de la géographie de la Maurétanie Tingitane.

On doit au lieutenant-colonel sir R. Lambert Playfair, consul d'Angleterre à Alger, et au docteur Robert Brown une excellente

(1) Édité chez Leroux, Paris, in-f°. Première livraison, parue en 1893. — Je n'ai pas encore pu prendre connaissance de la seconde livraison, récemment parue.

(2) *Das marokkanische Atlasgebirge. Petermanns Mittheilungen. Ergænzungsheft* n° 103. Gotha, Perthes, 1892, in-4°, 120 pages.

bibliographie des ouvrages concernant le Maroc (1). L'antiquité y tient naturellement peu de place, les auteurs anciens nous parlant peu de cette partie de l'Afrique et l'exploration archéologique du pays étant encore fort incomplète. Je ne trouve pas l'indication du *Corpus inscriptionum latinarum* (Berlin, 1881), ni de l'article de M. Héron de Villefosse sur la *Provincia nova Hispania ulterior Tingitana* (*Revue archéologique*, 1887, tome X p. 282 et suiv.). Le n° 12 (Procope) est à supprimer, car, dans le passage cité, Procope parle, non de *Tingi* (Tanger en Maroc), mais de *Tigisis* (Aïn-el-Bordj, province de Constantine). Il y aurait des réserves à faire sur l'ordre chronologique suivi par MM. Playfair et Brown ; on ne voit pas pourquoi les éditions diverses des auteurs sont mentionnées d'après leur date de publication, et non avec les auteurs eux-mêmes. L'ordre chronologique n'est du reste pas partout respecté : Polybe et Pomponius Mela ne se trouvent pas à leur place. Je dois ajouter que de bons index corrigent ces petits défauts.

§ 5. — Le remarquable livre de M. Schirmer sur le Sahara (2) contient quelques chapitres se rapportant à l'antiquité. Ce sont les suivants :

Chap. VII. *Le changement de climat dans les temps historiques*. — M. Schirmer n'admet pas que le Sahara ait été fertile dans l'antiquité et que le désert soit dû à un changement de climat de date récente. Cependant le Sahara, comme tous les déserts, se dessèche de plus en plus : mais ce n'est pas le climat de cette contrée qui se modifie, c'est l'évaporation qui se poursuit lentement.

Chap. XII. *Les races du Sahara*. — M. Schirmer pense qu'il n'est pas temps encore de dire quels furent les plus anciens habitants du Sahara. A côté des Berbères, dont on ne peut dire s'ils sont autochthones ou immigrés, faut-il faire une

(1) *A Bibliography of Morocco from the earliest times to the end of 1891. From supplementary papers of the Royal Geographical Society.* Vol. III, Part 3. London, J. Murray, 1892, in-8°, 262 p. Cette bibliographie comprend 2243 numéros.

(2) *Le Sahara*. Paris, Hachette, 1893, in-8°, 444 pages.

place à une race brune, distincte des nègres du Soudan? Les nègres que l'on rencontre dans le désert et qui paraissent y avoir été établis, en partie du moins, dès une époque très ancienne, y ont-ils été amenés du Soudan par les caravanes, comme le laisserait supposer leur présence sur les sentiers battus du désert, et non ailleurs? Voilà des questions auxquelles M. Schirmer pense avec raison qu'il est bien difficile de répondre en l'état actuel de nos connaissances. D'ailleurs, de tout temps, les peuples de la Méditerranée et ceux du Soudan ont empiété sur le désert, ceux du désert sont sortis de leur domaine, de nombreux croisements ont eu lieu; il y a eu un flux et reflux continuel de races. Il est bien difficile de démêler quelque chose de certain.

Chap. XVI. *Les voies de commerce sahariennes dans la nature et dans l'histoire.* — L'antiquité est restée muette en ce qui concerne le commerce transsaharien, la table de la Libye intérieure de Ptolémée ne contient rien de certain. Cela ne prouve pas cependant qu'il n'y ait pas eu de commerce entre le littoral et le Soudan. Les esclaves de Carthage devaient venir de là; à l'époque romaine certaines oasis (Ghadamès, Djerma) furent occupées militairement; Leptis la Grande, au débouché d'une des principales routes du désert, atteignit un haut degré de prospérité. Mais les commerçants n'avaient nul intérêt à faire connaître la source de leurs richesses.

§ 6. — Dans sa thèse latine, M. Schirmer étudie le nom et l'ethnographie des peuples appelés communément Berbères (1). L'auteur, qui n'apporte du reste pas d'idées nouvelles dans cette question, connaît bien son sujet (2) et fait preuve de bon sens et de précision, qualités assez rares, à ce qu'il semble, dans les études ethnographiques. — Que signifie ce nom de Berbères

(1) *De nomine et genere populorum qui Berberi vulgo dicuntur.* Paris, Hachette, 1892, in-8°, 80 pages.

(2) Dans sa bibliographie, il aurait pu indiquer d'autres éditions que celle de Mazzucchelli (Milan, 1820, folio), pour Corippus, et de Migne « *ap. Patrologiam graecam* (sic), *vol. IV* », pour les lettres de saint Cyprien.

appliqué aux indigènes non arabes? M. Schirmer croit que les noms cités dans les sources grecques et romaines, noms qui paraissent se rapprocher de ce mot, ne sont pas de formation indigène, mais viennent de βάρβαροι ou *barbari* (1). Les indigènes eux-mêmes ignorent le nom de *Berber* ou, s'ils le connaissent, ils le dédaignent; ils s'appellent Mazigh (au pluriel Imazighen), nom que l'on retrouve dans l'antiquité sous les formes *Maxyes*, *Mazyes*, *Mazices*, *Mazaces*, et sous celle de *Mas'u'as* (prononcez Machouach) qui désigne un peuple occidental sur des inscriptions égyptiennes du quatorzième siècle avant Jésus-Christ. Quant au mot *Berber*, c'est une appellation dédaigneuse appliquée par les Arabes aux indigènes, soit qu'il représente, sous une forme corrompue, le mot latin *Barbari*, que les Romains appliquaient d'une manière générale à ces indigènes, très mal assimilés pour la plupart, soit que les Arabes, ayant trouvé ce nom donné à telle ou telle tribu, l'aient à tort étendu aux autres. — Les indigènes non arabes du nord de l'Afrique se servent de langues appartenant à une même famille, mais l'unité de langue ne prouve pas l'unité de race. Au contraire, à côté des indigènes bruns, on rencontre, depuis le Maroc jusqu'à la Tripolitaine, des Berbères blonds ou roux, en grand nombre; ces derniers sont déjà représentés sur des monuments égyptiens et mentionnés dans divers auteurs anciens, en particulier dans le périple dit de Scylax et dans Procope. Il est donc certain que, depuis des temps très reculés, il y a eu plusieurs races réunies sur le sol de l'Afrique du Nord. L'expression de *race berbère* ne signifie rien.

Monuments dits préhistoriques. — Inscriptions libyques.

§ 7. — Sur un plateau à l'ouest de Dellys, MM. Lacour et Turcat ont trouvé différentes pierres taillées, entre autres trois

(1) M. Schirmer me semble passer un peu vite sur cette question. Voici ce qu'il dit des *Sabarbares* de Pline et des Σουβούρβουρες de Ptolémée (p. 20-21): « Ne nos quoque moveat Suburbures apud Ptolemaeum cum Libyphoenicibus Lotophagisque, Sabarbares apud Plinium cum Capsitanis, hoc est Capsae incolis, consociari. Quid plura? »

belles haches de grès en forme d'amande (type de Saint-Acheul). Une autre hache a été trouvée par eux à quatre kilomètres à l'est de Dellys (1).

§ 8. — Une station préhistorique, visitée par M. le capitaine Poirier à Aïn-el-Hadjar, au sud de Saïda (province d'Oran) lui a donné un grand nombre de pierres taillées, aujourd'hui au musée d'Oran. On y distingue des haches du type de Moustiers et des pointes de flèches néolithiques très finement travaillées. Deux autres stations analogues ont été signalées par M. Poirier près de là, à Hachlef et à El-Gada (2).

§ 9. — J'aurais dû rendre compte plus tôt du rapport détaillé de MM. P. Pallary et P. Tommasini sur leurs fouilles dans la grotte des Troglodytes, à Oran (3), fouilles dont j'ai rapidement indiqué les intéressants résultats dans ma première chronique (4). Au-dessus d'une couche blanchâtre contenant des pierres taillées du type de Moustiers, s'en trouve une autre noire appartenant à la belle période néolithique et renfermant des haches en pierre polie, des pointes de flèches très bien taillées, des poteries avec des traits gravés et souvent avec des cordons en saillie, des parures en coquilles. Cette grotte a servi successivement de lieu de sépulture et de lieu d'habitation ; on y a trouvé deux crânes dolichocéphales. La faune est très variée : rhinocéros, gazelle, antilope, grand bœuf (espèce disparue), coquilles (hélices, moules, pourpres, patelles) ; le cheval est rare, le chien manque. M. Siret a reconnu dans le sud de l'Espagne deux périodes néolithiques distinctes, dont la plus ancienne rappelle exactement les objets trouvés dans la couche supérieure de la grotte d'Oran. Les deux contrées ont été habitées alors par des hommes ayant

(1) S. Reinach, *Bulletin archéologique du Comité*, 1892, p. 496.

(2) Doumergue, *Bulletin d'Oran*, XII, 1892, p. 547-550 et planche annexée.

(3) *Congrès tenu à Marseille en 1891 par l'Association française pour l'avancement des sciences*. Deuxième partie (notes et extraits), p. 633-649.

(4) *Chron. 1891*, § 2.

la même civilisation ; il serait prématuré de dire : par des hommes appartenant à la même race.

§ 10. — Une grotte semblable à la précédente, et voisine d'Oran, a été visitée par M. Doumergne (1). Elle se compose d'un couloir étroit, loug de dix mètres, qui seul a été fouillé complètement, et d'une chambre à peu près circulaire. On y retrouve les deux couches de la grotte des Troglodytes ; la couche inférieure, blanchâtre (épaisse de 0m10 à 0m30), la supérieure, formée de terreau noir (épaisse de 0m60) (2). Dans la première se rencontrent des ossements de gazelles, d'antilopes, de bœufs, mais pas de produits de l'industrie humaine. La seconde appartient à la période néolithique. Parmi les ossements, citons ceux d'autruches, de moutons, de chèvres, de sangliers, peut-être d'un chien. Les os sont fendus pour en extraire la moelle. Peu de poteries ; peu de silex, grossièrement taillés à grands éclats sur une seule face ; deux haches polies, l'une en schiste, l'autre en grès, rencontrées vers le haut de la couche (jusqu'à présent presque toutes les haches trouvées à Oran sont en diorite). M. Doumergue ajoute qu'il semble que les couches supérieures (terre noire) trouvées jusqu'ici dans les grottes d'Oran aient été remaniées.

§ 11. — La seconde partie des Comptes rendus du Congrès tenu par l'Association pour l'avancement des sciences à Marseille, en 1891, contient un catalogue très utile des stations dites préhistoriques du département d'Oran (3). Ce catalogue a été dressé par M. Pallary.

(1) *Congrès tenu à Pau en 1892 par l'Association française*. 1re partie (documents officiels), p. 264-265 ; 2e partie (notes et extraits), p. 623-628.

(2) Au-dessus se trouve encore une mince couche, récente et sans intérêt, formée de déjections d'animaux domestiques.

(3) P. 609-613. Dans ma *Chronique 1891*, § 1, j'avais parlé de ce catalogue, mais seulement d'après l'analyse insérée dans la première partie des comptes rendus de ce congrès. — Je n'ai pas vu un article de M. Maufras, publié dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest*, VI, 1892 (Note sur les âges de la pierre dans la province d'Oran ; six nouvelles stations préhistoriques du sud de l'Algérie).

par MM. Doublet et Gauckler (1). Les planches sont pour la plupart très bonnes, mais il est permis de se demander si tout ce qui y figure méritait des reproductions aussi coûteuses (2). Pour le texte, on a suivi le même plan que dans le *Musée d'Alger*. J'ai dit ailleurs (3) que je le trouve défectueux. La première partie, qui comprend l'énumération des principaux monuments du musée, ressemble fort à un catalogue, sans en avoir la disposition claire et la précision ; la seconde, consacrée à l'explication des planches, ne donne pas de renseignements assez complets sur les objets représentés. Le travail de MM. Doublet et Gauckler a, du reste, été fait avec soin et rendra de réels services, surtout à ceux qui n'auront pas à leur disposition l'excellent *Recueil* de la Société archéologique de Constantine (4). — Le

(1) Paris, Leroux, 1892, in-4°, 129 pages et 14 planches. Cette publication se fait sous le nom et la direction de M. de la Blanchère qui a, paraît-il, l'intention d'y collaborer quelque jour.

(2) La planche I (vue du square de la Brèche) était inutile dans un ouvrage d'archéologie. A la planche VI, la tête d'Antonin est représentée à une échelle beaucoup trop grande : il en est de même du fragment de cuirasse et du morceau de jambe en bronze de la planche X. Même observation pour plusieurs objets en verre des planches XIII et XIV. Les zincs insérés dans le texte ne sont guère meilleurs que ceux du *Musée d'Alger* (surtout ceux des pages 28, 34, 60, 71).

(3) *Revue africaine*, t. XXXVI, 1892, p. 389.

(4) P. 32, ligne 2 : lire *Thamugadi*. — P. 36 : la statue à tête tourelée du square de la Brèche est plutôt une représentation de ville qu'une Magna Mater, dont elle n'a aucun des attributs ; de plus, cette statue est debout, tandis que la Magna Mater était, en règle générale, représentée assise. — P. 46, n. 10 : lire *Undset*. — P. 77, vers le milieu : lire *Minucius Felix*. Il est très douteux qu'il faille identifier le Caecilius Natalis des inscriptions de Cirta avec le Caecilius Natalis du dialogue de l'*Octavius* ; cette identification force à reporter le dialogue à une date qui semble trop basse (cf. à ce sujet Teuffel-Schwabe, *Geschichte der romischen Literatur*, 5e édition, p. 928-929). — P. 79, ligne 3 : Malagbel est un dieu palmyrénien, non africain. — P. 84 : on ne trouve pas de notice à la figure 6 de la planche III. — La chevelure « qui donne un peu à la statuette [de l'Afrique] l'apparence d'un sphinx » (p. 101), « la queue de lampe qui « figure le croissant de Caelestis » (p. 106), sont des réflexions qui m'ont paru bizarres.

Cyrénaïque (1)

§ 15. — M. Studniczka, auteur d'un livre remarquable sur la déesse Cyrène (2), a consacré, dans le dictionnaire de mythologie de Roscher (3), un long article à cette antique divinité grecque, dont le culte était originaire de Thessalie. Les Minyens et les Cadméens le transportèrent dans l'île de Théra, puis, opprimés par les Spartiates, conquérants de l'île, ils l'emportèrent en Libye, en même temps que le culte du dieu laconien Apollon Karneios ; la déesse y donna son nom à la colonie de Cyrène. M. Studniczka énumère les représentations de cette déesse dues à des artistes cyrénéens : 1° Un fragment de bas-relief du commencement du VIe siècle avant J.-C., ayant appartenu à la décoration du Trésor que Cyrène fit construire à Olympie ; — 2°, 3°, 4° des sculptures trouvées à Cyrène et datant de l'empire romain : 2° un bas-relief qui représente la déesse étranglant le lion et couronnée par la Libye ; 3° une petite statuette représentant aussi Cyrène aux prises avec le lion ; 4° un torse avec une tunique courte laissant les deux seins à découvert ; 5° des monnaies très archaïques la montrant assise sur un trône ; auprès d'elle se voit le silphium, la plante médicinale qui était la principale richesse de la colonie ; 6° une coupe du VIe siècle avant J.-C., trouvée en Égypte, à Naucratis : la déesse debout tient d'une main le silphium, de l'autre une branche de grenadier ; 7° un fragment d'une autre coupe, où l'on voit Cyrène tendant une grenade à un personnage assis, qui est peut-être le fondateur de la colonie, Battos (4). — M. Studniczka a aussi cherché à

(1) J'ai pensé qu'il valait mieux réunir dans un même chapitre tout ce qui concerne la Cyrénaïque, depuis les origines de la colonisation grecque jusqu'à la fin des temps antiques.

(2) *Kyrene, eine altgriechische Gœttin*, Leipzig, 1890.

(3) *Ausfuerliches Lexikon der griechischen und ramischen Mythologie*, tome II, p. 1717-1755 (article Kyrene).

(4) Sur ces deux coupes, voir encore Mallet, *Les premiers établissements des Grecs en Égypte* (Paris, 1893), p. 212-215.

déterminer l'emplacement exact du temple de la déesse à Cyrène : il se trouvait selon lui dans la partie septentrionale de la ville, près du temple d'Artémis.

Il y a eu deux versions de la légende de cette déesse Cyrène. Selon l'une (que Pindare expose dans sa neuvième Pythique), Cyrène garde les troupeaux de son père, le Lapithe Hypseus, dans sa patrie, la Thessalie ; Apollon la voit combattant un lion, s'éprend d'elle, l'enlève et la transporte en Libye. Selon l'autre, l'enlèvement précède le combat contre le lion : Eurypylos, fils de Poseidon et roi de Libye, promet son royaume à celui qui tuera un lion, fléau du pays; Cyrène, transportée en Libye par Apollon, accomplit cet exploit. Cette deuxième version était en vogue à Cyrène depuis le troisième siècle : elle nous est connue par des auteurs qui ont copié le cyrénéen Akesandros, écrivain de cette époque. Or, dans l'hymne à Artémis, Callimaque accepte la première légende, tandis que dans l'hymne à Apollon, d'époque postérieure, il indique le séjour du lion dans le pays qui fut plus tard la Cyrénaïque. Le poète, qui appartenait à la famille la plus illustre de Cyrène, a dû rapporter les traditions en cours chez lui. Il y a donc eu à Cyrène une modification dans la légende de la déesse, entre la composition des deux hymnes. M. Studniczka (1) en explique la raison d'une manière très ingénieuse. Il montre comment l'hymne à Apollon a été composé à l'occasion de fêtes célébrées à Délos en l'honneur du roi d'Égypte, Ptolémée Evergète, que le poète flatte sous le masque du dieu ; cet hymne date d'une époque où Cyrène se trouvait placée sous la dépendance de l'Égypte. Or ce fut en 247 que cet évènement eut lieu, par suite du mariage de la princesse cyrénéenne Bérénice avec Ptolémée Evergète. Treize ans auparavant, ces deux princes avaient été fiancés par leurs pères, Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, et Magas, roi de Cyrène. Après la mort de Magas, en 258, la mère de Bérénice, Arsinoé, appela à Cyrène Démétrius le Beau, fils du Poliorcète, le fiança à sa fille et sembla lui assurer ainsi la possession du pays. Mais Bérénice

(1) Article cité, p. 1717-1722 et plus longuement dans l'*Hermes, Zeitschrift fuer classische Philologie*, XXVII, 1893, p. 1 seq.

fit tuer Démétrius et alla rejoindre en Égypte son premier fiancé. Si l'on se souvient de ces événements, on comprend que la transformation de la légende fut une flatterie envers Bérénice, la nouvelle déesse Cyrène, qui avait délivré sa patrie d'un nouveau fléau.

§ 16. — Sur le culte de Kronos à Cyrène, où ce dieu était adoré comme inventeur du miel et des fruits, voir quelques indications données par M. Mayer dans le dictionnaire de mythologie de Roscher (1).

§ 17. — M. Babelon (2) recherche ce qu'était la monnaie thibronienne, ainsi nommée de Thibron qui la fit frapper. Il pense qu'il s'agit du général lacédémonien qui fut chargé en 400 de combattre les Perses en Asie-Mineure. M. Th. Reinach (3) tient pour Thibron, qui, en 324, assassina en Crète Harpale, trésorier d'Alexandre, et, soudoyant avec l'argent volé une armée de mercenaires, occupa la Cyrénaïque pendant deux ans ; après quoi il fut vaincu par Ophellas, général de Ptolémée, et mis en croix.

§ 18. — Différentes études et observations ont été récemment publiées sur les vases dits cyrénéens (datant du VIe siècle avant J.-C.) (4). M. Pottier (5) en a décrit et reproduit plusieurs, inédits ou mal connus, appartenant au musée du Louvre. M. Brunn (6) croit qu'ils ont été fabriqués à Naucratis, en Égypte ; M. Studniczka me paraît, au contraire, avoir démontré précédemment que la fabrique de ces poteries fut vraiment à Cyrène (7). —

(1) T. II, p. 1511-1512 (article Kronos).

(2) *Revue des études grecques*, VI, 1893, p. 45-54, et *Mélanges numismatiques*, deuxième série (Paris, Rollin et Feuardent, 1893), p. 313-322.

(3) *Revue des études grecques*, *l. c.*, p. 55-58.

(4) Sur ces vases, conf. plus haut § 15 et *Chron. 1892*, § 6.

(5) *Bulletin de correspondance hellénique*, XVII, 1893, p. 225-240.

(6) *Griechische Kunstgeschichte* (Munich, Bruckmann, 1893), p. 160-162.

(7) *Kyrene, eine altgriechische Gœttin*, p. 1 seq. ; conf. article cité du dict. de Roscher, p. 1728, note.

Dans la coupe de Naucratis qui représente, comme l'a vu M. Studniczka, la déesse Cyrène tenant un rameau de silphium et une branche de grenadier, elle est entourée de démons ailés, mâles et femelles, dans lesquels M. Studniezka reconnaît des Boréades et des Harpyes, démons des vents, favorables à la végétation. M. Cecil Smith (1) leur donne les mêmes noms, mais il fait observer que les Harpyes sont des vents malfaisants (dans ce cas, le siroco), qui s'opposent aux Boréades, vents bienfaisants. M. Crusius (2) est d'un avis tout différent. Ces démons, qui font des gestes de prière et sont au nombre de trois mâles et de quatre femelles, représentent pour lui les génies des trois tribus de Cyrène — 1°) Théréens ; 2°) gens d'origine péloponnésienne et crétoise ; 3°) émigrés venus d'autres îles — et les génies des quatre villes appartenant avec Cyrène à la Pentapole : Barcé (plus tard Ptolémaïs), Teucheira (plus tard Arsinoé), Hesperis ou Euhesperides (plus tard Bérénicé) et Apollonia. Ces génies viendraient rendre hommage à la métropole Cyrène et recevoir ses dons : le silphium et le grenadier (3). C'est là une hypothèse ingénieuse, dont M. Crusius ne me paraît pas avoir donné la preuve.

§ 19. — L'histoire de la littérature grecque à l'époque alexandrine, de M. Susemihl (4), donne des renseignements sur tous les écrivains de Cyrène qui vécurent à l'époque hellénistique (5).

(1) *Journal of hellenic studies*, XIII, 1892-1893, p. 105-107. Conf. Head, *Numismatic Chronicle*, XI, p. 6.

(2) *Philologus*, LII, 1893, p. 703-714.

(3) M. Crusius ne se refuserait cependant pas à admettre que la figure principale de cette coupe soit la Libye : un cinquième génie de sexe féminin aurait dans ce cas représenté la ville de Cyrène, sur une partie de la coupe aujourd'hui détruite. Le sujet serait un hommage rendu à la Libye par les Grecs d'Afrique, villes et tribus.

(4) *Geschichte der griechischen Litteratur in der Alexandrinerzeit*, tome I, 1891 ; tome II, 1892.

(5) Tome I, p. 12-14 : derniers philosophes de l'école de Cyrène, Theodoros, Hegesias, Annikeris, Aristoteles ; p. 125-129 : philosophes académiciens, Lakydes, Aristippe, Carnéade, Cleitomachos ; p. 345 : Lysanias, grammairien ; p. 347-372 : le poète Callimaque ; p. 349 et 476 : Philostephanos, géographe, élève de Callimaque ; p. 409-427 : Erathosthènes ; p. 512 : Damon, historien et géographe. — Tome II, p. 30 : Polyanthes, mythographe ; p. 178 : Apollodoros, grammairien ; p. 339 : Ptolemaeos, philosophe sceptique. — Je n'ai pas pu prendre connaissance de l'écrit de M. Wachsmuth, *Der Chronograph Eratosthenes von Kyrene* (Leipzig, 1892, in-4°).

— Les hymnes de Callimaque ont été l'objet de plusieurs études récentes. Je n'ai pas vu celle de M. A. Veniero (1). M. Nigra a publié une traduction en vers italiens de l'hymne à Artémis et de l'hymne du bain de Pallas, précédée d'indications sur les manuscrits de Callimaque, sur les éditions, sur les traductions latines et italiennes des hymnes, et suivie de notes critiques et explicatives (2). M. Weinberger a présenté des observations touchant la chronologie de ces hymnes (3). Callimaque, né vers 310, aurait écrit l'hymne à Zeus vers 280, l'hymne à Artémis vers 275, l'hymne de Délos quelques années après, l'hymne à Apollon vers 274 ou 263 [ce n'est pas l'avis de M. Studniczka : voir plus haut, § 15] ; quant aux hymnes V et VI (Bain de Pallas ; A Déméter), que M. Susemihl croit des œuvres de jeunesse, il n'y a rien de positif à en dire. — Une intéressante découverte est celle de cinquante vers du poème de l'*Hécalé* de Callimaque, poème fameux dans l'antiquité, dont on connaissait déjà une trentaine de fragments. Ces vers, qui forment à peu près le dixième de l'ensemble, sont écrits sur une tablette de bois récemment retrouvée en Égypte (4). L'*Hécalé* racontait la victoire de Thésée sur le taureau de Marathon, la veillée qu'il passa avant le combat chez une vieille femme attique, Hécalé, le

(1) *Callimacho e le sue opere*. Parte I, gl'inni. Palermo, 1892, in-8°, 173 pages.

(2) *Rivista di filologia e d'istruzione classica*, XX, 1891-1892, p. 194-232, 414-455, 516-543 ; XXI, 1892-1893, p. 51-96. Ce travail a ensuite paru à part.

(3) *Wiener Studien*, XIV, 1892, p. 209-221 (Zur Chronologie des Kallimachos).

(4) Gomperz, *Aus der Hekale des Kallimachos* ; *Neue Bruchstuecke* (tirage à part du sixième volume des *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*). Vienne, 1893, in-4°, 18 pages et 2 planches. — Th. Reinach, *Revue des Études grecques*, VI, 1893, p. 258-266.

retour du héros chez son hôtesse qu'il trouva morte et dont il présida les obsèques. Les fragments qui viennent d'être découverts se rapportent à un récit de la légende d'Erichthonios inséré dans ce poème, à des descriptions du réveil de la vieille femme et du retour de Thésée qui, vainqueur, emmène le taureau vivant (1).

§ 20. — M. Mommsen (2) montre que, sous la dictature de César, Cyrène et la Crète formèrent deux provinces distinctes. Elles ne furent réunies en une seule province que sous Auguste.

§ 21. — Dans la chronique de 1892, § 83, j'ai parlé de la mission officielle dont Acilius Strabo fut chargé par Claude en Cyrénaïque, à l'effet de rechercher les détenteurs du domaine public. Sur cette mission, voir encore quelques observations de M. de Ruggiero, dans son livre sur l'arbitrage chez les Romains (3).

§ 22. — On trouve dans les œuvres de Synésius une foule de détails intéressants sur l'état de la Cyrénaïque à la fin du IVe et au commencement du Ve siècles. M. Nieri s'en est servi pour tracer un tableau de l'histoire de la province à cette époque (4). A vrai dire, son travail, qui a paru dans une revue italienne d'érudition, aurait mieux été à sa place dans un recueil de vulgarisation, la *Nuova Antologia* par exemple. Le récit est facile à lire; M. Nieri montre bien comment le sort de la Cyrénaïque fut alors véritablement très malheureux, quoiqu'il faille tenir

(1) Je n'ai pas vu la brochure de Fr. von Jan, intitulée *De Callimacho Homeri interprete* (Strasbourg, 1893, in-8°, 112 pages).

(2) *Hermes*, XXVIII, 1893, p. 601-603.

(3) *L'arbitrato pubblico in relazione col privato presso i Romani* (Rome, Pasqualucci, 1893, in-8°), p. 344-346. — Sur cet Acilius Strabo, voyez aussi *Notizie degli Scavi*, 1893, p. 211 et Zangemeister, dans la *Westdeutsche Zeitschrift*, XI, 1892, p. 282.

(4) *Rivista di filologia*, XXI, 1892-1893, p. 220-296 (La Cirenaica nel secolo quinto giusta le lettere di Sinesio).

compte des exagérations pessimistes de Synésius, aigri par le peu de succès de ses remontrances au gouvernement. La cour de Constantinople ne s'occupait que très rarement de cette province, perdue au delà de la mer et du désert ; les gouverneurs qu'elle lui donnait étaient presque tous incapables, cruels et malhonnêtes ; quant aux troupes, elle n'en envoyait que rarement et en trop petit nombre; les habitants de la province souffraient des excès des soldats venus du dehors qui n'étaient pas même capables de les défendre; eux-mêmes ils avaient perdu tout esprit militaire. Aussi les Barbares faisaient-ils sans cesse de nouvelles invasions. — Mais tout cela n'est que le côté extérieur de l'histoire de la Cyrénaïque à l'époque de Synésius. Il y aurait lieu d'approfondir et de préciser le travail de M. Nieri. Qu'étaient au juste à cette époque les pouvoirs du stratège, du gouverneur civil, le régime municipal, l'assemblée de la province, les impôts, le système militaire, le clergé, la condition des personnes; quel était l'état économique, moral et intellectuel des différentes classes de la population, que restait-il du paganisme, quels troubles religieux agitaient alors la Cyrénaïque? Voilà des questions sur lesquelles M. Nieri ne dit rien ou qu'il traite en passant, d'une manière incomplète et peu précise.

Au contraire, les études sur Synésius que M. O. Seeck publie dans le *Philologus* (1) ont une grande valeur : le savant éditeur de la Notice des Dignités et des lettres de Symmaque est, mieux que personne, capable de replacer Synésius dans le cadre de son temps. — Le traité intitulé *L'Égyptien* ou *De la Providence* est soi-disant mythologique ; c'est le récit de la lutte des deux frères Osiris, modèle de bonté, et Typhon, monstre de perversité. Malgré les intrigues de Typhon, Osiris est élu roi de Thèbes ; alors Typhon, s'appuyant sur les Scythes, le détrône. Osiris, pour sauver ses concitoyens, se livre lui-même et est exilé ; Typhon règne en tyran. Mais bientôt les Thébains, las de ce régime, chassent les Scythes et rappellent Osiris. Qu'il y ait là une suite d'allégories, se rapportant à des évènements contemporains, c'est ce que Synésius lui-même a soin de faire

(1) Tome LII, 1893, p. 442-483.

remarquer. M. Seeck complète ou rectifie les interprétations données jusqu'à présent à ce sujet. Les deux frères Osiris et Typhon sont en réalité les fils de Palladius Rutilius Taurus Aemilianus, consul en 361 et auteur d'un *De re rustica* qui nous est parvenu. Osiris représente Aurelianus, qui fut successivement *magister officiorum*, préfet de la ville de Constantinople en 393, *praefectus praetorio Orientis* en 399-400 (après la chute d'Eutrope), consul en 400, puis, après un exil dont nous allons parler, de nouveau *praefectus praetorio Orientis* en 402-404 et patrice. La royauté d'Osiris signifie le gouvernement effectif de l'empire, comme l'avaient déjà exercé Rufin, qui fut lui aussi *praefectus praetorio Orientis*, et Eutrope : l'empereur Arcadius n'était en effet maître que de nom. Typhon est Caesarius, qui, en 400-401, remplaça Aurelianus comme préfet du prétoire d'Orient (1) et devint alors le véritable chef du gouvernement, sous la protection du général Goth Gaïnas, représenté dans l'allégorie de Synésius par le général des Scythes ; en 400, Gaïnas s'était en effet révolté, avait occupé Chalcédoine et menacé Constantinople ; on lui avait alors livré Aurelianus et deux autres grands personnages qu'il avait envoyés en exil. Il semble bien qu'Aurelianus ait dirigé le parti de l'impératrice Eudoxie, ennemie acharnée d'Eutrope, comme on le sait : il arriva au pouvoir avec la chute d'Eutrope et il paraît en être tombé lors de la mort d'Eudoxie (octobre 404) ; il fut aussi un adversaire résolu de l'influence que les chefs des auxiliaires barbares s'arrogeaient dans les affaires politiques de l'empire. Caesarius au contraire fut un favori d'Eutrope et un protégé des Goths. — Ces observations de M. Seeck ne sont pas seulement intéressantes pour l'histoire générale de l'empire d'Orient, dont nous n'avons pas à nous occuper ici : elles nous montrent encore vers quel parti allaient les préférences et les intérêts du Cyrénéen Synésius.

L'autre étude de M. Seeck est encore plus importante. Elle renouvelle la chronologie de Synésius. Voici quelles dates M. Seeck fixe aux principaux évènements de la vie de cet écrivain : son séjour à Constantinople (où ses concitoyens l'avaient envoyé pour se plaindre à l'empereur de l'état dans lequel la Cyrénaïque était laissée) doit être placé de 399 ou 400 à 402 ; il fit ensuite un séjour de deux ans à Alexandrie et ne revint en Cyrénaïque qu'en 404 ; il fut élu évêque en 406 et ordonné au début de 407 ; à la fin de 407, il excommunia le gouverneur Andronikos ; il mourut en 408 (1). — Sa correspondance fut éditée après sa mort. Parmi les lettres qui la composent, les unes, en petit nombre, ont été remises à l'éditeur par les personnages auxquels elles avaient été adressées et elles constituent de petites séries à part (telles, par exemple, les lettres 136-145, à Herculianus) ; les autres paraissent avoir été prises dans un dossier de brouillons, d'extraits ou de copies de lettres que Synésius avait formé. Dans ce dossier, les noms des destinataires manquaient souvent ; l'éditeur les a rétablis d'une manière arbitraire. En outre, les feuillets ou cahiers qui le composaient n'avaient jamais été classés ou ne l'étaient plus ; de là, le désordre chronologique dans lequel la correspondance de Synésius nous est parvenue. Cependant, comme un certain nombre de ces cahiers contenaient plusieurs lettres écrites les unes après les autres, il est possible de reconnaître des séries chronologiques au milieu de ce désordre. M. Seeck pense que le dossier en question ne renfermait que des lettres datant de 404 à 408, depuis le retour de Synésius en Cyrénaïque jusqu'à sa mort. Il s'efforce de déterminer la date précise de chaque lettre, sans que ses raisonnements soient toujours bien convaincants. Son travail n'en sera pas moins indispensable à quiconque aura à se servir de la correspondance si curieuse de Synésius.

(1) Caesarius l'avait déjà été de 395 à 399, sous la régence d'Eutrope : il avait été consul en 397.

(1) M. Seeck fixe ainsi les fastes de la Cyrénaïque à cette époque : Gouverneurs civils : Clédonios, en 404-405 ; Marcellinus, en 405-406 ; Gennadios, en 406-407 ; Andronicos, de 407 (été) à 408 ; *Duces Libyarum* : Uranios, 404 ; Cerealis, 404 (fin) -405 ; Anysios, 405 (novembre) -407 ; Innocentius, 407 (printemps) -408.

Époque carthaginoise

HISTOIRE (1)

§ 23. — M. Beloch présente quelques observations (2) sur les rapports qu'eurent entre elles Carthage et Syracuse, après que Pyrrhus eut quitté la Sicile et avant la première guerre punique (276-264). La guerre continua pendant quelques années, puis fut signé un traité qui assnra aux Carthaginois la possession de la région située en deçà de l'Halycos.

§ 24. — J'ai parlé, dans ma précédente chronique (3), d'un texte grec récemment publié, contenant, entre autres choses, le discours qu'aurait prononcé le Romain Kaeso pour répondre aux menaces d'un envoyé carthaginois, au début de la première guerre punique. M. Wendling pense (4) que l'auteur de ce texte a (comme Diodore de Sicile qui donne un discours à peu près semblable) copié un écrivain inconnu ; celui-ci, à son tour, aurait emprunté à Posidonius cette pensée que les Romains ont su vaincre leurs ennemis en se mettant à leur école pour la tactique et l'armement. J'avoue que le long article de M. Wendling, qui n'est pas d'une lecture attrayante, ne m'a pas convaincu : ses rapprochements m'ont paru bien forcés.

§ 25. — M. Soltau continue ses études sur les sources de Tite-Live (5). Dans un article qui fait partie du sixième volume supplémentaire du *Philologus* (6), il examine à cet égard le

(1) Sur Hannon et son expédition, voir plus haut, § 2.

(2) *Hermes*, XXVIII, 1893, p. 481-488.

(3) § 10.

(4) *Hermes*, XXVIII, p. 335-357.

(5) Voir *Chron. 1892*, § 13. M. Soltau annonce un livre intitulé *Livius' Quellen in der 3ten Dekade*. Il vient encore de publier un article sur les sources de Tite-Live dans les quatrième et cinquième décades (*Philologus*, LII, 1893, p. 664-702).

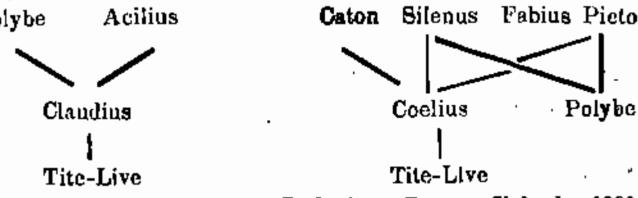
(6) *Sechster Supplementband*, 1891-1893, p. 699-726 (Cœlius und Polybius im 21ten Buche des Livius).

livre XXI, qui contient les débuts de la seconde guerre punique jusqu'au passage de l'Apennin par Hannibal. Il ne pense pas que l'historien romain se soit servi directement de Polybe et il lui attribne deux sources principales : 1° Claudius Quadrigarius, qui avait reproduit dans son ouvrage historiqne de longs extraits de Polybe ; 2° Coelius Antipater, qui ne s'était pas servi de Polybe (1). Tite-Live aurait copié tour à tour ces deux sources, ou bien en suivant exclusivement l'unc d'elles, ou bien en y intercalant quelques additions prises à l'autre. Il fant ajouter quelques renseignements concernant des faits qui se sont passés à Rome même, renseignements pris à nne troisième source, Valerius Antias. La part personnelle de Tite-Live se bornerait au choix de la source à suivre pour les différents événements à raconter, à l'addition de quelques remarques critiques et de discours, enfin et surtout au travail du style.

§ 26. — M. L. Bauer a publié, en 1892, le second volume de son excellente édition des *Puniques* de Silius Italicus, qui fait partie de la *Bibliotheca scriptorum graecorum et romanorum* de la librairie Teubner (2).

§ 27. — On pense généralement, d'après Tite-Live, que la bataille de Trasimène a eu lieu au nord du lac, entre Borghetto et Passignano. Mais, si l'on accepte le récit de Polybe, il faut transférer la scène à l'est du lac. C'est ce que fait M. A. Tilley (3) : il croit que la bataille fut livrée près de Magione et de Torricella.

(1) Voici le tableau que M. Soltau dresse des sources directes et indirectes de Tite-Live, tableau qui explique ses rapports avec Polybe :



(2) *Sili Italici Punica* edidit Ludovicus Bauer. Vol. I, 1890 ; vol. II, 1892.

(3) *The classical Review*, VII, 1893, p. 300-302.

§ 28. — M. E. Shuckburgh (1) combat les résultats présentés par M. Jumpertz dans une récente brochure sur les campagnes des Scipions en Espagne pendant la seconde guerre punique (2). Il pense que les frères Scipion périrent en 212, et non en 211. Il ne se décide pas sur la question de savoir si Scipion l'Africain arriva en Espagne en 211 ou en 210 : l'année 211 lui semble préférable. Il est porté à croire que la prise de Carthagène eut lieu en 209, plutôt qu'en 210 ; enfin, il n'admet pas que Polybe, pour flatter les Scipions, ait reculé d'un an (208 au lieu de 209) la bataille de Baecula, et il croit que cet écrivain a raison d'indiquer pour cette bataille l'année 208, tandis que les autres historiens la placent en l'année 209.

§ 29. — Sur les sacrifices humains offerts à Baal par les Carthaginois et sur les rapports de ce Baal avec le dieu Saturne adoré en Afrique à l'époque romaine, voir l'article *Kronos* du dictionnaire de mythologie de Roscher, article de M. M. Mayer (3).

Dans le même dictionnaire (article *Kora*) (4), on trouve quelques observations sur le culte de Déméter à Carthage, importé de Sicile au IV[e] siècle.

ARCHÉOLOGIE

§ 30. — M. de la Blanchère a présenté à l'Académie des Inscriptions (5) les reproductions de douze stèles votives du musée du Bardo [il s'agit sans doute des stèles dites de la Manouba]. Il pense que ce sont les ex-voto d'un culte à mystères, dont la déesse et le sacrifice sont représentés, et que le Panthéon qui occupe le ciel de ces monuments est la triade punique figurée sous diverses formes, avec Eshmoun pour dieu principal.

(1) *The classical Review*, VI, 1892, p. 381-385.

(2) Voir *Chron. 1892*, § 14.

(3) *Ausfuehrliches Lexikon der griechischen und rœmischen Mythologie*, II, 1500-1503.

(4) *Ibid.*, II, p. 1311 (article de L. Bloch).

(5) *Comptes rendus*, 1893, p. 376-377.

§ 31. — On croit en général que les deux lagunes qui se voient actuellement le long de la côte, au sud de la colline de Saint-Louis, représentent les deux ports de Carthage : celle du nord serait le port militaire ou cothon, celle du sud le port marchand (1). — Dans une note parue en 1891 dans la *Classical Review* (2), M. C. Torr a contesté ces identifications. Il pense que la lagune du nord est trop petite pour avoir pu être le port militaire, et il lui semble qu'il ressort de plusieurs textes que le cothon était un port extérieur protégé par des môles. Il place donc le cothon en pleine mer, le long de la côte orientale du promontoire de Carthage. Son entrée se serait trouvée au sud, près de la langue de terre qui sépare le lac de Tunis de la mer. A l'est et au nord, il aurait été défendu par une jetée, d'abord parallèle à la côte, puis arrondie de manière à rejoindre le rivage; au sud, une jetée, établie transversalement entre la côte et l'entrée et dont on voit encore des restes (3), aurait en même temps servi de quai : par les beaux temps les vaisseaux marchands s'y seraient déchargés sans entrer dans le cothon. Quant au port marchand, il aurait été creusé et non constitué par des môles, il aurait eu son entrée dans le cothon même, mais son emplacement ne peut être déterminé. En tout cas, les deux lagunes n'ont rien à voir avec les ports. Telle est l'opinion de M. Torr. Mais elle se concilie mal avec les textes anciens qui nous décrivent les ports de Carthage ; sa théorie du cothon, port extérieur constitué par des môles, est tout à fait inadmissible et est contredite en particulier par un texte très net de Servius (4) ;

(1) Voir le plan de Carthage d'après Falbe et Daux, dans Tissot, *Géographie de la province d'Afrique*, tome I, à la page 564.

(2) *The Classical Review*, V, 1891, p. 280-284.

(3) Ils sont considérés d'ordinaire comme ayant appartenu à la jetée faite par Scipion Émilien pour barrer l'entrée des ports : voir plus loin.

(4) *Commentaires à l'Énéide*, I, 427. M. Torr me paraît forcer beaucoup le sens du passage de Festus qui est son principal argument pour considérer les cothons comme des ports extérieurs : *Cothones appellantur portus in mari interiores, arte et manu facti.* — Il ne s'est cependant pas rendu aux objections de M. Oehler : voir sa récente note, qui n'apporte rien de nouveau, dans la *Classical Review*, VII, 1893, p. 374-377.

enfin, comme le fait remaquer M. Meltzer (1), la position qu'il assigne à ce port, le long de la côte, à l'est, en aurait fait un refuge détestable, exposé aux vents très fréquents du nord-est.

M. R. Oehler a repris cette question dans une étude qui s'appuie sur une connaissance précise des textes (2). D'Appien, de Strabon, etc., il ressort que Carthage avait deux ports communiquant entre eux, avec une entrée commune, large de soixante-dix pieds ; le port extérieur était le port marchand, l'intérieur ou cothon, creusé dans le sol, était le port militaire. La partie du cothon voisine du marché et de Byrsa était ronde et, au milieu, se trouvait une petite île, ronde aussi ; la partie opposée était quadrangulaire. Le port et l'île étaient entourés de deux boulevards, qui couvraient des cales pour 220 navires ; chaque cale était précédée de deux colonnes ioniques ; sur l'île, se trouvait la maison de commandement de l'amiral. Le port militaire était entouré d'un double mur qui empêchait de voir à l'intérieur, quand on était dans le port marchand. Les marchands pénétraient directement dans la ville, sans entrer dans le port militaire. — De ces données fournies par les auteurs, M. Oehler tire les conclusions suivantes : Les restes qui subsistent dans la haute mer, au sud des lagunes, n'appartiennent pas à la jetée de Scipion, car les mesures ne concordent pas avec celles que donne Appien ; ils représentent, comme le pense M. Torr, un môle qui, ayant son point de départ près de la langue de terre située entre le lac de Tunis et la mer, se dirigeait de l'ouest à l'est et fermait le port marchand au sud. Ce port était fermé à l'est par un autre môle qui, partant du petit promontoire situé au sud-est des lagunes, se dirigeait du nord au sud. L'entrée du port marchand était entre les têtes de ces deux môles : il était donc extérieur. Quant au cothon, dans lequel on pénétrait par l'entrée du port marchand et après avoir traversé ce port du sud au nord, il est représenté par les deux lagunes, qui communiquaient ensemble et dont la méridionale communiquait avec le port

(1) Voir page suivante, n. 1.

(2) *Neue Jahrbuecher fuer Philologie und Pædagogik*, CXLVII, 1893, p. 321-332 (Die Hæfen von Karthago, eine topographische Studie).

marchand ; il y a quarante ans, il était encore possible de reconnaître que la méridionale était de forme allongée et rectangulaire, la septentrionale (voisine du marché et de Byrsa) ronde avec une île ronde au milieu. Quand la jetée de Scipion (dont il ne reste plus rien) eut barré l'entrée commune du port marchand et du port militaire, les Carthaginois, pour mettre ce dernier en communication avec la haute mer, creusèrent une fosse dont la trace, encore reconnaissable, a été indiquée dans le plan de Falbe. — Ce que M. Oehler dit du cothon me semble assez ingénieux ; pour le port marchand, on peut objecter qu'il lui attribue des dimensions bien petites. Mais le lac de Tunis, mis en communication avec la mer par un canal, pouvait, ainsi qu'il le remarque, servir à abriter un grand nombre de navires de commerce. Reste une question que M. Oehler n'a pas touchée, et à laquelle on ne peut d'ailleurs donner aucune réponse précise : quelle était la situation exacte des ports de la Carthage romaine et leur établissement n'a-t-il modifié en rien l'aspect des ports de la Carthage punique (1) ?

§ 32. — Le R. P. Delattre a continué ses belles recherches dans les nécropoles puniques de Carthage. Tout récemment, il a fouillé une cinquantaine de tombes dans un cimetière situé près de l'emplacement du temple de Sérapis (2). Elles lui ont donné, entre autres objets : des « vases chypriotes » à zones d'animaux superposées, vases ornés d'oiseaux, unguentaria, alabastra, etc. ; des poids en os et en pierre verte ; une grande urne avec une inscription à l'encre noire sur la panse ; des figurines d'Isis, d'Anubis, d'animaux, etc., ayant fait partie de colliers. Il faut surtout remarquer un masque funéraire en terre cuite qui paraît avoir été modelé sur le visage même du mort ; il était fixé à la figure de ce mort ; sur le front se trouve marqué un disque en relief surmonté d'un croissant renversé.

(1) L'article de M. Oehler a provoqué une étude de M. Meltzer sur le même sujet, étude qui a commencé à paraître dans les *Neue Jahrbuecher fuer Philologie und Pædagogik* (CXLIX, 1894). J'en rendrai compte dans ma prochaine chronique.

(2) *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 394-397.

— Un autre petit groupe de tombes (corps brûlés enfermés dans des urnes), paraissant appartenir aux derniers temps de la Carthage punique, est signalé par le P. Delattre près du palais épiscopal de la Marsa (1). — Mais c'est surtout la nécropole punique établie dans le flanc sud-ouest de la colline de Saint-Louis qui a fait l'objet des recherches de ce savant (2). Les sépultures fouillées dans ces derniers temps sont : 1° des caveaux ; l'un d'entre eux, de grandes dimensions, était surmonté d'une stèle pyramidale de plus de 1m50 de hauteur ; à l'intérieur, il contenait deux sarcophages et quelques poteries et bronzes (il avait été violé) ; un autre caveau, utilisé à différentes reprises, contenait une quarantaine de squelettes, de très nombreuses poteries, des lampes puniques et grecques, des bronzes (miroir, anneau, etc.), des monnaies ; — 2° un sarcophage isolé ; — 3° des amphores contenant des squelettes d'enfants non brûlés ; — 4° des auges formées de plusieurs dalles, auges renfermant parfois plusieurs squelettes et utilisées à diverses époques ; — 5° des fosses creusées en terre et fermées par des dalles ; l'une d'elles renfermait une parure composée de très nombreux grains de verre et amulettes (masques cornus, lions, crocodiles, éléphants, deux uraeus, deux scarabées, des divinités égyptiennes, Isis, Osiris, Anubis, etc.) ; — 6° une fosse commune avec des centaines de squelettes, accompagnés de petits vases, de figurines en terre cuite (3), de monnaies puniques ou étrangères, parmi lesquelles il faut citer une monnaie de Ptolémée Philadelphe et une autre des Mamertins. — Les rapports de P. Delattre sont rédigés d'une manière très consciencieuse, mais peut-être ferait-il bien de dresser une table des formes des poteries que l'on trouve dans les nécropoles puniques, avec des numéros d'ordre auxquels il renverrait dans ses descriptions : celles-ci y gagneraient en précision et ce serait un utile secours pour la détermination de la chronologie des tombes.

(1) *Mélanges de l'École française de Rome*, XIII, 1893, p. 46.

(2) *Bulletin du Comité*, 1893, p. 105-123, planches XI et XII. Pour les fouilles précédentes, voir *Chron. 1891*, § 7.

(3) Entre autres l'Aphrodite publiée par M. Reinach dans le *Bulletin du Comité*, 1892, p. 212. Conf. *Chron. 1892*, § 19.

Parmi les objets découverts par le P. Delattre dans cette nécropole, M. de Vogüé décrit (1) une bouteille en terre blanchâtre, ayant la forme d'une colombe ; les ailes conservent des traces de couleur rose. Ce vase, du sixième siècle environ, ressemble à des poteries trouvées dans l'île de Cypre et reproduisant aussi des figures d'animaux. M. de Vogüé publie encore une aiguière en bronze trouvée en 1889 ; la forme est grecque, mais le style de l'ornementation est phénicien ; à l'attache de l'anse sur les lèvres, on voit un globe flanqué d'uraeus et une tête de veau ; sur la panse, une palmette ressemblant aux fausses anses d'un grand vase en pierre, trouvé à Amathonte dans l'île de Cypre. M. de Vogüé est disposé à croire cette aiguière originaire de Cypre, où s'est fait, on le sait, un mélange d'éléments grecs et phéniciens. Je n'en suis pas persuadé, pour ma part. Nous savons que des aiguières de cette forme ont été fabriquées, soit en bronze, soit en argile, dans l'Occident de la Méditerranée, par exemple en Campanie et en Etrurie, régions avec lesquelles Carthage se trouvait en rapports de commerce ; rien n'empêche donc, à mon avis, de supposer que l'aiguière en question ait été fabriquée à Carthage même.

Il résulte de ces dernières fouilles du P. Delattre que la nécropole située au sud-ouest de la colline de Saint-Louis a servi au moins jusqu'au troisième siècle avant notre ère et peut-être jusqu'à la destruction de la ville punique. Le P. Delattre en tire des conclusions importantes pour la topographie de Carthage (2). Il faut renoncer à croire que ce lieu se soit jamais trouvé en pleine cité carthaginoise, comme on l'avait soutenu jusqu'à présent. D'après les découvertes récentes, les nécropoles puniques de Carthage étaient situées sur les collines qui s'étendaient depuis Saint-Louis jusqu'à Bordj-el-Djedid. La Carthage primitive n'a donc pas dépassé les hauteurs disposées en amphithéâtre qui regardent le golfe. Selon le P. Delattre, c'est la partie que Servius nomme Byrsa : « *cujus interior pars Byrsa dicebatur* ».

(1) *Revue archéologique*, XXIII, 1893, p. 135-138, planche XVIII. Conf. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 133-134.

(2) *Bulletin du Comité*, article cité.

Au delà s'étendait, le long du rempart, le quartier des nécropoles. Plus tard, la population s'accroissant, des habitations furent construites tout autour des collines, partout où les tombes n'occupaient pas le sol ; la ville engloba les nécropoles primitives : ces faubourgs s'appelèrent les *Magalia*, ils furent entourés d'un rempart et formèrent une zone extérieure à la Carthage primitive.

§ 33. — Je signale ici une description des ruines de Carthage, donnée par MM. Cagnat et Saladin dans le *Tour du monde* (1).

§ 34. — Dans son rapport sur sa mission de 1885 (2), M. Saladin étudie plusieurs monuments appartenant à l'époque punique : des fragments de style grec de Chemtou (3), des stèles de Dougga (4), et surtout le fameux mausolée du même lieu, auquel il consacre un chapitre très important (5) : il montre les analogies qu'il présente avec l'art égyptien et avec l'art grec ; il l'assigne à la fin du cinquième siècle ou au commencement du quatrième.

§ 35. — Un intéressant pilastre d'angle, que M. Bonyac a trouvé près de Medjez-el-Bab et que M. Saladin a décrit et reproduit (6), se rattache aussi à l'art grec et à l'art égyptien.

§ 36. — Une grande inscription néo-punique, trouvée à Maktar par MM. Bordier et Delherbe, présente dix colonnes de quatre à six lignes. M. Berger a montré (7) que c'est la dédicace

(1) LXVI, 1893, p. 100-122.

(2) *Nouvelles archives des Missions*, tome II, 1892. Conf. plus loin, § 63.

(3) P. 388.

(4) P. 454. Voir encore, p. 487 et pl. VIII, une stèle probablement romaine, mais montrant l'influence punique.

(5) P. 455-485.

(6) *Bulletin du Comité*, 1892, p. 461-462. Actuellement au musée du Bardo : Gauckler, *Catalogue des objets entrés au musée Alaoui en 1892*, p. 5-6.

(7) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 67.

d'un temple, ou plutôt de la partie orientale de ce temple qui porte dans le texte dont il s'agit le nom de mizrach. Il semble qu'il y soit aussi question de l'érection d'une statue à la divinité Tât. L'inscription se termine par les noms de ceux qui ont participé à la dépense, noms puniques, berbères et latins.

§ 37. — Inscriptions puniques encore inédites, trouvées par M. le docteur Carton dans un temple de Saturne à Dougga (1).

§ 38. — M. Berger a publié trois inscriptions néo-puniques, communiquées par MM. Denis et Boutroue (2). L'une, d'Henchir-Mided (Mididi), est votive ; les deux autres, d'Hammam-Zouakra (Thigibba) et de Guelma, sont funéraires.

§ 39. — D'après MM. Vercoutre et Bertholon, M. Berger a fait remarquer (3) que l'image dite de Tanit se retrouve, plus ou moins altérée, dans les tatouages des bras et des jambes des indigènes tunisiens.

§ 40. — Dans la nécropole phénicienne de Cadix ont été trouvés plusieurs amulettes de style égyptien, que publie M. de Laigue (4) ; ils sont en bronze et en or et représentent un épervier, une lionne, un bélier.

§ 41. — Nous avons parlé dans nos précédentes chroniques (5) des antiquités du Cerro de los Santos, en Espagne, antiquités dans lesquelles se manifeste l'influence de l'art phénicien. M. Engel en a fait une étude approfondie (6). Après un historique des découvertes et des polémiques qu'elles ont suscité, il expose

(1) *Ibid.*, p. 357. Conf. plus loin, § 64.

(2) *Bulletin du Comité*, 1893, p. 71-73.

(3) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 70-71. Conf. Vercoutre, *Origine et signification des tatouages observés sur les indigènes tunisiens* (Épinal, 1892, in-8°, 5 pages).

(4) *Revue archéologique*, XX, 1892, p. 294-296.

(5) *Chron. 1891*, § 15 ; *1892*, § 83.

(6) *Nouvelles archives des Missions*, III, 1892, p. 156-196.

les résultats de quelques fouilles et d'une enquête qu'il a faites dans le pays. L'authenticité du gros de la découverte n'est plus contestable, mais il y a eu des falsifications. Sont authentiques la plupart des sculptures et presque toute la céramique; sont suspectes les inscriptions et quelques sculptures de petites dimensions. — Des antiquités analogues ont été trouvées à la plaine de la Consolation (Llano de la Consolacion), à six kilomètres de là : il y avait sans doute en cet endroit un sanctuaire. M. Engel signale aussi un sphinx barbu, qui appartient au même art et qui a été trouvé à Balazote, à cinquante kilomètres du Cerro.

Rois numides

§ 42. — Quelques corrections de textes à la *Guerre de Jugurtha* de Salluste, par M. Damste, dans la *Mnemosyne* (1).

§ 43. — Dans une dissertation faite avec soin (2), M. H. Mœlken s'élève vivement contre l'attribution à Asinius Pollion du récit de la campagne d'Afrique, inséré dans les commentaires de César (3). Il montre que toutes les particularités de langue auxquelles M. Landgraf a cru reconnaître la plume d'Asinius Pollion se retrouvent dans les écrivains de la même époque, et que par contre certaines tournures de phrases, certaines idées tendent à prouver que l'ouvrage n'est pas de Pollion. Le style de l'auteur du récit, prétentieux, lourd, gauche, traînant, ne répond nullement à ce que les anciens nous apprennent sur le style de cet écrivain. Il est vrai que ces lourdeurs, ces répétitions, M. Wœlfflin les supprime, les regardant comme des interpolations (c'est-à-dire des gloses nées dans les écoles) ; M. Mœlken montre qu'elles font bien corps avec le récit. M. Mœlken croit, en outre, que M. Wœlfflin a exagéré l'importance du manuscrit de la collection

(1) XX, 1892, p. 294-300.

(2) *In commentarium de Bello Africano quaestiones criticae.* Strasbourg, 1892, in-8°, 127 pages.

(3) Sur cette question, conf. *Chron.* 1892, § 35.

Ashburnham et de celui de Leyde, d'après lesquels il a cherché à justifier une partie de ses suppressions (1).

§ 44. — Dans son livre utile sur l'arbitrage chez les Romains (2), M. de Ruggiero étudie les différends survenus entre Massinissa et Carthage, après la seconde et avant la troisième guerres puniques, par suite des envahissements du roi numide ; ainsi que le différend qui s'éleva entre Juba I et Leptis Magna, pour une raison analogue (3).

§ 45. — L'histoire de la littérature grecque à l'époque alexandrine de M. Susemihl (4) contient un bon résumé de ce que l'on sait du roi Juba II, considéré comme écrivain (5).

§ 46. — M. A. Caise a publié une brochure décrivant sommairement le tombeau de la Chrétienne (6) ; elle contient un plan (d'après Berbrugger et Mac-Carthy) et deux bonnes phototypies, représentant l'une l'ensemble du tombeau, l'autre la fausse porte de l'Est. Il insiste sur la nécessité qu'il y aurait, selon lui, à faire de nouvelles fouilles dans ce monument et indique les points qu'il voudrait examiner. — L'escalier de sept marches qui, à l'intérieur et à droite de l'entrée, monte au grand vestibule n'a, je crois, rien de mystérieux : il s'explique, me semble-t-il, par le fait que la petite porte qui donnait accès au tombeau était dissimulée sous la fausse porte de l'Est et que le seuil en était par conséquent placé à un niveau inférieur à celui de la masse du monument ; dans le vestibule, on n'avait aucune raison de maintenir cet abaissement de niveau. — Je

(1) Je n'ai pas pu prendre connaissance du travail de W. Mueller, *De Caesaris quod fertur belli Africi recensione* (Rostock, 1893, in-8°, 22 pages).

(2) Conf. plus haut, § 21.

(3) *L'arbitrato*, p. 270-276 et 297-299.

(4) Voir plus haut, § 19.

(5) Dans le tome II, p. 402-414.

(6) *Exploration archéologique au tombeau de Juba II, dit tombeau de la Chrétienne.* Guide du touriste. Blida, Mauguin, 1893, in-8°, 19 pages.

suis très disposé à ne pas considérer comme des caveaux funéraires les deux petites chambres auxquelles le grand vestibule aboutit, chambres dans lesquelles on n'a rien trouvé, et dont la principale ne présente le long de ses murs que de petites niches faites probablement pour placer des lampes. M. Caise a donc raison de croire que le ou les caveaux funéraires restent à découvrir; mais comme on a voulu les cacher aux yeux, je crois que bien malin sera celui qui les trouvera.

Au tombeau de la Chrétienne se rapporte une autre brochure, due à M. A. Letellier (1). J'ai cru comprendre que l'auteur a voulu écrire une nouvelle, sans prétentions archéologiques. Il donne cependant l'opinion d'un « vieux docteur » qui, à la suite d'une visite faite au tombeau en 1833, aurait reconnu qu'il doit être rapporté « soit aux peuples de Chanaan qui ont fui à l'as- » pect de Jésus, le brigand, fils de Navé, soit aux Médes, Perses » et Arméniens qui se ruèrent sur l'Afrique cinq siècles environ » avant Jésus-Christ ». Cette brochure est ornée d'un portrait de l'auteur, [ex-]député d'Alger.

§ 47. — M. Demaeght publie (2) une monnaie de bronze frappée à Siga, peut-être sous Bocchus ou Bogud III. Au droit, une tête barbue à cheveux pendants; au revers, un personnage nu portant un thyrse et tenant un petit taureau par une corne; dans une cartouche, le mot Siga en punique (3).

Époque romaine

GÉOGRAPHIE. — DESCRIPTION DES RUINES

§ 48. — Un remarquable rapport adressé au résident général par M. P. Bourde, directeur de l'agriculture en Tunisie (1), mérite toute l'attention des archéologues. La partie centrale de la Tunisie, au sud d'une ligne tirée de Kairouan à la frontière algérienne (vers Tébessa), en suivant le pied des plateaux, et au nord de Gafsa, était très peuplée à l'époque romaine; aujourd'hui elle est aride et presque déserte. D'ordinaire on attribue ce changement à l'ablation de la terre végétale par les pluies torrentielles. M. Bourde prouve qu'il n'en est rien. Cette région ne s'est jamais prêtée à la culture des céréales. Dans l'antiquité il n'y tombait pas plus d'eau qu'aujourd'hui. Les travaux de canalisation qu'on y trouve n'ont pas servi à l'irrigation du sol, (les sources étaient trop peu abondantes pour cela), mais à l'alimentation, quelquefois aussi à l'arrosage des jardins. Les cultures qui couvraient les campagnes étaient des cultures non irriguées. Le sol, sablonneux, est très perméable et emmagasine l'eau; si la surface est aride, le sous-sol reste frais. Le pays est donc propre à des cultures dont les racines sont assez développées pour aller chercher cette humidité souterraine, c'est-à-dire à des cultures fruitières, en particulier à celle de l'olivier. Ce fut, en effet, la culture de l'olivier qui fit sa richesse à l'époque romaine: les pressoirs que l'on retrouve partout, les vestiges de forêts d'oliviers de l'espèce cultivée, les témoignages des plus anciens auteurs arabes le montrent assez. M. Bourde croit qu'à l'époque de Marius et de César, ce pays présentait à peu près le même aspect qu'aujourd'hui, que ce furent les Romains qui, sous l'empire, surtout à partir du second siècle, introduisirent et développèrent ces cultures fruitières. Elles disparurent par suite du manque de débouchés, de la diminution de la population, des ravages systématiques ordonnés par la reine berbère la Kahena, à la fin du septième siècle, pour arrêter les conquérants arabes; surtout par suite de la grande invasion hilalienne qui, au onzieme siècle, substitua dans cette région une population de nomades à une population de cultivateurs. M. Bourde veut qu'on imite les Romains: la culture de l'olivier dans le centre

(1) *Au tombeau de la Chrétienne.* Alger, Gervais-Courtellemont, 1893, in-8°, 41 pages.

(2) *Bulletin d'Oran*, XIII, 1893, p. 109-111.

(3) Conf. Mueller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III, p. 97, n° 9, dont cette pièce diffère à peine, ainsi que le remarque M. Demaeght.

(1) *Rapport adressé à M. Rouvier, résident général, sur les cultures fruitières et en particulier sur la culture de l'olivier dans le centre de la Tunisie.* Tunis, Imprimerie Rapide, 1893, in-12, 87 pages.

de la Tunisie donnerait, pense-t-il, de très bons résultats et les produits trouveraient un écoulement facile. — La brochure de M. Bourde m'a semblé excellente : on ne montrera jamais assez que le climat de l'Afrique du Nord, l'état du sol, le régime des eaux n'ont, pour ainsi dire, pas changé depuis l'antiquité ; la prospérité de cette contrée à l'époque romaine, surtout du second au quatrième siècles après Jésus-Christ, n'a nullement tenu à une plus grande fertilité du sol, mais au choix intelligent des cultures propres aux différentes régions, et au soin qu'ont eu les habitants de ne pas laisser se perdre une goutte d'eau, soit de source, soit de pluie.

§ 49. — Fragment d'une inscription d'El-Djem, publié par le P. Delattre (1). — Deux planches (à mon avis peu utiles) représentant l'amphithéâtre d'El-Djem, dans le *Recueil de Constantine* (2).

§ 50. — A Moureddine, à treize kilomètres au sud-ouest de Sousse, le lieutenant Hannezo a copié une borne milliaire de l'empereur Caracalla (3). Elle n'était peut-être pas inédite (4).

§ 51. — D'après un estampage du lieutenant Wary, M. Cagnat publie d'une manière plus complète (5) une inscription déjà connue (6) de Kala-Kebira au nord-ouest de Souse ; elle mentionne des *curiales curiae Antoniae*.

§ 52. — A Henchir-Salah, près de la route de Kairouan à Hammamet, le lieutenant Montagnon a trouvé une inscription de l'année 164 ou 165, rappelant que la « *plebs fundi* [-----]*itani maceriam dom(us) Cerer(um) s(ua) p(ecunia) f(ecit)* (7) ».

(1) *Comptes-rendus d'Hippone*, 1893, p. XVII (d'après une photographie de M. de Champeville).
(2) XXVII, 1892, à la page 348.
(3) Cagnat, *Bulletin du Comité*, 1892, p. 492.
(4) Conf. *C. I. L.*, 10.028.
(5) *Bulletin du Comité*, 1892, p. 485.
(6) *C. I. L.*, 72.
(7) *Bulletin du Comité*, 1892, p. 486.

§ 53. — Fragment d'inscription d'Hergla, relevé par le lieutenant Hannezo (1).

§ 54. — M. le docteur Rouire a publié une étude sur les réseaux routiers anciens et modernes du golfe de Hammamet (2). Trois voies antiques, indiquées sur l'Itinéraire d'Antonin et sur la table de Peutinger, partaient de Souse et se dirigeaient vers le nord, le long du golfe, dans la direction de Bou-Ficha et de Zaghouan. Il y avait aussi des voies secondaires, transversales, dont l'une, partant du plateau d'Hergla, se dirigeait vers l'ouest à travers la sebkha Halk-el-Menzel.

§ 55. — M. le capitaine Winckler a présenté quelques observations sur les ruines situées aux environs de Gafsa, entre Gafsa et Tébessa, entre Gafsa et Aïn-Draham (Khoumirie) ; il a donné une carte utile des voies romaines du centre et du sud de la Tunisie (3).

§ 56. — M. le commandant Goetschy a parlé des ruines romaines situées près d'Aïn-Moulharès, au nord-ouest de Gafsa (barrage, mausolée) et près d'Aïn-bou-Driès, au nord-ouest de Feriana (fortin) (4).

§ 57. — M. Goetschy a aussi publié un fragment de borne milliaire, trouvé entre Thelepte (Feriana) et Cillium (Kasrine), et marqué du chiffre de milles VIIII ; deux autres bornes au dixième mille (5).

§ 58. — Le même officier a fouillé à Ammaedara (Haidr. quelques tombeaux romains à incinération qui lui ont donné des poteries, des verres, des lampes (dont l'une représente r·

(1) *Ibid.*, p. 492.
(2) *Bulletin d'Oran*, XIII, 1893, p. 327-344, avec carte. Conf. *Bulletin du Comité*, 1893, p. XLVIII.
(3) *Bulletin d'Oran*, XII, 1892, p. 433-460 ; XIII, 1893, p. 11-25.
(4) *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 362-363.
(5) *Ibid.*, p. 335-336.

buste de Bacchus ou de Satyre) (1). Il y a relevé plusieurs épitaphes (2), dont l'une est intéressante : *Iulius Datus vix(it) annis L. Curiales pro pietate posuerunt.* Il s'agit des gens qui faisaient partie de la même curie (division de la cité) que ce Datus (3).

§ 59. — Dans la petite basilique chrétienne de Maktar, MM. Bordier et Delherbe ont trouvé différents monuments intéressants, dont M. Gauckler rend compte (4). Il faut citer en particulier une colonne avec un bas-relief représentant Liber (ou Bacchus) et une dédicace à Liber Augustus, par un certain Sex(tus) Nouius Juvenalis. Au-dessus du bas-relief, une autre inscription prouve que l'édifice dont la colonne faisait partie a été construit par les foulons de la respublica Mactaritana : « *Corpus fullonum qui in aedificium contulerunt* » ; les noms suivent. Au même endroit a été découvert un autel avec un génie funèbre s'appuyant sur une torche renversée (5).

59 *bis*. — Inscription de Bordj-Abd-el-Melek, relevée par M. Chastenet de Préfort (6) : elle nomme la ville d'Uzappa, qu'on savait du reste s'être élevée en ce lieu (7).

§ 60. — M. Toutain publie (8) une borne milliaire de la plaine de l'Oued-Miliane. Elle nomme Constance Chlore et Galère (année 306) et elle jalonnait la route de Maxula (Radès) à Thuburbo Majus (Henchir-Kasbat), Onellana, que Tissot identifiait avec Zaghouan, se trouve, selon M. Toutain, plus au nord, contre le Djebel-Oust, sur la même route antique et à mi-chemin entre Utbina (Oudna) et Thuburbo Majus. — Dans la

(1) *Ibid.*, p. 350-352. Lire l'inscription : *Ex of(f)icina Kapitonis.*

(2) *Ibid.*, p. 330-333 (publiées par Vars).

(3) Conf. *C. I. L.*, 14,683.

(4) *Bulletin du Comité*, 1893, p. 124-126.

(5) Pour Mactar, voir encore §§ 189 et 194.

(6) Cagnat, *Bulletin du Comité*, 1892, p. 491.

(7) *C. I. L.*, p. 1231.

(8) *Mélanges de l'École française de Rome*, XIII, 1893, p. 419-425.

même plaine de l'Oued-Miliane, M. Toutain signale à Bab-Khalled une pierre avec deux pieds gravés et l'inscription « *Sacrati fecerunt d(e) s(uo).* » Il s'agit d'initiés à un culte quelconque (de Liber, de la déesse céleste, etc.) (1).

§ 61. — Les fouilles récentes du P. Delattre dans le flanc sud-ouest de la colline de Saint-Louis (2) ont montré une remarquable série de monuments d'époques diverses : 1° cimetière musulman ; 2° maison que le P. Delattre croit byzantine ; 3° citernes romaines datant du règne de Tibère, comme le prouve une monnaie encastrée dans la maçonnerie ; 4° voie romaine ; 5° mur large de plus de 4 mètres, déjà constaté sur un autre point par Beulé : il se compose de deux parements en pierres de grand appareil, dont l'intervalle a été rempli soit par de la maçonnerie en blocage, soit par de la terre tassée ; le P. Delattre pense que c'est la muraille entourant la citadelle de Carthage, construite en 424 par Théodose II, réparée par Bélisaire ; 6° une longue suite d'absides destinées à servir de soutien à la partie de la colline qui les domine ; par derrière, tout un système de grandes amphores placées par assises horizontales, à l'effet de consolider le terrain et de drainer l'humidité ; absides et mur d'amphores soutenaient la terrasse sur laquelle était construit le Capitole de la Carthage romaine. Un certain nombre de ces amphores portent des inscriptions tracées au pinceau, entre autres des dates consulaires, toutes antérieures à notre ère (années 43, 33, 21, 15, etc. (3). L'une d'elles, datant de l'année 21, porte ces mots : *Vinum Mesopotamium ; V. Afranio Silvio.* Il s'agit, comme l'a montré M. Héron de Villefosse (4) d'un vin de Sicile, avec le nom de l'expéditeur : l'Itinéraire d'Antonin mentionne sur la côte sicilienne, entre Agrigente et Syracuse, une

(1) *Mélanges de l'École française de Rome*, p. 426 (aujourd'hui au musée du Bardo).

(2) *Bulletin du Comité*, 1892, p. 94-123.

(3) Héron de Villefosse et Delattre, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 131-132, 152-155.

(4) Héron de Villefosse, *ibid.*, p. 229-230, 240-243.

station appelée *Mesopotamia*. — Enfin, au-dessous de tous ces monuments, le P. Delattre a trouvé des tombes puniques dont nous avons parlé plus haut (1).

Une marque de brique trouvée dans le béton du radier des grandes citernes du bord de la mer prouve qu'elles datent du temps d'Antonin le Pieux au plus tôt. Peut-être la construction en fut-elle décidée sous Hadrien, auquel Carthage dut le grand aqueduc qui lui amenait les eaux de Zaghouan (2).

Sur un squelette de baleine gigantesque, exposé en public à Carthage et mentionné par saint Augustin (3), voir quelques observations de M. Berger (4). — Inscription funéraire de Carthage publiée par M. Héron de Villefosse (5).

§ 61 *bis*. — Épitaphes de Vaga (Béja), copiées par M. Toutain (6).

§ 62. — Sur une plaque de bronze trouvée à Bizerte et nommant un *pagus Minervius*, voir plus loin, § 116.

§ 63. — Le rapport de M. Saladin sur sa mission de 1885 a paru seulement à la fin de l'année 1892 (7). C'est le travail le plus important qui ait été publié dans ces derniers temps sur les ruines de la Tunisie. L'auteur étudie au point de vue architectural les ruines de Chemtou, de Bordj-Helal, d'Hammam-Darredji, d'Henchir-Maatria, de Teboursouk, d'Aïn-Tounga et surtout de Dougga. Les dessins, très nombreux (167 figures dans le texte et 8 planches), sont en général mieux tirés que dans le premier rapport de M. Saladin (8) et à une échelle suffisante.

(1) Voir § 32.

(2) Delattre, *Mélanges de l'École française de Rome*, XIII, 1893, p. 34.

(3) *Lettres*, CII, 31.

(4) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 104.

(5) *Bulletin des antiquaires de France*, 1892, p. 185.

(6) *Mélanges de l'École française de Rome*, XIII, 1893, p. 427-428.

(7) *Nouvelles archives des Missions scientifiques et littéraires*, II, 1892, p. 377-561.

(8) *Archives des Missions*, troisième série, tome XIII (1887).

Parmi les monuments romains auxquels l'auteur consacre des études particulières, je citerai : le pont de Trajan, à Chemtou ; le temple de Jupiter, de Junon et de Minerve, à Dougga (M. Saladin démontre que la partie postérieure du temple avec son abside n'est pas un remaniement chrétien, mais date bien de la construction de l'édifice) ; les portes monumentales de Téboursouk, de Dougga et de Sidi-Abd-er-Rebbou ; le temple d'Aïn-Tounga ; les thermes de Chemtou ; le théâtre de Dougga ; des mausolées à Chemtou et à Bordj-Messaoudi ; les citadelles byzantines de Bordj-Helal, de Téboursouk et surtout d'Aïn-Tounga.

§ 64. — Soit en collaboration avec le lieutenant Denis, soit seul, le docteur Carton a publié plusieurs études importantes pour l'archéologie africaine.

Nous trouvons dans le *Bulletin trimestriel de géographie et d'archéologie d'Oran* (1) une longue notice sur les fouilles exécutées par MM. Carton et Denis à Dougga (2). Le temple de Saturne qu'ils ont déblayé y est l'objet d'une excellente description. Ce temple, d'une architecture toute particulière, est composé : 1° d'une terrasse ; 2° d'un vestibule précédé de quatre colonnes ; 3° d'une cour entourée de colonnes ; 4° de trois salles ou *cellae*, construites au fond de cette cour. Sur l'entablement de la colonnade de la cour, était gravée une inscription en l'honneur de Septime-Sévère et de Clodius Albinus (ce dernier nom fut plus tard martelé), datant de 195 et indiquant que le temple en question a été dédié à Saturne. La cella du milieu, dans laquelle on a trouvé l'avant-bras droit d'une statue, était le sanctuaire. Ses parois latérales étaient recouvertes de bas-reliefs peints, en partie conservés, représentant un vaste pampre. Sur la paroi du fond, on a constaté des restes de peintures. Dans la cour ont été trouvés d'assez nombreux fragments de stèles, sur lesquelles se voient divers objets tels que : rosace, disque, palme, gâteau, taureau, bélier, symbole dit de Tanit.

Outre ce temple de Saturne, MM. Carton et Denis ont étudié

(1) XIII, 1893, p. 63-82, 155-175 et planches annexées.

(2) Conf. *Chron. 1891*, § 69 ; *1892*, § 50.

dans la même notice un grand aqueduc, long de douze kilomètres, en partie souterrain avec de très nombreux regards cylindriques (un fragment d'inscription, qui paraît dater du triple règne de Septime-Sévère, de Caracalla et de Géta, pourrait se rapporter à sa construction ou à sa restauration); un petit aqueduc; des citernes; surtout le théâtre. Deux tranchées ont été faites dans ce dernier édifice, qui semble bien conservé mais qui est très enterré : on y a trouvé plusieurs bases avec des inscriptions intéressantes, dédiées par le *pagus* et la *civitas Thuggensium* à divers personnages : au consulaire M. Paccius Silvanus Goredius Galio L. Pullaienus Gargilius Antiquus, à un flamine de Vespasien, contemporain d'Antonin le Pieux, à un *praefectus fabrum*, etc.

M. Carton a reçu de l'Académie des Inscriptions une subvention pour continuer ces intéressantes fouilles de Dougga. Il a dégagé cette année le bas du célèbre temple de Jupiter, Junon et Minerve, ainsi qu'un portique corinthien et un édifice du second siècle, orné de pilastres. — Sous le temple de Saturne, il a trouvé un sanctuaire plus ancien, aux dépens duquel avait été construit le nouvel édifice. Là se sont rencontrés de nombreux vases avec des restes d'animaux sacrifiés et deux cents stèles votives avec des symboles divers et des inscriptions libyques et puniques. — Les fouilles du théâtre ont été poursuivies. La scène, pavée en mosaïque, était ornée d'un portique de quarante colonnes et flanquée d'un promenoir large de six mètres. Une inscription prouve que cet édifice date du règne de Marc Aurèle. M. Carton a encore étudié un sanctuaire de Neptune, une basilique, un nymphée et mis au jour une mosaïque (1).

§ 65. — Les ruines de Numlulis (Henchir-Maatria, à sept kilomètres au nord-ouest de Téboursouk) (2) ont été décrites par MM. Carton et Denis (3). Le principal édifice était le Capitole, datant de 170, dont le front présentait quatre colonnes et qui

(1) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, p. 356-359.

(2) Conf. *Chron. 1891*, § 22; *1892*, § 49.

(3) *Bulletin du Comité*, 1893, p. 74-80.

était richement décoré : il reste des soffites avec des trophées, des rinceaux, etc. En outre, on trouve en ce lieu des thermes, transformés en forteresse à l'époque byzantine, un aqueduc, une basilique chrétienne (1).

§ 65 *bis*. — Dans un article de vulgarisation, accompagné de planches (2), M. Carton décrit les ruines qu'on rencontre de Medjez-el-Bab à Dougga : Slougia, Testour, Aïn-Tounga, Téboursouk, Aïn-Edja, Henchir-el-Maatria et surtout Dougga.

§ 66. — Les fouilles que M. Toutain a entreprises en 1892 à Simitthu (Chemtou), et qui ont été déjà mentionnées dans la chronique précédente (§ 55) ont porté sur le théâtre et sur le forum (3). L'orchestre du théâtre est pavée d'une curieuse mosaïque à dessins géométriques, formée de marbres des espèces les plus diverses et remarquable par sa richesse en couleur. Le Forum, place dallée de 40 mètres de long et de 23 de large, était voisin d'une basilique; sur ce forum donnait une grande exèdre qui date du règne de Caracalla et qu'un fragment d'inscription qualifie de *schola* (4). — M. Toutain publie divers autres textes épigraphiques de Chemtou (5) : un fragment nommant Caracalla et Géta, un fragment de dédicace en l'honneur de Valens, Gratien et Valentinien par le proconsul Hesperius, fils d'Ausone (375-376 après Jésus-Christ), plusieurs marques de carrière (deux du temps d'Hadrien; deux du temps d'Antonin), des épitaphes.

Inscriptions des environs de Chemtou, publiées aussi par M. Toutain (6) : de Bordj-Helal (= C. I. L. 14,549); de Sidi-

(1) Conf. plus loin, § 185.

(2) *Bulletin de la Société de géographie de Lille*, 1893. Extrait, 28 pages et 9 planches.

(3) *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1re série, tome X, 1re partie, 1893, p. 453-473.

(4) Sur ce sens du mot *schola*, conf. *Mittheilungen des archæologischen Instituts, Rœmische Abtheilung*, V, 1890, p. 291.

(5) *Mélanges de l'École française de Rome*, XIII, 1893, p. 428-445.

(6) *Ibid.*, p. 445-456.

Acem (milliaire de Magnence, dédié par la colonia Thunusuda, qui se trouvait à 9 kilomètres environ au sud-est de Simitthu); d'Henchir-Frouri (mention d'un affranchi impérial, qui fut *procurator m(armorum) n(umidicorum)* des carrières de Simitthu); d'Aïn-Ksira; du douar Mla-Hadj-Salah; d'une ruine à l'ouest de Chemtou sur la route de Thubarnica. — Funéraires d'Henchir-Touireuf, au nord-ouest du Kef, et de Masculula (Hammam-Guergour (1).

§ 67. — La quatrième partie de mon livre *Recherches archéologiques en Algérie* (2) contient beaucoup d'inscriptions nouvelles de Madaure, de Khamissa (Thubursicum Numidarum) et quelques-unes de Ksiba-Mraou (Naraggara?); la plupart sont sans intérêt. — Fragment d'une inscription de Madaure qui semble métrique, copié par M. Bernelle (3).

§ 68. — Épitaphe trouvée près de Bône et publiée par M. Papier (4). Elle nomme un certain *Malchio, Aug(usti) proc(urator), lib(ertus)*.

§ 69. — Dans le *Recueil de Constantine* (5), M. Bernelle a publié une étude détaillée des vestiges antiques de la commune mixte de l'Oued-Cherf, qu'il administre (au sud et au sud-ouest de Guelma). C'est un complément très utile à l'étude de Vigneral sur les ruines du cercle de Guelma, et il serait à souhaiter qu'il y eût en Algérie beaucoup d'administrateurs s'intéressant autant que M. Bernelle à l'histoire des pays qui leur sont confiés. Le territoire qu'il décrit est très montagneux, mais contient cepen-

(1) *Ibid.*, p. 456-459.

(2) P. 295-414. Ce volume est édité chez Leroux (Paris, 1893, in-8°, 434 pages). Il fait partie de la collection intitulée *Description de l'Afrique du Nord entreprise par ordre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*.

(3) Poulle, *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 276. Vars, *ibid.*, p. 316.

(4) *Comptes rendus d'Hippone*, 1893, p. XXXIV.

(5) XXVII, 1892, p. 54-113. — Ce travail a aussi paru, plus tard, dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1892, p. 497-522.

dant d'excellentes terres. Aussi était-il exploité par une population très dense, presque exclusivement indigène, comme l'indiquent les nécropoles à inscriptions libyques, les dolmens, les dessins gravés sur les roches (1). Pour maintenir cette population, les Romains ont dû construire un grand nombre de forts et de fortins, surtout le long des routes tracées à l'ouest et à l'est de Thibilis; il est difficile de les dater exactement: beaucoup paraissent appartenir à l'époque byzantine. — M. Bernelle a résumé à la fin de la même étude les fouilles qu'il a faites depuis trois ans à Thibilis et qui ont donné de très bons résultats (2). Il y aurait lieu de dégager entièrement l'espace compris entre les trois arcs de triomphes : ce qui pourrait se faire à peu de frais.

Un certain nombre d'inscriptions de Thibilis, récemment découvertes par M. Bernelle, ont fait l'objet d'une étude remarquable de M. Poulle (3). L'une nomme un *magister pagi* (Thibilis n'est devenu municipe qu'après 283), *flamen divi Augusti*, d'autres sont dédiées à Constance Chlore, à Julien (qualifié de *restitutor sacrorum)*, à Valentinien, à Gratien par la *respublica* ou *l'ordo splendidissimi municipii Thibilitanorum*; une autre enfin est un très important *cursus honorum* d'un personnage du second siècle, dont les noms, en partie détruits, ont été heureusement restitués par M. Poulle. Il s'agit de Q. Antistius Adventus Postumius Aquilinus, qui était probablement originaire de Thibilis, et qui, après avoir été tribun de la plèbe, devint légat du proconsul d'Afrique, et plus tard consul (peu après 166). Cette inscription nous fait connaître la participation de la II Adjutrix, légion de Pannonie, à la guerre faite contre les Parthes sous Marc-Aurèle et Lucius Vérus et la création d'un commandement extraordinaire : *legatus Augusti ad praetenturam Italiae et Alpium expeditione Germanica*. Le mot *praetentura* signifie ligne

(1) Conf. plus haut, § 12, 13 et 14.

(2) Conf. *Chron. 1891*, § 30; *1892*, § 64.

(3) *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 250-276. Voir aussi Vars, *ibid.*, p. 280-312. — Autre inscription de Thibilis : *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, 1893, p. V.

d'ouvrages fortifiés, protégeant un pays contre les invasions (1) : or on sait que sous Marc-Aurèle, à une époque qu'on ne peut fixer avec précision (vers 169), les Germains entrèrent en Italie et assiégèrent Aquilée.

§ 70. — Une copie plus complète d'une borne milliaire d'Henchir-Loulou ou Reuler (2) a été donnée par M. Bernelle (3). Elle semble avoir appartenu à une voie qui reliait Thibilis à Gadiaufala. Elle date de Gallien et se termine par les lettres R P C R C M, que l'on trouve sur une autre borne (de Maxime, fils de Maximin), trouvée au même endroit (4), et qui semblent avoir été gravées aussi sur une troisième borne découverte jadis à Aïn-Amaza, à quinze kilomètres de là, au sud-ouest (5). Il s'agit d'une *respublica*, dont les noms sont écrits en abrégé. Il n'y a plus aucune raison plausible de penser à Rotaria, dont on avait précédemment parlé. — On doit remarquer, d'autre part, qu'à Oum-Guerriguecb, à très peu de distance à l'est d'Henchir-Loulou, a été trouvée une inscription du temps de Septime Sévère, nommant la *c[iv(itas)] Nattabutum* (6).

§ 71. — M. Bernelle a donné aussi une nouvelle lecture d'un milliaire de Carin et de Numérien, trouvé à Ras-el-Akba, probablement sur la route de Thibilis à Cirta (7).

§ 72. — Dans son étude sur les Ouled-Rechaich, qu'a publiée la *Revue africaine*, M. le capitaine Vaissière a énuméré les principales ruines situées sur le territoire de cette tribu : Zoui (Vazaivi), Oumkif (Cedia), Mertoum, Henchir-Gonçat, etc., ainsi

(1) Conf. plus loin, § 99.

(2) Voir *Chron. 1891*, § 32 ; *1892*, § 62.

(3) *Comptes rendus d'Hippone*, 1892, p. XI-XII, XVII.

(4) *Comptes rendus d'Hippone*, 1889, p. XCII.

(5) *C. I. L.*, 10159. Vigneral y avait lu R P C R O N....

(6) *C. I. L.*, 4826.

(7) Vars, d'après Bernelle, *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 313. — Ce milliaire se trouve au *Corpus*, n° 10156.

que les voies romaines (1). A cet article est jointe une bonne reproduction du charmant mausolée de Ksar-Djazzia, par M. Boucton.

§ 73. — Dans la seconde livraison de leur important ouvrage sur Timgad (2), MM. Boeswillwald et Cagnat décrivent la partie de la grande rue qui borde le forum au nord, le côté nord du forum, la basilique située sur le flanc est du forum. Cette excellente description est accompagnée de nombreuses figures. — A Timgad, les fouilles, pour lesquelles les crédits ont été considérablement augmentés cette année, ont mis au jour des thermes avec des pavages en mosaïque : ils paraissent dater de l'époque de Septime-Sévère (3). On a continué la restauration du temple du Capitole, opération fort difficile, à cause des dimensions énormes des tambours des colonnes qu'il s'agit de remonter.

§ 74. — M. Graillot, membre de l'École française de Rome, et moi, avons étudié les ruines romaines situées d'une part au nord de l'Aurès, d'autre part au nord de Seriana et de Zana. La première partie de notre travail (région située entre Timgad et Khenchela) est publiée dans les *Mélanges de l'École française de Rome* (4).

§ 75. — Le petit volume de M. Cagnat sur Lambèse (5) est le premier d'une collection de *Guides en Algérie*, à l'usage des touristes et des archéologues. C'est une description sommaire, comme il convient, mais exacte, précise et assez abondamment illustrée, qui sera utile même aux gens du métier, en particulier

(1) *Revue africaine*, XXXVII, 1893, p. 138-143.

(2) Timgad, *Une cité africaine sous l'empire romain*. Paris, Leroux. Deuxième livraison (p. 1-24), 1893.

(3) Supplément du journal *Le Temps*, numéro du 14 décembre 1893.

(4) Tome XIII, 1893, p. 461-541. — P. 465, ligne 16, lire *Aurès* au lieu d'*Atlas*. P. 478, ligne 16, supprimer la phrase : « *Il paraît limité à la région de l'Aurès.* »

(5) *Lambèse*. Paris, Leroux, 1893, in-12, 75 pages.

dans les pages qui traitent du double forum et du Capitole (pour lesquels, soit dit en passant, une étude architecturale détaillée serait la bienvenue).

A deux cents mètres environ au nord-est du temple d'Esculape se voyaient, il y a quelques années encore, les ruines d'un château d'eau que des inscriptions appelaient *septizonium* et *nympheum*. On s'en est servi pour construire un édifice communal. Les renseignements donnés par M. Boissonnet sur ce septizonium (1) seront donc utiles. Il se composait : 1° d'une grande niche avec deux colonnes accouplées au fond et une colonne isolée à droite et à gauche; ces colonnes supportaient des entablements; 2° de deux ailes flanquant cette niche et ornées chacune de quatre colonnes, accouplées deux par deux et portant aussi un entablement. M. Boissonnet croit que le terme *septizonium* s'explique par l'existence de ces sept corniches distinctes, placées les unes à la suite des autres, dans un ordre symétrique, et surmontant tantôt deux colonnes accouplées, tantôt une colonne isolée. Cette explication ne m'a pas convaincu : elle ne peut en tout cas s'appliquer au *Septizonium* de Septime-Sévère à Rome. D'ailleurs il n'est nullement certain que le mot septizonium désigne une disposition architecturale.

§ 76. — On a publié dans le dernier volume du *Recueil de Constantine* (2) des notes du commandant Payen, relatives aux monuments antiques de la commune mixte d'Aïn-el-Ksar. Quelques inscriptions inédites d'El-Mahder s'y trouvent.

§ 77. — Il est beaucoup question de Seriana (aujourd'hui Pasteur) dans ce même volume du *Recueil*. M. Domergue y donne un copieux article (3) dans lequel il décrit la ruine et gémit sur les actes de vandalisme qui se sont commis en ce lieu. M. Moliner-Violle (4), puis M. Vars (5) ont publié un fragment

(1) *Revue archéologique*, XXI, 1893, p. 368-370.

(2) XXVII, 1892, p. 200-220.

(3) P. 114-178.

(4) P. 181.

(5) P. 316-324.

d'une inscription importante, découvert par le colon Calvière et qui donne le nom antique de Seriana. Ce nom était *Lamiggi*..., probablement *Lamiggiga* : il est donné dans plusieurs documents ecclésiastiques et dans une autre inscription de Seriana (*C. Antonius Fortunatus, domo Lamigg....*). Le sens de l'inscription dont un fragment vient d'être retrouvé ne peut être fixé avec précision. On voit seulement qu'il s'agit d'une communication d'Anicius F.... aux deux *magistri* de Lamiggiga. Il s'agit sans doute de Q. Anicius Faustus, légat de Septime-Sévère (1). Lamiggiga était alors un bourg dépendant du municipe voisin de Diana (2).

§ 78. — Le capitaine Farges a trouvé deux bornes milliaires entre Thouda et Sidi-Okba (3). L'une est très mutilée, l'autre porte le nom de Maxence.

§ 79. — Inscriptions funéraires de Philippeville, relevées par M. Bertrand (4).

§ 80. — Borne milliaire trouvée par M. Robert à El-Diss, sur la voie romaine de Cirta à Rusicade (Philippeville), copiée par M. Bertrand, publiée par M. Cagnat (5). Elle nomme les deux Philippe.

§ 81. — Inscriptions funéraires de Rouffach (Mastar), copiées par M. le capitaine Rouvier, publiées par M. Cagnat (6).

(1) J'en avais douté d'abord, dans une lettre adressée à M. Mercier (*Recueil de Constantine*, p. 342), mais la vue de l'inscription m'a convaincu que la gravure convient tout à fait à cette époque.

(2) Conf. à ce sujet une note de M. Diehl, qui a copié l'inscription lors de son passage à Seriana, en 1892 : *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 75-79.

(3) *Comptes rendus d'Hippone*, 1893, p. VIII-IX.

(4) *Comptes rendus d'Hippone*, 1893, p. IV, XIII-XIV, XXXV; *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 326; *Bulletin du Comité*, 1892, p. 494-495.

(5) *Bulletin du Comité*, 1892, p. 494. Conf. *C. I. L.*, 10,317, borne trouvée au même endroit.

(6) *Bulletin du Comité*, 1892, p. 490, nos 19 et 20.

§ 82. — La table de Peutinger indique entre Cirta et Milev deux stations, Aquartillae (que l'on place près d'Aïn-Kherma) et Numituriana, à 6 milles de Milev. M. Jacquot croit avoir retrouvé cette dernière station à El-Khenaza (1).

§ 83. — Inscriptions funéraires de Mila, publiées par M. Vars (2).

§ 84. — Inscriptions funéraires de divers lieux situés au nord de Mila et de Djemila, au sud et au sud-est de Djidjelli, relevées par les capitaines et lieutenants Lebreton, Walser, Geoffrion, Rouvier, Nellner, et publiées par M. Cagnat (3). — Nouvelle lecture de l'inscription du col de Fdoulès (4), par le capitaine Lebreton (5).

§ 85. — Sur la position du Mont Pappua, voir plus loin, § 103.

§ 86. — Borne du quatrième mille de la route de Sétif à Djemila, copiée autrefois par Payen (6).

§ 87. — Observations de M. Guin sur quelques tombeaux romains de Sétif (7).

§ 88. — Dans la seconde partie de mes *Recherches archéologiques en Algérie* (8), j'ai décrit en détail les ruines situées entre Sétif, Aïn-Zana (Diana) et Ngaous ; la troisième partie (9) ne donne au contraire que des indications sommaires sur les ruines qui se trouvent à l'ouest et au sud-ouest de Sétif.

(1) *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 182-187.

(2) *Ibid.*, p. 323-325.

(3) *Bulletin du Comité*, 1892, p. 487-489.

(4) *C. I. L.*, VIII, 8379. Conf. *Chron. 1891*, § 35.

(5) *Bulletin du Comité*, 1892, p. 489.

(6) *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 220 (dédiée, autant qu'il semble, à Constantin le Grand et à ses fils).

(7) *Ibid.*, p. 338.

(8) P. 77-265.

(9) P. 266-291.

§ 89. — Une inscription découverte à Bougie et publiée par M. Papier (1), est le *cursus honorum* d'un chevalier qui fut procurateur des bibliothèques impériales et plus tard procurateur de la Pannonie inférieure. Cette inscription est malheureusement incomplète.

§ 90. — Inscriptions funéraires d'Aumale, publiées par M. Héron de Villefosse (2).

§ 91. — Dans la *Revue africaine* (3), MM. Gavault et Bourlier ont étudié les ruines de Taksebt. Les principaux monuments sont un beau mausolée octogonal, une église et une chapelle chrétiennes mal conservées. Cet article est accompagné de bonnes planches, par M. Gavault.

M. Gavault a reçu du Ministère de l'Instruction publique une mission et une subvention, afin de faire des fouilles à Tigzirt, lieu qui promet d'intéressantes découvertes.

§ 92. — Bornes milliaires des environs de Tipasa, trouvées par M. l'abbé Saint-Gérand, copiées par moi (4).

§ 93. — A Cherchel, les fouilles de M. Waille, des capitaines Hétet et Sordes et du lieutenant Perrin se sont portées, en 1892 et 1893, sur le champ de manœuvres, dans la partie orientale de la ville antique (5). J'ai déjà eu à en parler dans ma précédente *Chronique* (6).

Tont récemment, on a trouvé à Cherchel une table de jeu, consistant en une dalle de marbre blanc qui présente une bande en saillie sur un de ses côtés et vingt-neuf cavités circulaires d'un diamètre inégal (7) ; on y lit l'inscription « *Sepone jur[g]ia*

(1) *Comptes rendus d'Hippone*, 1893, p. XXXI.

(2) *Bulletin des antiquaires de France*, 1892, p. 132-134.

(3) XXXVII, 1893, p. 129-135.

(4) *Revue africaine*, XXXVII, 1893, p. 288-291.

(5) *Bulletin du Comité*, 1892, p. 91-93.

(6) *Chron. 1892*, § 77.

(7) Conf. Huelsen, *Mittheilungen des archæologischen Instituts, Rœmische Abtheilung*, VI, 1891, p. 118.

et veni ; ludamus (1) ! ». Diverses inscriptions trouvées dans ces derniers temps ont été aussi publiées par M. Waille (2).

Les fouilles récentes de MM. Waille, Saint-Gérand et les miennes, à Cherchel et à Tipasa, ont fait l'objet d'une chronique de M. Gaudefroy-Demombynes, publiée dans le *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est* (3).

§ 94. — A Gunugus (Gouraïa), M. Gauckler a retrouvé dans un édifice byzantin le cursus honorum d'un certain C. Fulcinius Fabius Maximus Optatus, qui fut légat de la province de Bétique et patron de la cité ; cette inscription fut dédiée par la *resp(ublica) G(unugitanorum)*. Ce personnage était peut-être originaire du pays : on a retrouvé à Carteuna (Ténès) deux inscriptions nommant des Fulcinii (dont un C. Fulcinius Optatus, chevalier romain) (4).

§ 95. — A Portus Magnus (Saint-Leu) ont été trouvées, dans un édifice qui paraît avoir été un temple, plusieurs inscriptions impériales, qu'a publiées M. Demaeght (5).

§ 96. — Inscriptions funéraires d'Aïn-Kial, d'Aïn-Bridj, d'Aïn-Témouchent (Albulae), publiées par M. Demaeght (6). Deux mauvais chapiteaux corinthiens provenant du temple de la *Dea Maura*, à Albulae (7).

§ 97. — Une borne milliaire de Larbot (près d'Aïn-Roumada), publiée aussi par M. Demaeght (8), appartenait à la route de

(1) *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 402.

(2) Le *Petit Colon*, nº du 1er janvier 1894. Cagnat (d'après Waille). *Bulletin du Comité*, 1892, p. 494 (inscription nommant un certain Auximus, *Aug(usti) lib(ertus), proc(urator) Aug(usti)*. — Voir encore dans cette chronique les §§ 121 et 124.

(3) Année 1893, p. 307-314 (Promenades en Algérie).

(4) Perrot, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 13. Gauckler, *ibid.*, p. 18-22.

(5) *Bulletin d'Oran*, XIII, 1893, p. 119, 389-390.

(6) *Ibid.*, p. 116, 117, 113-115.

(7) *Ibid.*, p. 244.

(8) *Ibid.*, 118.

Siga à Numerus Syrorum (aujourd'hui Lalla-Marnia). Elle porte les noms de Macrin et de Diaduménien.

§ 98. — Inscription de Septime-Sévère et de Caracalla, copiée par M. Pelletan à Letourneux ou Berrag, où se trouvait, sans doute, un des postes de la ligne militaire passant au sud du massif de l'Ouarsenis (1).

§ 99. — Cette ligne, que l'on peut reconstituer depuis Lalla-Marnia (Numerus Syrorum), près de la frontière marocaine, jusqu'à Aumale (Auzia), consistait en une suite de postes reliés par une voie. Elle est qualifiée de *praetentura* (2) sur deux bornes milliaires trouvées récemment près de Timziouine (dans l'antiquité *Lucu)* (3) et placées sur ladite voie : [Septime-Sévère et ses deux fils] *miliaria nova praetenturae poni jusserunt, curante P. Aelio Peregrino, proc(uratore) Aug(ustorum)*. Cette ligne stratégique, établie au commencement du IIIe siècle, était défendue par des corps auxiliaires, dont quelques-uns sont connus, la *cohors I Pannoniorum,* nommée sur les bornes trouvées près de Lucu, la *cohors II Breucorum* et le *Numerus Syrorum*, qui ont donné leur nom à deux des stations de la ligne (Tagremaret et Lalla-Marnia).

HISTOIRE

§ 100. — Une découverte faite récemment en Autriche complète le peu que nous savons sur les guerres que les Romains eurent à soutenir contre les Maures au temps d'Antonin le

(1) *Revue africaine*, XXXVII, 1893, p. 293.

(2) Pour ce terme, conf. plus haut, § 69.

(3) Demaeght, *Bulletin d'Oran*, XIII, 1893, p. 241-243; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, 311-314. Héron de Villefosse, *Comptes rendus*, p. 291 ; *Bulletin du Comité*, 1892, p. 452-455. J'ai signalé dans ma chronique précédente (§ 80) plusieurs bornes trouvées sur cette route aux troisième, quatrième, cinquième et septième milles à partir de Timziouine dans la direction de Lamoricière. Depuis, on en a découvert deux autres, au second et au huitième milles.

Pieux. Il s'agit d'un diplôme militaire du 1er août 150, trouvé à Brigetio (1) : on y trouve mentionnées cinq ailes de cavalerie, appartenant aux armées des Pannonies supérieure et inférieure, mais envoyées alors en tout ou en partie dans la province de Maurétanie Césarienne et placées sous le commandement du procurateur de cette province, Porcius Vetustinus. Ce sont les ailes : *I Hispanorum Aravacorum, III Augusta Thracum sagittariorum* (de l'armée de Pannonie supérieure) (2), *I Flavia Britannica miliaria civium Romanorum, I Thracum veterana sagittariorum, I Augusta Ituraeorum sagittariorum* (de Pannonie inférieure). M. Bormann, qui a commenté ce diplôme, croit que l'on a envoyé en même temps en Afrique des légionnaires appartenant aux armées des deux Pannonies et qu'on pourrait ainsi expliquer la présence de soldats de la Iª Adjutrix et de la IIª Adjutrix à Cherchel et à Ténès. — En tout cas, cette découverte modifiera la chronologie des guerres d'Antonin contre les Maures, donnée par MM. Lacour-Gayet (3) et Cagnat (4).

§ 101. — Nouvelles éditions du poème *De Bello Gildonico*, écrit par Claudien en 398, par M. Th. Birt (5) et par M. J. Koch (6).

§ 102. — M. Winckler présente des observations (7) sur l'emplacement de la bataille de Tricamara, livrée par Bélisaire aux Vandales. Ce lieu se trouvait à huit lieues au sud-ouest de Carthage, au sud-ouest du Djebel-Biriu (appelé aussi Sidi-Salah), dans une plaine légèrement ondulée, de douze kilomètres de long sur quatre de large, traversée du sud au nord par l'Oued-Chaffroun : c'est le ruisseau qui séparait les deux armées.

(1) Bormann, *Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn*, XVI, 1893, p. 229-235.

(2) Où elles étaient encore en 149, comme le prouve un diplôme de cette année-là : voir *Arch.-ep. Mitth., l. c.*, p. 225. — L'aile I *Ulpia contariorum miliaria*, qui était encore en Pannonie supérieure en 148, n'y est pas mentionnée dans le diplôme de 149 : peut-être avait-elle été expédiée en Afrique. Elle se retrouve en Maurétanie sur deux inscriptions, l'une d'Arbal, l'autre de Tipasa.

(3) *Antonin le Pieux et son temps*, p. 140-143.

(4) *L'armée romaine d'Afrique*, p. 41-43.

(5) Dans son édition de Claudien des *Monumenta Germaniae historica, Auctores antiquissimi*, X (Claudii Claudiani carmina), Berlin, Weidmann, 1892, in-4°. Le *De Bello Gildonico* occupe les pages 54-73.

(6) P. 38-52 de son édition de Claudien, publiée dans la *Bibliotheca scriptorum graecorum et romanorum* de Teubner (1893, in-8°).

(7) *Bulletin d'Oran*, XIII, 1893, p. 345-368.

§ 103. — M. Bernelle (1) est disposé à placer le refuge de Gélimer au sud-est de Thibilis, à la Guelaa-Serdouk, sur la rive gauche de l'Oued-Cherf. Une tradition locale raconte qu'un prince du pays, poursuivi par les Romains, vint s'y réfugier, mais fut contraint par la famine de se rendre. D'autre part, nous avons signalé précédemment (2) une hypothèse de Mgr Toulotte qui place le mont Pappua, refuge de Gélimer, à l'ouest de Mila et croit même que le nom de cette ville était cité à ce sujet dans Procope (3). Ce dernier point ne me paraît pas certain, mais il n'en est pas moins vrai que le texte de Procope montre que le mont Pappua se trouvait à l'extrémité de la Numidie et, autant qu'il semble, du côté de la Maurétanie (4). C'est pourquoi je ferais des réserves sur l'ingénieuse identification de M. Bernelle.

§ 104. — Procope paraît n'avoir que des données assez vagues sur le massif de l'Aurès : tantôt il place l'Αὐράσιον ὄρος à l'ouest de Timgad, en arrière de la rivière Amigas qui semblerait être l'Oued Taga, tantôt il considère cette montagne comme la source de l'Abigas (Oued-bou-Roughal ou Oued-Baraï), rivière

(1) *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 57-60.

(2) *Chron. 1891*, § 35; *1892*, § 71. Voir encore à ce sujet *Bulletin des antiquaires de France*, 1892, p. 185-187.

(3) Procope dit qu'auprès de ce mont Pappua se trouvait une ville antique, « πόλις ἀρχαία Μηδεὸς ὄνομα. » Mgr Toulotte propose de corriger Μηδεὸς en Μηλεὸς.

(4) « Τὸ ὄρος ἐστὶ μὲν ἐν τοῖς Νουμιδίας ἐσχάτοις. » Il s'agit, semble-t-il, de l'extrémité de la Numidie du côté de la Maurétanie et non du côté de la Proconsulaire, car Bélisaire, voulant rejoindre Gélimer qui fuit vers l'ouest, apprend à Hippone que le roi s'est réfugié au mont Pappua. L'extrémité de la Numidie paraît donc désigner ici la région la plus éloignée dans la direction de l'ouest.

qui coule beaucoup à l'est de Timgad. Dans le récit de la seconde campagne entreprise (en 539) par le général byzantin Salomon contre les montagnards de l'Aurès, Procope cite quelques noms propres. Salomon part des environs de Bagai, bat les Maures en un lieu appelé Babosis au pied de l'Aurès, dévaste la campagne autour de Thamugadi, marche sur un fort nommé Zerboulé qui est évacué par ses défenseurs après trois jours de siège, atteint Toumar, lieu entouré de précipices et caché par des rochers escarpés, au plus haut point de l'Aurès (1) ; ce lieu, où s'est retiré le roi maure Iabdas est pris d'assaut par un passage où deux hommes ne peuvent pas passer de front. Iabdas a caché ses femmes et ses trésors en un lieu écarté, dans une petite tour placée sur un rocher abrupt, environné de précipices, la πέτρα Γεμινιανοῦ : cette cachette est découverte et enlevée, quoique l'escalade en parût impossible. Il n'est pas tout à fait sûr que les manuscrits de Procope nous donnent très exactement tous ces noms propres, ni que les Byzantins les aient parfaitement transcrits en les entendant dans la bouche des indigènes. D'autre part, Procope ne donne aucune indication précise sur la marche de l'armée et l'on pourrait, croyons-nous, trouver dans l'Aurès un assez grand nombre de lieux auxquels conviendrait la description rapide de Toumar et de la πέτρα Γεμινιανοῦ, donnée par cet écrivain. — Cependant M. Rinn, qui connaît à fond le massif de l'Aurès et qui pense qu'on peut retrouver dans les noms berbères actuels la trace de ceux qu'indique Procope, s'est attaqué au difficile problème de l'identification des localités citées par l'historien byzantin (2). Pour lui, Babosis est le plateau d'Iabous, à six kilomètres à l'est de Timgad, Zerboulé peut signifier

(1) Procope ne dit pas que ce lieu se trouve sur le versant méridional de l'Aurès. Il dit (II, 19, p. 495, édition Dindorf) qu'après la bataille de Babosis, beaucoup d'ennemis allèrent chez les Maurétaniens et chez les barbares au midi de l'Aurès, mais qu'Iabdas y resta (ἐνταῦθα ἔμεινε, c. à. d. dans l'Aurès), en se postant à Zerboulé ; c'est seulement quelques lignes plus loin qu'il dit qu'Iabdas se retira ensuite à Toumar.

(2) *Revue africaine*, XXXVII, 1893, p. 297-329 (avec carte et vue photographique).

Zer Bebala, c.-à-d. [fort] situé en avant de Bebala, qui serait une grande ville berbère au confluent de l'Oued-el-Abiod et de l'Oued-el-Ksar ; ou bien ce Zerboulé, correspondant au Zerquilis de Corippus et au Zergela des géographes arabes, serait Ighzar-Guelaa, la rivière du fort (en arabe Oued-el-Ksar) ; Toumar est la crête du Sameur, à l'est de l'Oued-el-Abiod (près de là se trouve un Kef-Abdous et des Diar-Abdous, qui peuvent rappeler le nom du roi Iabdas) ; enfin M. Rinn considère comme certaine l'identification de la πέτρα Γεμινιανοῦ et du rocher de Djemina, au sud-est du Sameur et au-dessus de l'Oued-Mesrour.

§ 105. — Dans le chronographe byzantin Théophane (1), M. De Boor, s'appuyant sur la traduction latine d'Anastasius, croit qu'un siège de Carthage par les Perses se trouve mentionné : cet événement aurait eu lieu sous Héraclius. Il s'agit en réalité, comme le montre M. Gelzer (2), du siège et de la prise de Chalcédoine en 615 (Χαλκηδόνα (3) et non Καρχηδόνα).

ADMINISTRATION

§ 106. — Dans le *Recueil de Constantine* (4), j'ai présenté quelques observations sur la carrière des frères Cn. Domitius Afer Titius Marcellus Curvius Lucanus et Cn. Domitius Tullus, qui furent légats de l'armée d'Afrique, puis proconsuls d'Afrique à l'époque flavienne.

§ 107. — M. Héron de Villefosse a communiqué à l'Institut (5), de la part du P. Delattre, une inscription de Carthage portant le

(1) P. 301, édition De Boor.

(2) *Rheinisches Museum*, XLVIII, 1893, p. 161 et suiv.

(3) Peut-être y avait-il dans le texte dont s'est servi Anastasius Καλχηδόνα, ce qui expliquerait encore mieux son erreur : Krumbacher, *Byzantinische Zeitschrift*, II, 1893, p. 644.

(4) XXVII, 1892, p. 188-189. Mes observations concordent avec celles qu'a faites tout récemment M. Zangemeister, dans les *Neue Heidelberger Studien*, III, 1893, p. 11.

(5) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, p. 99-101. Conf. *Comptes rendus d'Hippone*, 1893, p. XII et XVII.

nom de Symmaque, proconsul d'Afrique (vers 373). Une autre inscription avait été trouvée précédemment au même endroit, ainsi qu'une statue de la Victoire et des fragments d'une statue semblable. M. Héron de Villefosse fait remarquer que le culte de la Victoire était une tradition dans la famille de ce Symmaque qui, on le sait, plaida avec éloquence, quelques années plus tard, la cause de l'autel de la Victoire enlevé du Sénat par Gratien. Son père, préfet de Rome en 364, dédia à cette divinité le pont Valentinien (1). — Sur le proconsul Hespérius (375-376), voir plus haut, § 66.

§ 108. — M. Goyau a donné dans les *Mélanges de l'École française de Rome* (2) une étude fort bien faite sur la *Numidia Militiana* de la liste de Vérone. Cette liste, datant de 297, indique dans le diocèse d'Afrique sept provinces, mais n'en énumère que six : 1° *Proconsularis Zeugitana ;* 2° *Byzacena ;* 3° *Numidia Cirtensis ;* 4° *Numidia Militiana ;* 5° *Mauritania Caesariensis ;* 6° *Mauritania Tabia Insidiana* (nom altéré ; il s'agit de la Sitifienne). M. Goyau est porté à croire que la septième est la *Tripolitana*, que le copiste aurait omise par distraction. Une lettre de Constantin prouve, en effet, qu'elle existait en 314 (3). Il n'y a donc pas lieu, semble-t-il, de l'identifier avec la *Numidia Militiana*, comme l'ont fait quelques savants. — Quant à la *Numidia Cirtensis* et à la *Numidia Militiana* (le nom est peut-être estropié), leur existence au commencement du quatrième siècle est attestée par diverses inscriptions, nommant des *praesides N(umidiae) C(irtensis)* et *N(umidiae) M(ilitianae)*, ou mentionnant les provinciae *Numidiarum : C. I. L.*, VIII, 5526, 7965 ; — 2345, 2346, 2347, où il faut lire N· M = *N(umidiae) M(ilitianae)* et non *N[u]m(idiae)* ; — 7004 ; 7067. Ces deux provinces ont du reste été à cette époque plusieurs fois réunies sous le même

(1) Voir *Notizie degli Scavi*, 1892, p. 234.

(2) XIII, 1893, p. 251-279.

(3) On pourrait, il est vrai, se demander si, dans ce document de l'année 314, les provinces énumérées ne sont pas des provinces *ecclésiastiques ;* mais je crois que M. Goyau a raison de les considérer comme des provinces *civiles*.

gouverneur (1). — La *Numidia Cirtensis* comprenait, comme son nom l'indique, la région de Cirta ; la *Numidia Militiana*, le sud de la province de Numidie : Timgad en faisait certainement partie. Cette division (qui ne correspond pas à la division en région voisine de Cirta et en Numidie nouvelle, donnée par Ptolémée) date du règne de Dioclétien (2). Elle ne s'est pas maintenue longtemps : elle semble avoir pris fin vers 320. Alors le pouvoir civil et le pouvoir militaire furent définitivement séparés : d'une part, le *consularis Numidiae* administrant les deux anciennes provinces ; d'autre part, le *comes Africae* commandant les troupes.

§ 109. — Sur une nouvelle inscription nommant Q. Anicius Faustus, légat de Numidie déjà connu, voir plus haut, § 77.

(1) Ainsi Valerius Florus, appelé vers 304, sur des inscriptions de Timgad (*C. I. L.*, 2345, 2346, 2347), *v(ir) p(erfectissimus), p(raeses) N(umidiae) M(ilitianae)*, c'est-à-dire gouverneur de la seule province de Numidia Militiana, est indiqué (*C. I. L.*, 6700) comme persécuteur des chrétiens à Milev, qui avait fait, on le sait, partie de la confédération cirtéenne ; il a donc dû gouverner aussi la Numidia Cirtensis. D'autre part, Valerius Antonius, que des inscriptions de Thibilis et de Rusicade appellent *v(ir) p(erfectissimus), p(raeses) N(umidiae) C(irtensis)*, c'est-à-dire gouverneur de la seule province de Numidia Cirtensis, est indiqué sur une autre inscription (*C. I. L.*, 7067) comme *v(ir) p(erfectissimus), [p(raeses) p(rovinciarum) Numi]diar[um]*. — Il en résulte que les deux gouverneurs dont les inscriptions induisent à croire à l'existence de deux provinces distinctes ont dû précisément, à une certaine époque, administrer l'une et l'autre provinces. Il y a évidemment là quelque chose d'anormal et d'obscur.

(2) Il ne semble pas qu'elle soit antérieure à 289, et elle n'est certainement pas postérieure à 297. Il est à croire qu'elle est contemporaine de la division de la Maurétanie Césarienne en deux provinces, division qui eut lieu entre 292 et 297 (Pallu de Lessert, *Bulletin d'Oran*, XIII, 1893, p. 232). Avec la création de la *Numidia Cirtensis* a peut-être coïncidé la suppression du régime spécial appliqué au territoire de Cirta. Thibilis qui, en 283, était un *pagus* administré par des *magistri* et dépendant de Cirta (*Ephem. epigraphica*, V, n° 845) devint avant 306 un municipe (Poulle, *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 252).

§ 110. — Dans un travail intitulé *Introduction aux fastes des Maurétanies* (1), M. C. Pallu de Lessert a étudié avec le plus grand soin les noms donnés aux gouverneurs de ces provinces, leur place dans la hiérarchie administrative, leurs qualifications nobiliaires, leurs attributions civiles et militaires, les changements apportés au gouvernement des Maurétanies sous le Bas-Empire (2). Il insiste en particulier sur les troupes placées sous les ordres des gouverneurs, et apporte à cet égard quelques utiles compléments au livre de M. Cagnat. M. Pallu de Lessert termine son travail par une liste sommaire des gouverneurs connus (3).

§ 111. — Mention du procurateur de Maurétanie Césarienne Q. Porcius Vetustinus (déjà connu), dans un diplôme de l'année 150, que j'ai signalé plus haut, § 100. — A propos de la mention du procurateur de Maurétanie Césarienne P. Aelius Peregrinus sur une borne milliaire trouvée près de Timziouine (4), M. Héron de Villefosse fait remarquer (5) que l'indication des trois Augustes PROC AVGGG, ne prouve pas nécessairement que ce personnage, déjà gouverneur en 201, l'ait été encore après la reconnaissance officielle de Géta comme Auguste, en 209, car certaines inscriptions d'Afrique qualifient Géta d'Auguste avant cette date. — Sur une borne milliaire de Larbol, datant de l'époque de Macrin et de Diaduménien (1), se lit un nom de gouverneur, qu'il faut peut-être, avec M. Demaeght, compléter ainsi : « *per T. Ael[ium Decrianum]* ». Ce personnage était déjà connu (2).

(1) *Bulletin d'Oran*, XIII, 1893, p. 180-240.

(2) M. Pallu de Lessert (p. 226 et suiv.) pense que, sous le Bas-Empire, le gouverneur de la Maurétanie Césarienne a toujours cumulé des fonctions civiles et des fonctions militaires; ce qui avait été contesté par MM. Cat et Cagnat. Il me semble qu'on n'a pas de documents suffisants pour décider la chose.

(3) Pour l'*ala Flavia* d'une inscription de Tanger citée p. 223, je ne vois pas pourquoi M. Pallu de Lessert l'identifie avec l'*ala II Flavia Hispanorum* de Cherchel. Il s'agit, je crois, d'un détachement de l'*ala Flavia*, nommée dans plusieurs inscriptions de Numidie. — P. 227 ; conf. p. 232 : l'inscription de « *Claudius [Elp]idius, v(ir) p(erfectissimus), praeses [pro]vinci(a)e Maureta....* », dédiée à Constance, « *[t]riumforum parto[rum] gloriae ac virtutis [a]uctori* », ne me paraît pas prouver que cet Elpidius fût un gouverneur militaire et je ne crois qu'on puisse y voir le « souvenir d'une expédition militaire dont il aurait été le chef. » C'est simplement un monument consacré par ce gouverneur à des victoires remportées sous Constance dans une contrée non déterminée ; rien n'empêche d'admettre qu'il ait été gouverneur civil de la Maurétanie Sitifienne. — P. 229 : lire Amouna (sur le Chélif), au lieu d'Announa.

(4) Voir plus haut, § 99.

(5) *Bulletin du Comité*, 1892, p. 454.

§ 112. — On a trouvé, il y a quelques années, à Mayence, une inscription très mutilée concernant un certain ....us Annianus, légat de la XXII[me] légion, campée à cet endroit : elle date du milieu du troisième siècle (3). MM. Mommsen et Zangemeister se sont demandé (4) si ce personnage n'aurait pas été chargé des opérations du cens dans plusieurs cités africaines (5), qui seraient mentionnées dans cette inscription : « *q(uaestor) pr(o)[pr(aetore) Africae, e]tiam c(ensitor) c(ivium) civit(atum) Adm(aedarensium) Lim[is(ensium)] ....an(orum), Haliq(uatium) et [T]halitano[rum]....* » On connaît Ammaedara, au nord-est de Tébessa ; au nord-est d'Ammaedara se trouve Limisa. Non loin d'Ammaedara, une localité appelée par les Arabes Thala (*C. I. L.*, p. 69 et 1210) a sans doute conservé son nom antique. Enfin sur une inscription de Kairouan, on a lu (*C. I. L.*, 11,217) : « ... *Fortunatus Aliquatis arcarius* ». Peut-être y a-t-il là l'indication de quelque localité. Mais M. Mommsen ne présente ces remarques qu'avec la plus grande hésitation, l'inscription étant en très mauvais état et les rapprochements indiqués plus haut étant fort douteux.

(1) Voir plus haut, § 97.

(2) Pallu de Lessert, *Bulletin des antiquités africaines*, III, 1885, p. 144 ; *Bulletin d'Oran*, XIII, 1893, p. 238.

(3) Sur cette inscription, voir Ihm, *Bonnische Jahrbuecher*, LXXXIV, 1887, p. 88 seq. et *Rheinisches Museum*, XLII, 1887, p. 488 ; Von Domaszewski, *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift*, XI, 1892, p. 230.

(4) Dans la revue nouvelle intitulée *Limesblatt*, I, 1892-1893, p. 19.

(5) Une inscription d'Asie (*C. I. L.*, III, 388) mentionne une statue élevée à un tribun de la III[e] Augusta par les « *civitates XXXXIIII ex* » *provin(cia) Africa, quae sub eo censae sunt.* »

§ 113. — M. E. Lampe a recherché ce qu'était en Occident l'exarque byzantin à la fin du sixième et au commencement du septième siècles, d'après les lettres de saint Grégoire le Grand (1). Ses fonctions militaires dérivent, selon lui, de celles des *magistri militum*, mais sont plus importantes; chef militaire suprême, chargé du maintien de la paix intérieure, il est amené à s'occuper activement des affaires ecclésiastiques, en particulier des élections épiscopales et de la répression des hérésies. — L'auteur parle moins de l'Afrique que de l'Italie, sur laquelle les renseignements fournis par saint Grégoire sont plus complets. Ce pape ne fait connaître qu'un seul exarque d'Afrique, Gennadius, auquel il adresse sept lettres, de 591 à 598. Dans les années suivantes, on ne trouve aucune lettre à l'exarque d'Afrique. M. Lampe est porté à en conclure que ce pays ne reçut pas de nouvel exarque et que le préfet du prétoire d'Afrique fut de nouveau, comme au temps de Solomon, muni d'attributions à la fois civiles et militaires. — Il me semble que M. Lampe n'a pas tenu assez compte des inscriptions. Le nº 12,035 du *Corpus* prouve qu'à l'époque de Maurice (582-602) l'exarque d'Afrique (c'est-à-dire le patrice Gennadius) et le préfet du prétoire d'Afrique étaient deux personnages bien distincts. Le nº 10,529 montre que sous Phocas, au début du septième siècle, l'exarque d'Italie Smaragdus exerçait son autorité à la fois en Italie et en Afrique.

§ 114. — Plusieurs plombs de bulles, trouvés à Carthage et publiés par le P. Delattre (2) nomment des fonctionnaires de l'époque byzantine : *B(e)n(edi)ct(us) d(o)m(e)st(i)c(u)s*; *[S]erg[i]u(s) commerciariu(s)*, avec des effigies de Constant II et de Constantin Pogonat sur la face; deux autres *commerciarii* dont les noms ne peuvent être lus avec certitude; Γεοργίου ἀποεπάρχου; un patrice dont le nom manque; etc.

(1) *Qui fuerint Gregorii Magni papae temporibus in imperii Byzantini parte occidentali exarchi et qualia eorum jura atque officia.* Berlin, Mayer et Mueller, 1892, in-8º, 42 pages.

(2) *Comptes rendus d'Hippone*, 1893, p. XXIII-XXVIII.

§ 115. — La *colonia Junonia Carthago*, fondée sur l'initiative de C. Gracchus en 122 avant Jésus-Christ, ne dura qu'un an. M. Beaudouin (1) ne croit pas, malgré l'avis de M. Mommsen, que les colons établis par C. Gracchus à Carthage aient été *domini ex jure Quiritium* des terres qui leur furent assignées. Ces terres seraient restées, en droit, propriétés de l'État. Ce fut, selon M. Beaudouin, sous Septime-Sévère seulement que la colonie de Carthage reçut le *jus italicum*, ou privilège rendant son territoire susceptible du *dominium ex jure Quiritium*.

§ 116. — On a trouvé dans le port de Biserte une plaquette en bronze munie d'un anneau de suspension et portant une inscription latine : « *Tessera pagi Minervi. M. Grattius, M(arci) f(ilius), Pap(iria), mag(ister) pagi, d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit)* (2) ». M. Héron de Villefosse a montré (3) qu'elle appartient à la classe des *tesserae paganae*, qui paraissent avoir été suspendues dans la salle de l'édifice municipal des *pagi*. Ces tessères commémoratives portent le nom du magistrat principal ou du patron du *pagus* et sont faites aux frais du dédicant. La nôtre, qui semble appartenir à la fin de la république ou au commencement de l'empire, nomme un *pagus Minervius*, dont la position est inconnue : il se trouvait probablement en Afrique.

§ 117. — M. le docteur Carton a publié d'intéressantes observations (4) sur l'inscription d'Aïn-Ouassel, découverte par lui et relative aux terres de plusieurs domaines impériaux d'Afrique (5). Il montre qu'il s'agit d'un commentaire de la loi *Hadriana*, qui fixait les conditions de l'exploitation des domaines impériaux en Afrique, et peut-être même dans tout l'empire; ce commen-

(1) *Nouvelle revue historique du droit*, XVII, 1893, p. 613-626.

(2) Gallut, *Comptes rendus d'Hippone*, 1893, p. XIX.

(3) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 294-295, 319-325.

(4) *Revue archéologique*, série III, t. XXI, 1893, p. 21-39. Voir aussi *Comptes rendus des séances de la Société de Géographie*, 1893, p. 87-93.

(5) Voir *Chron. 1892*, § 86.

taire a été rédigé par le procurateur de la région de Carthage à l'usage de plusieurs de ces domaines, voisins de Thubursicum Bure. M. Carton s'efforce de reconstituer la teneur de cette loi *Hadriana* d'après le commentaire. — Il montre, et avec raison je crois, qu'il faut distinguer nettement sur les domaines impériaux deux catégories de cultivateurs (1) : 1° ceux qui se sont établis sur des terres en friche ou abandonnées depuis dix ans, et qui reçoivent sur elles le droit de possession, de jouissance et de transmission à leurs héritiers; propriétaires en fait, non en droit, ils sont qualifiés de *possessores;* 2° ceux qui cultivent des terres en rapport, affermées par l'État à des fermiers : ce sont des occupants *(qui occupaverint)*, n'ayant aucun droit sur ces terres.

§ 118. — M. Héron de Villefosse signale (2) un fragment d'inscription provenant de Tunisie et probablement de Carthage, aujourd'hui à Autun. Il semble que des réclamations y soient adressées (peut-être pour la perception d'impôts ou de redevances payées à des fermiers de domaines impériaux) à un procurateur impérial qui fait connaître sa réponse.

ARMÉE (3)

§ 119. — Le P. Delattre a trouvé à Carthage un fragment d'épitaphe nommant un soldat de la légion III[a] Augusta (4), qui

(1) J'ai eu le tort de ne pas faire cette distinction dans l'analyse citée note précédente.

(2) *Bulletin des antiquaires de France*, 1892, p. 214.

(3) Parmi les comptes rendus détaillés du livre de M. Cagnat, dont j'ai parlé trop brièvement dans ma dernière chronique (§ 88), je citerai Jullian, *Revue historique*, LI, 1893, p. 313-316; Thédenat, *Revue des questions historiques*, LIV, 1893, p. 549-556; Beurlier, *Bulletin critique*, 1893, p. 284-286; Waltzing, *Revue de l'instruction publique en Belgique*, XXXVI, 1893, p. 39-54; Dessau, *Deutsche Litteraturzeitung*, 1893, p. 40-42; Schmidt, *Berliner philologische Wochenschrift*, 1893, p. 877-882. Il faut y joindre l'article de M. Pallu de Lessert que j'ai mentionné plus haut, § 110.

(4) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1892, p. 103.

avait sans doute fait partie de la cohorte détachée à Carthage auprès du proconsul.

§ 120. — Inscription d'un préfet de la cohorte *II Gemella Thracum*, trouvée par M. Graillot et moi au Hammam (Aquae Flavianae), près de Kheuchela (Mascula) (1) : elle fut pendant un temps en garnison à Mascula (2).

§ 121. — Une inscription récemment découverte à Cherchel dans les fouilles de MM. Waille, Sordes et Perrin (3), date de 234 et nomme un décurion de l'*ala Sebastena Severiana*, qui tenait garnison dans la capitale de la Maurétanie Césarienne (4).

§ 122. — Deux bornes milliaires, trouvées près de Timziouine (Lucu) (5) et datant du règne de Septime-Sévère, nomment la cohorte *I Pannoniorum* (6), qui faisait dès 107 partie de l'armée de Maurétanie Césarienne (7).

§ 123. — Dans un livre portugais du comte de Menezes, datant d'il y a deux siècles, est éditée une inscription de Tanger, concernant un certain *Antonius Proclinus, eq(ues) ex vexil(l)atione al(a)e Flaviae, ex sing(u)laribus* (8). L'ala Flavia paraît avoir fait partie de l'armée de Numidie (9).

(1) *Mélanges de l'École française de Rome*, XIII, 1893, p. 510.

(2) Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 251 et 582.

(3) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 400-401.

(4) Voir Cagnat, *L'armée romaine*, p. 298, et Pallu de Lessert, *Bulletin d'Oran*, XIII, 1893, p. 207. C'est sans doute la même que l'ala *Gemina Sebastena*, nommée dans d'autres inscriptions de Cherchel.

(5) Voir plus haut, § 99.

(6) *Bulletin d'Oran*, XIII, 1893, p. 249. — La *cohors equitata* que j'ai citée dans la Chronique précédente, § 92, d'après le *Bulletin d'Oran*, XII, p. 274, est due à une mauvaise lecture et il n'y a pas à en tenir compte.

(7) *Chron. 1892*, § 90.

(8) *Revue africaine*, XXXVII, 1892, p. 292.

(9) Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 241. — Je n'ai pas vu un article sur le diplôme de l'année 107, découvert à Cherchel

RELIGION (1)

§ 124. — M. Toutain signale (2) une nouvelle stèle à Saturne, qui provient du sanctuaire du Djebel-bou-Kourneïn (3) et que M. Gauckler a fait entrer au musée du Bardo. Elle est dédiée par un prêtre de Neapolis (Nabeul) qui, par patriotisme local, a fait après coup ajouter au nom du dieu l'épithète de *Neapolitanus*.

M. Le Breton publie (4) une stèle votive à Saturne, qu'il a trouvée à Bou-Korina, entre Mila et Djidjelli. En haut, on voit Saturne assis sur un lion ; au-dessous, deux époux.

Stèle à Saturne de Cherchel, dédiée par un nommé Cerdo (5).

§ 125. — M. Gazon a trouvé à Aïn-Tebournouk (Tubernuc) onze stèles votives, avec les noms des dédicants en latin et divers symboles : signe dit de Tanit, croissant, disque, vase à deux anses, palme, caducée (6).

(*Chron. 1891*, § 65 ; *1892*, § 90), article qui a paru dans la *Civiltà cattolica*, série XV, tome V, cahier 1026, 1893, p. 708-732. — Pour les renforts envoyés à l'armée de Maurétanie Césarienne en 150, voir plus haut, § 100.

(1) Pour Saturne (temple à Dougga) voir plus haut, § 64 ; pour les *Cereres*, § 52 ; pour la *dea Maura* (temple à Albulae), § 96 ; pour les Capitoles de Dougga et d'Henchir-el-Maatria, §§ 63, 64 et 65.

(2) *Mélanges de l'École française de Rome*, XIII, 1893, p. 195. — Voir aussi Cagnat (d'après Gauckler), *Bulletin des antiquaires de France*, 1893, p. 82-83.

(3) Sur ce sanctuaire, exploré par M. Toutain, voir *Chron. 1892*, § 94. — Je ne regrette de n'avoir pas pu prendre connaissance d'un article en russe de M. Modestow, sur les inscriptions africaines relatives au culte de Saturne, dans le *Journal du ministère russe de l'Instruction publique*, 1893 (février), p. 355-377.

(4) *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 344 et planche.

(5) Waille, dans le *Petit Colon*, 1er janvier 1894.

(6) Gauckler, *Catalogue des objets entrés au musée Alaoui en 1892*, p. 3-4, et communication aux Antiquaires de France du 26 juillet 1893 (*Bulletin critique*, 1894, p. 59).

§ 126. — M. Sadoux a recueilli à Thala un fragment de bas-relief en pierre calcaire, représentant le buste de Tanit, la tête encadrée d'un croissant (1).

§ 127. — A Rome, une inscription importante, datant de 259, prouve qu'il y avait un sanctuaire de la déesse Céleste au Capitole ; elle nomme une prêtresse, deux autres femmes qui semblent aussi des prêtresses, mais d'un rang inférieur, des initiées (*sacratae*) et des porteuses de corbeilles dans les mystères (*canistrariae*) (2).

§ 128. — M. Bertrand signale (3) parmi les objets récemment entrés au musée de Philippeville une « tête de statuette du dieu Mithra en marbre blanc ». C'est, je crois, un Attis (4) et cette tête pourrait bien être, les dimensions me paraissant concorder, celle de la statue de ce dieu dont on voit, au théâtre de Philippeville, les pieds avec la base ornée d'une inscription : *Sancto Attidi sacrum, genio dendrofororum*, etc. (5).

§ 129. — A Mila (Milev), on a découvert, en 1880, une statue colossale de femme assise (6), que M. Toutain a examinée de près (7). La tête, qui était d'une autre matière que le corps et a disparu, était légèrement inclinée en avant, le buste était nu ; dans ses bras, elle semble avoir tenu un objet d'assez forte taille, d'une autre matière : M. Toutain suppose que c'était un enfant.

---

(1) Gauckler, *ibid.*, p. 13.

(2) *Notizie degli Scavi*, 1892, p. 407. Voir aussi Audollent, *Revue de l'histoire des Religions*, XXVIII, 1893, p. 149. La déesse y est qualifiée de *praesentissimum numen loci montis Tarpei*. — Une inscription récemment découverte à Mayence qualifie Julia Augusta, femme de Septime-Sévère, de *Caelestis dea* : Zangemeister, *Westdeutsche Zeitschrift*, XI, 1892, p. 297.

(3) *Comptes rendus d'Hippone*, 1893, p. III.

(4) J'ai vu récemment cette tête au musée de Philippeville.

(5) *C. I. L.*, 7956.

(6) *Recueil de Constantine*, XX, 1879-1880, planches XX-XXI.

(7) *Bulletin des antiquaires de France*, 1892, p. 203-207. Voir Jacquot, *Recueil de Constantine*, XXVII, 1893, p. 343-344, pour une légende arabe concernant cette statue.

La statue en question représenterait donc une déesse-mère, la *Mater deum Magna Idaea*, selon M. Toutain. Cependant, comme la Grande Mère Idéenne ou Cybèle n'est jamais représentée le torse nu, ainsi que M. Toutain le reconnaît lui-même et que la statue n'a aucun des attributs qui conviennent à Cybèle, j'aimerais mieux y voir une autre déesse-mère, peut-être la *Dea Nutrix*, mentionnée sur plusieurs inscriptions d'Afrique (1), dont trois trouvées à Aziz-ben-Tellis, non loin de Mila.

§ 130. — M. Toutain décrit aussi (2) un bas-relief de Sétif, d'une exécution grossière, représentant Mercure, avec ses attributs ordinaires (bourse, coq, tortue, bouc ou bélier), et en outre un scorpion.

§ 131-132. — Liste des Capitoles de l'Afrique romaine dans le *Dizionario epigrafico di antichità romane*, de Ruggiero (3).

LITTÉRATURE, LANGUE

§ 133. — M. Wœlfflin (4) relève dans les *Histoires* de Florus les expressions *Moesi barbari barbarorum* (II, 26), *Caralim urbem urbium* (I, 22) : ce sont des tournures sémitiques, comme l'expression ecclésiastique *saecula saeculorum :* Florus, selon lui, les devrait à son origine africaine ; le punique laissait des traces dans le latin parlé en Afrique.

§ 134. — M. E. Laurenti (5) croit que Florus l'historien est aussi l'auteur de la poésie connue sous le nom de *Pervigilium*

(1) *C. I. L.*, 2664, 8245, 8246, 8247. Je dois remarquer cependant que cette déesse *Nutrix* est représentée debout dans deux statues, l'une de Lambèse (reproduite dans Cagnat, *Guide de Lambèse*, p. 68), l'autre de Timgad (dans ces statues la tête de la déesse est couronnée de pampres).

(2) *Bulletin des antiquaires de France*, 1892, p. 195 seq. et planche.

(3) II, p. 94.

(4) *Archiv fuer lateinische Lexikographie*, VIII, 1893, p. 452.

(5) *Rivista di filologia e d'istruzione classica*, XX, 1891, p. 125-143.

Veneris, dans laquelle un amant malheureux célèbre Vénus ; ce n'est pas une hypothèse nouvelle, mais les arguments donnés par M. Laurenti m'ont paru assez faibles. Le même érudit soutient, sans raison sérieuse, que Florus s'appelait L. Julius Annaeus Seneca Florus. — Dans le troisième volume, récemment paru, de son histoire de la poésie latine, M. Ribbeck (1) pense aussi que le *Pervigilium Veneris* est l'œuvre de l'historien Florus. — D'autre part, M. Manitius (2) retire à Florus les poésies n°s 245-252 de l'*Anthologia latina* : il voit dans certaines pensées qu'expriment ces poésies la preuve que leur auteur était chrétien.

§ 135. — Dans le volume que je viens de citer, M. Ribbeck (3) parle de Terentianus Maurus qui, vers la fin du second siècle, entreprit d'écrire un manuel de métrique composé en différentes sortes de vers ; il consacre aussi un chapitre à la prose poétique d'Apulée (4).

§ 136. — La langue du fameux juriste Papinien est simple et correcte, formée surtout par la pratique de Cicéron et de Quintilien, évitant les expressions populaires. On trouve cependant chez lui des mots, des tournures qui sentent l'archaïsme et le latin africain. M. Léopold (5) le considère pour cette raison comme étant originaire de l'Afrique, de cette nourrice des avocats (*nutricula causidicorum*), ce qui me semble une conclusion quelque peu précipitée : Fronton avait mis en vogue à Rome l'*africité* et il n'y aurait rien d'étonnant que des écrivains de la génération suivante, même étrangers à l'Afrique, s'en soient ressentis.

(1) *Geschichte der rœmischen Dichtung*, III, p. 317 seq.

(2) *Rheinisches Museum fuer Philologie*, XLVIII, 1893, p. 474.

(3) P. 324-325.

(4) P. 326-341.

(5) *Ueber die Sprache des Juristen Aemilius Papinianus*, Inaugural-Dissertation an der... Universitæt Erlangen vorgelegt. Passau, 1891, in-8°, 80 pages.

§ 137. — M. Buecheler croit (1), comme M. Schwabe (2), à l'origine africaine d'Optatianus Porphyrius, contemporain de Constantin (il fut peut-être préfet de la ville en 329 et en 333), auteur de poésies avec acrostiches, mots disposés en diagonales, en carrés, et autres sottises dont le goût semble avoir été répandu en Afrique. M. Buecheler présente à ce propos quelques observations sur une inscription acrostiche d'Uccula (*C. I. L.*, VIII, 14,365).

§ 138. — Je me borne à citer ici quelques travaux sur des grammairiens d'origine africaine : un article sur les éditions de Nonius Marcellus, par M. Nettleship (3), un long travail de M. Frœhde (4) sur Charisius qui, par l'intermédiaire de C. Julius Romanus, se rattache à Pline l'Ancien ; des observations sur la doctrine grammaticale de Marius Victorinus, de Charisius et de Priscien, dans un livre de M. Jeep (5). — Il a paru récemment une étude de M. Friedel sur le médecin Caelius Aurelianus de Sicca (6).

§ 139. — En étudiant les écrivains africains, on a reconnu, dans leur vocabulaire, leur syntaxe, leur style, un certain nombre de caractères qui leur sont communs, et, en réunissant tous ces traits, on a cherché à se former une image de l'*africité*, c'est-à-dire d'un latin qui aurait été spécial à l'Afrique. On est allé plus loin : s'appuyant sur les résultats obtenus, on a voulu

(1) *Rheinisches Museum fuer Philologie*, XLVIII, 1893, p. 88-90.

(2) Teuffel-Schwabe, *Geschichte der roemischen Literatur*, p. 1017, § 403.

(3) *Journal of Philology*, XXI, 1893, p. 211-233. M. Nettleship y parle aussi de notes inédites de Scaliger sur Nonius, notes conservées à Oxford.

(4) *Neue Jahrbuecher fuer Philologie und Pædagogik. XVIII ter Supplementband*, 1892, p. 567-672 (De C. Julio Rumano, Charisii auctore). Sur le même sujet, voir aussi J. W. Beck, *Studia Gelliana et Pliniana* (Leipzig, 1892).

(5) *Zur Geschichte der Lehre von den Redetheilen bei den lateinischen Grammatikern* (Leipzig, 1893), p. 1-13 ; p. 82-89 ; p. 89-97.

(6) *De scriptis Caeli Aureliani methodici Siccensis*. Bonn, 1892, in-8°, 52 pages.

rattacher à l'Afrique un certain nombre d'écrivains dont l'origine nous est inconnue, mais dans les œuvres desquels on retrouve ces caractères : Aulu-Gelle, Minucius Felix, Papinien, etc. Cependant, dans ce genre de recherches, les écrivains ne sont pas toujours des guides très sûrs : leur manière d'écrire peut être influencée par l'imitation d'auteurs antérieurs, par le désir de s'exprimer en une langue pure, par leur instruction, supérieure à celle des gens qui les environnent. Pour connaître la langue populaire parlée dans chaque province, c'est avant tout aux inscriptions, émanées des gens du peuple, qu'il faut s'adresser. C'est ce qu'a fait, pour l'Afrique, M. Kuebler, dans un important article de l'*Archiv fuer lateinische Lexikographie* (1). Il résulte de son étude que le latin des inscriptions africaines ne présente pas autant de caractères propres qu'on pourrait le croire. Pour la déclinaison, la conjugaison et la syntaxe, les irrégularités qu'on y rencontre se retrouvent dans le latin vulgaire des autres pays. Pour la formation des mots, on remarque une prédilection pour les noms propres en *osus*, en *ica*, en *itta*, pour les formes adjectives en *icius* et en *alis*. Pour le style, les inscriptions nous montrent, comme les auteurs, la redondance africaine, *tumor africus*, l'usage du pléonasme dans les épithètes et les phrases consécutives. Pour le vocabulaire, on trouve des mots grecs assez fréquemment, puis des mots latins qui semblent spécialement usités en Afrique : *adunare*, *ampliatio*, *competens* (dans le sens de grand), *congentilis* et autres formes en *con —*, *cupula*, *depost*, *exaltare*, *filii* (dans l'acception de *liberi*), *gremium* (dans le sens de *gerbe d'épis*), *hospitium* (dans le sens de *maison*), *insilire*, *jugiter* (dans le sens de *toujours*), *teloneum*, etc. Cette langue des inscriptions d'Afrique a surtout des points de contact avec celle des plus anciennes traductions latines de la Bible, œuvres essentiellement populaires, celle des premiers Pères de l'Église occidentale qui sont libres de préoccupations littéraires, surtout des Pères africains, celle de Pétrone, c.-à-d. du latin vulgaire de la Campanie, de certains juristes,

(1) VIII, 1893, p. 161-202 (Die lateinische Sprache auf afrikanischen Inschriften).

Scaevola, Papinien, Ulpien, Paul, qui ont accueilli un certain nombre de mots et d'expressions vulgaires et qui se sont formés à une époque où l'africain Fronton servait de modèle aux étudiants. — En somme, l'on n'a pas tort de vouloir reconnaître certains caractères propres au latin africain, mais il faut se garder de les exagérer, et l'on doit procéder dans ces études avec une extrême prudence. Faute de connaître le langage vulgaire usité ailleurs, on risque de prendre pour africaines une forme, une tournure qui, d'une manière générale, appartiennent au latin populaire. On doit aussi ne pas oublier que certaines particularités communes aux auteurs africains ayant vécu à la fin du second siècle et au troisième peuvent tenir, non pas à leur origine africaine, mais au fait qu'ils appartiennent à une période déterminée du développement de la langue latine : il ne faut pas confondre le temps et le lieu.

§ 140. — J'ai parlé, dans ma précédente chronique (1), de l'*Appendix Probi*, contenant une longue liste de mots sous deux formes (forme correcte, forme vicieuse à éviter), liste que plusieurs savants regardent comme ayant été faite à Carthage (2). M. Ullmann lui a consacré une longue étude (3). Il ne pense pas que cette liste puisse être considérée comme une œuvre d'un seul jet, signalant les vices de prononciation d'une époque et d'un pays déterminé. Il montre, en effet, l'identité d'un assez grand nombre de corrections avec des remarques faites par Probus et d'autres grammairiens qui dépendent de Probus soit directement, soit indirectement : il semble que le compilateur de la liste se soit servi d'un travail dans lequel était utilisé l'*Ars minor*

(1) § 108.

(2) Je dois faire remarquer cependant que, sur des observations de M. Schulze (*Zeitschrift fuer vergleichende Sprache*, XIII, 1892, p. 138), M. Kuebler a à peu près renoncé à considérer comme proprement africaine la forme *mascel*, qui lui paraissait un bon argument en faveur de l'origine africaine de la liste (*Archiv fuer lateinische Lexikographie*, VIII, 1893, p. 449, note) : voir à ce sujet le § 108 de ma précédente chronique.

(3) *Romanische Forschungen, Organ fuer romanische Sprachen und Mittellatein*, VII, 1892, p. 145-226 (Die Appendix Probi).

de Probus. Cette première série de corrections ne porte pas sur des fautes grossières de dialecte, mais sur des formes usitées même parmi les gens instruits, et cependant condamnées par une école de grammairiens. D'autre part, à côté de ces corrections qu'on peut qualifier de savantes, il en est d'autres qui visent de lourdes fautes de prononciation populaire et qui paraissent personnelles à l'auteur de la liste. M. Ullmann pense donc que nous avons là le travail d'un écolier qui ferait des études assez sérieuses de grammaire, mais qui aurait en même temps à se débarrasser de graves défauts de prononciation. Comme l'examen du vocalisme de cette liste a amené M. Ullmann à de nombreux rapprochements avec les dialectes de l'Italie du sud, il ne serait pas éloigné (sans vouloir rien affirmer cependant) de voir en cet élève un Campanien. Quant à l'école où l'élève aurait étudié, ce serait, selon M. Ullmann, l'école des pages du *Vicus capitis Africae* au mont Célius, à cause de la mention du *Septizonium*, du *Vicus capitis Africae* qui lui paraissent ne convenir qu'à Rome ; pour la mention du *Vicus stabuli proconsulis*, il l'explique en faisant remarquer que Septime-Sévère attachait une grande importance au titre de proconsul et ne le déposait jamais, même quand il séjournait à Rome : il s'agirait donc d'une localité de Rome. M. Ullmann en conclut, en outre, que la liste est du temps de Septime-Sévère. Pour lui, elle n'a rien à voir avec l'Afrique. — Les arguments invoqués par M. Ullmann pour soutenir l'origine romaine de la liste sont très faibles. D'une part, il faut se rappeler, au sujet du *Vicus capitis Africae*, que les noms de localités empruntés à la topographie de Rome étaient fréquents dans les villes provinciales ; au sujet du *Septizonium*, que ce nom ne désigne pas exclusivement le Septizonium construit par Septime-Sévère au pied du Palatin et en face du Célius, mais qu'on l'a déjà retrouvé deux fois sur des inscriptions d'Afrique (1) ; au sujet du *Vicus stabuli proconsulis*, que, comme le fait remarquer M. Huelsen (2), le mot *proconsulis* employé d'une

(1) *C. I. L.*, VIII, 2,657 et 14,372.

(2) *Mittheilungen des archæologischen Instituts, Romische Abtheilung*, VII, 1892, p. 272.

façon absolue ne saurait désigner un empereur, et que d'ailleurs ce que M. Ullmann dit de la façon dont Septime-Sévère porta le titre de proconsul est inexact. D'autre part, la mention sur cette liste de noms propres africains, *Syrtis*, *Byzacenus*, *Capsensis*, à l'exclusion de noms propres d'autres pays, me paraît prouver son origine africaine ; car on n'explique pas suffisamment cette mention exclusive en faisant remarquer l'importance qu'eurent à Rome les choses africaines au temps de Septime-Sévère. M. Ullmann a, du reste, eu raison de montrer comment une partie de cette liste se rattache à la doctrine grammaticale de Probus et autres érudits : il me semble probable qu'elle a été composée dans une école de Carthage, plutôt par un maître que par un élève. Elle est, comme l'a fait remarquer M. Paris, antérieure au christianisme. Pour le vocalisme, elle peut présenter de nombreux points de contact avec les dialectes de l'Italie du sud, issus du latin vulgaire, mais si l'invasion arabe n'avait pas coupé court à ce qu'on pourrait appeler la langue romane africaine, nous aurions sans doute à constater des ressemblances bien plus grandes encore.

M. W. Fœrster (1) a donné une très bonne édition de cet *Appendix Probi*, édition reposant sur une étude minutieuse du manuscrit de Vienne, qui est du VII[e] ou du VIII[e] siècle. Il y a joint une reproduction photographique. M. Fœrster n'est pas disposé à admettre que cette liste ait été faite en Afrique ; il la croit plutôt l'œuvre de quelque maître du *paedagogium* du *Vicus Capitis Africae* à Rome, sans apporter du reste d'arguments nouveaux contre l'hypothèse de l'origine africaine (2).

(1) *Wiener Studien*, XIV, 1892, p. 278-322 (Die Appendix Probi).

(2) M. Fœrster croit qu'au lieu de *Vicus [s]tabuli proconsulis*, il convient plutôt de lire *Vicus tabul(a)e proconsulis*. Il n'admet pas à ce sujet l'explication que M. Ullmann donne du mot *proconsulis*, rapporté par ce savant à Septime-Sévère, mais serait porté à croire, avec M. Buecheler, qu'il s'agit d'une localité de Rome, se rapportant à quelque proconsul d'une époque antérieure. Cette hypothèse me paraît assez peu vraisemblable.

ANTIQUITÉS FIGURÉES. — MOBILIER (1)

§ 141. — MM. les officiers Privat, Choppard, De Bray et Hannezo ont découvert à Hadrumète un caveau funéraire orné de peintures, qui sont décrites brièvement par MM. Choppard et Hannezo dans le *Recueil de Constantine* (2), et d'une manière plus détaillée par M. Reinach, dans le *Bulletin du Comité* (3). Les unes sont décoratives (feuillages, rosaces, guirlandes), les autres représentent des personnages :

1° Un sujet peu distinct, peut-être un enfant couché. Au-dessus, l'inscription : « *Omnes amici et amatores, cum quibus semper b<a>ene vixi ! Et <i>statere pondus libr(a)e red(d)i(di). Valete !* » Ce qui semble vouloir dire, d'après M. Reinach : « J'ai donné le poids d'une livre dans la balance. »

2° Un personnage vêtu d'une longue tunique, debout derrière une table qui porte des verres et un petit baril. Devant la table, un autre personnage, levant un verre. Il semble que ce soit là la représentation d'un cabaret. L'inscription placée au-dessus est mutilée.

Dans un autre caveau, MM. Choppard et Hannezo ont aussi trouvé diverses peintures : l'une représente des vases pleins d'épis et de fleurs ; une autre, deux Amours entourés de fleurs ; une autre, des guirlandes et des fleurs ; une autre, une tête de femme ; une autre enfin, des personnages : un homme, monté sur un charriot attelé de deux mules, en tire des vases pleins qu'il passe à un autre personnage, un troisième les vide dans un grand récipient et un quatrième semble attendre la fin de cette besogne pour emporter le récipient : il s'agit peut-être d'olives.

(1) Voir aussi plus loin le chapitre des Musées. Conf., pour des statues et bas-reliefs, les §§ 59, 64, 124, 128, 129, 130 ; pour des lampes, le § 58.

(2) XXVII, 1892, p. 346-348 et deux planches.

(3) Année 1892, p. 456-460, planches XXIX-XXXI. Ces reproductions, gravées, sont faites d'après des aquarelles des auteurs de la découverte ; celles de Constantine sont des phototypies. Elles se complètent donc les unes les autres.

§ 142. — A Kourba (Curubis), M. Pradère a découvert plusieurs mosaïques dans un édifice qui semble être des thermes; sur l'une, on voit deux têtes couronnées de plumes de paon et, aux angles, des vases d'où sortent des pampres dont les enroulements enferment des oiseaux. Sur une autre, deux rinceaux s'échappant d'un bouquet de feuilles d'acanthe, dont les enroulements se terminent par des têtes d'animaux : cheval, bélier (?), taureau, sanglier (1).

§ 143. — On a trouvé à Oudena (Uthina), il y a près de cinquante ans, une belle mosaïque couvrant le fond et les parois d'un bassin et représentant Neptune, des Néréides, des Amours sur des dauphins, etc. (2). D'autres mosaïques ont été découvertes en ce lieu par M. le lieutenant-colonel Abria et par M. Gauckler. Une chambre, trouvée par M. Abria, offrait sur le seuil de la porte trois personnages désignés par leur nom : Fructus qui tient une coupe, Myro, qui, portant sur l'épaule une jarre, lui verse à boire, Victor qui porte une jarre semblable ; dans la chambre même étaient représentés quatre animaux : un cheval, un lévrier, un tigre et un singe. Une petite mosaïque, dégagée près de là, reproduit des masques de théâtre (3). — Dans des thermes, M. Gauckler a fait déblayer plusieurs mosaïques où l'on voit des scènes de pêche, de chasse et un enlèvement d'Europe, sujet que les mosaïques antiques reproduisent fréquemment (4).

§ 144. — M. Alois Riegl (5) rapproche la mosaïque de Neptune et d'Amphitrite, trouvée jadis à Constantine (6), de certains

(1) Gauckler, *Catalogue des objets entrés au musée Alaoui en 1892*, p. 5-6.

(2) Rousseau, *Revue archéologique*, III, 1846, p. 142-147 ; Doublet, *Musée d'Alger*, p. 52 et 97, planche XVII.

(3) Gauckler, *Catalogue des objets entrés au musée Alaoui en 1892*, p. 1-3.

(4) Perrot, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 382.

(5) Dans le volume intitulé *Eranos Vindobonensis*, p. 196 (avec une mauvaise reproduction).

(6) Delamare, *Exploration archéolog. de l'Algérie*, planche 139-146.

dessins d'étoffes égyptiennes de très basse époque, où l'on voit deux Amours dans une barque, l'un ramant, l'autre pêchant : il prouve ainsi que ces dessins ne se rattachent en rien à l'art de l'antique Égypte.

§ 145. — J'ai publié dans le *Recueil de Constantine* (1) une étude sur les deux mosaïques des Ouled-Agla et de Bougie, dont des reproductions lithographiques avaient été éditées précédemment par la Société archéologique (2). A ce travail est jointe la reproduction d'une mosaïque de Sétif, représentant la tête de l'Océan flanquée de quatre Néréides.

§ 146. — M. Reinach signale (3) une mosaïque récemment trouvée à Ténés : on y voit un chasseur accompagné d'un chien et tuant une panthère.

§ 147. — M. Gauckler mentionne divers morceaux de sculpture trouvés en Tunisie : 1° à Sfax, un fragment représentant une femme nue qui semble se débattre contre un satyre (4) ; 2° à Nabeul (Neapolis), un fragment de sarcophage représentant un génie funéraire s'appuyant sur une torche renversée (5) ; 3° à Grombalia, une statuette de Minerve et une statuette de Diane sur un cerf, découvertes par M. Sérive (6) ; 4° à Radès (Maxula) une statuette de Vénus (type de la Vénus de Médicis),

(1) XXVII, 1892, p. 230-247. Je me permets d'insérer ici deux corrections à cet article : 1° p. 246, lignes 4-5 à partir du bas, lire : « dans le cadre qui l'entoure, des dauphins ; au-dessus, l'inscription OCIANVS ; » 2° p. 234, n. 5 : contrairement au doute exprimé à ce sujet, il y a un nimbe autour de la tête d'Apollon dans la mosaïque de Saint-Leu (voir la reproduction donnée dans La Blanchère, *Musée d'Oran*, pl. IV). — A propos de l'enlèvement de ce qui restait de la mosaïque des Ouled-Agla, j'aurais dû dire que cette opération a été habilement faite par M. Wierzejski.

(2) Voir *Chron.*, *1891*, § 92.

(3) *Bulletin du Comité*, 1893, p. 81. Conf. *Chron. 1892*, § 112.

(4) *Catalogue des objets entrés au Musée Alaoui en 1892*, p. 12.

(5) *Ibid.*, p. 3.

(6) P. 4.

découverte par M. Henry (1) ; 5° à El-Alia (Uzalis), une statue de femme drapée (2) ; 6° à Chaoud-el-Battel (près de Medjez-el-Bab), deux statues d'homme drapées et un tympan dans lequel se voit un buste de déesse tenant une corne d'abondance, découverts par M. Bouyac (3) ; 7° à El-Abd, près de Bou-Ftis (contrôle de Medjez-el-Bab), un fragment de bas-relief représentant la légende d'Actéon, découvert par M. Sadoux (4).

§ 148. — Dans son rapport sur sa mission de 1885, M. Saladin décrit et reproduit : 1° une statue d'empereur (en cuirasse) et une statue d'impératrice (les têtes manquent), trouvées jadis entre Bordj-Messaoudi et le Kef (5) ; 2° divers morceaux de sculpture du Kef : un fragment d'une statue qui représentait peut-être Rome divinisée ; des fragments de deux statues municipales ; deux têtes d'homme, l'une du commencement du premier siècle, l'autre du second siècle, autant qu'il semble ; enfin une petite tête de déesse qui me paraît être une Vénus (6).

§ 149. — Dans le tome premier de la *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la Cour*, par M. Plantet (7), on trouve un renseignement intéressant l'archéologie. A la date du 5 mars 1685, le consul de Tunis, Claude Lemaire, écrit au marquis de Seignelay : « On a trouvé à Bône, en creusant dans les vestiges de la maison de saint Augustin *(sic)*, une statue de marbre représentant un jeune homme nu, assis sur une espèce de fauteuil de la même pierre ; il lui manque le petit bout du nez et on m'a assuré qu'elle était fort belle, qu'elle y est encore et qu'on pourrait l'avoir à bon marché. »

(1) P. 1.

(2) P. 8.

(3) P. 6-7. Conf. *Chron. 1892*, § 113.

(4) P. 7.

(5) *Nouvelles archives des Missions*, II, p. 554-555.

(6) *Ibid.*, p. 559-561 et planche XIV.

(7) P. 332 (Paris, Alcan, 1893).

§ 150. — J'ai publié dans la *Revue africaine* (1) le beau sarcophage trouvé récemment à Tipasa et représentant la légende de Pélops et d'Œnomaüs.

§ 151. — M. Collignon a signalé à la Société des antiquaires de France (2) une tête de Cherchel (au musée), tête en marbre qui est une réplique du type dont les copies les plus connues sont l'Apollon Choiseul-Gouffier et l'Apollon improprement appelé Apollon de l'Omphale.

§ 152. — D'après une communication de M. Brunet, M. Reinach décrit (3) une statue sans tête de jeune homme nu, conservée à Ténès. Il porte un chlamyde agrafée sur l'épaule droite et a à sa droite un bélier. C'est sans doute un Mercure.

§ 153. — Un petit bronze, trouvé à Mila et représentant un hibou perché sur une tortue, est signalé par M. Jacquot (4).

§ 154. — Dans un miroir trouvé à Bulla Regia et publié dans les *Collections du musée Alaoui* (5), M. Vercoutre (6) reconnaît Ulysse prenant congé d'Alcinoüs et de Nausicaa, en présence d'Athéna. Le rapprochement de l'image de ce miroir avec un bas-relief du musée de Pesth me paraît prouver qu'il s'agit, comme l'a pensé M. Reinach (7), de la rencontre d'Hélène et de Ménélas pendant le sac de Troie. Le jeune homme qui se voit sur ce miroir n'a nullement le type que l'art antique prête à Ulysse et le personnage placé derrière lui paraît être un homme, plutôt que la déesse Athéna. Les ornements gravés sous cette

(1) XXXVII, 1893, p. 52-55, avec une reproduction insuffisante.

(2) *Bulletin des antiquaires*, 1892, p. 256-258. J'avais déjà dit un mot de cette tête dans ma chronique de 1891, § 129.

(3) *Bulletin du Comité*, 1893, p. 81-82.

(4) *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 343.

(5) P. 85-96 (article de M. Reinach). Conf. *Chron. 1891*, § 103.

(6) *Revue archéologique*, XXI, 1893, p. 80-85.

(7) Voir note 5.

scène, à l'effet de remplir un espace vide, sont des postes : on ne peut y voir de proues des navires, comme le croit M. Vercoutre.

§ 155. — Une grande patère trouvée près de Tipasa, au pied du mont Chenoua, est entrée au Louvre par les soins de M. Waille. Elle est en argent, dorée par places, et elle est couverte de figures au repoussé : sur le manche, Neptune; sur le pourtour, des pêcheurs. Le style semble indiquer le troisième siècle environ après Jésus-Christ. Par-dessous, ont été apposées des contremarques byzantines, donnant les noms des saints André, Cosmas, Jean, etc. (1).

§ 156. — On vient de découvrir une autre patère en argent plaqué d'or dans les travaux du port de Bizerte (2).

§ 157. — A Souse, on a trouvé un trésor contenant un millier de pièces en argent et en or des Antonins (3).

§ 158. — M. Demaeght publie (4) un poids pour peser la monnaie, *exagium solidorum*, d'une demi-livre ou trente-six sous : il a été trouvé à Dellys (5).

§ 159. — Différentes terres cuites et lampes de Souse, données au Musée Alaoui par MM. Choppard et Hannezo, sont signalées par M. Gauckler (6). Terres cuites : dieux Bès, des Vénus,

(1) Waille, *Bulletin du Comité*, 1893, p. 83-90. — Conf. Perrot, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 7-8.

(2) Perrot (d'après Gauckler), *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 382.

(3) Perrot (d'après Gauckler), *ibid.*

(4) *Bulletin d'Oran*, XII, 1892, p. 551-552.

(5) Pour des exagia analogues, trouvés en Afrique, voir *C. I. L.*, 10,482 ; 10,964 ; Delattre, *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, XVIII, 1883, p. 53 et suiv. ; Mougel et Papier, *Comptes rendus d'Hippone*, XXIII, 1886, p. 21 ; Héron de Villefosse, *Bulletin des antiquaires de France*, 1882, p. 274 et Farges, *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, XVIII, 1883, p. 81.

(6) Gauckler, *Catalogue des objets entrés au musée Alaoui en 1892*, p. 12.

un enfant luttant contre une oie, etc. Lampes : Diane, la Fortune, la Victoire, des animaux divers.

§ 160. — Lampes de Tozeur données au même musée par M. Du Paty de Clam : buste de Diane, Hercule et le sanglier d'Erymanthe (1).

§ 161. — Un moule en terre-cuite trouvé à Cherchel et publié par M. Waille (2) représente un sanglier, d'un bien mauvais art.

§ 162. — Le P. Delattre publie (3) des marques grecques ou latines trouvées à Carthage en 1891-1893 et tracées sur des briques, sur des anses d'amphores, sur des lampes, sur des poteries rouges fines, sur de grands vases de terre commune, sur deux cornalines (4).

§ 163. — Le même savant a donné un catalogue de camées et d'intailles trouvés dans ces dernières années à Carthage (32 numéros) (5).

Époque chrétienne

HISTOIRE, LITTÉRATURE (6)

§ 164. — Mgr Toulotte (7) a entrepris une édition française de la première partie du grand ouvrage de Morcelli, *Africa*

(1) Gauckler, *l. c.*, p. 13.

(2) *Bulletin du Comité*, 1892, p. 463-465.

(3) *Mélanges de l'École française de Rome*, XIII, 1893, p. 31-46.

(4) Pour d'autres marques d'amphores découvertes récemment à Carthage, voir plus haut, § 61.

(5) *Bulletin des Musées*, 1891, p. 16-18.

(6) Le titre d'un petit livre de M. Jean de Prats, *L'Église africaine ancienne et moderne* (Mame, 1892), ne doit pas tromper sur son contenu. Il ne parle que des missionnaires du moyen âge et des temps modernes et de la restauration des sièges épiscopaux dans notre siècle.

(7) *Géographie de l'Afrique chrétienne. Proconsulaire.* Typographie

christiana, partie qui comprend l'énumération des évêchés avec ce que l'on sait sur chacun d'eux. L'ouvrage de Morcelli est devenu très rare et coûteux. En outre, les récentes découvertes archéologiques ont permis de retrouver la forme exacte d'un grand nombre de noms de lieux indiqués dans les documents ecclésiastiques et de déterminer leur position. Le travail de Mgr Toulotte, fait avec beaucoup de soin, rendra donc de grands services.

L'auteur a renoncé au plan de Morcelli qui comprend dans une même suite alphabétique tous les évêchés des diverses provinces de l'Afrique du Nord. Il procède province par province, division plus commode pour la publication et aussi pour l'étude. Dans un premier volume, il énumère les évêchés de la Proconsulaire. Par ce mot, il n'entend pas la province administrative de Proconsulaire telle qu'elle fut constituée après la réorganisation provinciale de Dioclétien (elle s'étendit alors à l'ouest jusqu'à Calama et Theveste inclusivement) (1); il s'agit de la province ecclésiastique de Proconsulaire, telle que nous la connaissons par la liste de 484 (2), province qui, du côté de l'ouest, comprenait les villes de Bulla Regia et de Naraggara, mais laissait à la Numidie ecclésiastique Calama, Thagura, Thagaste, Madaura, Tipasa, Thubursicum Numidarum, Theveste (3). Cette manière d'envisager la Proconsulaire est parfaitement fondée dans un ouvrage d'histoire ecclésiastique; il nous semble seulement que Mgr Toulotte eût bien fait de mettre en tête de

Oberthur, Rennes-Paris, 1892, in-8°, 400 pages. [L'éditeur est Poussielgue; le nom de l'auteur a été indiqué après coup sur les exemplaires mis en vente].

(1) Voir *C. I. L.*, p. 1576.

(2) Mgr Toulotte, comme M. Schmidt, admet la date de 482, indiquée par M. Mommsen et qui résulte en effet de l'en-tête de la liste « *anno sexto regis Hunerici.* » Mais ce mot *sexto* est manifestement une erreur et doit être remplacé par *octavo* : conf. Victor de Vite, III, 4 et II, 9, édition Petschenig. M. Schwarze (*Untersuchungen ueber die æussere Entwicklung der afrikanischen Kirche*, p. 162) a déjà fait cette remarque.

(3) Voir à ce sujet Schwarze, *l. c.*, p. 20 sq.

son livre quelques pages dans lesquelles il eût expliqué la chose. Il les réserve peut-être pour les fastes épiscopaux de la province de Numidie.

Pour les limites de la Proconsulaire et de la Byzacène, Mgr Toulotte n'est pas tout à fait d'accord avec M. Schmidt dont il n'a pas pu du reste connaître les conclusions, le supplément du *Corpus* ayant paru quand son volume était presque entièrement imprimé. Il y a lieu de rattacher à la Byzacène un certain nombre d'évêchés que l'auteur place en Proconsulaire : Uzappa (1), la Furni qui se trouvait à Henchir-Boudja (2), Zama Regia (que M. Schmidt place, je crois avec raison, à Sidi-Amor-Djedidi) (3), Muzuc (4); sans doute aussi les civitates Urusitana (5), Vazitana Sarra (6) et Botriana (7).

Mgr Toulotte connaît bien les inscriptions de la Tunisie (8) et complète ainsi très utilement les indications de Morcelli. Mais puisque l'auteur (qui du reste n'a pas signé son livre) dit trop modestement que son travail n'est au fond qu'une traduction de l'ouvrage de ce savant, il aurait peut-être bien fait de mettre

(1) *C. I. L.*, p. 1231.

(2) *C. I. L.*, p. 1241.

(3) *C. I. L.*, p. 1240.

(4) *C. I. L.*, p. 1244. Les évêques Januarius et Restitutus, indiqués à ce sujet par Mgr Toulotte (p. 219) ont sans doute occupé ce siège. Quant à Félix, qui était certainement évêque dans la province de Proconsulaire, il est qualifié de *Muzuensis*. Il ne s'agit pas de la même ville que Muzuc en Byzacène, car il n'y a aucune raison d'admettre qu'au sud la frontière de la province ecclésiastique de Proconsulaire ne se soit pas confondue avec la frontière administrative établie par Dioclétien.

(5) *C. I. L.*, 1339. L'évêque de Proconsulaire Quintianus, qualifié d'*Urcitanus*, ne paraît donc pas lui appartenir.

(6) *C. I. L.*, p. 1237.

(7) En effet Segermes, située au nord de cette ville, faisait déjà partie de Byzacène (*C. I. L.*, p. 1164).

(8) Je trouve même qu'il fait à beaucoup d'entre elles un honneur excessif en les reproduisant in-extenso et en capitales : pour le sujet traité, elles n'ont en général d'autre intérêt que de donner un nom de ville.

entre crochets ses très nombreuses additions. Je me permettrai de lui adresser une autre critique générale. « Pour ne pas fatiguer inutilement le lecteur (1) », il n'a pas transcrit les noms par lesquels sont désignés les différents évêchés dans les documents ecclésiastiques qui nous sont parvenus (2). Or ces noms sont loin de se présenter avec la même forme dans ces divers documents et même dans les divers manuscrits d'un même document ; ils concordent rarement d'une manière parfaite avec ceux qu'offrent les inscriptions. Il était, je crois, nécessaire de les donner pour qu'on pût se rendre compte du degré de probabilité ou de certitude que présentent les identifications proposées. Je fais en note quelques observations de détail (3).

(1) P. 290.

(2) On trouve, il est vrai, à la fin du volume l'indication des évêchés énumérés dans les différentes listes ecclésiastiques, avec les noms des évêques. Mais ces listes y sont publiées en français et comme elles ne suivent pas l'ordre alphabétique, les recherches y sont peu commodes.

(3) P. 5 sq. Quoiqu'il ne le dise pas expressément, l'auteur ne semble pas éloigné de croire que l'Église d'Afrique ait été d'origine apostolique et il fait quelques additions à Morcelli dans ce sens. On ne trouve pas un texte sérieux en faveur de cette opinion ; l'origine romaine de l'Église d'Afrique me paraît au contraire certaine. — P. 13. Mgr Toulotte serait disposé à faire remonter très haut l'époque d'Agrippin, évêque de Carthage, qui tint un concile sur le baptême des hérétiques ; il dit même à ce sujet : « le nom d'Agrippin paraîtrait marquer le premier siècle, car la coutume était alors de prendre le nom des princes régnants », phrase malheureuse qui contient plusieurs erreurs. Sur la date du concile d'Agrippin, voir au contraire le § 165 de cette chronique. — P. 16 sq. Il n'était peut-être pas nécessaire de reproduire les chapitres de Morcelli sur la géographie de l'Afrique d'après Pline l'Ancien et sur les mœurs des Africains ; à vrai dire, ce sont des hors-d'œuvre. — P. 36. Il est inexact de dire que les procurateurs chargés d'administrer les provinces furent dits *procurateurs d'Auguste* pour les distinguer des autres procurateurs. — P. 41. La Tripolitaine manque au contraire sur la liste de Vérone. — P. 45. Le texte de Lampride ne me paraît pas bien interprété. — P. 47. Lisez : après *cinquante* ans de règne (au lieu de *trente-huit*). — P. 114. L'auteur ne me paraît pas avoir prouvé qu'Abtunga fût proche de Thignica. — P. 123. Les ruines d'Apisa-la-Grande se trouvent au *sud* d'Avitta Bibba. — P. 138. Lire *Laon*, et non *Lyon*. — P. 244. Le fragment d'architecture indiqué à cet endroit est de nature purement décorative : rien n'indique qu'il ait appartenu à un édifice chrétien. — P. 256. Pour le municipium Sululitanum, compléter ce que dit l'auteur par les indications données au *Corpus*, p. 1270. — P. 257. L'identification de Tabbora avec Henchir-Tembra, ruine voisine de Bisica (conf. p. 146) me paraît très vraisemblable. — P. 273. A propos du nº 882 du Corpus, le mot Hymetii qui surmonte l'inscription est mal compris : c'est le surnom le plus usité du personnage. — P. 282. « Teboursouk est situé à dix kilomètres au sud-ouest de Thugga. » C'est en réalité le contraire. La Thubursica de Ptolémée est *Thubursicum Numidarum* (voir *C. I. L.*, p. 1473). — P. 291. Rien ne me paraît prouver que Souk-el-Gemma représente la cité de Tigimma. D'ailleurs Souk-el-Gemma semble s'être trouvée sur le territoire de l'ancienne Byzacène (conf. *C. I. L.*, p. 1230). — P. 297. Il est vraisemblable, au contraire, qu'Isidore a raison de dire que Victor de Tonnenna révisa la chronique de Prosper [jusqu'à l'année 444, date à laquelle commence le propre travail de Victor]. — P. 300. Il est, en effet, intéressant de remarquer : 1º d'une part, qu'il y avait dans le municipe situé à Henchir-Boucha ou — ce que Mgr Toulotte aurait pu ajouter — Henchir-Tourouza ou Tourza (voir aux nºs 826, 828, 839 du *Corpus*) une famille importante, les Magniliani, dont un des membres fut flamine perpétuel et curateur de la cité ; 2º d'autre part, que l'évêque Félix de Tubuza fut arrêté sous Dioclétien par un certain Magnilianus, curateur de la cité. Il est bon cependant d'observer que la forme *Tubuza* est loin d'être certaine : voir les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, LVIII, p. 624 (24 octobre). Il y aurait lieu aussi de réviser de nouveau le nº 822 du *Corpus*, sur lequel M. Schmidt (p. 1271) a lu TVRCIT..., mot qui désignerait la ville antique située à Henchir-Boucha.

§ 165. — Dans un compte rendu de l'ouvrage de M. Schwarze sur l'Église africaine (1), M. C. Schmidt (à la suite de M. Harnack) place vers 230-240 le premier concile connu d'Afrique, qui, sous la présidence d'Agrippinus, évêque de Carthage, réunit des évêques de la Proconsulaire et de Numidie (2). Il semble en effet résulter de la comparaison de deux textes de Tertullien que ce concile fut postérieur à la publication du traité *De jejunio* et antérieur à celle du *De pudicitia*.

M. Schmidt ne croit pas qu'il y ait lieu d'admettre dans ce concile la présence d'évêques de la Maurétanie.

(1) Conf. *Chron. 1892*, § 138.

(2) *Gœttingische gelehrte Anzeigen*, 1893, p. 240.

§ 166. — M. F. Goerres a étudié les rapports de l'Église et de l'État sous les Vandales dans un long article (1) qui sera utile, bien qu'il ne contienne pas grand'chose de nouveau. L'auteur connaît bien les sources et les travaux antérieurs. Il montre avec raison que, sauf sous Thrasamond, ce « Julien arien », les persécutions dirigées par les Vandales contre les catholiques n'eurent pas seulement pour cause la foi religieuse de ces derniers. Ils virent aussi en eux des traîtres pactisant plus ou moins ouvertement avec l'empire d'Orient. C'est pourquoi les persécutions cessaient ou se ravivaient selon que les rois Vandales étaient en paix ou en guerre avec Byzance, selon que l'hérésie ou l'orthodoxie triomphait à la cour d'Orient.

§ 167. — Dans une note de la *Zeitschrift fuer wissenschaftliche Theologie* (2), M. F. Gœrres combat un jésuite, le P. Paul von Hœnsbrœch, qui a voulu démontrer la réalité du célèbre miracle des langues coupées de Tipasa (sous le roi Vandale Hunéric, en 484). Je n'ai trouvé rien de neuf dans cette note.

§ 168. — M. H. Gelzer publie (3) une liste de villes métropolitaines et d'évêchés placés sous l'obédience du patriarche d'Alexandrie, liste datant de la seconde moitié du sixième siècle ou du commencement du septième (*Notitia Alexandrina*, déjà éditée par Pococke. Chose digne de remarque : la dixième province ecclésiastique indiquée est l'Afrique du Nord, avec Carthage pour métropole (Καρχηδὼν μητρόπολις μεγάλη τῆς Λιβύης τῆς δυτικῆς), et quarante et un évêchés répartis entre la Proconsulaire, la Tripolitaine, la Byzacène, la Numidie, la Maurétanie Sitifienne, la Maurétanie Césarienne, la Maurétanie Tingitane. L'indication des évêchés africains tient à ce que le patriarche des melchites, desquels ce document émane, prétendait rattacher la région en

(1) *Deutsche Zeitschrift fuer Geschichtswissenschaft*, X, 1893, p. 14-70 (Kirche und Staat im Vandalenreich, 429-534).

(2) XXXVI, 1893, p. 494-500 (Das angebliche Wunder von Tipasa).

(3) *Byzantinische Zeitschrift*, II, 1892, p. 22-34. (Ungedruckte und wenig bekannte Bistuemerverzeichnisse der orientalischen Kirche.)

question à son obédience. — D'après certaines particularités d'orthographe, il est probable que le rédacteur s'est servi, pour cette partie de son œuvre, d'un document latin. Cette liste est d'ailleurs très incomplète : par exemple Theveste manque. M. Gelzer est porté à croire qu'elle a été copiée sur la liste des signataires d'un concile de l'Afrique du Nord de l'époque byzantine, concile dont les actes, ou du moins les signatures, ne nous seraient pas parvenus.

§ 169. — Dans la première partie de son histoire de la littérature chrétienne jusqu'à Eusèbe, qui est un chef-d'œuvre d'érudition, M. A. Harnack dresse l'inventaire des écrits conservés ou perdus, énumère les manuscrits, indique les témoignages anciens concernant chaque auteur (1) : c'est un instrument de travail indispensable. Le chapitre VII (écrits latins de l'Occident à l'exclusion de Rome) ne s'occupe guère que d'écrits africains : Tertullien, saint Cyprien (2) (œuvres authentiques et non authentiques), Commodien, Arnobe, Lactance, documents relatifs au donatisme. Dans le chapitre X, partie 3 (actes des martyrs) sont indiqués les actes authentiques des martyrs d'Afrique : martyrs Scillitains, saintes Perpétue et Félicité, saint Cyprien, saints Jacques, Marien, etc., saints Montan, Luc, etc., saint Maximilien de Theveste, saint Marcel de Tanger, saint Cassien de Tanger, saint Félix de Carthage, saint Saturnin et les martyrs d'Abitine, sainte Crispine.

§ 170. — Le récit de la sainte et celui du martyr Saturus, incorporés dans les actes de sainte Perpétue, offrent un emploi constant des conjonctions *et* et *tunc*, pour indiquer l'idée de con-

(1) A. Harnack, *Geschichte der altchristlichen Litteratur bis Eusebius*. Erster Theil. Die Ueberlieferung und der Bestand. Bearbeitet unter Mitwirkung von Erwin Preuschen. Leipzig, Hinrichs, 1893, in-8°, LXI et 1021 pages.

(2) Voir aussi dans la préface, p. LIV-LV, des observations très justes sur la place considérable qu'ont tenue les écrits de saint Cyprien dans la littérature chrétienne primitive.

sécution. M. Haymann (1), invoquant l'exemple de l'hébreu, y voit une habitude punique. Il présente quelques observations et corrections à certains passages du texte latin de ces actes, en se servant du texte grec, dont il admet la postériorité. Il y est question d'une porte de l'amphithéâtre appelée *Sanavivaria :* c'est selon lui la traduction d'un mot punique (la porte de bon augure). Je ferai remarquer que ce nom paraît s'opposer à celui de (porta) *Libitinensis* (2), lequel n'a rien de punique.

§ 171. — Dans un article sur l'*Apologétique* de Tertullien (3), M. John E. B. Mayor publie une longue série de rapprochements avec d'autres écrits de cet auteur et avec d'autres écrivains chrétiens, ainsi que d'éclaircissements à différents passages.

M. E. Nœldechen, qui paraît s'acharner sur Tertullien, étudie dans un article de quarante pages les sources du petit écrit des *Spectacles* (4). Cet article est assez mal composé, peu précis, souvent délayé et en dehors du sujet. M. Nœldechen, s'occupe non seulement des auteurs que Tertullien cite (Calpurnius Piso, Varron, Suétone, Virgile, Timée, Stésichore, un certain Hermateles qui pourrait bien s'être appelé en réalité Demoteles), mais aussi de ceux dont il *a pu* se servir, et les raisons qu'il donne pour conclure à l'emploi de ces auteurs ne sont nullement convaincantes.

M. G. Esser a publié sur la psychologie de Tertullien un livre qui pourrait être mieux ordonné, mais qui témoigne d'une connaissance très approfondie des traités de cet écrivain (5).

(1) *The classical Review*, VI, 1892, p. 386-387 (Somes notes on the passion of St Perpetua).

(2) Porte par laquelle on faisait sortir les cadavres des gladiateurs tués.

(3) *Journal of Philology*, XXI, 1893, p. 259-295 (Tertullian's Apology).

(4) *Philologus, Sechster Supplementband*, 1891-1893, p. 727-766. Depuis, M. Nœldechen a encore écrit sur le *De Spectaculis* un article dont je parlerai dans ma prochaine chronique.

(5) *Die Seelenlehre Tertullians*. Paderborn, Schœningh, 1893, in-8°, 234 pages.

Tertullien connaît les différents systèmes philosophiques, il ne croit pas que tout soit erreur dans ces systèmes, et il a pour le stoïcisme une véritable estime. Cependant il n'est pas, à proprement parler un philosophe, philosophant pour philosopher ; avant tout, il est un croyant, il pense que ce que la Révélation enseigne doit être pour le chrétien en dehors de toute discussion. — Mais il n'y a pas pour lui opposition entre la raison et la foi : il admet l'usage de la raison pour établir contre les adversaires du christianisme certaines vérités, pour réfuter les faux systèmes qui contredisent ou altèrent les données de la Révélation. Ce ne sont pas surtout les païens qu'il combat, mais les hérétiques, les gnostiques, qui tendent à remplacer la religion révélée par une religion philosophique d'essence païenne. C'est ainsi que Tertullien est amené à philosopher.

Il insiste surtout sur l'unité absolue et l'indivisibilité de l'âme, dont la substance, complète dès le moment où l'homme est conçu, est immuable et qui est à la fois le principe de la vie, de la sensibilité et de l'intelligence, fonctions distinctes mais intimement liées. Incapable de se représenter un être réel sans corps, Tertullien admet que l'âme est un corps, pourvu de propriétés corporelles, formes, dimensions, couleur même, du reste un corps d'une espèce particulière (*corpus sui generis*), bien différent de la matière. L'âme, image de Dieu, est par cela même immortelle. — Elle se sent elle-même (Tertullien ne dit pas si c'est par instinct ou par raison), ce qui garantit l'identité personnelle. Elle acquiert les connaissances, soit par les sens dont l'intelligence doit critiquer les données, soit par l'intelligence, par l'*animus*, *officium* de l'*anima*, sans collaboration directe du corps. Elle n'a pas d'idées innées, mais elle possède l'aptitude d'acquérir immédiatement, sans réflexion, certaines connaissances, avant tout la connaissance de Dieu. Dans quelques circonstances, elle peut concevoir ce qui d'ordinaire lui échappe, et c'est la *divinatio*. — Comme image de Dieu, elle est libre et portée au bien, mais étant une image affaiblie de Dieu, elle est contingente, imparfaite, elle n'est pas nécessairement bonne ; d'ailleurs pour que sa liberté existe, il faut qu'elle puisse choisir le mal. — Il y a dans l'homme deux substances entièrement

différentes, le corps et l'âme, mais elles sont si intimement liées que la nature humaine est une; l'âme, dont le corps est l'instrument nécessaire, est répandue dans tout le corps, mais le centre de l'âme, la partie qui la dirige, a son siège dans le centre du corps, dans le cœur qui est l'*arx animae*. — Toutes les âmes sont nées d'une seule âme, tous les corps d'un seul corps. L'âme du premier homme a été un souffle de la respiration de Dieu, *flatus factus ex spiritu Dei*; ce *flatus* s'est transmis d'homme en homme par voie de génération; dans la semence de l'homme, il y a à la fois un *semen animale* et un *semen corporale*, distincts, mais intimement unis : le péché originel a été ainsi transmis par Adam aux âmes humaines. Tertullien ne paraît pas voir de contradiction dans cette hypothèse d'une âme simple et indivisible détachant d'elle une semence.

D'une manière générale on peut faire deux reproches à Tertullien. Que comme croyant, il accepte les données de la Révélation, rien de mieux, mais comme philosophe il a tort de les faire intervenir dans un domaine appartenant à la raison seule. D'autre part, il n'a pas su, comme philosophe, se dégager entièrement de l'influence du stoïcisme, en particulier dans sa doctrine de la corporalité de l'âme, qui ne lui permet pas d'expliquer d'une manière satisfaisante la distinction et les rapports mutuels de l'âme et du corps. — De plus, comme nous l'avons dit, il n'a en philosophant d'autre but que de réfuter les erreurs des philosophes et des gnostiques, se trouvant lui-même en possession de la vérité par la Révélation; aussi, dans le feu de la discussion, les expressions dont il se sert semblent-elles souvent dépasser sa pensée (1).

§ 172. — Deux listes très anciennes des œuvres de saint Cyprien ont été étudiées par M. C.-H. Turner (2). 1° Dans la vie du saint par son contemporain Pontius se trouve une énumération de celles des principales œuvres de Cyprien dont les chrétiens auraient été privés, si l'évêque de Carthage, au lieu de se cacher pendant la persécution de Dèce, avait alors subi le martyre. Cette énumération n'est pas une liste de titres d'ouvrages, mais une sorte de paraphrase qui en indique en quelques mots les sujets. M. Turner ne pense pas que le *de laude martyrii* y soit visé; du reste ce traité, qui paraît africain et du milieu du troisième siècle, n'est pas, selon lui, de Cyprien. Cette énumération ne comprend pas non plus les traités *Quod idola dii non sint* et *Testimonia ad Quirinum*, peut-être omis parce que Cyprien les composa avant la persécution de Dèce. L'ordre dans lequel les écrits du saint sont cités par Pontius est celui de leur composition : *Ad Donatum*, *De habitu virginum*, *De lapsis*, *De unitate ecclesiae*, *De dominica oratione*, *Ad Demetrianum*, *De mortalitate*, *De opere et eleemosynis*, *De bono patientiae*, *De zelo et livore*, *Ad Fortunatum de exhortatione martyrii*. Cet ordre, Pontius le donne-t-il d'après ses propres informations? Ou bien d'après une édition des œuvres du saint? C'est la seconde hypothèse qui est la vraie, selon M. Turner. En effet, l'ordre donné par Pontius concorde exactement, sauf une ou deux exceptions, avec celui des meilleurs manuscrits. On fit donc un recueil des œuvres de saint Cyprien presque immédiatement après sa mort (1). — 2° M. Turner publie un catalogue des œuvres de saint Cyprien [déjà publié dans l'*Hermes*, XXV, 1890, p. 636], qui se trouve dans un manuscrit du neuvième siècle de la bibliothèque de Saint-Gall et qui se rattache au même archétype (liste faite en Afrique au quatrième siècle) que le catalogue du manuscrit de Cheltenham, datant du dixième siècle et édité précédemment par M. Mommsen : il sert à corriger le manuscrit de Cheltenham à certains endroits.

La partie de ce manuscrit de Cheltenham qui contient l'*index librorum canonicorum veteris et novi Testamenti* et l'*index* des œuvres de saint Cyprien avait été précédemment étudiée par

(1) A propos de Tertullien, je signalerai encore un compte rendu détaillé du travail de Van der Vliet, *Studia ecclesiastica, Tertullianus* (conf. *Chron.* 1892, § 130) par Klussmann, dans la *Wochenschrift fuer klassische Philologie* (année 1893), p. 145-149, 182-186.

(2) *The classical Review*, VI, 1892, p. 205-209 (Two early lists of S. Cyprian's works).

(1) Conf., pour tout cela, Harnack (*Geschichte der altchristlichen Litteratur*, p. 693), qui présente des observations semblables.

M. Sanday dans les *Studia biblica et ecclesiastica*, avec un appendice de M. Turner (1).

M. Wœlfflin a récemment revendiqué pour saint Cyprien le traité *De spectaculis* (2). Un élève de ce savant, M. Matzinger, soutient à son tour l'authenticité du *De bono pudicitiae* (3), dont la langue, cela n'est pas contestable, est très étroitement apparentée à celle de saint Cyprien, et où l'on retrouve un assez grand nombre d'imitations de Tertullien, écrivain cher, comme on le sait, à l'évêque de Carthage. M. Matzinger croit même pouvoir dater le *De bono pudicitiae* de l'époque de la retraite de saint Cyprien pendant la persécution de Déce, et exactement du mois d'octobre 250. — Au contraire, MM. Haussleiter (4) et Weyman (5) pensent que ces deux traités *(De spectaculis, De bono pudicitiae)* ne sont pas de saint Cyprien ; M. Weyman les attribue au schismatique Novatien, adversaire du pape Corneille (au milieu du troisiéme siécle), et lui aussi imitateur de Tertullien. — M. Harnack (6) croit qu'en tous cas l'auteur des deux traités est le même.

M. E. de Faye a essayé de montrer les influences qui ont formé saint Cyprien (7). Ce seraient les idées d'ordre qu'inspirait la vue de l'administration romaine ; le réveil général du sentiment religieux au troisiéme siécle ; l'ardeur de la foi, l'entraînement au martyre et la haine profonde des païens développés par la persécution ; la nécessité de combattre l'hérésie montaniste. Ces considérations sont entremêlées de quelques réflexions générales qu'on pourra trouver contestables, comme celle-ci : « Si l'empire s'est maintenu en dépit des mauvais empereurs, c'est grâce à

(1) Tome III, 1891 (Oxford, Clarendon press), p. 217-235.

(2) Voir *Chron. 1892*, § 131.

(3) *Des heiligen Thascius Caecilius Cyprianus Tractat De bono pudicitiae.* Nuremberg, imprim. Sebald, 1892, in-8°, 47 pages.

(4) *Theologisches Litteraturblatt*, 1892, p. 431-438.

(5) *Historisches Jahrbuch der Gœrresgesellschaft*, 1892, p. 737 sq., 1893, p. 330 sq.

(6) *Geschichte der altchristlichen Litteratur*, p. 717-718.

(7) *Revue de théologie et de philosophie*, XXVI, 1893, p. 105-116.

celles de ses institutions qui remontent aux temps de la république (1). »

§ 173. — Nous avons dit précédemment (2) que l'évêque auquel on doit le sermon *De Aleatoribus*, contre les joueurs, paraît s'être servi de saint Cyprien et avoir imité son style. Tel n'est pas l'avis de l'auteur d'un article paru dans la *Civiltà Cattolica* (3) : il pense que ce sermon est postérieur à saint Justin et antérieur à Tertullien.

§ 174. — On a publié récemment quelques leçons faites en 1868-1869 à la Sorbonne par Mgr Freppel, sur Commodien, Arnobe et Lactance (4). Ce sont surtout des analyses et des citations, entrecoupées de plusieurs remarques justes (par exemple sur le style d'Arnobe) et de polémiques religieuses assez vives, où l'auteur ne semble pas avoir toujours bien compris les idées de ceux qu'il combat.

§ 175. — Les attaques que dans ses livres IV-VI Arnobe dirige contre les mythes, les mystères, les temples, le culte des païens se retrouvent en grande partie dans le *Protrepticus* de Clément d'Alexandrie, et les ressemblances entre les deux auteurs sont souvent littérales. Ces ressemblances tiennent, non à l'emploi d'une source commune, mais à des emprunts faits directement par Arnobe à Clément, comme le montre avec raison M. A.

(1) Je n'ai pas eu à ma disposition l'article de M. Ernst, sur la doctrine de saint Cyprien au sujet du baptême des hérétiques (Zur Auffassung Cyprians von der Ketzertaufe), dans la *Zeitschrift fuer katholische Theologie*, 1893, p. 79-103.

(2) *Chron. 1892*, § 132.

(3) Série XIV, tome XI, p. 207-218. Je n'ai pas vu cet article, que je cite d'après l'analyse donnée dans le *Bulletin critique*, 1893, p. 378.

(4) *Commodien, Arnobe, Lactance et autres fragments inédits.* Paris, Rétaux, in-8°. — Les études sur les trois Pères africains occupent les 148 premières pages du livre. L'étude sur Lactance est inachevée : l'auteur n'y parle que du *De opificio Dei* et du *De mortibus persecutorum.*

Rœhricht (1). Arnobe l'a du reste copié avec une assez grande négligence ; il a de plus modifié l'ordre des matières et ajouté quelques détails, soit bien connus de tous les gens un peu lettrés, soit pris dans d'autres auteurs (Cicéron, Cornelius Labeo) ; conformément à ses habitudes de style, il a fréquemment délayé son modèle.

M. Rœhricht est aussi l'auteur d'une bonne étude sur la doctrine de l'âme dans Arnobe (2). Arnobe n'avait pas l'esprit philosophique : il était trop rhéteur et trop fanatique pour cela. En fait de philosophie, ses connaissances ne sont ni bien étendues, ni bien approfondies : il connaît la doctrine d'Épicure par Lucrèce, poète auquel il doit beaucoup, non seulement pour le style et la langue, mais aussi pour les idées ; parmi les néoplatoniciens, Cornelius Labeo lui est d'un grand usage quand il parle de la théologie ou du culte romain, mais, au point de vue strictement philosophique, c'est dans Platon lui-même qu'Arnobe est allé chercher le platonisme. Platon, Lucrèce, voilà à peu près à quoi se bornent ses connaissances philosophiques. Or, il ne veut admettre ni le matérialisme épicurien, ni la doctrine platonicienne de l'immortalité de l'âme : l'un ne satisfait pas les espérances de l'homme, l'autre lui paraît absurde. En outre, ces deux doctrines n'ont, selon lui, aucune efficacité morale. Pourquoi, si l'âme est absolument mortelle, doit-elle être vertueuse, puisqu'aucune récompense ne l'attend ? Et si elle est immortelle et divine, à quoi bon la vertu, puisque la dégradation et les châtiments des enfers dont Platon la menace ne peuvent pas avoir prise sur sa nature incorruptible ? Il faut donc s'arrêter à une autre doctrine. Arnobe, qui, nous l'avons dit, n'a pas l'esprit de construction philosophique, l'expose en s'inspirant des deux seuls systèmes à lui connus, bien qu'il les rejette l'un et l'autre ; dans son ignorance du christianisme (il venait, on le sait, de se convertir), il s'imagine que la doctrine qu'il présente a été enseignée par le Christ lui-même. Se servant d'arguments empruntés en grande partie à Lucrèce, il s'évertue à démontrer contre Platon que les âmes ne sont pas d'origine céleste, que la théorie platonicienne de la réminiscence est insoutenable, que la matière ne pourrait exercer aucune influence sur l'âme immatérielle, telle que la conçoit Platon. Les âmes ne sont donc point parfaites, immortelles ; elles ne sont point créées par le Dieu suprême. Le Christ, — soutient Arnobe, qui s'inspire ici indirectement d'une théorie platonicienne, — a enseigné qu'elles sont l'œuvre d'un dieu inférieur et en elles-mêmes sujettes à la mort. Quel est ce dieu inférieur ? Pourquoi le Dieu suprême souffre-t-il la création d'âmes imparfaites, mauvaises ? l'intelligence humaine ne saurait le dire. Mais par un don du Dieu suprême, ces âmes peuvent devenir immortelles, si elles marchent dans la voie du Christ. — Telle est cette bizarre théorie de la ***media qualitas*** des âmes, à laquelle Arnobe semble attacher une grande importance.

(1) *De Clemente Alexandrino Arnobii in irridendo gentilium cultu deorum auctore* (Programma Paulini in Horn prope Hamburg). Hambourg, Lütcke et Wulff, 1893, in-8°, 38 pages.

(2) *Die Seelenlehre des Arnobius nach ihren Quellen und ihrer Entstehung untersucht.* Hambourg, Agentur des rauhen Hauses, 1893, in-8°, 64 pages.

Dans Arnobe (IV, 21), lire, selon M. Ehwald (1) : « *supercilio totum motans et tremefaciens caelum* », en retranchant après *supercilio* les mots *i(d est) nutu*, qui sont une glose (2).

§ 176. — Dans le *Corpus* des écrivains ecclésiastiques latins, publié par l'Académie de Vienne, a paru le premier fascicule du tome II de l'édition de Lactance (3). Ce volume, dû à M. Brandt, contient le *De opificio Dei*, le *De ira Dei*, le poème du *Phénix*, le poème *De passione Domini*, faussement attribué à Lactance

(1) *Philologus*, LI, 1892, p. 747.

(2) Je n'ai pas vu une dissertation de M. Stange, intitulée *De Arnobii oratione* (I, De verbis ex vetusto et vulgari sermone depromptis ; II, De clausula Arnobiana), Saargemuend, 1893, in-4°, 36 pages.

(3) *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, tome XXVII. L. Caeli Firmiani Lactantii opera omnia, rec. S. Brandt et G. Laubmann. Partis II, fasc. I, edidit S. Brandt. Vienne, Tempsky, 1893, in-8°, LXXXIII et 167 pages.

(dans les prolégomènes M. Brandt montre qu'il fut composé entre 1495 et 1500), les fragments des œuvres perdues, les passages des écrivains anciens concernant Lactance. Les prolégomènes sont principalement consacrés à une histoire critique des éditions de Lactance.

M. Brandt a récemment soutenu que le pamphlet *De mortibus persecutorum* n'est pas de Lactance (1). Cette opinion a été vivement critiquée par M. Belser (2), qui croit pouvoir démontrer que la langue et le style du *De mortibus* nous forcent à en admettre l'authenticité. En même temps, M. Belser cherche, de son côté, à fixer la chronologie des différentes œuvres de Lactance : il place l'achèvement des *Institutiones* en 310-311 et leur publication en 311, la composition du *De mortibus* en décembre 314, celle de l'*Epitome* en 315 ou 316, celle du *De Ira Dei* vers 318-320 ; selon lui, Lactance ne serait venu en Gaule que vers 316. — M. Brandt réplique dans deux nouveaux articles (3). Cela lui permet de rectifier et de préciser certains de ses résultats, non seulement en ce qui concerne le *De mortibus*, mais aussi au sujet de la chronologie de Lactance. Lactance, né vers 260, quitta Nicomédie après 306, et peut-être dès 307, et il semble s'être rendu directement en Gaule. Vers 311-312, il devint précepteur de Crispus, fils de Constantin. Les *Institutiones divinae* furent publiées ou 308 ou 309, à une époque où Lactance n'était plus à Nicomédie, le *De Ira Dei* a été écrit en 310 ou un peu plus tard, l'*Epitome ad Pentadium* en 313-314. Le *De mortibus* a été écrit à Nicomédie, après le mois d'octobre 314, par un chrétien qui avait certainement vécu dans cette ville les années précédentes, ce qui n'était pas le cas de Lactance. Les ressemblances de langue et de style que ce pamphlet présente avec les écrits de Lactance sont presque exclusivement limitées aux *Institutiones* et à l'*Epitome* : l'auteur du *De mortibus*, qui imitait Lactance, ne s'est spécialement servi que de ces deux ouvrages (1).

(1) Voir *Chron. 1892*, § 133.

(2) *Theologische Quartalschrift*, LXXIV, 1892, p. 246-293, 439-464. — Je n'ai pas vu un opuscule de A. Groscurth (*De auctore libri qui est Lucii Caecilii ad Donatum confessorem de mortibus confessorum*, Berlin, 1892), qui pense aussi que le *De mortibus* est de Lactance.

(3) *Neue Jahrbuecher fuer Philologie und Pædagogik*, t. CXLVII, p. 121-138, 203-223.

§ 177. — M. Ziwsa a donné dans le *Corpus* des écrivains ecclésiastiques de Vienne une édition de saint Optat de Milève (2), dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps. Il y a joint dix documents se rapportant à l'histoire du donatisme (*Gesta apud Zenophilum*, *Acta purgationis Felicis*, Lettres de Constantin, etc.) auxquels saint Optat renvoie souvent et qui nous ont été conservés sous une forme défectueuse dans un manuscrit de Paris : M. l'abbé Duchesne leur a consacré, il y a quatre ans, un important travail (3). Dans sa préface, M. Ziwsa a étudié les manuscrits et en outre certaines questions spéciales. Il croit à l'authenticité du livre VII, qui a été contestée, mais il pense que ce livre a été composé après la publication des six autres. C'est un appendice dans lequel saint Optat corrige certaines parties de son œuvre et répond à de nouvelles attaques des Donatistes; il s'y montre du reste plus conciliant. Les sommaires des livres ne sont pas d'Optat ; ils sont cependant très anciens.

Dans le recueil intitulé *Eranos Vindobonensis* (4), M. Ziwsa a encore présenté quelques observations sur saint Optat. Il a insisté sur l'importance du manuscrit de Saint-Pétersbourg, qui est du cinquième ou du sixième siècle (contenant les sommaires de tous les livres et le texte des deux premiers) ; il a présenté quelques corrections de texte et caractérisé le style de saint Optat, qui ne manque ni de mouvement, ni de couleur, mais de goût.

(1) Dans les *Institutiones divinae*, III, 17, 2, lire « qui *modestiam* [et non *molestiam*] ferre non potest », d'après Stangl, *Neue Jahrbuecher fuer Philologie und Pædagogik*, t. CXLV, 1892, p. 863.

(2) *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, t. XXVI. S. Optati Milevitani libri VII ; accedunt decem monumenta vetera ad Donatistarum historiam pertinentia. Ex recognit. Caroli Ziwsa. Vienne, Tempsky, 1893, in-8°, XLIV et 332 pages.

(3) *Mélanges de l'École française de Rome*, X, 1890, p. 589-650.

(4) Publié à Vienne, chez Hœlder, 1893, in-8°, p. 168-176.

§ 178. — L'*Histoire de saint Augustin*, en deux volumes, « par un membre de la grande famille de saint Augustin (1) » est un ouvrage écrit dans un style plein d'onction, mais sans aucune valeur scientifique.

Mgr Combes fait le récit de la translation solennelle, en 1842, d'un os du bras droit de saint Augustin, apporté à Bône, de Pavie, où, comme on le sait, se trouve la dépouille mortelle du grand évêque (2).

§ 179. — Le savant bénédictin Dom G. Morin, auquel on doit déjà plusieurs découvertes intéressantes, en particulier celle d'une traduction latine très ancienne de la lettre de saint Clément aux Corinthiens, a trouvé, dans un manuscrit latin de Munich (3), trente-cinq sermons ; la plupart sont déjà connus sous les noms de différents Pères, surtout sous celui de saint Augustin, mais sept sermons ou fragments de sermons étaient encore inédits : trois d'entre eux semblent bien être de l'évêque d'Hippone ; quant aux quatre autres, leurs expressions vulgaires, une recherche exagérée de l'assonance, la manière dont sont faites les citations de l'Écriture ne semblent pas permettre de les lui attribuer : ils paraissent être d'un imitateur africain de saint Augustin, peut-être de Voconius ou Buconius, évêque maurétanien du cinquième siècle. Dom Morin publie ou résume ces divers sermons (4) : 1° *De Trinitate*, dont le sermon 217 de saint Augustin semble un abrégé ; 2° sur la lutte qui se livre entre la chair et l'esprit de l'homme et sur le besoin que celui-ci a de la grâce divine pour demeurer vainqueur (à l'occasion du chapitre VII de l'épître aux Romains, v. 15 seq.) ; 3° sur les œuvres de miséricorde ; — 4° fragment sans intérêt ; 5° sur la guérison du

(1) *Histoire de saint Augustin, évêque d'Hippone et docteur de l'Église, d'après ses écrits et l'édition des Bénédictins*, Bruxelles, Schepens, 1892, in-8°, 284 et 303 pages.

(2) *Cinquantième anniversaire de la translation des reliques de saint Augustin de Pavie à Hippone*. Constantine, Marle, 1892, in-8°, 38 p.

(3) N° 17,059, du neuvième siècle environ, provenant du monastère de Schaeftlarn.

(4) *Revue bénédictine*, 1893, p. 481-497, 529-541.

serviteur du centurion (Matthieu, VIII, 5-13) ; 6° sur la guérison de l'hémorrhoïsse ; 7° sur le psaume XCIII, *Deus ultionum*.

Une nouvelle édition du *De catechizandis rudibus* a été publiée par M. G. Krueger dans la collection d'écrits ecclésiastiques qu'il dirige (1). Elle est destinée à remplacer l'édition de M. Wolfhard (2) qui était défigurée par de trop nombreuses fautes d'impression.

Dans l'*Enchiridion ad Laurentium*, chapitre LXVII, M. J. Haussleiter montre qu'il faut lire *tamen aeterno igne punituiri*, infinitif futur passif, pour *punitum iri* (3).

§ 180. — M. l'abbé Douais a commencé à publier dans la *Revue biblique trimestrielle* une série d'articles sur saint Augustin et la Bible (4). Il montre d'abord comment ce saint a été amené à une étude approfondie de la Bible par sa controverse avec les manichéens, qui rejetaient en bloc l'Ancien Testament, le considérant comme l'œuvre d'un Dieu mauvais, œuvre pleine de préceptes et de récits immoraux. — M. Douais recherche ensuite quelle a été la version de la Bible suivie par saint Augustin. On sait que celui-ci s'est servi de traductions latines de l'Ancien Testament, faites sur le texte grec des Septante, de préférence à la traduction faite par saint Jérôme d'après l'hébreu. Il lui arrivait du reste de se reporter au texte des Septante, qu'il considérait comme ayant été inspirés par Dieu dans leur œuvre de traducteurs. Parmi les nombreuses traductions latines des Septante qui existaient à l'époque de saint Augustin, ce Père s'est servi de préférence d'une d'entre elles qu'il caractérise ainsi (*De doctrina christiana*, II, 15) : « *in ipsis autem interpretationibus Itala » caeteris praeferatur : nam est verborum tenacior cum perspi- » cuitate sententiae* ». L'identité presque constante des textes cités à diverses reprises par saint Augustin prouve en effet

(1) Fribourg en Brisgau, Mohr, 1893, in-8°, 76 pages.

(2) Conf. *Chron. 1892*, § 134.

(3) *Archiv fuer lateinische Lexikographie*, VIII, 1893, p. 338.

(4) Année 1893, p. 62-81, p. 351-397.

l'usage à peu près exclusif fait par lui de cette traduction (1). Était-elle d'origine africaine ou du moins était-elle suivie en Afrique? Il ne le semble pas : en tout cas, les citations de l'Ancien Testament faites par saint Cyprien ne concordent pas avec celles de saint Augustin (2). Au contraire, les citations de saint Augustin se rapprochent de celles de saint Ambroise (que notre saint avait entendu expliquer l'Écriture à Milan) et de saint Hilaire. Doit-on considérer cette *Itala* comme une version commune et très ancienne, la plus ancienne même qui ait existé? M. Douais, aux yeux duquel saint Augustin apparaît comme un « conservateur résolu », le croit. — Pour le Nouveau Testament, Augustin a fait cette recommandation : « Si la variété des versions latines fait naître des incertitudes, il est hors de doute qu'il faut s'en rapporter aux versions grecques, surtout à celles que les Églises regardent comme les plus savantes et les plus fidèles. » Bien qu'il estimât beaucoup la traduction du Nouveau Testament par saint Jérôme, saint Augustin ne s'en servit que tard, dans le *Speculum*. Ailleurs, il paraît avoir fait usage de l'*Itala*. Mais ici la question semble plus difficile à trancher que pour l'Ancien Testament : si le texte d'Augustin s'accorde fréquemment avec celui de saint Ambroise et de saint Hilaire, il y a ailleurs des divergences entre eux ; d'autre part, si le texte de saint Cyprien est en général plus correct, moins populaire que celui de saint Augustin, ils présentent bien des points communs.

M. J. Zycha s'occupe aussi de cette *Itala* dont saint Augustin s'est servi (3). Il l'identifie avec la traduction dont ce Père dit

(1) Du reste de menues variantes ne prouvent pas grand'chose à cet égard : elles peuvent résulter soit de défaillances de mémoire (à supposer que saint Augustin ne se soit pas reporté à la traduction qu'il savait par cœur), soit de corrections faites par saint Augustin lui-même.

(2) Sur les citations de la Bible dans saint Cyprien, voir *Chron. 1892*, §§ 131 et 136. — Tertullien ne s'accorde pas plus avec saint Augustin, mais il est possible que Tertullien, au lieu de suivre une traduction latine, ait traduit lui-même ses citations d'après le texte grec des Septante.

(3) Bemerkungen zur Italafrage, dans l'*Eranos Vindobonensis*, p. 177-184.

(*Locutiones ; De Exodo*, V, 21) : « [*Interpres*] *latinus quem pro optimo legebamus*. » Il la considère comme la plus ancienne traduction latine qui ait été faite du texte des Septante et montre qu'elle a servi de base au travail de saint Augustin dans les *Locutiones ad Heptateuchum*, dans les *Quaestiones in Heptateuchum*, dans les *De Genesi ad litteram libri XII*.

Un fragment de cette *Itala* vient du reste d'être retrouvé à la bibliothèque de l'Université de Munich par M. Schnorr von Karolsfeld. Il s'agit de deux feuillets contenant deux chapitres de la lettre aux Galates et le commencement de la lettre aux Éphésiens, feuillets ayant appartenu à un manuscrit du sixième siècle en onciales, de Freising, dont d'autres fragments avaient été déjà publiés en 1876 par M. L. Ziegler. M. Wœlfflin, qui édite les feuillets récemment découverts (1), note l'identité absolue de cette traduction avec celle dont s'est servi saint Augustin et montre qu'elle mérite pleinement l'éloge que le saint a fait de l'*Itala* : « *Caeteris praeferatur : nam est verborum tenacior cum perspicuitate sententiae*. » Elle est en effet bien plus littérale que la Vulgate de saint Jérôme, qui a voulu tenir compte du goût des lettrés. Ainsi, pour ne pas s'écarter du texte grec, le traducteur ancien conserve le mot même de l'original, *psallere*, *mysterium* (ψάλλω, μυστήριον) etc., alors que saint Jérôme dit *cantare*, *sacramentum* ; il forge ou met en circulation des mots nouveaux ou non usités dans le latin littéraire, *sustinentia*, *longanimitas*, *salvator* ; chez lui le participe présent latin est employé pour le participe aoriste grec (*audientes* pour ἀκούσαντες), alors que la Vulgate, plus respectueuse de la grammaire, change la tournure ; deux négations qui se suivent se renforcent, comme dans le grec, au lieu de s'annuler, etc.

Sur l'usage que saint Augustin a fait de Varron, voir quelques observations de M. Norden dans le *Rheinisches Museum* (2).

(1) *Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Classe der kœnigl. Akademie der Wissenschaften zu Muenchen*, 1893, p. 253-280 (Neue Bruchstuecke der Freisinger Itala).

(2) Tome XLVIII, 1893, p. 348-354.

§ 181. — M. C. Douais a publié quelques leçons faites par lui à l'Institut catholique sur les *Confessions* de saint Augustin (1). Il a cherché surtout à en faire ressortir la haute valeur morale : c'est une action de grâces adressée à Dieu, qui a tiré saint Augustin du péché, lui a donné le repos dans la foi et l'a trempé pour toutes les épreuves du monde, mais cette action de grâces, le saint a voulu la faire entendre aux hommes, afin qu'ils pussent en tirer des leçons. Sans prétendre à l'originalité, ce livre contient des vues exactes et se lit avec intérêt : l'auteur a très souvent laissé la parole à saint Augustin. J'ai peu goûté les comparaisons qu'il fait entre les *Confessions* du Père africain et celles de Rousseau et d'Alfred de Musset, mais il faut se souvenir que ce sont là des reproductions de cours publics, dans lesquels ces rapprochements plus ou moins piquants semblent encore être en faveur.

Le P. Odilo Rottmanner a exposé en quelques pages (2) la doctrine de la prédestination et de la grâce, telle que saint Augustin l'a formulée dans la dernière période de sa vie (entre 417 et 430) (3). C'est une étude très remarquable par la connaissance profonde qu'elle témoigne des écrits du Père africain, et par la netteté parfaite de l'exposition. Dans saint Augustin, la doctrine de la prédestination est fondée sur le péché originel. Par la faute d'Adam, l'humanité tout entière a été corrompue et perdue, est devenue une *massa luti*, *massa peccatorum*, *iniquitatis*. Tout homme, juste ou injuste, mérite d'être condamné et puni. Personne n'a le droit de se plaindre de n'être pas l'objet de la grâce de Dieu, pas plus qu'un animal n'a le droit de se plaindre de n'être pas un homme. Mais à côté de la divine justice existe la divine miséricorde, qui veut sauver une partie de l'humanité : Dieu est *bonus in beneficio certorum* (c.-à-d. des

(1) *Les Confessions de saint Augustin.* Paris, Picard, 1893, in-8°, 212 pages.

(2) *Der Augustinismus, eine dogmengeschichtliche Studie.* Munich, Lentner, 1892, in-8°, 30 pages.

(3) Il l'a en effet modifiée avec le cours des années : ce n'est qu'à la fin de sa vie qu'il l'a fixée avec une précision rigoureuse.

élus), *justus in supplicio ceterorum*. Cependant il faut que la justice suive son cours : une petite partie seulement de l'humanité est destinée au salut. Ici saint Augustin se heurte au mot de saint Paul, qui dit de Dieu : « *qui vult omnes homines salvos fieri* », et il cherche à l'interpréter de différentes manières, d'ailleurs peu satisfaisantes. — Le choix et le nombre des élus *(certi, electi, praedestinati)* sont éternels et irrévocablement fixés dans la connaissance et la volonté de Dieu. Aucune volonté humaine ne peut annuler sa grâce : aucun élu ne peut se perdre, l'intelligence de Dieu étant infaillible et sa volonté irrévocable ; aucun de ceux qui ne sont pas prédestinés ne peut se faire élire, les bonnes œuvres ne donnent aucun droit à la grâce. La doctrine de la prédestination dans saint Augustin ne repose pas sur la prescience, soit de la foi, soit des bonnes œuvres. Non : la prescience est la suite immédiate et la compagne inséparable de la prédestination ; Dieu sait par avance ce qu'il a résolu de faire. Mais alors que devient la liberté humaine ? Selon saint Augustin, la volonté toute puissante de Dieu ne lui porte pas atteinte. Quand nous voulons le bien, notre volonté est certaine, mais c'est Dieu qui fait que nous voulons le bien et que nous le voulons de telle sorte que nous le faisons librement. L'homme peut vouloir le bien, mais la volonté est préparée par Dieu : « *praeparatur voluntas a Domino* ». — Mais si l'intelligence de saint Augustin conçoit une doctrine si rigoureuse, si absolue, son cœur prend en pitié les non élus. On peut dire que, pour lui, bien peu d'hommes sont prédestinés en théorie, mais que tous le sont en pratique. Dieu seul connaissant les prédestinés, il ne nous appartient pas de dire d'un seul homme qu'il ne l'est pas. C'est, au contraire, le devoir de l'apostolat de prendre soin de chaque homme comme s'il l'était certainement et de l'encourager aux bonnes œuvres. — Le P. Rottmanner a soin de rappeler, au début de sa brochure, que la doctrine d'Augustin sur la grâce n'a jamais été celle de l'Église.

Dans la *Revue bénédictine*, un anonyme (1) publie, à l'occasion

(1) D. L. J., *La prédestination d'après saint Augustin et saint Thomas*, dans la *Revue bénédictine* de 1892, p. 529-544.

de la brochure du P. Rottmanner, des pages écrites il y a environ dix ans : il cherche à justifier la doctrine de saint Augustin sur la prédestination et à démontrer les rapports intimes qu'ont saint Augustin et saint Thomas dans cette question.

M. A. Koch (1) montre très nettement au contraire que si l'Église catholique a approuvé la réfutation faite par saint Augustin du pélagianisme, elle n'a jamais adopté *toute* la doctrine de ce saint sur la prédestination et la grâce (2).

On sait dans quelles circonstances saint Augustin écrivit la *Cité de Dieu*. Alaric venait de prendre Rome, l'empire semblait sur le point de se dissoudre. Beaucoup se demandaient si le triomphe de la nouvelle religion sur le paganisme n'était pas la cause de ces calamités. Saint Augustin voulut prouver que cette religion, loin d'être une nouveauté, était aussi ancienne que l'humanité, et montrer sa légitimité et, pour ainsi dire, sa prééminence historique en face des sociétés fondées sur le polythéisme. Ce fut ainsi que l'esprit généralisateur de saint Augustin fut amené à concevoir une philosophie de l'histoire. Dans une étude assez mal ordonnée et quelquefois obscure, mais contenant quelques aperçus nouveaux, M. Seyrich (3) expose et critique cette philosophie, dont le principal défaut est de reposer sur une base exclusivement théologique ; mais saint Augustin pouvait-il en choisir une autre ?

M. l'abbé Delfour a étudié les narrations que l'on trouve dans les sermons de saint Augustin (4). Elles se rapportent presque

(1) *Theologische Quartalschrift*, LXXIII, 1891, p. 95-136, 287-304, 455-487 (Die Auktoritæt des heiligen Augustin in der Lehre von der Gnade und Prædestination).

(2) Je n'ai pas vu les deux articles suivants sur la doctrine de la prédestination dans saint Augustin : 1° Huppert, dans la revue *Der Katholik*, année 1893 ; 2° Pfuelf, dans la *Zeitschrift fuer katholische Theologie*, tome III, 1893.

(3) *Die Geschichtsphilosophie Augustins nach seiner Schrift De civitate Dei* (dissertation de doctorat de Leipzig). Chemnitz, Adam, 1891, in-8°, 69 pages.

(4) *De narrationibus quae sunt in sancti Augustini sermonibus.* Paris, Leroux, 1892, in-8°, 69 pages.

toutes à l'Écriture sainte, aux vies et aux morts des saints et des martyrs. Saint Augustin, qui veut attacher l'attention des auditeurs, leur donne un caractère populaire, tout en s'inspirant de Virgile, des dialogues de Platon et de Cicéron (1).

§ 182. — M. F. Gœrres raconte (2) la vie de l'écrivain ecclésiastique Fulgentius, évêque de Ruspe, né en 468, mort en 533, dont la biographie fut écrite immédiatement après sa mort par le diacre Fulgentius Ferrandus, son élève. Né à Thelepte, il y exerça tout jeune des charges municipales, puis se retira du monde et mena dans un cloître la vie ascétique. En 500, il alla à Rome pour visiter les tombeaux des apôtres, mais il renonça à se rendre en Égypte auprès des moines de la Thébaïde quand on lui eût montré que ces moines n'étaient pas exempts d'hérésie. Rentré en Afrique, il fut en 507 consacré évêque de Ruspe (sur la Petite Syrte), mais Thrasamond, persécuteur des catholiques, le bannit en Sardaigne où il resta jusqu'à la mort du roi (523), sauf un court séjour à Carthage, où Thrasamond, feignant de vouloir s'instruire plus complètement sur la doctrine catholique, l'avait mandé. Il retourna dans son diocèse quand Hildéric eut rappelé tous les exilés. On a de lui, outre deux apologies de la doctrine catholique composées sur l'ordre de Thrasamond, des écrits théologiques, ascétiques et des lettres.

§ 183. — Victor de Tonnenna (évêché de Proconsulaire : le nom n'est pas certain) fut mêlé sous Justinien à la querelle des trois chapitres et exilé de son diocèse pour cette raison. Il semble avoir écrit un traité *De paenitentia*, placé parmi les œuvres apocryphes de saint Ambroise (3). Il révisa la chronique de

(1) Je n'ai pas pu voir l'ouvrage de F. Worter intitulé *Die Geistentwicklung des hl. Aurelius Augustinus bis zu seiner Taufe* (Paderborn, Schœningh, 1892, in-8°, 210 pages), ni celui de E. Melzer, *Die Augustinische Lehre von Kausalitætsverhæltnis Gottes zur Welt* (Neisse, Graveur, 1892, in-8°, 45 pages).

(2) *Zeitschrift fuer wissenschaftliche Theologie*, XXXVI, 1893, p. 500-511.

(3) Migne, *Patrologie latine*, XVII, p. 1058.

Prosper en se servant de l'édition de 443 et la continua à partir de 444 jusqu'à la mort de Justinien. Cette continuation seule nous est parvenue. M. Mommsen vient de la republier dans le second volume de son édition des *Chronica minora* (1).

ARCHÉOLOGIE, ÉPIGRAPHIE (2)

§ 184. — La description sommaire que M. Pillet a donnée de la basilique de Damous-el-Karita à Carthage (3) n'ajoute rien à ce qu'en a dit le P. Delattre. M. Pillet y voit, je crois avec raison, la basilique de saintes Perpétue et Félicité, mais les arguments qu'il donne ne sont pas tous convaincants. Sur une mosaïque trouvée dans une construction voisine de la basilique est représentée une femme debout, qui, dit-on, tiendrait une palme et écraserait un serpent; auprès d'elle serait un miroir (4); dans cette femme, qui est à peine vêtue, M. Pillet, comme jadis le cardinal Lavigerie, veut voir une image de sainte Perpétue, ce qui me paraît fort invraisemblable (5). Je ne crois pas non plus qu'il y ait lieu de reconnaître la sainte dans une femme représentée en orante sur un bas-relief.

(1) *Monumenta Germaniae historica*, Auctorum antiquissimorum XI. Chronica minora, voluminis II fasciculus I, p. 163-206.

(2) Parmi les comptes-rendus du livre de M. Schwarze (*Chron.* 1892, § 138) je citerai ceux de M. Gœrres, *Zeitschrift fuer wissenschaftliche Theologie*, XXXVI, 1892, p. 378-383 et de M. Schmidt, *Gœttingische gelehrte Anzeigen*, p. 238-256.

(3) *Comptes-rendus du congrès scientifique international des catholiques* (tenu à Paris en 1891). Deuxième section, Sciences religieuses, p. 158-166 (Paris, Picard, 1891).

(4) Reproduction dans Pératé, l'*Archéologie chrétienne*, p. 231, fig. 152.

(5) Pendant que je corrige les épreuves de cette chronique, je reçois le n° 6 de l'année 1894 de la *Theologische Literaturzeitung*, où M. G. Ficker (p. 164), allant encore plus loin que moi, reconnaît dans cette mosaïque un Hermaphrodite, et son opinion me paraît soutenable [mais il dit à tort, après d'autres, que cette mosaïque a été trouvée à Cherchel].

§ 185. — Dans son rapport sur sa mission de 1885 (1), M. Saladin décrit plusieurs monuments chrétiens intéressants : 1° Une basilique de Chemtou très ruinée (2) : il suppose qu'elle a eu deux absides opposées l'une à l'autre ; 2° Une autre basilique de Chemtou, dont l'abside seule est encore debout (3) ; 3° Une chapelle en forme de trèfle, d'Henchir-Maatria (4) ; 4° Une autre de même forme, à Dougga (5) ; 5° Un édifice avec deux absides opposées, d'Aïn-Tunga, édifice dans lequel M. Saladin se demande s'il ne faut pas voir une basilique (6) ; 6° La grande basilique du Kef (7).

§ 186. — On trouve dans la revue l'*Architecture* (8) une bonne vue d'ensemble du monastère de Tébessa ; elle est entourée d'une légende que je cite exactement : « Monuments historiques. Tébessa. Ruines du monastère bysantin *(sic)* [Ve siècle] *(sic)*. Dressé par l'architecte en chef des Monuments historiques de l'Algérie, A. Ballu. »

§ 187. — La première partie de mon livre *Recherches archéologiques en Algérie* (9) est consacrée à une étude sur la basilique de sainte Salsa à Tipasa, étude accompagnée de plusieurs planches de M. Gavault ; dans la seconde et la troisième parties sont décrits de nombreux édifices chrétiens de la région de Sétif.

§ 188. — Le *Bulletin du Comité* (10) a publié un bon mémoire

(1) Voir plus haut, § 63.

(2) P. 414-417.

(3) P. 417-420.

(4) P. 440-442. Conf. Carton et Denis, *Bulletin du Comité*, 1893, p. 78.

(5) P. 525.

(6) P. 540-541.

(7) P. 556-559.

(8) Année 1893, n° 42, p. 462.

(9) Voir plus haut, § 67.

(10) Année 1892, p. 466-484. L'auteur est mort récemment : c'est une perte sérieuse pour l'archéologie africaine.

de M. l'abbé Saint-Gérand sur l'église de l'évêque Alexandre à Tipasa, église qu'il avait fouillée en 1892 (1).

§ 189. — M. Gauckler signale une dalle en pierre, longue de 0m64, large de 0m50, trouvée par M. Bordier dans la basilique de Mactar et actuellement au musée Alaoui (2). C'était une porte que l'on tirait à l'aide d'un anneau en bronze; elle présente quatre évidements rectangulaires, et une croix y est figurée. M. Gauckler se demande si elle ne servait pas de fermeture à une armoire contenant des vases, livres, vêtements liturgiques; il serait possible du reste qu'elle eût auparavant servi de porte à quelque mausolée.

§ 190. — On connaît les carreaux en terre cuite recueillis en plusieurs lieux de la Tunisie et décorés de figures ou d'ornements (3); parmi les sujets déjà publiés se trouve le sacrifice d'Abraham. De nouveaux, très intéressants, ont été trouvés par les lieutenants Hannezo, Molins et Laurent à Hadjeb-el-Aïoun, à soixante kilomètres au sud-ouest de Kairouan, dans les ruines d'une basilique, M. Le Blant les a étudiés. On y voit : Adam et Ève nimbés, avec le serpent; la multiplication des poissons et des pains; le Christ remettant les clefs à saint Pierre; le sacrifice d'Abraham; la Samaritaine devant le Christ (4). Ces carreaux, qui paraissent dater du sixième siècle environ, ornaient les murs de la basilique. Le sol était pavé d'une mosaïque représentant des colombes dans des rinceaux, ainsi que des poissons.

Parmi les carreaux du même genre trouvés à Bou-Ficha (5), l'un d'eux a un sujet païen, *Pégase soigné par les Nymphes* (6) :

(1) *Chron. 1892*, § 142.

(2) *Bulletin du Comité*, 1893, p. 128 ; *Catalogue des objets entrés au musée Alaoui en 1892*, p. 10-11.

(3) *Chron. 1892*, § 145.

(4) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 219-221 ; *Revue archéologique*, XVII, 1893, p. 273-280.

(5) Voir *Chron. 1892, l. cit.*

(6) Cagnat et Hannezo, *Bulletin des antiquaires de France*, 1892, p. 80-82.

ce sujet s'était du reste déjà rencontré sur cette catégorie d'objets.

§ 191. — A Heuchir-Sidi-Djedidi (Elephantaria) près de Medjez-el-Bab, une mosaïque qui décorait une abside d'église présente deux paons, un poisson, une couronne, groupés autour d'une rosace. Elle est aujourd'hui au musée Alaoui (1).

§ 192. — A Seriana (Lamiggiga) (2) une mosaïque décorant l'abside d'une basilique présente ces mots : « *Dignis digna. Patri Argentio coronam Benenatus tes(s)el(l)avit.* » Cette inscription, occupant la place d'honneur de l'église, ne peut être considérée, croyons-nous, comme une inscription privée. Le mot *patri* semble donc signifier ici, non pas *père*, mais *évêque*, comme dans l'inscription de Reparatus, à Orléansville (*C. I. L.*, 9709) et dans celle de Navigius à Philippeville (*Bullettino di archeologia christiana*, série IV, tome IV, 1886, p. 26). Or, nous connaissons précisément un évêque de Lamiggiga du nom d'Argentius (3). Il vivait au temps de saint Grégoire-le-Grand et avait été accusé auprès ce pape de divers méfaits. Voici ce que saint Grégoire en dit dans une de ses lettres (I, 82) : « *Felicissimus atque Vincentius diacones Ecclesiae Lamigensis, oblata petitione quae tenetur in subditis, suggesserunt ab Argentio ejusdem civitatis episcopo gravem se injustitiam pertulisse et accepto praemio Donatistas in ecclesiis fuisse praepositos, eumque inter alia non leve facinus, quod dici nefas est, commisisse commemorant.* » Et le pape prescrivait une enquête sur ces faits (4). Cette enquête se termina sans doute tout à l'honneur d'Argentius, si c'est à lui que notre mosaïque se rapporte. Pour la rédaction de l'inscription, conf. *C. I. L.*, 9703 (de Quiza en Maurétanie; sur un pavé en mosaïque) : « *In nomine Domini*

(1) Gauckler, *Catalogue des objets entrés au musée Alaoui en 1892*, p. 7.

(2) Domergue, *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 154.

(3) M. Domergue a lu, il est vrai, ARCENTIO, mais en faisant remarquer que le C ressemble à un G.

(4) Voir Morcelli, *Africa christiana*, I, p. 197.

» *Salvatoris. Sancto Vitaliano episcopo Ulpiana cum suis Christo* » *jubente perfecit*. »

§ 193. — Le P. Delattre a publié (1) une nouvelle série d'inscriptions chrétiennes provenant de la basilique de Damous-el-Karita à Carthage et trouvées en 1890 et 1891. Je citerai : deux épitaphes avec la formule *in pace recessit*, qui apparaît à Carthage pour la première fois ; des inscriptions nommant des prêtres, un diacre, un sous-diacre, un lecteur, des vierges consacrées ; un fragment concernant un *proconsul provinciae Africae, vice sacra judicans*, qui a peut-être fait exécuter des travaux dans la basilique.

Épitaphe chrétienne, avec la formule ordinaire *fidelis in pace*, trouvée à Carthage, conservée à Autun et publiée par M. Héron de Villefosse (2).

§ 194. — Épitaphe du prêtre Jobianus, trouvée par MM. Bordier et Delherbe dans la petite basilique chrétienne de Maktar, publiée par M. Gauckler (3).

Épitaphes chrétiennes trouvées par les mêmes à Maktar, publiées par le P. Delattre (4).

§ 195. — Fragment d'inscription de la grande mosquée de Kairouan, copié par le P. Vellard, où il est question d'un saint martyr « *sancti martyris* (5). »

§ 195 *bis*. — Nouvelle copie d'une épitaphe chrétienne de Chemton, par M. Toutain (6) (avec le monogramme constantinien et la formule païenne D M S) : conf. *C. I. L.*, 14680 et 14643.

§ 196. — Inscription d'Henchir-el-Guiz (région de Tébessa)

(1) *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 1-53.

(2) *Bulletin des antiquaires de France*, 1892, p. 216.

(3) *Bulletin du Comité*, 1893, p. 127.

(4) *Cosmos*, n° du 15 avril 1893, p. 74.

(5) *Ibid.*

(6) *Mélanges de l'École française de Rome*, XIII, 1893, p. 438.

découverte par le lieutenant Ropert, éditée par M. Vars dans le *Recueil de Constantine* (1) : « *Memoriae sanctae Germanillae innocentis.* » Au milieu, un monogramme constantinien avec l'α et l'ω.

§ 197. — Une table d'autel très intéressante a été tout récemment découverte à Guelma et publiée par M. Papier, d'après un estampage de M. Lejeune (2) : *Sub hec* (sic) *sacros(an)c(t)o belamine* (= *velamine*) *altaris sunt memoriae s(an)c(t)or(um) massae candidae, s(an)c(t)i Hesidori, s(an)c(t)or(um) triu(m) pueroru(m), s(an)c(t)i Martini, s(an)c(t)i Romani* ». Cette inscription, qui, comme le prouve la forme des caractères, appartient à l'époque byzantine, nomme les reliques : 1° de la *massa candida*, ou des trois cents martyrs d'Utique (3) ; 2° de saint Isidore, peut-être saint Isidore de Péluse, moine égyptien, ami de saint Cyrille et de saint Jean Chrysostome ; 3° des *tres pueri*, qui pourraient être les compagnons de martyre de saint Babylas à Antioche (4) ; 4° de saint Martin, sans doute de saint Martin de Tours ; 5° de saint Romain, qui semble être le soldat, disciple de saint Laurent, qui fut martyrisé à Rome en 258.

§ 198. — Le P. Delattre a publié dans la *Revue de l'art chrétien* (5) un catalogue des lampes et plats chrétiens nouvellement trouvés à Carthage. Outre les sujets ordinaires sur les lampes (dauphins, lions, cerfs, colombe, cheval, lièvre, agneau, rosace, calice, monogramme, croix, etc.), on peut signaler : 1° un fragment qui a paru au P. Delattre représenter Jésus-Christ accosté de

(1) *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 322 [à rectifier d'après *R. de Constantine*, XXVIII, 1893, p. 352].

(2) *Comptes rendus d'Hippone*, 1893, p. XXXII.

(3) *Acta Sanctorum* des Bollandistes, XXXVIII, p. 761-765 (24 août).

(4) *Acta Sanctorum* des Bollandistes, III, p. 183 et suiv. (24 janvier). M. l'abbé Chapelle veut bien m'indiquer la mention de martyrs appelés *tres pueri* au 21 mai (*Acta*, XVIII, p. 7) et au 23 août (*Acta*, XXXVIII, p. 588 B).

(5) Année 1893, p. 34-50.

deux anges (on ne voit plus que l'aile et le bas du corps d'un des anges); 2° un cavalier avec son chien, chassant le lièvre; 3° un personnage debout, tenant une enseigne militaire. — Sur les plats, on voit gravés en creux les sujets suivants: colombe; vase; cœur; rosace; croix; etc.; un personnage tenant une croix; un enfant tenant un poisson; un personnage, vêtu seulement d'une chlamyde, tenant une branche de vigne et un vase incliné vers un chien qui s'apprête à boire (au-dessus de la tête du personnage, un fleuron; il est flanqué de deux têtes de profil surmontées d'un fleuron).

§ 199. — Sur l'inscription de la mosaïque d'Hammam-Lif, trouvée dans une synagogue juive (1), on lit: IVLIANA ☧ DE SVO PROPRIVM TESELAVIT. M. De Rossi croit que la sigle après *Juliana* veut dire *P(avimentum)* (2).

Musées, Collections, etc. (3)

§ 200. — Le musée Alaoui au Bardo ne cesse de s'accroître. M. Gauckler, imitant l'exemple de son prédécesseur, M. Doublet, a publié un utile catalogue des objets qui y sont entrés en 1892 (4). Je m'en suis fréquemment servi dans les pages qui précèdent (5).

(1) *C. I. L.*, VIII, 12,457.

(2) *Bullettino di archeologia cristiana*, série V, tome III, 1892, p. 156-157.

(3) A propos du catalogue des *Photographies exposées par le directeur du musée de Saint-Louis de Carthage* à l'exposition de Madrid, catalogue signalé dans la chronique précédente, § 173, on nous fait observer que c'est un extrait d'une brochure plus étendue intitulée: *Exposition historique de Madrid. Tunisie. Catalogue des monuments intéressant l'histoire de la Tunisie, reproduits par les soins du service des Antiquités et des Arts de Tunisie* (Tunis, 1892, 32 pages in-8°). Cette brochure comprend les séries suivantes: Collections du musée Alaoui (Bardo); Collections du musée de Saint-Louis de Carthage; Monuments de l'époque antique; Monuments et habitations arabes.

(4) Tunis, imprimerie Borrel, 1893, in-8°, 14 pages.

(5) Voir §§ 12, 35, 125, 126, 142, 143, 147, 159, 160, 189, 191.

§ 201. — Le ministère de l'Instruction publique a entrepris de mettre un peu d'ordre dans les musées de l'Algérie, qui, pour la plupart, en ont grand besoin. Il a délégué à cet effet plusieurs missionnaires: M. Marye, qui, l'année dernière, a organisé avec beaucoup de goût l'exposition de l'art arabe au Palais de l'Industrie à Paris (1), MM. de la Blanchère et Wierzejski. Grâce à la bonne volonté de certaines municipalités, grâce surtout à l'intérêt que M. Cambon, gouverneur général, porte à cette œuvre, on peut espérer que de sérieux résultats seront obtenus. A Sétif, le maire, M. Aubry, s'est particulièrement intéressé à la création d'un musée: jusqu'à présent, les antiquités gisaient au milieu de la promenade publique. A Philippeville, où se trouve un conservateur des plus zélés, M. Bertrand, les collections sont conservées soit dans une salle obscure de la mairie, soit en plein air, au théâtre romain; M. Ricoux, maire, a pris l'initiative de la construction d'un musée qui sera placé contre ce théâtre et qui comptera parmi les plus importants de l'Algérie: il ne manque plus que les fonds. A Alger, a été décidée la création d'un nouveau musée, sur la route de la Colonne Voirol, à la place qu'occupait jadis l'École Normale. Un premier crédit de 35,000 francs a été ouvert. Le site est très beau et conviendrait sans doute parfaitement à une maison de campagne. Mais, outre que le terrain est mal assis, outre que les constructions actuelles sont lézardées et qu'il faudra les raser à peu près complètement pour construire un édifice nouveau, on peut se demander s'il est raisonnable d'installer à plus de trois kilomètres d'Alger un musée qui devra être surtout un musée d'études. On ne peut en effet songer à centraliser à Alger les antiquités de l'Algérie, comme on l'a fait au Bardo pour la Tunisie: les musées et collections qui existent à Cherchel, à Oran, à Sétif, à Lambèse, à Constantine, à Philippeville, à Tébessa ne peuvent être supprimées et il y aura lieu au contraire d'en favoriser

(1) A Alger, M. Marye s'est occupé de recueillir les débris de l'ancienne Exposition permanente, si follement dispersée par la municipalité il y a quelques années. Il a pu mettre la main sur un assez grand nombre d'objets d'art arabe intéressants.

l'accroissement après avoir réorganisé ceux qui en ont besoin. D'autre part, les objets d'un intérêt exceptionnel ont, je crois, leur place marquée au Louvre. Mais le musée d'Alger pourra acquérir une véritable importance si on y réunit un ensemble de moulages et de photographies qui, classés méthodiquement, permettront d'étudier les différentes époques de l'histoire de l'Afrique du Nord. Aussi, pour faciliter l'accès de ce musée aux travailleurs, aurait-on dû l'installer à Alger même. Il eût été facile à l'État, lorsque le dérasement des fortifications a été décidé, il y a un an, de se réserver un terrain convenable. — Quoi qu'il en soit, nous constatons avec plaisir les efforts faits en faveur des musées de l'Algérie. Autant nous serions hostiles à la prétention de centraliser les recherches scientifiques, surtout si cette centralisation affectait une allure personnelle et ressemblait à une mainmise sur le travail des autres, autant nous trouvons utile que l'État constitue ici (avec le moins de frais possible, cela s'entend) un service chargé de l'organisation matérielle et de la surveillance des collections archéologiques. On ne peut pas compter partout sur le bon vouloir de conservateurs aussi dévoués et désintéressés que M. Demaeght à Oran, M. Prudhomme à Constantine, M. Bertrand à Philippeville.

§ 202. — Ce dernier a fait entrer dans son musée un certain nombre de monuments (1) : des inscriptions (2), plusieurs têtes, dont une de Satyre et une autre d'Attis (3), un moulin romain trouvé à Saint-Charles et remarquablement conservé, des fragments architecturaux (4).

(1) *Comptes rendus d'Hippone*, 1892, p. XLVI, XLIX ; 1893, p. II, III, X, XXII, XXIX-XXX.

(2) Voir plus haut, §§ 79 et 80.

(3) Voir § 128.

(4) J'indique ici les monuments les plus intéressants du musée de Philippeville. Cette liste rendra peut-être quelques services, en attendant la publication de l'*Album* du Musée. — Le Musée comprend une série iconographique intéressante : Une tête d'un bon style représentant Agrippine l'aînée, dont les portraits sont extrêmement rares. Un fragment de portrait de femme de la même époque (peut-être d'un autre portrait d'Agrippine). Une tête d'Hadrien

§ 203. — La collection des *Musées de l'Algérie*, publiée par les

grande que nature, placée sur une statue en toge qui ne lui appartient très probablement pas [Delamare, *Exploration scientifique de l'Algérie*, pl. 48, fig. 1]. Une grande statue d'Antonin le Pieux, en costume militaire [*Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, 1858-1859, pl. XIV]. Un buste de vieille femme, à la physionomie pleine de caractère, de l'époque d'Hadrien : ce n'est pas une Plotine, comme on l'a cru. Un assez mauvais buste de Caracalla [Delamare, pl. 48, fig. 7], sur le piédouche duquel on a substitué, ainsi que l'a reconnu Wilmanns, le mot CONSTANTINI à ANTONINI. Un buste qui représente peut-être Plautille, femme de Caracalla (?). Une tête, collée actuellement à un chapiteau renversé : empereur, portant une couronne qui semble de laurier ; mais le travail est si grossier qu'il est difficile de le reconnaître (peut-être Sévère Alexandre). Un mauvais buste, trouvé récemment : c'est une femme diadémée, que je n'ai pas su identifier (troisième siècle). Renier a signalé autrefois (*Revue des sociétés savantes*, série V, tome V, 1873, p. 20), d'après Roger, « un buste en pierre de l'empereur Magnence », existant au musée de Philippeville ; j'ignore de quoi il s'agit.

Plusieurs statues d'hommes en toge ; femme drapée, dans l'attitude dite de la Pudicité [Delamare, pl. 25, fig. 8 ; pl. 48, fig. 2].

Une remarquable tête d'Hélios, du premier siècle, sans doute le meilleur morceau du musée. Tête de Vénus, plus petite que nature, de mauvais travail ; coiffure analogue à celle de la Vénus du Capitole. Fragments d'une statue d'Hygie : tête, bras entouré d'un serpent. Petite statue de la même déesse assise, tenant sur ses genoux des fruits, vers lesquels rampe un serpent ; mauvais style. Divers monuments ayant appartenu à un mithréum : Mithra tuant le taureau, deux porteurs de flambeau, démon mithriaque à tête de lion, vase entouré d'un serpent [Cumont, *Revue archéologique*, XXI, 1893, p. 50 ; Delamare, pl. 16] : ces monuments semblent appartenir au troisième siècle. Très mauvaise tête de Sérapis, plus petite que nature. Statuette représentant une femme debout, vêtue d'une tunique dite dorienne et ceinte aux hanches, dont le haut est rabattu (la tête et les bras manquent) ; réplique médiocre d'une œuvre grecque du 5me ou du 4me siècle avant J.-C. Statuette d'un génie quelconque, portant une corne d'abondance sur le bras gauche ; la main droite devait tenir une patère [Delamare, pl. 48, fig. 6] : bon travail du 1er ou du 2e siècle de notre ère. Médiocre bas-relief représentant une femme debout, la tête couronnée d'une tour, tenant de la main droite un caducée, de la main gauche une corne d'abondance et une enseigne.

Sarcophage avec Bacchus et Ariadne, l'un et l'autre sur un char traîné par un centaure et une centauresse [*Bulletin de l'Académie*

soins du Ministère de l'Instruction publique (1), comprend un nouveau fascicule consacré au musée d'Oran, par M. de la Blanchère (2).

Le musée d'Oran doit être considéré comme l'œuvre de M. le commandant Demaeght, sur la proposition duquel il a été constitué (par la société de géographie et d'archéologie d'Oran); qui y a fait entrer presque tous les monuments dont il se compose; qui en est conservateur, sans traitement (3). Au point de vue archéologique, on trouve à signaler dans ce musée quelques séries d'instruments de l'âge de pierre, une centaine d'inscriptions romaines dont plusieurs sont curieuses : en particulier celle du roi Masuna (4), une borne portant le nom de l'empereur Quintille, une épitaphe chrétienne de Ternaten (5), la *memoria* des martyrs donatistes de Renault, quelques stèles de Vieil-Arzeu appar-

---

d'Hippone, nº 24, 1889-1890, planche] : médiocre travail de 3me siècle. Sarcophage représentant un chasseur poursuivant à cheval un lièvre, un berger entouré de son troupeau, une femme sortant d'une cabane et portant une corbeille [*Annuaire de Constantine*, 1856-1857, pl. 6] : du 3me ou du 4me siècle. Sarcophage de Vandia Procula avec le Bon Pasteur [Delamare, pl. 156, fig. 4] : 4me siècle environ.

Un médaillon en mosaïque représentant Bacchus (?) couronné de lierre.

Je signalerai encore une tête archaïque en pierre, coiffée, autant qu'il semble, d'un bonnet pointu : c'est un monument punique intéressant.

Pour le catalogue de ce Musée, publié par M. Bertrand, voir *Chron. 1892*, § 168.

(1) Conf. *Chron. 1892*, § 169.

(2) Paris, Leroux, 1893, in-4º, 81 pages, 7 planches.

(3) A ces mérites, il faut joindre la publication, dans le *Bulletin de la société d'Oran*, de toutes les découvertes qui se sont faites dans le département d'Oran depuis dix ans.

(4) *C. I. L.*, VIII, 9835.

(5) Conf. *Chron. 1892*, § 157. — M. de la Blanchère (p. 25-26) fait remarquer que cette épitaphe (de l'an 480 ou de l'an 530), ayant été employée dans la construction du plus grand des Djedar, donne une indication importante sur la date tardive de ce monument (sixième siècle probablement).

tenant à la même série que celles du musée d'Alger (1). — Les monuments les plus intéressants du musée sont les deux mosaïques trouvées en 1862 dans la ferme Robert à Saint-Leu (Portus Magnus), sur l'emplacement d'une ancienne villa romaine. Sur l'une, on voit le triomphe indien de Bacchus; sur l'autre, de beaucoup la plus importante, les dieux Cabires, Apollon et Marsyas, Latone défendue par Neptune contre le serpent Python et transportée par Aquilon à Délos, Hercule s'emparant du centaure Chiron. Cette dernière mosaïque a été l'objet d'une étude très remarquable de M. Carl Robert, étude qui a paru, il y a trois ans, dans le *Jahrbuch des archæologischen Instituts* (2), et que M. de la Blanchère a adaptée en français dans le fascicule du *Musée d'Oran*. Le travail de M. de la Blanchère rendra cependant service par la description très minutieuse qu'il donne de ces mosaïques, que M. Robert n'a pu juger que d'après des photographies. Les photographies données dans le *Musée d'Oran* sont meilleures aussi que celles du *Jahrbuch*, sans être cependant bien fameuses. Des reproductions en couleurs auraient été nécessaires. Les qualités et les défauts de cette œuvre au point de vue artistique sont aussi appréciés avec justesse par M. de la Blanchère (3). — M. Carl Robert, examinant la forme de la mosaïque principale et la disposition des motifs qui y figurent, avait supposé qu'elle servait de pavement à un *triclinium*. Cette hypothèse est parfaitement fondée, comme le prouve la planche jointe à cette

---

(1) Dans la *Revue Archéologique*, (XXI, 1893, p. 86-87), sous ce titre *Inscriptions du musée d'Oran, nouvelles lectures*, M. de la Blanchère a indiqué quelques menues corrections à des transcriptions publiées dans son *Musée d'Oran* (une libyque de Renault, une funéraire d'Aïn-Temouchent, la *memoria* des martyrs de Renault).

(2) Tome V, 1890, p. 215-237.

(3) Il la compare à la mosaïque des Ouled-Agla. J'y joindrais la mosaïque de Neptune et d'Amphitrite de Constantine (conf. *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 242-243). Ces trois mosaïques très importantes forment un groupe d'œuvres qui paraissent dater du commencement du troisième siècle, groupe dans lequel les mosaïques des Ouled-Agla et de Constantine me semblent étroitement apparentées.

chronique, planche copiée sur le plan que le directeur des fouilles, Viala de Sorbier, a dressé lors de la découverte de la villa romaine et qui est actuellement conservé à la bibliothèque-musée d'Alger. Ce plan est accompagné d'une notice sur les fouilles, dont nous extrayons les renseignements suivants (les chiffres et lettres correspondent à ceux de notre planche):

I. Petit vestibule d'entrée ouvert sur le dehors: il n'y avait pas de porte à cet endroit. La porte devait être au fond du vestibule, à l'entrée de la cour.

II. Cour entourée d'un portique de vingt colonnes (dont huit bases attiques étaient en place). Ce portique était couvert d'un toit en tuiles plates, et il est probable qu'il était pavé d'une mosaïque commune que le temps a complètement détruite. Sur trois des côtés du portique, il y avait des exèdres semi-circulaires, A, B, C. Au centre de la cour, un fragment de maçonnerie est tout ce qui reste d'un bassin circulaire, D. A droite et à gauche de la cour, du côté de l'entrée, sont deux passages E, F, conduisant soit à des appartements, soit à des dépendances.

III. Corps de bâtiment n'ayant aucune communication directe avec l'atrium: il est composé de plusieurs pièces et recouvert par des constructions plus récentes.

IV, V, VI, VII, VIII, IX, X. Chambres situées à droite de la cour. Le sol de plusieurs d'entre elles est pavé de mosaïques ornementales. En G, une porte les mettant en communication avec l'espace II; les deux pieds-droits sont encore en place et consistent en deux bases d'antes carrées, dont la moulure rappelle la base attique des colonnes de l'atrium. La chambre IX communiquait aussi avec l'espace XI par une baie dont le seuil est encore en place et pourvu de la rainure servant à faire glisser les panneaux de menuiserie qui la fermaient.

XI. Grand espace en partie découvert, communiquant avec l'espace II par une baie large de 3m20. Le couloir H, qui devait être resserré entre deux colonnades, a conservé des vestiges d'une mosaïque ornementale: il était donc couvert. Ce couloir est flanqué des deux cours latérales I et J. — Une galerie K, longue de 32 mètres (avec deux ailes à ses extrémités) est perpendiculaire à ce couloir. Elle s'ouvrait sur les deux cours I et J

par une colonnade dont deux bases ont été retrouvées, et était pavée d'une mosaïque ornementale (1). A un angle de la cour de gauche I, se trouve une cuvette en ciment L, servant à l'écoulement des eaux, avec un canal qui va se jeter dans la citerne M. Deux bassins semi-circulaires, N, O, sont placés comme des niches sur l'alignement de la galerie transversale: l'intérieur est enduit de ciment.

XII. Grande salle dans laquelle on entre par une large baie; elle mesure 8m40 de large et 12m40 de profondeur. La position qu'elle occupe dans la villa indique qu'elle servait de salle à manger ou *triclinium*. Les parois latérales sont pleines. Au fond, elle devait prendre le jour et l'air sur un jardin, par une large ouverture. C'était dans cette salle que se trouvait la grande mosaïque des Cabires, de Marsyas, etc.

Telles sont les cours et pièces que décrit la notice de Viala de Sorbier et que reproduit son plan. La fouille de la villa n'avait pas été faite d'une manière complète et il n'est point question dans cette notice de la petite mosaïque de Bacchus. — Bien que ce soit une digression, on nous pardonnera sans doute d'avoir remis en lumière des documents qui placent dans son cadre cette mosaïque de Portus Magnus, la plus importante de celles que nous ait livrées le sol de l'Afrique (2).

§ 204. — Des comptes rendus de cette publication des *Musées de l'Algérie* ont été faits par MM. Boissier (3) et Audol-

---

(1) Le plan de Viala de Sorbier indique cependant deux personnages dans un cadre octogonal, en avant de la salle XII. Mais les mosaïques sont très restaurées sur ce plan.

(2) Une description rapide de cette villa a déjà été donnée par H. de Rochemonteix dans la *Revue africaine*, XIII, 1869, p. 68.

(3) *Journal des Savants*, 1893, p. 441-450. Parmi les monuments du musée d'Alger, M. Boissier (p. 446, n. 2) signale « une plaque » où se trouve reproduit un cortège de triomphe. A la suite de » personnages revêtus de la toge et couronnés de lauriers, quatre » hommes habillés d'une tunique courte, serrée à la taille, portent » sur leurs épaules l'image de l'arche d'un pont que traversent des » guerriers et des chars. Au-dessus, on lit: *Pons Mulvius. Expeditio* » *imperatoris Constantini.* » — Cette plaque est en train de devenir célèbre comme un monument insigne de la victoire de Constantin

lent (1). Ces deux auteurs sont d'accord avec nous pour en reconnaître l'utilité et pour critiquer le plan qui a été adopté. A la fin de son article, notre maître fait avec raison appel au « zèle désintéressé », au « dévouement désintéressé » des archéologues africains. L'« entente mutuelle », l'« unanimité d'efforts », que nous désirons comme M. Boissier, seront en effet obtenus grâce à un « zèle désintéressé », à une confiance réciproque, et non point en poussant à l'excès une centralisation administrative, favorable à des ambitions personnelles.

§ 205. — On annonce l'ouverture prochaine de la salle d'Afrique au Musée du Louvre (2).

§ 206. — Près de Lambèse, le mausolée de Flavius Maximus, restauré par le colonel Carbuccia en 1849, a été récemment

sur Maxence, au pont Milvius : tout récemment encore, MM. Cagnat et Dessau en ont cité ou reproduit l'inscription, en lui donnant cette signification. A la demande de M. de Rossi, je l'ai examinée minutieusement et à plusieurs reprises, et je me suis convaincu que le mot *Constantini* n'y a jamais été gravé. Voici ce qu'on peut distinguer à la suite des mots EXPEDITIO IMPERATORIS :



Avant l'N, qui est certaine, il n'y a qu'une lettre et c'est un I. Après l'N, une lettre arrondie, C, G, Q ou O. Puis viennent deux lettres extrêmement frustes, mais qui peuvent être un E et une R. Ensuite, une M, lettre certaine. Après l'M, il semble qu'il y ait un A. — La ligne qui vient par-dessous semble n'avoir qu'une seule lettre (à gauche) et c'est très probablement une N. Je crois donc qu'on ne peut pas lire CONSTANTINI, ni même ANTONINI ; la lecture juste me paraît IN GERMAN (*os* ou *ia*).

(1) *Revue critique*, 1893, II, p. 246-250.

(2) *Chronique des arts et de la curiosité* (d'après les *Débats*), 1893, p. 173 (nº du 3 juin).

violé. MM. Cagnat et Héron de Villefosse ont signalé le fait en demandant une protection plus sérieuse des monuments africains (1). — A Tipasa, les mosaïques découvertes récemment par M. l'abbé Saint-Gérand et par moi courent grand risque d'être complètement détruites avant qu'il soit peu : les premières ne sont protégées par rien ; quant aux autres, je les avais fait recouvrir de sable, mais ce sable a aujourd'hui presque entièrement disparu. — A Cherchel, au contraire, le nouveau maire, M. Lallemand, a pris des mesures pour assurer le bon entretien des thermes : on doit l'en féliciter vivement.

§ 207. — Je signalerai en terminant deux brochures, l'une de M. Boutroue, sous ce titre *L'Algérie et la Tunisie à travers les âges* (2); l'autre de M. le docteur Carton, intitulée *L'Afrique du Nord devant les civilisations anciennes* (3) : l'auteur insiste sur cette considération (qui, semble-t-il, n'est pas encore banale en France) que l'élément arabe est au point de vue ethnographique une minorité en Afrique ; la race autochthone est, selon lui, fort maniable, ce qui peut être vrai, dans une certaine mesure, pour la Tunisie, mais l'est beaucoup moins pour l'Algérie.

Janvier-février 1894.

STÉPHANE GSELL.

(1) *Bulletin des antiquaires de France*, 1893, p. 139-143.

(2) Paris, Leroux, 1893, in-8, 62 pages et 2 cartes.

(3) Lille, Danel, 1892, in-8, 15 pages.

BULLETIN

A la séance de la Société historique algérienne du 11 janvier 1894, l'ordre du jour ayant appelé l'élection du Bureau, M. Rinn, Président sortant, a fait remarquer aux membres présents qu'il y aurait avantage à ne pas réélire trop longtemps le même Président. D'ailleurs, en vertu de l'article 11 des Statuts (1), « le Président est rééligible la seconde année, mais il ne peut être réélu qu'après un intervalle d'un an ». A la suite de ces observations, les votes ayant été recueillis, M. Masqueray, directeur de l'École supérieure des lettres, a été élu Président pour l'année 1894.

M. Rinn a été ensuite prié, par l'unanimité des membres présents, de continuer à faire partie du Bureau en qualité de Président honoraire.

Cet honneur était légitimement dû aux nombreux travaux qui ont assuré à M. Rinn une réputation et une autorité spéciales, aux services réels qu'il a rendus dans les diverses branches de nos sciences algériennes, au zèle avec lequel il s'était acquitté de ses fonctions, et à cette bonne grâce infatigable qui faisait de lui le représentant naturel des érudits en face de l'administration et des gens du monde.

M. le capitaine Crochard, chef du bureau arabe de Djelfa, membre de notre Société, au cours de travaux exécutés dans des dépôts sédimentaires auprès du ksar d'Aïn-Maabed, au nord de Djelfa, a recueilli la pointe d'une fort belle défense d'éléphant, en deux morceaux, mesurant ensemble soixante-treize centimètres; la longueur totale de la pièce devait dépasser un mètre. Cet intéressant

(1) *Revue africaine*, t. XIV (1870), p. 9.

échantillon figure maintenant dans les collections géologiques de l'École supérieure des sciences.

M. Grenade-Delaporte, géomètre à Aïn-Bessem, membre de notre Société, nous a fait connaître qu'il était question d'aliéner au profit d'un particulier le fort hexagonal dit *castellum auziense*, opération qui aura certainement pour résultat la destruction de cet ouvrage et des ruines considérables qui en jonchent l'intérieur. Notre correspondant, en nous adressant un plan au 400e du *castellum* menacé, appelle la sollicitude de la Société sur cette éventualité regrettable; nous nous associons de grand cœur à sa protestation, et souhaitons vivement que la protection des ruines antiques qui couvrent le sol algérien soit assurée désormais de façon efficace.

Nous avons reçu les deux premiers fascicules de la *Revue tunisienne*, organe de l'Institut de Carthage (Association tunisienne des lettres, sciences et arts), Tunis, imp. Rapide (Louis Nicolas et Cie), 8°. Nous souhaitons la bienvenue à cette nouvelle association et à ce nouveau recueil, avec lesquels nous serons heureux d'entretenir les meilleurs rapports de confraternité.

La Kabylie et les coutumes kabyles, **par Hanoteau et Letourneux.** Paris, Challamel, 1893, 3 vol. 8°. — **Lorsque, le 3 mars 1890,** la mort enleva à la science et à l'affection de ses nombreux amis notre sympathique et regretté Président, **A. Letourneux**, il mettait la dernière main à une nouvelle édition de son bel ouvrage sur la Kabylie. Livre parfait dès son apparition en 1870, mais qui, vingt ans plus tard, avait deux grands défauts : il était devenu introuvable en librairie, et les données géologiques, botaniques et statistiques n'étaient plus à jour.

Le premier volume a donc été presque entièrement refondu ; les chapitres consacrés à la géologie et à la botanique se sont enrichis des belles et savantes découvertes faites de 1870 à 1890, soit par Letourneux lui-même dans ses longues et pénibles explorations du massif du Djurdjura, soit par des professeurs de l'École des sciences, qui souvent avaient été ses collaborateurs, MM. Trabut, Battandier, Fischer, Bourguignat, etc. La partie géographique a été aussi remaniée, et c'est aujourd'hui un modèle d'exposé didactique. Quant à la statistique, les auteurs ont, avec raison, reproduit comme document

historique, celle résultant du recensement de 1866 et des chiffres si précis fournis alors par la *Timecheret* ou partage de viande ; mais ils ont ajouté, comme termes de comparaison, la statistique et l'organisation à la date de 1890. Cette réfection du premier volume donne donc à cet ouvrage, dont l'éloge n'est plus à faire en Algérie, une valeur encore plus grande.

Les troisième et quatrième volumes ne comportaient aucune retouche. Puisque, dès 1870, le but des auteurs avait été de faire connaître dans leur détail l'état social, les mœurs, les procédés culturaux, industriels et commerciaux des Kabyles, « avant que leur pays ne fût passé sous le niveau administratif français ».

Il n'a donc rien été changé au texte primitif, mais, sous forme d'Appendice, on a donné un relevé de tous les documents organiques officiels qui modifient plus ou moins la société kabyle.

Ce dernier document est précédé, sous le titre modeste d'Avant-propos, de quelques pages qui sont bien certainement le plus beau morceau d'histoire qui ait été écrit sur l'Algérie moderne. En quelques lignes, d'une façon magistrale et avec une justesse et une hauteur de vue remarquables, Letourneux a résumé et condensé l'histoire politique, administrative et judiciaire de la Kabylie de 1870 à 1890.

Ajoutons, et c'est par là que nous aurions dû commencer, que l'un de nos collègues, M. le Premier président Zeys, en ce même style élégant et précis qui nous charme chez Letourneux, a placé en tête de l'ouvrage une excellente préface, digne en tous points de l'œuvre qu'elle présente au public.

L. R.

Ci-dessus, p. 14, note 1, on a restitué comme auteur de la *Lettre escritte* un certain Charant ; c'est le nom qui se trouve inscrit à la main, d'une écriture du dernier siècle au moins, au dos d'un recueil contenant cette pièce (n° 251 de Playfair et Brown), qui provient des Minimes de Paris et qui appartient actuellement à la Bibliothèque-Musée. L. Godard, *Description et histoire du Maroc*, Paris, Tanera, 1860, 8°, p. 482, l'appelle A. Charrant. Ce nom de A. Charant figurerait, d'après la notice de MM. Playfair et Brown (n° 257), sur le titre d'une traduction anglaise de 1671 du recueil précité. D'autre part, au témoignage des mêmes auteurs, une seconde édition française de la *Lettre escritte* aurait été publiée en 1682 sous un titre différent avec l'attribution à un M. le G. (n°s 251 et 293). Il est vrai

que Renou, p. 435, mentionnant une réimpression de 1682 de la *Relation* de Roland Fréjus, ajoute : « On trouve de plus, à la suite de cette édition, la Relation d'un inconnu (Charant), qui a fait un séjour de vingt-cinq ans dans le pays, et une Lettre écrite en réponse à diverses questions. » Et, à l'article suivant, il donne une notice qui est exactement le n° 293 de MM. Playfair et Brown moins l'indication « par M. le G., qui y a fait un séjour de vingt-cinq ans ». Pour élucider la question, il faudrait avoir en main les éditions de 1671 et 1682; celles-ci n'étant pas représentées à la Bibliothèque-Musée, nous nous contenterons, pour l'heure, de noter les renseignements contradictoires qui précèdent.

Voici pourtant un texte qui permet de compléter l'initiale de l'édition de 1682. C'est une citation donnée par Bayle, *Dictionnaire*, v° *Golius* (t. II, p. 558, note C), des *Mélanges historiques* (Orange, 1675), p. 75, de P. Colomiés. A propos de l'ambassade hollandaise de 1622 auprès de Muley Cidan, dont faisait partie Golius, Bayle parle « d'une Relation manuscrite que Colomiés avait lue et dont il a publié un petit morceau qui regarde Golius ». Or, le récit de Colomiés, qui est ensuite reproduit « tout entier », est à peu près mot pour mot celui de la *Lettre escritte*, p. 166-170; et Colomiés ajoute : « Je dois toutes ces particularitez à la Relation de feu M. le Gendre, marchand de Rouen, qui se trouva alors à Maroc. M. Briot en garde une copie qu'il me fit la faveur de me communiquer. » Faisons observer que Bayle s'est trompé sur le sens du mot « copie » ; il s'agit ici, non pas nécessairement d'un manuscrit, mais d'une reproduction quelconque, en l'espèce sans doute un exemplaire de l'édition de 1670.

P. 53, note 2, a été omis un engagement qui eut lieu près de Salé au cours de l'année 1607, à une date indéterminée entre le 25 février et le 8 décembre ; ce fut une défaite par Abdallah d'une armée envoyée contre lui et son père par Muley Cidan et mise sous les ordres d'un personnage nommé dans le *Nozhet*, p. 315, « pacha Moustafa ». Cf. aussi Guadalajara, fol. 95 r° et v°. Ce combat parfait le nombre des « quatre batailles rangées dans quinze moys », dont il est parlé deux pages plus bas ; si M. de Lisle n'a pas tenu compte de l'engagement du printemps de 1606, qui porte à cinq le total des actions de guerre du prince Abdallah, c'est qu'il fut, semble-t-il, très peu meurtrier. Cf. Guadalajara, fol. 92 r° et v°.

G. J.

Les juges de paix algériens, par E. Zeys. Alger, Gojosso, 1893, 12°. — C'est à la *Revue algérienne et tunisienne de jurisprudence* qu'il appartient surtout de faire l'appréciation et l'éloge mérité de ce modeste in-12 qui a demandé bien du travail et bien des recherches à son savant auteur. Si nous le signalons ici aux lecteurs et à nos collègues de la *Revue africaine*, ce n'est pas uniquement en raison de sa haute valeur comme livre de droit et de procédure pratique, mais c'est surtout parce que, sous une forme documentaire, il a et aura surtout plus tard une valeur historique considérable, en tout ce qui a trait à la situation juridique et à la législation algérienne en l'an 1893. C'est en nous plaçant à ce point de vue que nous recommandons ce livre à ceux qui ont à écrire sur les institutions, les lois et les mœurs de l'Algérie ; car il n'est ni un formulaire, ni un manuel professionnel, mais bien un précis de matières algériennes. L'auteur y donne des notions substantielles sur le droit musulman, le droit kabyle, la législation algérienne, la géographie administrative. Plus d'un passage sera certainement repris et cité, soit dans des histoires de l'Algérie, soit dans des discussions politiques, parce que l'on trouvera là, sous une forme concrète, succincte, et en un style châtié, une opinion raisonnée et des appréciations qu'il serait difficile de mieux formuler. Qu'on lise, par exemple, le chapitre intitulé : Des juges de paix en matière musulmane, ou les paragraphes relatifs à l'état civil musulman, à la propriété, aux contraventions spéciales à l'indigénat, etc., et on verra que ce livre est de ceux que tous les Algériens devraient avoir dans leur bibliothèque.

L. R.

NÉCROLOGIE

La Société historique vient de perdre un de ses membres les plus anciens et les plus éminents, M. le général de division Lallemand, grand-croix de la Légion d'honneur, ancien commandant de corps d'armée, ancien commandant des forces de terre et de mer en Algérie.

Lallemand (Orphis-Léon), né en 1817 à Éteignière (Ardennes), est décédé le 20 décembre 1893 en ce même village. Sa carrière entière s'est faite en Algérie, où il débuta en 1842 et où il remplit successivement les fonctions d'aide de camp ou de chef d'état-major des généraux Lamoricière, Pélissier, Bosquet. C'est à l'école de ces illustres chefs, et dans les luttes historiques auxquelles chaque jour il prenait part, que Lallemand acquit ses qualités d'homme de guerre et d'administrateur.

Nommé, en 1877, commandant supérieur du cercle de Tizi-Ouzou, il contribua beaucoup par sa droiture et son esprit de conciliation à affermir la soumission de la Grande Kabylie nouvellement conquise. Chef du bureau politique, l'année suivante, il y resta jusqu'en 1860, époque où il fut, comme colonel, placé à la tête de la subdivision d'Aumale pour, de là, aller à Orléansville en 1862.

Partout où il a passé, son souvenir est resté vivace et également vénéré chez les Européens, chez les indigènes et parmi les officiers qui ont eu l'honneur de servir sous ses ordres ; partout ses actes et ses décisions sont encore aujourd'hui invoqués et cités comme des modèles d'équité et de bon sens. Mais son rôle fut particulièrement beau et grand en 1870-1871, lorsqu'il eut à tenir tête à la grande insurrection de Moqrani et de Cheikh el Haddad. Sa profonde connaissance des hommes et des choses du pays, son influence personnelle sur les indigènes et sur les officiers « qui tous l'aimaient et l'estimaient », lui rendirent possible une tâche ingrate et difficile sous laquelle beaucoup auraient succombé. Son extrême modestie et la gravité des événements qui se passaient alors dans la métropole ont seules empêché les services éminents rendus à l'Algérie

par cet homme supérieur d'avoir la célébrité qui leur était due; mais l'histoire, un jour, le mettra au premier rang parmi cette pléiade d'hommes illustres qui, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, ont bien mérité de la France et ont contribué dans une si large mesure à la grandeur de l'Algérie.

J. R.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

MASQUERAY.

ALGER. — TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN.

NOTICE

SUR LA

BIBLIOTHÈQUE - MUSÉE

D'ALGER

I. — HISTORIQUE

La Bibliothèque-Musée d'Alger, située rue de l'État-Major, nº 12, est installée dans un ancien palais mauresque, dont le Musée proprement dit occupe le rez-de-chaussée, et la Bibliothèque les étages supérieurs. Cette dualité doit disparaître dans un avenir prochain, le Musée étant destiné à être transféré dans les jardins de l'ancienne École Normale de Mustapha-Supérieur. La Bibliothèque restera alors seule à posséder la totalité du bâtiment, et prendra le nom de « Bibliothèque Nationale d'Alger ».

Avant d'occuper leur local actuel, ces deux établissements ont subi plus d'une vicissitude.

Créée en 1835, sur l'initiative du maréchal Clauzel, alors Gouverneur Général (1), la Bibliothèque eut d'abord pour siège une maison domaniale située dans l'impasse du Soleil (rue Philippe). Pendant trois ans environ, son existence fut presque purement théorique; le conservateur, Adrien Berbrugger (2), pour utiliser les loisirs que

(1) *Moniteur algérien* des 30 octobre et 6 novembre 1835 (l'arrêté est du 5 novembre).

(2) Le fondateur de la *Société historique algérienne* et de la *Revue africaine* était, en 1835, « rédacteur en chef du *Moniteur algérien* », alors journal officiel; remplacé par le *Mobacher*, ce dernier est devenu un périodique privé sous le titre de *Moniteur de l'Algérie*. Rappelons, à ce sujet, que le fondateur de tant d'œuvres algériennes n'a encore donné son nom qu'à une infime impasse d'Alger.

lui laissait une Bibliothèque sans livres ni lecteurs, prenait part aux expéditions de nos colonnes et en rapportait les manuscrits qui devaient former le noyau du précieux fonds arabe, dont un de nos collaborateurs a dressé le catalogue.

En 1838, la Bibliothèque s'installa rue Bab-Azzoun et commença à s'ouvrir au public. Le nouveau local n'était autre que la partie en façade de la Caserne des Janissaires de Bab-Azzonn, dont le reste était occupé par le Collège, depuis Lycée (1).

Situé près de l'ancienne porte Bab-Azzoun, ce vaste bâtiment, dont il restait encore des vestiges en 1872, occupait à peu près l'emplacement de la rue Littré, qui borde actuellement le côté nord du square de la place Bresson (2). « La belle salle à double colonnade en marbre, bâtie en 1828 par Ibrahim-Agha, gendre d'Hussein-Dey, fut consacrée à la Bibliothèque ; une salle voisine, édifiée par les soins de Yahia-Agha, prédécesseur d'Ibrahim, devint le local d'un futur Musée ; car M. Bresson, dans sa sollicitude éclairée, voulut que ce nouvel établissement vînt s'ajouter à l'autre, sous une même direction. » (3).

Tous deux y restèrent dix années, au bout desquelles, le local étant devenu trop petit (4) pour l'accroissement

(1) C'était la caserne *Dar Yenkcheria m'ta Bab-Azzoun*, bâtie en 1548 (cf. Laugier de Tassy, *Histoire des États Barbaresques*, I, p. 263 ; Berbrugger, *Rev. afr.*, 1858-59, p. 132 ; Ch. de Galland, *Histoire du Lycée d'Alger*, p. 17, 18 et 24. Ce dernier ouvrage contient une vue de la salle Yaya-Agha.

(2) Le nom officiel est, nous le savons, « Place de la République. » Était-il bien nécessaire, ayant déjà un Boulevard sous ce vocable, de faire disparaître le nom d'un Intendant Civil qui, précisément, installa la Bibliothèque en cet endroit, et qui peut être considéré comme le véritable créateur de cet établissement (cf. Berbrugger, livret explicatif de la Bibliothèque-Musée, pp. 9 et 19).

(3) Cf. Berbr., *op. cit.*, p. 10.

(4) En 1845, « il fallut mettre à la disposition du Conservateur dix

qu'avaient pris les collections, un nouveau transfert fut jugé nécessaire (1848). Le changement de régime politique, entraînant des suppressions et des modifications dans les services, rendait disponibles divers bâtiments de l'État. On attribua à la Bibliothèque celui qui portait le n° 18 de la rue des Lotophages. Il existe encore aujourd'hui, et fait l'angle du boulevard Amiral-Pierre, dont le percement a coupé en deux la rue des Lotophages. C'est une maison particulière de style mauresque, qui passait pour avoir coûté plus de 500,000 francs ; avant la conquête, elle avait servi de Consulat d'Amérique (1). Elle dépend actuellement du Génie Militaire, et sert de logement à un officier supérieur (2).

En même temps, par arrêté du Pouvoir Exécutif en date du 16 août 1848, la Bibliothèque et le Musée étaient rattachés au Ministère de l'Instruction Publique, duquel ils n'ont pas cessé de dépendre depuis.

En 1862, l'immeuble, qui jusque-là paraissait très bien répondre aux besoins de sa destination (3), eut à subir une dépréciation considérable, du fait d'un mur de rempart qui fut élevé précisément devant ses fenêtres. A vrai dire, ce mur faisait partie du plan général de l'enceinte d'Alger ; mais on pouvait supposer qu'en cet

chambres de la Jénina, qui ne constituèrent qu'un lieu de dépôt. » (Berbr., *ibid.*) Nous ne pensons pas que ce « dépôt » fût destiné uniquement aux collections du Musée, comme le voudrait M. Doublet (Musée d'Alger, p. 16).

(1) Shaler, *Esquisse de l'état d'Alger* (trad. française, Paris, 1830, p. 93.

(2) Elle n'a donc pas été « démolie en 1862 », comme le croit M. Doublet (*op. cit.*, p. 16).

(3) « Cette maison, dont la mer baigne la base de deux côtés, est un des plus jolis échantillons de l'architecture mauresque : les salles basses, voûtées, qui prennent jour sur la mer et contiennent la collection des antiques, ont un caractère d'élégante et sincère simplicité, qui convient parfaitement à la nature des objets qui s'y trouvent déposés. » Berbr., *op cit.*, p. 11.

endroit, où le front de mer est suffisamment défendu par son escarpement même, le projet ne se serait jamais réalisé (1). Quoi qu'il en soit, malgré les réclamations et les démarches du conservateur, le mur fut monté dans toute sa hauteur devant la Bibliothèque-Musée, dont les salles basses se trouvèrent ainsi transformées en caves obscures.

Une fois de plus, il fallut songer à déméuager (2). Il fut d'abord question de réunir dans un seul bâtiment, à construire près du Théâtre, la Direction des Mines, la Bibliothèque et l'Exposition Permanente. Ce projet trop grandiose n'aboutit pas. Une solution plus pratique, préconisée par Berbrugger, consistait à acquérir le palais de Moustafa-Pacha, pour y transférer l'établissement de la rue des Lotophages. Comme, d'autre part, l'orphelinat de Mustapha-Supérieur, provenant également de la succession de l'ancien Dey, était occupé à bail par l'Administration qui désirait l'acquérir, le Préfet d'Alger entama des négociations avec les propriétaires en vue de la cession des deux immeubles au Département — alors Province — d'Alger.

Dans sa séance du 29 septembre 1862, le Conseil Général ratifia les propositions du Préfet, et vota l'acquisition, au prix de 200,000 fr., de la totalité du domaine. Quelques-uns des considérants de la délibération sont à citer :

« Le Conseil, considérant :

» Qu'il y a urgence de transférer la Bibliothèque et le Musée dans un autre local ;

(1) Ce mur forme l'escarpe du Bastion n° 22, dit Bastion du 14 Juin. Ce qui semblerait prouver que le Génie lui-même ne l'a pas jugé indispensable à la défense, c'est qu'il est resté inachevé jusqu'en 1892.

(2) D'après le rapport de la Commission départementale de 1890, ce déménagement aurait été rendu indispensable par le fait que le Génie avait acquis la maison en question. Berbrugger ne parle pas de cette circonstance.

» Que le palais de Mustapha convient sous tous les rapports à cette destination ;

» Que cette combinaison aura aussi pour conséquence d'assurer la conservation d'un bel édifice, type d'architecture mauresque, considéré comme un ornement de la ville d'Alger et précieux à divers titres...; etc. (1). »

Par décret du 7 février 1863, l'État concéda gratuitement à la Province le Haouch-Righa, près Milianah, propriété estimée à 33,000 francs, « pour lui donner le moyen d'acquérir... deux immeubles... destinés à des services publics. »

Enfin l'acte d'acquisition, passé par-devant le « Conseiller d'État, Directeur Général, Préfet du Département d'Alger » fut approuvé par arrêté du 30 avril 1863.

La maison, ou, si l'on veut, le palais, où s'installait « définitivement » la Bibliothèque-Musée, date de la fin du XVIII[e] siècle. C'est en 1799-1800, comme le montre une inscription encore en place, que sa construction fut achevée (2). Le propriétaire pour le compte duquel avait été édifiée cette belle demeure, n'était autre que le Dey d'alors, Moustafa-Pacha, dernier de ce nom (1798-1805).

Neveu d'Hassan-Dey, dont il était devenu le *khaznadji* (3), Moustafa fut, à la mort de son oncle, proclamé à

(1) Berbrugger, *Revue africaine*, 1862, p. 398, rend compte de cette délibération, qu'il date du 30 septembre, et en remercie le duc de Malakoff et M. Mercier-Lacombe.

(2) D'après une tradition orale, la maison sur l'emplacement de laquelle s'élevait le palais était fort modeste et de construction peu soignée ; elle appartenait à un Maure, à qui le Dey fit demander trois fois de la lui vendre. Deux fois l'homme refusa ; à la troisième, il craignit la colère du pacha, et céda. L'histoire du meunier de Sans-Souci finit différemment ; mais il n'y avait guère de juges à Alger.

(3) Chef du trésor public (ministre des finances).

sa place, le 14 mai 1798. Les plus vieux indigènes ont gardé le souvenir de ce gros homme « peureux, ignorant, brutal », et sujet parfois à des accès de folie furieuse. Cette maladie mentale paraît, du reste, avoir été commune à presque tous les deys, soit qu'elle provînt de l'abus du kif, de l'exercice de la puissance absolue, de la crainte continuelle de périr par le fer ou par le poison, ou de toutes ces causes réunies. Le nouvel élu n'était pas d'une extraction brillante : « Il avait été autrefois, dit M. de Grammont (1), charbonnier, puis balayeur de la porte de l'*oukil-el-hardj* (2), et devait son élévation à la protection du juif Busnach, qui l'avait fait nommer khaznadji afin d'être lui-même le maître de la trésorerie, et qui gouverna à sa place pendant tout son règne. »

Cruel comme tous les Turcs, et d'une cupidité insatiable, Moustafa rançonna la famille de son oncle, et mit la main sur les trésors du défunt. Il extorquait de l'argent aux consuls étrangers, confisquait les biens de ses beys (3). Ce fut ainsi qu'il réunit rapidement, entre autres, les grosses sommes que nécessita la construction et l'ornementation de son palais. En revanche, une pareille conduite mécontentait tout à la fois les étrangers et les Algériens. Mais Moustafa avait l'appui de la France, dont Bakri et Busnach, propriétaires de grosses maisons de commerce à Marseille, tenaient avant tout à se concilier les bonnes grâces. On sait que pendant la Révolution, les Algériens avaient fourni du blé à notre pays menacé de la famine; ce fut le règlement de la dette contractée à cette époque par le gouvernement français, qui fut plus tard le prétexte de l'expédition de 1830, et rendit fameux le nom des Bakri.

(1) De Grammont, *Histoire d'Alger*, p. 355.

(2) Chef de la marine.

(3) Gouverneurs militaires des villes de l'intérieur.

Toutefois, malgré des traités souvent renouvelés, les difficultés entre l'Odjéak et le gouvernement du Premier Consul furent fréquentes, bien que toujours aplanies par l'habileté de nos résidents, Moltedo et Dubois-Thainville, puissamment aidée par le prestige des victoires de Bonaparte (1).

Mais l'amitié des juifs, qui avait élevé Moustafa au pinacle, causa à la longue sa perte. Janissaires, Baldis (2) et Berranis (3) supportaient avec peine l'insolente faveur dont jouissaient les Israélites. On leur attribuait toutes les exactions du prince et jusqu'aux famines qui désolaient périodiquement la Régence. Nephtali Busnach, dont l'arrogance exaspérait tous les musulmans, fut tué le 28 juin 1805 par un janissaire, comme il sortait de la Djénina. Sa mort fut le signal d'un massacre.

Un mois après, le 30 août, les janissaires proclament Ahmed. Moustafa veut fuir, et se réfugie dans une mosquée. « La porte se referma devant lui ; c'est là qu'il fut égorgé ; son corps fut traîné dans les rues par la populace, et jeté devant la porte Bab-Azoun (4). »

Sans doute, quelques jours après, ses parents vinrent l'y chercher ; ce qui est certain, c'est qu'il reçut une sépulture honorable, comme en fait foi l'inscription même de sa tombe, qui se trouve au Musée. C'est une stèle ou *mechahad* (5) en marbre blanc, ornée d'arabesques élé-

(1) La bibliothèque d'Alger conserve une lettre autographe du Premier Consul à Moustafa-Pacha, « très grand et très magnifique seigneur ». (Salle de lecture, nº 1).

(2) Gens du peuple d'Alger.

(3) Indigènes étrangers (Kabyles, Biskris, Mozabites, etc.)

(4) De Grammont, *op. cit.*, p. 362.

(5) Les *mechahad* ou « témoins » sont deux pierres levées, placées l'une aux pieds, l'autre à la tête du défunt, et qui doivent rendre témoignage de la piété du défunt dans l'autre monde. Cf. P. Gavault, *Antiquités d'Alger* (*Rev. Afr.*, 1894, p. 70) et Berbrugger, *Livret explicatif*, p. 126, nº 51.

gantes, et surmontée du turban à larges plis des deys (1).

Elle est ainsi conçue :

« Il est Dieu, le Vivant, l'Éternel, le Survivant ! Ceci est
» le tombeau de celui auquel il a été fait miséricorde par
» la bonté de Dieu, de celui qui a été appelé devant la
» clémence de Dieu, le Seigneur Moustafa-Pacha. Que
» Dieu lui fasse miséricorde ! Amen ! Année 1220. »

En ce qui concerne la maison, on ignore à quelle date sa construction fut commencée. Une chose certaine, c'est que Moustafa l'habita peu. On sait en effet que les deys étaient tenus de résider à la Djénina (2). Aucune femme ne pouvait y pénétrer. C'était seulement le jeudi, après la prière du *dohor*, que ses gardes l'escortaient jusqu'à sa maison particulière, où ils venaient le reprendre le lendemain à midi (3).

Après la mort de Moustafa-Pacha, l'immeuble de la ville et celui de la campagne (4) restèrent à son fils Braham, qui les transmit lui-même à Moustafa, dernier descendant mâle de la famille, décédé il y a quelques années. Tous les Algériens ont connu ce dernier, que l'on désignait sous le nom de « Prince Moustafa », et dont le type turc accentué, la moustache noire et la corpulence rappelaient beaucoup, paraît-il, le pacha son grand-père (5).

---

(1) Berbrugger, *ibid.* p. 134, n° 21 ; Devoulx, *Rev. afr.*, 1873, p. 151.

(2) La Djénina, dont l'archevêché actuel, place Malakoff, n'est qu'une petite partie, était le palais royal d'Alger. Ce fut seulement onze ans après la mort de Moustafa, qu'Ali-Khodja (1816) se libéra de cette obligation et prit la Casbah pour lieu de résidence.

(3) De Grammont, *op. cit.*, p. 231.

(4) Ainsi désigné dans l'acte ci-après : « Une grande maison de campagne connue sous le nom de Palais de Mustapha, avec jardins et cours, presque entièrement entourée de murailles. » Actuellement Orphelinat des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

(5) Le titre réel de Moustafa et de tous ses successeurs fut celui de Dey. Il n'y avait plus de pachas nommés par la Porte depuis 1711, mais les Deys électifs affectèrent de réclamer ce titre avec l'investiture du Sultan.

En 1846, les héritiers de Moustafa-Pacha contractaient, à des conditions onéreuses (1), un emprunt de 170,000 fr. aux consorts de Vialar, Châtel et Beuret, avec garantie hypothécaire sur les immeubles de la succession ; dès 1847, les prêteurs faisaient saisir pour non-paiement des intérêts ! Après huit ans de procès, et à la suite d'une vente judiciaire, la maison de la rue de l'État-Major fut adjugée, le 15 octobre 1859, à MM. de Vialar, Maignal, Châtel et de Sulauze, pour la somme de 100,000 fr.

Enfin, en 1863, comme nous l'avons dit, le Département devient propriétaire de la maison de la rue de l'État-Major, qui portait alors sur cette rue les nos 8, 10 et 12 (2), et que décrit ainsi l'acte de vente :

« Cet immeuble tient par un côté, dans la rue de l'État-Major, à la maison sise dans la dite rue, qui appartenait autrefois au sieur Laisne et maintenant au sieur Baccuet ; elle forme ensuite un angle droit avec la première partie de la rue de l'État-Major, puis se prolonge en décrivant, en retrait, un angle obtus pour former le coin de la rue de l'Intendance qui la limite par le bas. Dans la partie supérieure, elle tient à cette portion de la maison du Domaine occupée par l'Intendance militaire, laquelle forme voûte au-dessus de l'entrée de la rue de l'Intendance ; enfin, elle tient par derrière à la maison occupée par les frères de la Doctrine Chrétienne, appartenant au docteur Négrin.

» La maison présentement vendue se compose d'un

---

(1) Quinze pour cent par an ; il ne paraît d'ailleurs avoir été versé par les prêteurs que 62,000 fr.

(2) Le premier numérotage des rues d'Alger, fait par le Génie, fut établi non par maison, mais par porte. Voir Devoulx, *Édif. relig. d'Alger*.

corps de logis principal, portant le n° 12, et de deux petites doueras contiguës portant les n°s 8 et 10 sur la dite rue de l'État-Major, où elles ont leur entrée.

» L'ensemble de ces constructions présente au rez-de-chaussée, d'après le plan ci-annexé, une superficie de 709 mètres carrés; au premier étage 673 mètres carrés; au deuxième étage 697 mètres carrés et au troisième étage 655 mètres carrés (1).

» Il existe sous cet immeuble des caves présentant, d'après le même plan, une superficie de 209 mètres carrés. »

Depuis lors, la Bibliothèque est restée, et restera probablement longtemps encore, dans ce même monument dont la valeur et l'intérêt artistiques sont restés les mêmes, mais dont l'appropriation parfaite à sa destination est fortement mise en doute par la génération actuelle, moins facile à contenter que la précédente (2).

Aussi l'avenir de la Bibliothèque-Musée est-il incertain. Depuis plusieurs années, le Département, qui manque des locaux les plus essentiels à son existence administrative, laisse voir des tendances de plus en plus accentuées à se défaire d'un immeuble qui lui coûte sans lui rapporter. Il fait observer que nulle part en France, les Bibliothèques publiques ne sont logées par les Départements; qu'elles constituent, ici comme ailleurs, un service d'État auquel ces derniers n'ont rien à voir; que, du reste, l'immeuble payé de ses deniers lui a été concédé par le décret de 1863 « pour en jouir et disposer en toute propriété », et qu'au nombre des droits du propriétaire se trouve celui d'aliéner son domaine. A cela, le Gouvernement réplique qu'aux termes du même décret l'immeuble « *doit* être affecté à un service public »;

(1) Ces chiffres sont certainement inexacts, bien que donnés en toutes lettres dans l'original.

(2) Cf. Doublet, *Musée d'Alger*, p. 15 et 59.

que, d'ailleurs, l'intérêt même du Département est d'avoir en son chef-lieu une Bibliothèque, et qu'enfin c'est le Département lui-même qui a donné au dit immeuble son affectation, qu'il n'est pas en droit de modifier aujourd'hui.

Malgré cet état litigieux, le Conseil Général n'a pas laissé de voter, au budget de 1893, un crédit de 2,500 fr. pour les travaux de restauration dont nous parlerons plus loin; mais il a voulu, d'autre part, exiger de l'État une location de 500 francs par an, ce à quoi celui-ci s'est énergiquement refusé. Ce que voyant, le Conseil Général, en 1893, a supprimé tout crédit d'entretien pour l'année suivante (1). L'affaire en est là.

Ajoutons, pour en terminer avec les questions administratives, que le bâtiment serait classé depuis quelques années au nombre des Monuments historiques (2).

II. — DESCRIPTION

La porte de la Bibliothèque-Musée s'ouvre, comme on l'a vu, dans un redan que forme la rue de l'État-Major. Faut-il voir à cet emplacement une raison défensive? Peut-être, étant donné que la maison était celle d'un Dey et pouvait être attaquée par la foule, l'architecte a-t-il voulu que les défenseurs pussent, le cas échéant, prendre les assaillants en enfilade, comme cela avait lieu à l'entrée de la Casbah. Dans tous les cas, le côté défensif ne lui a pas fait négliger l'aspect architectural, et l'entrée, avec son auvent finement sculpté, ses colonnes de marbre, même les bossages simulés tracés sur le mur en quelques endroits, est une des plus

(1) Conseil Général d'Alger, session ordinaire de 1893, séances des 25, 26 et 31 octobre.

(2) Cette décision n'a jamais été notifiée officiellement au Département propriétaire.

caractéristiques de l'ancien Alger. Il va sans dire que les affreuses fenêtres à persiennes vertes qui déparent la blancheur des murs, sont modernes, et devraient être remplacées, dans une restauration complète, par des ouvertures beaucoup plus petites, carrées, quadrillées de barreaux de fer à croissants.

L'auvent (تمودة-*tsamôda*) (1) se compose d'un coffrage en planches posé sur 18 chevrons à bouts moulurés, portant sur une forte traverse ornée d'une nielle sculptée, et soutenue elle-même à ses extrémités par deux corbeaux déchargés par des montants obliques également sculptés. Le toit de l'auvent est un terrasson bordé d'un rang de tuiles vertes.

Dans une arcade ogivale encadrée de faïences et reposant sur deux paires de colonnes jumelées lisses, en marbre blanc, d'ordre composite, s'encadre la porte en bois (باب الدار-*bâb-ed-dâr*) (2) à dormant massif, percée d'un guichet central (خوخة-*khoûkha*) et décorée de clous à tête ronde en bronze ; à portée de la main se trouve le heurtoir en forme de lyre, et l'entrée de serrure, arabesque découpée dans une feuille de cuivre. Au-dessus du guichet, sont deux grands heurtoirs en forme d'anneaux (حلقة-*heulqa*) (3) destinés aux cavaliers, et une ouverture carrée, à barreaux quadrillés : c'est le شبابك فوق الباب-*chebaïk fôq el-bâb* (grille en haut de

(1) Nous devons à l'obligeance de MM. Ismaïl ben Hafiz et E. Fagnan, la traduction et la transcription des termes arabes donnés dans cette étude, et dont plusieurs ne figurent pas dans les lexiques.

(2) Mot à mot : « porte de la maison », c'est-à-dire porte d'entrée. Il n'y avait jamais de porte cochère dans les maisons indigènes, où toute porte d'entrée comporte un seuil. La grande porte s'ouvrait elle-même rarement, le guichet ayant précisément pour but de ne laisser pénétrer qu'une personne à la fois.

(3) Toutes les équivalences que nous donnons sont en dialecte algérien ; les formes régulières sont assez différentes : ici, par exemple, la prononciation arabe serait *hilqa*.

la porte) au travers duquel les gardiens parlementaient avec ceux qui demandaient l'entrée.

Enfin, au-dessus du *chebaïk*, le dormant est évidé pour former une claire-voie en menuiserie, à croisillons découpés, que les indigènes nomment *zerb* (زرب).

Après avoir franchi le seuil, on se trouvait dans le premier vestibule A (1) (سقيفة-*sqifa*), sorte de porche carré orné à droite et à gauche d'une double niche dont le socle forme des banquettes de marbre (دكاكن -*dekaken*) (2) où s'asseyaient à gauche l'eunuque noir qui faisait office de portier, et à droite le mameluk chargé de la garde de la maison. Une deuxième porte, à encadrement de marbre blanc, arquée en plein cintre, donnait accès dans le grand vestibule (السقيفة الكبيرة-*sqifa-el-kebira*) ; c'est au-dessus de cette baie qu'est encastrée l'inscription qui donne la date de l'achèvement. Voici la traduction qu'en a faite Léon Bresnier (3) :

« Quel agréable et délicieux palais élevé par le pacha d'Alger, Moustafa !

» C'est l'asile de la félicité, de la gloire, de la puissance, de l'intelligence, de la splendeur, réunis au calme et à la placidité.

» L'esprit émerveillé s'écrie en le voyant : — Il a été achevé au moment du plus favorable augure, de l'indice le plus assuré de prospérité et d'abondance ;

» L'an quatorze après deux cents et mille de l'hégire du Prophète

» dans l'an 1214 ».

(1) Les lettres simples se rapportent au plan du rez-de-chaussée ; les lettres accentuées, à celui du premier étage.

(2) Sing. دكان *doukkân*, plur. دكاكن *dekaken*.

(3) *Rev. afr.*, 1866, p. 301.

L'an 1214 de l'hégire a commencé le 4 juin 1799 et fini le 23 mai 1800. Moustafa, arrivé au pouvoir le 14 mai 1798, n'avait guère eu le temps, en moins de deux années, de réunir les matériaux venus de Carrare, de Hollande, de Sicile, de faire édifier enfin ces quatre étages complets avec leurs innombrables menuiseries, si compliquées et si parfaites. Si l'on considère le peu de hâte que les Orientaux mettent à leurs entreprises, il est vraisemblable de supposer que Moustafa avait fait commencer l'édification de sa demeure, étant encore *khaznadji* de son oncle; cette hypothèse semble en contradiction avec la légende rapportée plus haut. Mais celle-ci peut s'appliquer à un agrandissement du plan primitif.

La porte que surmonte l'inscription (1) est plus simple que la première : sans guichet, ornée de clous de fer seulement, elle possède toutefois un grand judas supérieur grillagé, un marteau à hauteur d'appui et même un heurtoir pour les cavaliers (2). Elle offre, de plus — disposition très caractéristique — un petit créneau carré à hauteur d'œil, fermé d'une plaque de fer percée de trous ronds, ayant exactement le diamètre suffisant pour y passer un canon de fusil. Cette précaution n'était pas inutile à l'entrée de la demeure d'un dey d'Alger.

La grande *Sqîfa*, B, est une vaste salle rectangulaire, de 3 m. 60 de large sur 8 m. de longueur, divisée en quatre travées : les trois premières sont couvertes par trois voûtes d'arête bien dessinées, sans doubleaux (3); la

(1) L'inscription ne fait nullement corps avec le reste de l'encadrement; elle est l'œuvre de nos marbriers locaux, tandis que les pieds-droits et l'arc plein-cintre orné de croissants, taillé dans trois énormes pièces de marbre statuaire, d'une exécution correcte, mais lourde, sont évidemment de provenance italienne.

(2) Ce heurtoir se répète à toutes les portes, même intérieures; il devient alors purement traditionnel et décoratif.

(3) A la clef de chacune était autrefois un anneau *(heulqa)* destiné

dernière n'est pas fermée, et forme un ciel-ouvert ou courette, C (منقاش السقيفة *menqâs es-sqîfa*) qui monte de fond, et dont le but était de donner du jour à la pièce, qui eût été sans cela complètement obscure, les portes étant toujours fermées en temps ordinaire.

Chaque travée est divisée en deux arcs, répétant exactement la disposition de ceux de l'avant-vestibule; leur forme toute spéciale est inspirée sans doute des arcs plats de la Renaissance française; elle se compose d'une partie droite horizontale et de deux paraboles rentrantes (1); l'intrados cannelé forme sur la face une série de dentelures d'un effet très gracieux; le tout repose sur des piles formées de deux colonnettes jumelées, prises dans un même bloc, mais paraissant à l'œil indépendantes. Cet artifice donne un aspect de légèreté à l'ensemble, sans rien lui enlever de sa solidité. Les colonnes n'ont que 1 m. 30 de haut, base et chapiteau compris; elles ne sont pas torses (comme on le dit parfois inexactement), mais **à cannelures torses.** Les bases sont attiques et les chapiteaux composites, ces derniers surmontés d'un double tailloir de marbre recevant la retombée des arcs.

L'ensemble de ces arcs forme donc (sur la droite, où leur nombre est complet) une série de huit niches-sièges *(dekâken),* encadrées de bandes de faïences (زلايج *-zelaïdj),* l'une continue et horizontale, appelée *hazam* (2), les autres verticales et placées au droit de chaque colonne *(*سوالف*-saoualif)* (3).

à suspendre une lampe. Ces anneaux ont été remplacés par des becs de gaz.

(1) Ces arcs n'existent d'ailleurs qu'en apparence; en réalité, leur ossature se compose d'une plate-bande en briques portant sur des piles verticales de même nature.

(2) C'est-à-dire « la ceinture » parce qu'elle entoure toute la salle.

(3) Ce mot, dont le singulier est *sâlif,* signifie « une boucle de

Le fond de la pièce est formé par nn portique de trois arcades, D (اسطوانة - *estouâna)* (1). C'était une place d'honneur, où l'on recevait les membres de la famille ou les hôtes de distinction. Sur les autres bancs de la *Sqifa,* dont le siège en marbre était recouvert de quelqnes coussins, attendaient les autres visiteurs, amis, solliciteurs, toute la « clientèle », au seus antique, que pouvait avoir uu patricien d'alors — le fût-il de fraîche date, comme Moustafa. La *Sqifa* était donc à la fois un vestibule et un salon, une pièce de réception et une salle d'attente. Ainsi s'expliquent ses vastes dimensions et sa décoration soignée, somptueuse même pour le pays et l'époque.

Sur la droite du *menqâs* (منقاس) s'ouvre une très petite porte ; c'est l'entrée de la loge du nègre portier, E, réduit obscur pratiqué sous l'escalier et que l'on dénommait *maçraïa* (مصرية) (2).

Il nous reste à parler, pour en terminer avec cette partie de la maison, des faïences qui forment le placage. Celles qui composent les *saoualif,* le *hazam* et la plinthe du soubassement sout d'origine italienne. « La Sicile, qui, à peu près seule à cette époque, importait les carreaux de faïence pour le revêtement des murs et le dallage, avait fait une telle concurrence à l'industrie locale, qu'elle l'avait ruinée complètement... Des faïences siciliennes faites sur des types arabes, conservaient encore, au XVIIIe siècle, un certain éclat que la succession indéfinie des reproductions leur a fait perdre depuis (3). »

cheveux pendant le long des joues ou du dos d'une femme, » et, par métaphore, une guirlande tombante.

(1) Ce vocable n'est autre que le grec *stoa*; il sert aussi, en arabe régulier, à désigner la secte des Stoiciens.

(2) Mot local signifiant : Endroit retiré où l'on repousse quelque chose.

(3) G. Marye, « les Musées d'Alger, » *Revue algérienne*, 1890, II, p. 670.

Le placage des niches entre les colonnes, en revanche, est d'une provenance toute différente : ce sont des faïences de Delft. Cette constatation n'a rien d'imprévu pour qui a étudié les anciennes constructions algériennes ; les plus belles de ces demeures contenaient presqne toujours quelqnes carreaux hollandais (1). On sait d'ailleurs que les relations entre la Régence et les Pays-Bas étaient constantes, et que la République paya un tribut annuel aux Algériens jusqu'en 1816. Mais ce tribut était fourni en armes et munitions (clause que les Deys exigèrent toujours rigourensement) (2), et il ne faut pas voir là l'origine des importations que nous constatons ; elle est plutôt dans les cadeaux en nature que les petits États faisaient à chaqne instant au souverain et à ses ministres, ou peut-être même dans de simples commandes commerciales, comme cela avait lieu pour les marbres italiens.

Quoi qu'il en soit, cette céramique hollandaise, plus fine, plus délicate, mais aussi moins décorative que celle des Italiens, a été très judicieusement employée par l'architecte dans les endroits peu éloignés de la vue, où l'œil peut en apprécier toutes les finesses. La décoration des niches de la *Sqifa* est fort bien comprise sous ce rapport : en haut et en bas de la bande qui règne sur toute la longueur, passant derrière les colonnettes doubles, des rangées indéfinies de petits bateaux bleus et violets, très variés de forme et d'aspect ; au centre un lacis de grandes étoiles bleues, encadrant de

(1) M. Marye n'en tronve que « quatre ou cinq, » mais ce sont précisément les seules maisons réellement « princières » qui existent encore actuellement. Il oublie d'ailleurs la Casbah et le Conseil Général, où on en trouve également. — Quant à croire, comme semble le supposer M. Marye, que trois ou quatre millions de carreaux néerlandais, qui décorent toutes ces maisons bâties à des époques différentes, aient été apportés par le même navire, c'est une hypothèse qui nous paraît difficile à admettre.

(2) De Grammont, *op. cit.*, p. 237, 304 et *passim.*

grands motifs, placés régulièrement dans l'axe de chaque arcade. Ce sont « des bouquets et des vases de fleurs interprétés librement d'après les planches de Mariette. Ils sont signés J. V. M. ou *J. Van Maak*... et composés par un assemblage de douze carreaux. Le décor est bleu ; un ornement à décor de manganèse, composé de 4 carreaux *néerlando-arabes*, de style rococo plutôt que maugrabin, les entoure (1). »

Avant de quitter la *Sqîfa*, signalons une petite fontaine, placée suivant l'usage, dans le *menqâs*, presque en face de la *maçraïa*.

Une grande porte, exactement semblable à la précédente, sauf qu'elle n'a ni clous saillants, ni petit judas, donne passage dans un troisième vestibule, F (السقيفة الثالثة *Sqîfa-et-tsalitsa)* tout à fait analogue comme ornementation au premier, à cela près que les arcs de forme carrée et les niches y sont plus petits et que le revêtement est en faïences jaunes, où domine un modèle à étoiles très simple.

Jusqu'ici, nous n'avons pas dépassé la partie de la maison accessible aux hôtes, aux amis et aux étrangers. En franchissant la porte suivante (باب فصل *-bab facel*, c'est-à-dire : porte qui sépare), nous entrons au contraire dans la partie intime, fermée, où pénètre seul le maître, et où vivent les femmes, renfermées dans leur gynécée, en compagnie seulement de leurs enfants et de leurs serviteurs.

Aussi la porte qni forme la limite est-elle très différente de celles qui la précèdent : elle n'a plus ce cachet rébarbatif, ces clous énormes, ces lourds panneaux pleins d'un seul morceau. C'est une pièce de menuiserie délicate, à petits compartiments admirablement assemblés et joints, genre de travail où excellaient les menuisiers algériens. Par une disposition bien caractéristique, le marteau de la porte est placé *intérieurement* et le verrou *extérieurement*. C'est qu'en effet l'ouverture ou la fermeture ne dépendaient pas des gens de la maison, mais bien des gardiens du vestibule, maîtres à la fois de défendre l'entrée à ceux du dehors et la sortie à ceux du dedans. Dans l'imposte est une ouverture différente aussi des judas des antres portes, en ce sens que son grillage (زرب *-zerb)* est en bois et non eu fer, de façon à laisser des interstices très petits, permettant de voir, mais empêchant d'être vu.

(1) MARYE, *loc. cit.*, p. 671. Nous n'avons pu contrôler l'assertion relative à l'origine du motif, mais nous la croyons exacte.

La porte que nous venons de décrire s'ouvre sur le cloître, R, (patio ou impluvium), partie essentielle de l'habitation mauresque, de la plus pauvre comme de la plus riche. C'est par là que voit et respire toute la maison, hermétiquement close d'autre part, enfermée entre ses quatre murs mitoyens.

Cette cour intérieure (وسط الدار *-ouost-ed-dar)* (1) est de grandes dimensions (7 m. 20 dans chaque sens), entourée de deux étages de galeries à arcades (صحائن *-sahâïen*) (2), de quatre travées chacune, entourant les quatre côtés. Au milieu, un bassin en marbre, S, (صهريج *-sahridj)* avec jet d'eau (فوارة *-foudra)*.

Sur les côtés, le long des portiques, sont disposées des pièces longues et étroites, G, L, M, N, O, couvertes par des planchers en rondins de cyprès très rapprochés. On accède à ces pièces par quatre grandes portes ogivales, flanquées chacune de deux fenêtres carrées et surmontées de trois fenestrelles (طواقي صغيرة *-touaki srira)* (3). Chacune de ces portes est fermée par deux immenses vantaux rectangulaires, à guichets, tournant autour de gonds en bois, sur des pivots de même nature,

(1) Mot à mot : le centre de la maison. Ce mot désigne le vide même de la cour.

(2) Au singulier, *sahin* « galerie à arcades ».

(3) « Petites fenêtres ». Ces ouvertures n'ont qu'un but décoratif ; elles sont souvent garnies de vitraux.

et venant s'appliquer, non dans une feuillure, mais sur la face extérieure du mur. Cette disposition traditionnelle remonte à la plus haute antiquité.

Ces portes sont remarquables par leur exécution. Comme toutes les menuiseries intérieures, elles sont en bois de cèdre (أرز-*erz*) à petits panneaux rectangulaires intercalés les uns dans les autres suivant les ingénieuses combinaisons mises à la mode par les artistes coptes d'Égypte (1). Elles passent pour être l'œuvre du fameux Lablabtchi, *amin* des menuisiers, auteur des portes de la Mosquée Ketchaoua, transférées depuis à Notre-Dame des Victoires (2). Celles du palais de Moustafa-Pacha auraient été payées à cet artiste sur le pied de 250 fr. par vantail.

La première des pièces à droite, O, qui se distingue par un plafond un peu plus ornementé que les autres, mais cependant médiocre, était celle où se tenait habituellement la femme du Dey. La pièce à la suite, N, (qui primitivement ne communiquait pas avec la précédente) était la buanderie (بيت صابون-*bit-saboun)* (3) où se trouvent les ouvertures de la citerne, du puits et de la cave.

Sur la gauche de la cour, à l'angle, on voit deux portes : l'une est l'entrée d'un escalier de service, K, (دروج الخيامة-*droudj-el-khaiama)* (4) ; l'autre est un passage conduisant à la *douira*, J (5). On appelait ainsi une partie de l'habitation entièrement réservée et personnelle au

(1) A. Gayet, l'*Art arabe*, VI, I, p. 234.

(2) Ces dernières portes sont tout ce qui reste de la mosquée du Divan, démolie pour faire place à la cathédrale actuelle. Cf. Ravoisié, *expl. scient. de l'Alg.*, planches.

(3) Mot à mot : chambre du savon.

(4) « Escalier de la cuisine. » Il y conduisait en effet ; mais il est actuellement muré à sa partie supérieure.

(5) « Petite maison » (diminutif de *dar*).

maître, qui y recevait ses intimes, y traitait de ses affaires... ou de ses plaisirs. L'entrée en était sévèrement interdite aux femmes de la maison. Ici, la *douira* était très restreinte et se composait d'un petit nombre de pièces habitées actuellement par le concierge. La *douira* avait une porte spéciale à côté de la grande, correspondant à peu près à ce qu'on appelait autrefois chez nous une *porte dérobée*.

La grande cour et les chambres adjacentes sont actuellement occupées par le Musée, tandis que les étages supérieurs sont, comme nous l'avons dit, réservés à la Bibliothèque (1). Nous ne décrirons pas les collections d'antiquités romaines, arabes et berbères accumulées dans ces salles humides et obscures, où elles ne sont d'ailleurs pas destinées à rester. Le catalogue n'en a pas été fait (2) ; à son défaut, nous renvoyons à la notice de M. Doublet, où les principales pièces sont décrites et reproduites en d'excellentes héliogravures (3).

A côté de la porte par laquelle nous sommes entré dans la cour, s'ouvre l'escalier principel, T, (دروج-*droudj)* (4) en marbre blanc, disposé entre trois murs d'échiffre dont le vide central forme une niche à denx arcades, où

(1) Pour installer le Musée, on a dû percer un certain nombre d'ouvertures qui n'étaient pas dans le plan ancien de l'immeuble, et qui en ont quelque peu modifié le caractère ; ces remaniements sont d'ailleurs faciles à reconnaître : les 4 portes à deux vantaux, les 8 fenêtres carrées à grilles de cuivre et cadre de marbre, les 2 portes d'escalier, la « bab-el-façel » et le passage de la douïra sont de l'époque ; les autres baies sont modernes.

(2) Berbrugger a publié en 1861 un « livret explicatif », qui, déjà incomplet à cette époque, est aujourd'hui totalement insuffisant.

(3) *Musées et coll. archéol. de l'Algérie. — Musée d'Alger*, par G. Doublet. — Paris, Leroux, 1890.

(4) C'est le pluriel de *derdja*, degré (on remarquera l'analogie du mot français et du mot arabe).

sont actuellement exposées deux momies d'Akmin, données par Daninos-Bey (1). Un autre enfoncement semblable existe sur la gauche ; destiné à racheter une irrégularité du mur mitoyen, il a été habilement utilisé à la fois pour la décoration et pour le confort. En effet ces emplacements forment autant de lieux de repos, par lesquels on peut couper la fatigue — minime d'ailleurs — de la montée de l'escalier ; le soubassement forme deux *dekaken* larges et commodes, aérés par une cheminée d'appel montant jusqu'au faîte. Cet endroit devait être entre tous agréable en été, et le Pacha aimait, paraît-il, à s'y tenir pour y prendre des rafraîchissements.

Sur le premier palier de repos, on remarque de petites niches carrées (طواقى-*touaqi*) (2) avec cadres de bois mouluré, surmontées chacune d'un arc contenant une étagère (مرفع -*marfa'a*) destinée à supporter un vase, une aiguière ou autre objet décoratif.

Deux grands soupiraux fort disgracieux, ouverts sur la courette et qui sont censés éclairer l'escalier, proviennent d' « améliorations » modernes.

Enfin, en haut de l'escalier, une porte (الباب الفوقانى -*bab el-foqani*) (3) accède sur la galerie (صحين -*sahin*) du premier étage. Comme celui du rez-de-chaussée, ce portique est constitué par seize colonnes de marbre portant autant d'arcs (أقواس-*qoués*) en ogive outrepassée. La colonne (عرصة -*arça*) est un monolithe de marbre blanc revêtu par le temps d'une patine agréable ; cannelée en spirale, elle repose sur une base (قرصة -*qourça*) (4) de genre toscan, très plate et portant un chapiteau (راس العرصة-*râs-el-arça*) d'un corinthien de fantaisie qui n'est pas sans saveur : d'un seul rang de feuilles d'acanthe

(1) La colonne médiane de cette niche est un remploi : fait à noter, car tout le reste de la maison est bâti en matériaux neufs.

(2) « Fenêtres » (sous-ent. : simulées). Le singulier est *tâqa*.

(3) « La porte d'en haut. »

(4) Ce mot signifie au propre : « disque plat, galette, pain rond et plat ; » la métaphore est assez juste.

sortent quatre volutes entre lesquelles est sculpté un minuscule croissant.

Les colonnes du rez-de-chaussée diffèrent un peu de celles du premier étage : le fût des unes est cannelé à godrons, tandis que dans les autres le tiers inférieur est lisse et à pans coupés (1). Telles qu'elles sont, ces colonnes sont d'une bonne tenue, de proportions satisfaisantes et d'une exécution parfaite ; venues évidemment de Toscane ou de Gênes avec les seuils, les marches et les cadres de portes, elles comptent parmi les meilleurs produits qu'ait fournis dans ce genre l'exportation italienne aux constructeurs algériens.

La décoration des arcs diffère aussi d'un étage à l'autre : en bas, ce sont des faïences hollandaises, violettes et bleues (l'étoile et la rosace) ; en haut, la céramique sicilienne, du modèle carré à fond jaune, d'un aspect bien plus brillant et plus gai que les trop minutieux dessins des fabriques de Delft.

Entre les colonnes du premier étage règne une balustrade en bois découpé à jour (دربوز-*derbouz*) à compartiments alternativement remplis par un treillis quadrillé et des bouquets décoratifs. Le faire un peu sec de l'école égyptienne est heureusement tempéré, mais sans excès, par une tendance au style Louis XV, en faveur en Turquie à cette époque. En somme, et quoique cette balustrade ne diffère pas essentiellement de celles que l'on voit dans les autres maisons indigènes d'Alger, c'est une pièce remarquable, digne du maître auquel elle est attribuée et qu'il est triste de voir tomber en morceaux, malgré la couche de hideuse peinture verte dont on l'a revêtue (2).

Comme portes et fenêtres, l'étage principal reproduit exactement les dispositions du dessous, sauf que les deux baies ouvertes de l'angle gauche sont ici remplacées par

(1) Disposition motivée par la présence de la balustrade.

(2) Une somme de 1,500 à 2,000 francs serait nécessaire pour la restaurer.

deux portes, l'une conduisant à la cuisine, l'autre aux lieux d'aisances (ششمة ou بيت الماء-*chichma* ou *bît-el-mâ*) (1).

La première chambre à main gauche, A', est aussi la principale. Cette pièce (غرفة-*ghorfa*) (2) est de forme symétrique, longue et étroite comme toujours, mais avec, en face de l'entrée et par suite au milieu, une sorte de renfoncement, comme une très grande alcôve, sur les trois côtés de laquelle on plaçait des divans. C'est le *ouost el ghorfa* (وسط الغرفة-milieu de la chambre), flanqué à droite et à gauche d'une *qoubba* (coupole).

Dans le mur de la salle sont pratiqués des placards (خزانة-*khezâna)* et le soubassement est revêtu de faïence (3).

Les trois autres grandes pièces, L', M', N', qui donnent sur la galerie, communiquent à leurs extrémités par des arcs ouverts. A gauche, une porte de dimension restreinte, dont la menuiserie est remarquable, s'ouvre sur un couloir, B'. Celui-ci se bifurque et mène à gauche à la cuisine, à droite au bain maure, C' (الحمام-*el-hammam*) — actuellement cabinet du Conservateur — et plus loin à une chambre isolée, D', située au-dessus de la douira et exposée au Nord. C'est la

---

(1) *Chichma* signifie « excréments » et *bît-el-mâ*, chambre de l'eau.

(2) On appelle *ghorfa* toutes les grandes pièces du premier étage, celles d'en bas s'appellent *bit*.

(3) Nous évaluons à 500,000 au minimum le nombre des carreaux de céramique employés dans la construction du palais. Il n'est presque pas de pièce, pour obscure et petite qu'elle soit, qui n'en contienne quelques rangées; ordinairement, chaque pièce comporte un soubassement *(guelâf)* de 1 à 2 m. de haut, une frise *(hazam)* sous le plafond, des bandes verticales *(saouâlif)* reliant les deux; enfin, des encadrements autour des portes, fenêtres, placards et niches. Tous ces carreaux sont tantôt hollandais, tantôt italiens, en tout d'une trentaine de modèles différents. Le « bateau » (Delft) domine dans les intérieurs et l'œillet (Sicile) dans les extérieurs. Ce dernier alterne souvent avec le triangle mi-partie blanc et vert.

« chambre du froid » (بيت البردة-*bit-el-berda*) où le maître de la maison faisait la sieste en été.

La cuisine, E' (خيامة-*khaiama*) — actuellement Dépôt des cartes et plans — se compose d'une trémie centrale portée sur quatre colonnes de marbre lisse et d'une galerie contenant cinq arcs dont chacun forme une cheminée (1). Au-dessous des tuyaux se trouvaient autrefois autant de plaques sur lesquelles on posait ces petits fourneaux mobiles en terre cuite, semblables à ceux des chimistes, qu'emploient les cuisiniers indigènes.

Le chef lui-même, qui était un eunuque nègre, avait sa chambre sur la gauche, ainsi que la négresse qui lui servait d'aide, — chambres d'ailleurs tout à fait obscures et privées d'air, F', G', H'. Sur la droite de la cuisine, on trouve le four, J' (كوشة-*koucha*) et le fourneau du hammam, K', appelé *fornak* (فرناق-fornax).

Tel est le premier étage, où sont actuellement les salles de lecture arabe et française, et la plus grande partie des volumes et manuscrits. Les volumes que possède la Bibliothèque sont au nombre de 30,000 environ, traitant des sujets les plus divers (2). Le catalogue manuscrit, très au courant, rend les recherches rapides et faciles. Il n'en était pas de même, tout récemment encore, pour le fonds des manuscrits arabes, dont il n'existait même pas un répertoire complet. Grâce au dévouement et à l'érudition de M. E. Fagnan, professeur à l'École des lettres d'Alger, cette lacune est aujourd'hui comblée (3). Désormais, les arabisants pourront s'orienter

---

(1) La trémie a dû être recouverte d'un vitrage pour pouvoir être utilisée.

(2) L'histoire et la géographie locales sont représentées d'une façon presque complète. Les livres rares ou curieux sont en très petit nombre. La Bibliothèque d'Alger est en somme une bibliothèque de vulgarisation.

(3) *Catal. gén. des mss des Bibl. publ.*, t. XVIII, Alger, par E. Fagnan, 1893.

au milieu des 2,000 manuscrits arabes, turcs, persans et berbères que possède la Bibliothèque d'Alger (1).

Le noyau du fonds arabe provient de Constantine; c'étaient 400 manuscrits recueillis par Berbrugger à la suite de l'expédition de 1837. Alger, ville illettrée par excellence, n'a presque rien fourni. Plusieurs de ces ouvrages sont de véritables chefs-d'œuvre de reliure, d'enluminure et de calligraphie. On y remarque cinq livres chrétiens écrits en arabe, de nombreux traités de mysticisme, une collection unique sur le droit maléki, etc., etc. Les principales divisions du catalogue sont les suivantes :

Grammaire, — *Ouvrages relatifs au Korân*, — *Hadit* (recueils de traditions), — *Théologie* (396 numéros), — *Droit*, comprenant : *oçoûl*, droit hanafi, droit maléki (335 numéros), — *Politique*, — *Philosophie*, — *Proverbes*, — *Arithmétique et Géométrie*, — *Astronomie*, — *Sciences occultes*, — *Géographie*, — *Histoire* (Histoire générale, Histoire des khalifes, Égypte et Orient, Maghreb et Espagne, Ottomans), — *Médecine*, — *Poésie*, — *Anecdotes et prose rimée*, — *Romans*, etc. (2).

Les conservateurs de la Bibliothèque et du Musée ont été jusqu'ici : Ad. Berbrugger (1835-1869); O. Mac-Carthy (1869-1891); E. Maupas (depuis 1891). Le conservateur-adjoint est M. G. Jacqueton, le bibliothécaire au titre indigène, M. Ismaïl ben Hafiz (3).

Reprenant l'escalier à droite de l'endroit où il débouche sur la galerie (4), une nouvelle volée, moins dé-

(1) Les manuscrits arabes forment la très grande majorité.

(2) Plusieurs de ces manuscrits ont été publiés ou traduits, notamment dans la *Revue africaine*.

(3) Le personnel comprend, en outre, un gardien et un concierge.

(4) Quant à la cage vitrée qui dépare actuellement la galerie du premier étage, elle était absolument indispensable pour le service; on a eu soin d'ailleurs de la construire de façon à pouvoir l'enlever facilement, sans aucune dégradation.

corative que la première, nous amène à la terrasse (سطح -*stah*).

Dans le mur d'appui qui sert de balustrade à l'entour de la cour centrale, on remarque huit anneaux carrés, en marbre, exactement semblables à ceux que l'on retrouve dans l'attique des amphithéâtres romains; ils ont aussi le même but : recevoir des poteaux destinés à supporter, en été, le velum qui abritait l'*ouost-ed-dar*.

Sur la terrasse s'ouvre une *estouâna* de trois arcades semblables, soutenues par des colonnes en marbre; ce portique, voûté intérieurement en arêtes, a été malheureusement déshonoré par un mur intérieur et un vitrage du plus piteux effet. On y conserve actuellement une petite collection d'objets arabes et les médailles (1).

Sur chacun des côtés Nord et Sud de la cour, s'élève une grande chambre (منزهة -*manzaha*) sans aucune décoration, munie d'une porte extérieure à deux vantaux et de deux fenêtres grillées. La chambre du nord a eu sa porte supprimée; à son extrémité on trouve, en contre-bas de quelques marches, un débarras de forme bizarre, coupé par deux arcades sur de petites colonnes. La chambre du sud est une de celles qui ont conservé intégralement leur carrelage primitif, formé ici d'hexagones de terre cuite joints par des triangles verts. Ce pavement très simple est singulièrement plus sobre et plus décoratif que les faïences italiennes, déplorablement raccordées, que l'on voit dans les autres pièces.

Entre cette *manzaha* et l'*estouanat es-stah* est une sorte de soupente, surélevée par la *qobba* qui se trouve au-dessous.

Derrière la *manzaha* du nord, sont réunies un certain nombre de pièces secondaires plus ou moins obscures,

(1) Cet étage et le suivant ne sont pas accessibles au public, le personnel étant insuffisant pour les garder. Il serait à souhaiter qu'en transférant le Musée, on laissât à la Bibliothèque le cabinet des médailles, qui contient des séries intéressantes.

s'éclairant sur une trémie à deux arcades soutenues par une seule colonne lisse en marbre. Elles étaient probablement destinées aux gens de service.

L'escalier que nous avons suivi, se poursuit, à droite du palier supérieur, par un passage fermé d'une porte, après laquelle cinq marches qu'il faut monter et redescendre, conduisent dans l'estouâna. Puis trois nouveaux coudes à droite mènent aux pièces du troisième étage (كوشك ou كشك-*kouchek*) (1) qui sont certainement les mieux décorées de l'édifice après la Sqîfa et les galeries. Il y en a deux : la plus grande est celle de droite. Un vestibule la précède, tout plaqué de faïences. La porte avait à l'intérieur des panneaux couverts de peintures de style turc, d'une exécution plus que médiocre, représentant des bouquets dans des vases de fleurs (2). La pièce elle-même, très longue, est divisée en trois parties par des arcs doubleaux : les deux premières divisions sont semblables entre elles et comprennent chacune une fenêtre carrée avec arc de décharge, à volets fermants, quatre placards et onze fenestrelles (3) ornées de vitraux. Les murs sont partout garnis de faïences hollandaises très variées, qui font meilleur effet ici que sur les murs de la cour. Les volets des fenêtres et placards sont à deux vantaux, à petits compartiments occupés alternativement par des losanges et des rosaces. Les plafonds sont en solives serrées, peintes en vert, jaune et rouge. Les vitraux, presque tous bien conservés, ont des teintes agréablement assorties (rouge et rose,

(1) « Lieu élevé, belvédère, pavillon de plaisance. » — Nous disons en français : *kiosque*.

(2) Ces peintures, comme celles signalées plus loin, paraissent être l'œuvre d'amateurs plutôt que de gens du métier ; elles sont très inférieures à celles dont actuellement les marchands de meubles indigènes décorent leurs coffres et leurs étagères. Peut-être sont-elles dues à un des habitants de la maison, qui faisait de la peinture pour charmer ses loisirs.

(3) La deuxième partie n'en a que huit, le mur étant ici mitoyen.

jaune, bleu et blanc) ; leurs dessins, de style Louis XV turc, consistent en bouquets de roses et d'œillets. Comme toujours, ces vitraux sont en plâtre sculpté dans la masse, les morceaux de verre de couleur étant appliqués extérieurement.

Le fond de la pièce est carré, limité par quatre doubleaux, et contient une fenêtre et sept placards grands et petits.

La pièce de gauche (côté nord), précédée de cabinets et d'une entrée avec fontaine, a une décoration semblable à la précédente, savoir : six placards, deux fenêtres (dont la plus grande garde quelques traces de peintures maladroitement exécutées) et douze fenestrelles en arcades, dont la moitié ont perdu leurs vitraux bleus et verts.

Enfin, un escalier très roide conduit à la troisième terrasse, d'où l'on jouit d'une vue superbe sur la ville et la mer. Sur ce plan se dresse une souche de cheminée à la mode arabe (1), semblable à un pigeonnier, surmontée de merlons à petites boules vertes de faïence vernissée.

Le *kouchek*, qui jouissait aussi de la vue de la mer avant la construction des maisons européennes de la rue Bruce, était décoré extérieurement de faïences vertes d'un modèle uniforme, formant un bandeau montant entre chaque fenêtre et une grande frise sous la corniche, ou plutôt sous l'auvent *(tsamôda)* qui couronne l'édifice. Cet auvent, analogue à celui de la porte d'entrée, mais moins décoré et moins saillant, est soutenu par sept corbeaux et recouvert des mêmes tuiles vernissées qui forment aussi la corniche de la cour principale.

Il y a lieu d'observer que les carreaux qui décorent cet étage (bande blanche oblique sur fond vert) ne se

(1) Une autre souche, sur la deuxième terrasse, est moderne, mais assez bien imitée.

retrouvent pas dans les autres. Ce fait, joint à ce que les menuiseries du *kouchek* sont aussi moins parfaites que celles des galeries, tendrait à faire croire que l'étage en question a été rajouté après coup. Cette surélévation ne pourrait pas d'ailleurs être de beaucoup d'années postérieure à 1800 (1).

III. — TRAVAUX DE RESTAURATION

En octobre 1892 le Conseil Général, sur le rapport de M. Gérente, a voté une somme de 2,500 fr. en plus du crédit annuel d'entretien, pour travaux de restauration à la Bibliothèque-Musée. Le rapporteur « appelait l'attention de l'architecte sur le remplacement des carreaux de faïence », et lui recommandait « de choisir pour ce remplacement des échantillons de même origine et de même date que les précédents, autant que possible ».

Ces instructions ont été suivies à la lettre. Toutes les faïences replacées sont conformes à leurs congénères et de l'échantillon voulu. On a pu arriver à ce résultat en utilisant quelques revêtements d'un autre immeuble départemental, celui des Enfants assistés (2), et surtout en extrayant des coins les plus obscurs du palais un grand nombre de carreaux qui, placés là, étaient sans aucune valeur décorative. Grâce à ce léger sacrifice, on a pu, à peu de frais, restaurer et regarnir toutes les façades intérieures, la *sqîfa* et l'escalier déshonorés par des raccords faits sans goût ni intelligence, qui avaient tout à fait dénaturé le caractère de cette belle

(1) Pour les murs du *kouchek*, où manquaient le plus de pièces, M. de la Blanchère avait offert de faire venir des démolitions du Bardo les faïences nécessaires. Mais il a été reconnu après examen que les faïences tunisiennes, imitation locale des modèles siciliens, si elles leur sont semblables comme dessin, en diffèrent sensiblement comme dimension, comme ton et comme épaisseur. L'offre gracieuse de M. de la Blanchère n'a donc pu être utilisée.

(2) Ces carreaux, pris dans un vestibule obscur, étaient totalement invisibles.

demeure. On a pu également sauver d'une destruction à peu près certaine toute cette décoration originale, mais si mal exécutée au point de vue constructif, qu'il a fallu enlever *tous* les carreaux pour les replacer; en effet, ils n'adhéraient au mur que par un mortier de terre rouge sans consistance, auquel on a substitué un solide mortier de chaux hydraulique et de ciment (1).

En outre de ce travail de reconstitution des placages, on a bouché plusieurs fenêtres modernes d'un effet fâcheux; une terrasse a été refaite; les murs ont été blanchis et badigeonnés à neuf; la porte sur la rue, ses cuivres, son auvent, ont été grattés, polis et vernis dans le style local; enfin la cour intérieure a été débarrassée d'une surabondance de végétation, pittoresque sans doute, mais qui lui donnait l'aspect d'une forêt vierge, à travers laquelle on avait quelque peine à discerner l'édifice et ce qu'il contient. En outre, ces plantes luxuriantes entretenaient au rez-de-chaussée une humidité qui ne cessera complètement que par la suppression du bassin central.

Bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour rendre son ancien lustre au palais de Moustafa-Pacha et surtout assurer sa conservation et sa stabilité (2), il faut néanmoins savoir le plus grand gré au Conseil Général d'Alger d'avoir, malgré une situation financière des plus

(1) Ce travail n'a pu être fait dans les intérieurs; mais les faïences y sont moins exposées et pourront y être replacées au fur et à mesure du besoin, sans aucune difficulté : c'est une simple question d'entretien.

(2) A ce propos, l'on peut faire remarquer que la Bibliothèque, bien que mieux construite que ne le sont habituellement les maisons mauresques, demande néanmoins une surveillance constante. L'eau s'infiltre souvent par les terrasses; les planchers sont, en quelques endroits, douteux. Enfin les arcs de la cour ont une tendance à pousser au vide, comme l'atteste un tirant en fer qui paraît d'ailleurs être assez ancien.

difficiles, arrêté pour quelque temps la ruine progressive qui menaçait l'un des rares monuments de l'art mauresque algérien que l'on ait su conserver jusqu'à nos jours (1).

Alger, juillet 1894.

P. GAVAULT.

(1) Pour l'iconographie du palais de Moustafa-Pacha, voir DOUBLET, *op. cit.* (vue en photographie de la cour); COURTELLEMONT, *Algérie pittoresque;* LEROUX, *Algérie illustrée;* P. GAFFAREL, l'*Algérie* (vue en chromolithographie assez exacte comme dessin, mais fausse comme couleur); etc. Un relevé géométral complet a été fait par M. BALLU et exposé au Salon de 1890. Il est actuellement aux archives des Monuments Historiques. C'est à ce relevé, d'une exactitude minutieuse, que nous avons emprunté les plans annexés à cette notice. M. Ballu a bien voulu nous autoriser à les reproduire, ce dont nous lui exprimons ici notre gratitude.

NOTES
SUR
L'HISTOIRE DE LAGHOUAT

(Suite. — Voir les nos 211 et 212-213)

CHAPITRE III

I

Mohammed-ben-Abdallah, sultan d'Ouargla, était, lorsque nous arrivâmes en Algérie, un simple marabout des Oulad-Sidi-Ahmed-ben-Youcef, fraction de la tribu des R'ocel, qui a ses tentes au nord de Tlemcen; vers 1840, il professait, en qualité de taleb, à la zaouïa de Sidi-Yacoub des Oulad-Sidi-Cheikh et s'appelait Brahim-ben-Abou-Fars, suivant les uns, et Brahim-ben-Abd-Allah, suivant les autres. Jusqu'alors, il s'était fait simplement remarquer par sa grande piété. Mais, vers la fin de l'année 1840, il sentit l'ambition s'éveiller en lui et affecta dès lors une dévotion plus ardente et une pratique plus rigoureuse des prescriptions religieuses. Sa réputation de sainteté ne tarda pas à se répandre dans tout le pays, et il acquit bientôt une grande influence sur les R'ocel, les Beni-Amer et les Thrara.

C'était au plus fort de la lutte contre Abd-el-Kader. Mouley-Cheikh-Ali, agha de l'émir chez les R'ocel, supportait avec peine d'être sous les ordres du khalifa Bou-Hamida. Cette autorité lui devint même si odieuse que, pour s'y soustraire, il résolut de se révolter contre l'émir, dont il n'avait jamais reçu que des bienfaits. Afin de pouvoir opposer à l'influence religieuse d'Abd-el-

Kader une influence de même nature, il mit en avant ce marabout dont on parlait beaucoup, et qui venait de prendre le nom de Mohammed-ben-Abdallah. Avec cet homme, à qui il affecta de laisser le premier rang, il parvint à attirer à lui une partie des Beni-Amer et des Thrara.

Le colonel Tempoure, commandant supérieur d'Oran, instruit de cet événement par notre agha Mustapha-ben-Ismaïl, avec lequel Mouley-Cheikh-Ali et Mohammed-ben-Abdallah s'étaient hâtés de se mettre en relation, entra aussitôt en campagne pour soutenir cette levée de boucliers. Il eut, le 23 décembre 1841, une entrevue avec ce dernier, près de l'Isser. Mohammed avait avec lui deux cents cavaliers, et annonçait en avoir laissé un bien plus grand nombre à Seba-Chiourk. Le colonel, ébloui par cette dignité extérieure dont les musulmans d'un certain rang savent s'envelopper, entraîné d'ailleurs par l'exemple de Mustapha-ben-Ismaïl, et peut-être aussi rendu un peu crédule par le désir naturel de terminer à lui seul une affaire fort importante, vit dans Mohammed-ben-Abdallah un antagoniste redoutable pour Abd-el-Kader, conclut avec lui une espèce d'alliance verbale offensive et défensive, et lui donna le titre de sultan. Puis, il rentra à Oran pour permettre à ses troupes de se reposer. Abd-el-Kader en profita pour attaquer le nouveau sultan, qui dut s'enfuir auprès des Français.

Le général Bugeaud, gouverneur de l'Algérie, arriva après avoir reçu les rapports annonçant l'apparition de Mohammed-ben-Abdallah sur la scène politique. S'étant emparé de Tlemcen, il manda ce personnage auprès de lui, pensant pouvoir en tirer quelques services ; mais celui-ci ne parvint à rallier qu'une soixantaine de cavaliers, tant les esprits s'étaient promptement détachés de lui. Cependant le gouvernement l'établit à Tlemcen avec le titre de khalifa.

Le général Bedeau commandait alors dans cette ville.

Mohammed étant plus embarrassant qu'utile, le général lui fit comprendre que, sans plus se mêler de rien, il devait vivre en paix au moyen du traitement qui lui était alloué, ce à quoi il parut se résigner assez philosophiquement. Plus tard, comme il continuait à être gênant, on l'engagea à faire le pèlerinage de la Mecque (1). Il comprit que ce conseil était un ordre, et partit, la haine au cœur, à la Mecque ; il vit Si-Mohammed-ben-Ali-es-Senoussi (2), et fut bientôt avec lui en parfaite communauté d'idées.

Après la révolution de 1848, de nombreuses insurrections éclatèrent en Algérie : Si-Senoussi, croyant le moment favorable, résolut d'utiliser l'influence de Mohammed-ben-Abdallah, pour soulever contre nous les tribus sahariennes. D'accord avec les Turcs, il parvint à lui persuader qu'il était destiné à jeter tous les Français à la mer, et le décida à se rendre en Algérie. En 1849, Mohammed-ben-Abdallah s'embarqua pour la Tripolitaine avec Izzet-Pacha, gouverneur de cette province. De Tripoli, il se rendit à Ghadamès, puis à Touggourt. Mal reçu dans cette ville, il se décida à gagner Ouargla, espérant profiter de l'anarchie qui y régnait pour s'emparer plus facilement du pouvoir. Si-Senoussi l'avait d'ailleurs chaudement recommandé à une sainte maraboute, Lalla-Zhora, et à Ould-Allah-ben-Khaled, chef influent de Mkhadma.

Il fut parfaitement reçu et sa dévotion lui acquit en peu de temps une certaine influence et une grande réputation de sainteté. Au mois de mai 1850, le lieutenant Carrus, alors à Laghouat, signala à l'autorité supérieure la présence de ce marabout dans le Sud. Il avait été lui-

(1) Cf. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, t. III, p. 3 sq.

(2) C'était un des mokaddem les plus influents de l'ordre de Mouley-eth-Thaiyeb. Il a fondé une confrérie qui est devenue très redoutable et dont les khouans appartiennent au 4e groupe, celui des Mohammédia. La zaouïa principale est en Tripolitaine. Sid-es-Senoussi est mort en 1859.

même prévenu de ce fait par un certain Addoun-ben-Saïd, amin des Beni-Mzab à Blida, qui était allé à Beni-Isguen pour affaires. Ayant appris par la voix publique qu'un marabout prêchait la guerre sainte à Ouargla, Addoun, désireux d'en avoir le cœur net, se rendit dans cette ville et vit, en effet, Mohammed-ben-Abdallah, autour de qui commençaient à se grouper un certain nombre d'Arabes du Sud.

Peu après, Ben-Babbia, sultan d'Ouargla, mourut, et les gens de ce ksar, poussés par Lalla-Zhora et Ould-Allah-ben-Khaled, s'empressaient d'offrir le pouvoir à Mohammed-ben-Abdallah. Celui-ci, après s'être fait longtemps prier, accepta, paraissant se sacrifier pour faire le bonheur de ceux dont il était devenu le compatriote. Il fut, en conséquence, nommé sultan.

Le premier essai qu'il fit de sa puissance fut de sommer le cheikh Abou-Hafs de N'gouça de lui faire sa soumission ; mais celui-ci s'enfuit à Tiaret (août 1850). Le sultan résolut ensuite de se venger des Oulad-Moulat qui l'avaient mal accueilli à son passage à Touggourt, et auxquels il attribuait son échec dans cette région. Les Oulad-Moulat furent complétement razzés. Enhardi par ce succès et renforcé par les Chambâa de Metlili, Mohammed décida de tenter un coup de main sur Touggourt, où l'appelait Soliman-ben-Djellab, parent et ennemi du cheikh de cette ville.

Le 2 octobre, Mohammed-ben-Abdallah entra, sans coup férir, à Temacin ; aussitôt tous les mécontents de l'Oued-R'rir se rallièrent à lui. Mais le 5 octobre, le cheikh Ben-Djellab vint l'attaquer et le battit après une lutte très vive. Reconnaissable au burnous vert qu'il portait, le sultan fut blessé, et ne dut son salut qu'au dévouement des Chambâa dont plusieurs lui firent un rempart de leur corps. Il laissa cinquante des siens sur le terrain ; Ben-Djellab ne perdit que six cavaliers. Le 8 octobre, ce dernier vint de nouveau attaquer Mohammed-ben-Abdallah dans Temacin ; mais les gens

du ksar, embusqués dans les jardins, lui firent subir des pertes sérieuses, et quelques cavaliers, tombant sur ses derrières, jetèrent la panique parmi ses partisans, qui s'enfuirent à Touggourt. Toutefois, désespérant d'entrer de vive force dans cette ville, le sultan reprit le chemin d'Ouargla.

Quelques jours après, Ben-Nacer le rejoignit à Rouissat, avec les Larbâa dissidents. Grâce à ce puissant renfort, grâce surtout à l'intelligence et à l'audace de Ben-Nacer, le chérif put espérer un moment que ses ambitieux projets se réaliseraient, et qu'il pourrait nous tenir en échec dans le Sahara. Mais, avant de commencer ses opérations, il tenta de gagner Si-Chérif à sa cause et lui fit écrire par Ben-Nacer la lettre suivante :

« A notre ami, Sid-Mohammed-el-Chérif ! Salut à vous, de la part de vos frères, qui composent la djemâa des Larbâa, et notamment l'agha Ben-Nacer, Saâd-ben-M'bareck, etc....

» Nous vous informons que la djemâa de Sidi-Mohammed-ben-Abdallah est arrivée, et avec elle, celles des Mkhadma et des Chambâa. Nous avons, avec toute la sincérité du cœur, formé alliance avec elles ; car, nous n'avons plus rien à espérer dans le pays des Français, et nous désirons nous rapprocher de Dieu. Nous vous considérons comme un des nôtres, et tout à fait pour nous, comme aussi vous devez nous compter entièrement à vous. C'est pourquoi, il est inutile de vous faire des recommandations. Salut ! (1). »

Si-Chérif ne daigna même pas répondre, et se contenta d'envoyer cette lettre à Médéa (10 novembre 1851). Le 26 novembre, on apprit que les Saïd-Atba s'étaient ralliés au chérif d'Ouargla, et que les Oulad-Yacoub du Djebel-Amour s'étaient rendus au M'zab dans la même intention, mais qu'arrivés à Berrian, ils avaient

(1) Archives du Gouvernement général de l'Algérie.

changé d'idée et étaient rentrés sur leur territoire habituel.

Quelques jours après (11 décembre), le chérif enleva à Oglet-el-Medagguin, non loin de Laghouat, la majeure partie des troupeaux des Oulad-Saâd-ben-Salem. A cette nouvelle, les Oulad-Naïl coururent aux armes et réclamèrent vengeance. Si-Chérif se fit leur interprète auprès de l'autorité française, et se plaignit amèrement de l'incurie du khalifa de Laghouat. Des mesnres furent prises aussitôt pour donner satisfaction à ces légitimes réclamations; et, le 2 janvier 1852, les goums des Oulad-Naïl, des Larbâa, des Beni-Laghouat et du Djebel-Amour furent convoqués à Aguebet-el-Medagguin, pour être mis sous les ordres de Si-Chérif, auquel fut confiée la direction des opérations.

Arrivé avec ciuq cents cavaliers des Oulad-Naïl au lieu du rendez-vous, Si-Chérif apprit que le khalifa l'attendait à Berrian avec les contingents du Djebel-Amour. Il s'y rendit immédiatement, mais n'y trouva que cent cinquante cavaliers, commandés par Cheikh-Ali, auquel étaient adjoints Bou-Zian et Boudjera, chefs des Larbâa, en qui le khalifa disait avoir une grande confiance. Quelques jours après, Ed-Din-ben-Yahia, frère de Djelloul, lui amena cent cinquante cavaliers du Djebel-Amour; mais, manquant de vivres, et se sentant peu en sûreté à Berrian, dont les habitants montraient des dispositions hostiles, Si-Chérif dut se retirer à Beni-Isguen, où il fut bien accueilli et put se proeurer tout ce dont il avait besoin.

Mohammed-ben-Abdallah était à Metlili; appelé par Bou-Zian et Boudjera, qui lui promettaient la défeetion des Larbâa, il accourut et prit au M'zab un renfort de cinq cents fantassins. Les deux partis se rencontrèrent à Aguerab, le 17 janvier 1852, vers trois heures de l'après-midi. Si-Chérif, à la tête du goum des Oulad-Naïl, enfonça l'ennemi, mais pris traîtreusement en queue par Bou-Zian et Boudjera, qui avaient entraîné avec eux

les Larbâa et une partie des Oulad-Yacoub, il fut forcé de se retirer, et vint camper sur l'Oued-Djedi, au sud du Djebel-bou-Khaïl.

Exaspéré par cette trahison, Si-Chérif en rendit compte immédiatement au commandant supérieur du cercle de Boghar. « Et si vous êtes Français, comme je vous connais avec du nerf et dn courage, » dit-il dans la lettre, « vous nous vengerez de ceux qui nous ont trahis. » D'ailleurs, on ne le laissa pas sans secours; le capitaine Pein, commandant supérieur de Bou-Saâda, vint immédiatement le rejoindre sur l'Oued-Djedi.

Ces événements prouvaient une fois de plus que l'organisation du Sud de Médéa était vieieuse et que l'autorité ne pouvait être confiée dans ce pays à un habitant des ksours. La conduite du khalifa accusait une complète impuissance à gouverner les nomades ou une politique tortueuse calculée en vue de ses propres intérêts. Si-Chérif, au contraire, s'était montré dans cette circonstance, comme toujours d'ailleurs, depuis qu'il s'était rallié à nous, brave, intelligent et dévoué. L'expérience qui venait d'être faite entre ces deux chefs devait nous dicter la marche à suivre. En tout cas, il fallait agir et créer dans le Sud une barrière indigène assez forte pour protéger, à l'aide de ses propres ressources, cette partie de nos frontières du Tell.

Le 7 février, le général Randon donna au général de Ladmirault l'ordre de former à Boghar une colonne mobile. Les goums du Titteri et du Tell furent convoqués. Ils fournirent quinze eents cavaliers conduits par les khalifas des aghas. Ces goums, joints à cenx des Oulad-Naïl, furent placés sous le haut commandement de Si-Chérif-bel-Arch. La colonne se composait, en outre, de quatre escadrons dn 1er de spahis, du 6e escadron du 1er de chasseurs d'Afrique, du bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger, de deux bataillons du 12e de ligne et d'une section d'obusiers de montagne.

La nouvelle organisation politique du Sud avait été

dictée au commandant de la colonne par le général Randon. Si-Chérif-bel-Arch devait avoir sous son commandement tous les Oulad-Naïl de la subdivision de Médéa. Quant à Ben-Salem, qui n'avait pas les qualités nécessaires pour remplir le rôle si important qu'on lui avait confié, il devait venir se fixer à Médéa, où l'appelaient des intérêts matériels importants; il pourrait d'ailleurs s'y livrer en paix aux transactions commerciales, qui convenaient mieux à son caractère que les affaires politiques. Toutefois, pour reconnaître les services passés, l'un de ses fils conserverait le commandement de la ville de Laghouat et des ksours avec le titre d'agha, et le traitement qui y était affecté.

« Il importe également, » ajoutait le Gouverneur, « de se préoccuper de l'organisation qui sera donnée à la grande tribu des Larbâa, qui a été une des causes déterminantes des derniers troubles. Cette tribu, après ses nombreux conflits avec les Oulad-Naïl, ne saurait être placée sous le commandement de Si-Chérif. Il faut aviser à constituer les Larbâa isolément, à les faire relever de l'autorité française, sans les faire passer par l'intermédiaire d'un chef indigène qui ne serait point choisi parmi eux. C'est ce que désire surtout cette tribu, et il faut le lui accorder; car, bien que nous soyons mécontents d'elle, cela est en tout conforme à nos intérêts politiques (1). »

Pour se rendre à Laghouat, le général de Ladmirault choisit la route suivie en 1844 par le général Monge. Le 22 février, il quitta Tagguin, et le 4 mars, vint camper sous les murs de Laghouat. Après avoir communiqué ses instructions à Ahmed-ben-Salem, il le retint à son camp tout en le traitant avec bonté. Il marcha ensuite sur Ksar-el-Hiran, qui jusqu'alors était resté aux mains des dissidents, y entra sans coup férir et organisa ce ksar en place de dépôt, y laissant des approvisionnements

(1) Archives du Gouvernement général de l'Algérie.

à la garde d'un bataillon du 12e de ligne et d'un peloton de spahis. Le 13 mars, il retourna à Laghouat au-devant d'un convoi de ravitaillement venant de Boghar et du 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique qui, parti de Cherchell, se rendait à Laghouat par Teniet-el-Hâd, Tagguin et Tadjemout. Le convoi arriva sans encombre, mais le 2e bataillon d'Afrique reçut en route l'ordre de rebrousser chemin et de rentrer dans le Tell.

Cependant, la situation était devenue grave dans le Sud de la province d'Oran et au Djebel-Amour. Si-Hamza, agha des Oulad-Sidi-Cheikh, dont l'influence religieuse était considérable sur les tribus de cette région, venait de se laisser gagner par les avances et les sollicitations du sultan d'Ouargla; ses contingents se rassemblaient, prêts à partir pour le Sud. Pour empêcher cette défection, le commandant Déligny réunit à Tiaret une colonne forte d'un bataillon d'infanterie, d'un escadron du 2e de spahis et des goums, se dirigea vers Géryville et donna à Si-Hamza l'ordre de se rapprocher de lui. Effectivement, sous prétexte de concourir aux opérations de la colonne Déligny, Si-Hamza vint camper sur l'Oued-Zergoun, à deux marches au sud-est d'El-Maïa, dans la direction du M'zab, avec les Oulad-Sidi-Cheikh-Gheraba et la majeure partie des Lar'ouates-Ksel.

Le 25 mars, Mohammed-ben-Abdallah, dérobant habilement sa marche, passa dans les environs de Laghouat, alors occupée par la colonne de Médéa, et alla razzer les Oulad-Yacoub, campés près d'El-Maïa. Il descendit ensuite l'Oued-Zergoun et vint installer son camp près des Oulad-Sidi-Cheikh. Si-Hamza lui envoya trois chevaux de soumission, mais n'osa pas se rendre auprès de lui.

Aussitôt averti, le général de Ladmirault quitta Laghouat et prit position à Tadjerouna, aux sources de l'Oued-Zergoun. A son approche, le chérif reprit la route du Sud; Si-Hamza, inquiet, se replia sur l'Oued-Segguer et s'arrêta sous les murs de Bréziua. La vallée de l'Oued-

Segguer restait sa ligne de retraite, tant que la colonne de Médéa serait sur les hautes eaux de l'Oned-Zergoun. Mais, le 2 août, le commandant Déligny, modifiant son itinéraire en raison des événements, vint camper non loin de Stitten, surveillant les ksours de Brézina et de Ressoul qui renfermaient les approvisionnements des Oulad-Sidi-Cheikh-Gheraba et des Lar'ouates-Ksel. Pris entre la colonne de Médéa et celle de Tiaret, Si-Hamza ne pouvait s'échapper; aussi, lorsque le commandant Déligny lui donna l'ordre de se rendre le 5 avril à midi sous les mnrs de Ressoul, il s'inclina devant la fatalité, et, complètement démoralisé, se rendit au camp français. Sa soumission fut complète; le soir même, il vint installer son propre douar auprès des tentes françaises, pendant que ses tribus se mettaient en mouvement vers le Nord, pour regagner leurs campements habituels.

Le 7 avril, le commandant Déligny reprenait la route du Tell, accompagné par Si-Hamza dont le drapeau marchait au centre de nos goums. Pensant obtenir son pardon, en entrant dans la voie des aveux, Si-Hamza remit au commandant trois lettres que le chérif lui avait confiées pour les faire parvenir à destination. Elles étaient adressées : la 1re à Si-Cheikh-ben-Taïeb, qui était à la tête de nos émigrés sahariens à Ras-el-Aïn des Beni-Matar (Oran); la 2e à Sidi-Mohammed-bel-Mekki, personnage très influent chez les Beni-Snassen et les Marocains de la frontière; la 3e à Sidi-Mohammed-ben-Moulouk, mokaddem de Si-M'ahmed-ben-Zicin, correspondant de tous les tolbas de l'Est (1). Écrites de manière à flatter les passions religieuses et la crédulité des indigènes, ces pièces nous pronvèrent qu'une conspiration religieuse était ourdie contre nous, et qu'elle étendait sa trame non seulement sur les tribus du Djebel-Amonr et du Sud de Médéa, mais aussi sur les populations de toutes nos frontières du Sud et de

(1) Voir ces lettres à l'appendice II.

l'Ouest. Le général Pélissier fit interner Si-Hamza à Oran, et le remplaça dans son commandement par son frère Si-en-Naïmi.

Grâce à l'attitude énergique du commandant Déligny, grâce aussi à la précision de ses mouvements et à leur opportunité, nous avions pu enrayer la défection des Oulad-Sidi-Cheikh et éviter une levée générale de boucliers dans le Sud, où Si-Hamza, chef religieux très écouté, ne comptait que des partisans et des serviteurs qui se seraient empressés de se grouper sous ses drapeaux. Rassuré sur ce point, le général de Ladmirault quitta Tadjerouna et se rendit à Ksar-el-Hiran, pour procéder à l'organisation nouvelle des tribus du Sud de Médéa. Si-Chérif fut proclamé khalifa des Oulad-Naïl de la subdivision de Médéa; Ben-Hacen, fils aîné d'Ahmed-ben-Salem, fut nommé agha et eut sous ses ordres les ksours de Laghouat, El-Assafia, Tadjemout, El-Haouïta et Aïn-Madhi, la tribu des Mekhalif-Lazereg, serviteurs de la famille des Ben-Selem et gardiens de leurs troupeaux. Quant au ksar d'Aïn-Madhi, bien que placé sous l'autorité de l'agha des ksours, il restait, comme avant, aveuglément soumis au marabout Tedjini, dont notre khalifa de Laghouat avait toujours été le serviteur religieux plutôt que le chef. L'agha Yahia-ben-Maamar, frère de l'ex-khalifa, était de tous les membres de la famille Ben-Salem le plus cupide et le plus hostile à la France. Il fut destitué et son traitement de douze cents francs affecté à l'agha Ben-Nacer-ben-Salem. Les quelques fractions des Larbâa, que le général de Ladmirault avait ralliées dans les environs de Tadjerouna, furent déclarées indépendantes du chef de Laghouat : établies près de Ksar-el-Hiran, où elles avaient quelques jardins, elles relevèrent désormais directement de l'autorité française. Ksar-el-Hiran se vit appliquer la même mesure, bien que ses habitants fussent presque tous dans le Sud avec Ben-Nacer-ben-Chora. On espérait gagner ainsi les dissidents, et les amener à demander

l'aman. Mais il n'en fut rien, et, sur un ordre formel du Gouverneur, le général de Ladmirault quitta, le 25 avril, Ksar-el-Hiran, après en avoir fait abattre les murs, et reprit la route du Tell.

Ahmed-ben-Salem tomba malade à Boghar et y mourut. Ses funérailles eurent lieu à Laghouat. Tedjini y assista, et engagea vivement les fils de Ben-Salem et la population à servir « momentanément » les Français mieux que ne l'avait fait le khalifa. Malheureusement, ces excellents conseils ne tardèrent pas à être oubliés, et de grands malheurs fondirent sur les Beni-Laghouat.

II

Pendant que le général de Ladmirault était sous les murs de Laghouat, il était arrivé un certain Abdallah-ben-Brahim, qui se disait originaire de la Mecque et avait été élevé à Tafilet (Maroc); il était fort mal habillé, et ne vivait que d'aumônes; mais, après le départ de la colonne, il se montra couvert de riches vêtements et répandit l'or à pleines mains.

Informé de ce fait par l'agha Ben-Nacer-ben-Salem, le général Yusuf, qui venait de prendre le commandement de la subdivision de Médéa, fit partir aussitôt pour Laghouat Cheikh-Ali, alors à Médéa, et six spahis. Abdallah-ben-Brahim, arrêté en plein jour sur le marché de Laghouat, fut amené à Médéa. C'était un jeune homme de vingt-six ans environ, ayant beaucoup voyagé et paraissant fort savant. Il refusa d'indiquer la provenance de l'argent qu'il distribuait si généreusement, et écrivit au général Yusuf la lettre suivante :

« Abdallah-el-Mekaoui à Monsieur le général Yusuf.

» Que le salut soit sur vous de la part d'Abdallah-el-Mekaoui qui vous a été amené de Laghouat! Je suis un chérif des Beni-Chiba de la Mecque; notre coutume est de parcourir les villes, d'y être reçu et de ne pas y être inquiété. J'ai un compagnon que j'ai laissé à Laghouat; il a des lettres qui m'appartiennent et qui me viennent, l'une d'Abdul-Mejid, de Constantinople, une autre du chérif Mohammed-ben-Aoun, sultan de la Mecque, et une troisième du pays des Autrichiens; je n'ai pu les emporter avec moi lors de mon arrestation. Je suis un étranger inconnu ici. Vous m'avez mis en prison. Je viens donc vous prier de vouloir bien me diriger sur Alger, attendu qu'il y a des personnes qui me connaissent et qui connaissent mes ancêtres, soit qu'elles aient habité la Mecque, soit qu'étant de la Mecque elles habitent Alger. Si ce que j'avance est reconnu vrai par les autorités d'Alger, c'est bien! Si, au contraire je mens et que je sois reconnu pour un fauteur de désordre, que je sois brûlé! On pourra également écrire au consul Anglais à Djedda, qui pourra prendre à la Mecque des informations sur ma famille et mes antécédents. Telle est l'expression de mes désirs: quant à ma détention, elle est sans profit! — 1268. »

Il fut interné à Médéa, et on ne tarda pas à avoir la certitude que cet homme était un agent de l'Angleterre qui, pour empêcher notre extension vers le Maroc, voulait nous créer des difficultés dans le Sud. Abdallah-ben-Brahim fut expulsé d'Algérie et transporté à la Mecque.

Le chérif d'Ouargla était alors à l'apogée de sa puissance. Autour de lui se groupaient les Larbâa avec Ben-Nacer, les Harazlia, les Oulad-Sidi-Atallah, les Saïd-Atba et les Mkhadma d'Ouargla (1), les Chambâa de Metlili, les Saïd-Oulad-Amar de Temacin, les gens du M'zab et quelques tentes des Lar'onates-Ksel, sans compter les nombreux pillards et coupeurs de route

(1) Les Mkhadma l'avaient quitté pendant quelque temps à la suite d'une insulte qu'il avait faite à leur chef Nacer-ben-Nacer, auquel il avait enlevé une femme que celui-ci devait épouser.

accourus de toutes parts dans l'espoir de faire de fructueuses razzias.

Le cheikh de Touggourt, Abderrahman-ben-Djellab, étant mort le 25 janvier 1852, son cousin Soliman-ben-Ali-ben-Djellab s'empara du pouvoir, et nous fit aussitôt sa soumission, mais en continuant à entretenir les meilleures relations avec Mohammed-ben-Abdallah. Cet événement, qui lui ouvrit le marché de Touggourt, fut un coup de fortune pour le chérif. Tous les marchés étaient alors fermés et la misère régnait dans son camp. Dès qu'il apprit l'accession au pouvoir de son allié, il envoya les Larbâa chercher du blé et des dattes à Touggourt, et se porta lui-même à Guerrara avec les contingents d'Ouargla.

« Le chef de bataillon Collineau commandait alors à Biskra. Dès qu'il eut connaissance des intentions du chérif, il se mit en campagne avec cinquante-quatre chasseurs d'Afrique, trente-deux spahis, quatre-vingts cavaliers de la smala du Cheikh-el-Arab et les goums. D'autre part, le capitaine Pein, commandant supérieur de Bou-Saâda, se mit en mouvement avec les goums de Si-Chérif, pour tenter de couper la retraite à Mohammed-ben-Abdallah. Le 22 mai, au matin, le commandant Collineau rallia sept cents cavaliers des goums qu'il avait envoyés en reconnaissance. Rien n'était encore en vue, quand, tout à coup, au milieu du jour, les éclaireurs signalent une grosse troupe à Mlili, sur l'Oued-Djedi. Il y avait bien là deux mille cinq cents cavaliers et gens de pied : c'étaient le chérif et ses partisans qui venaient de dresser leurs tentes et s'apprêtaient à prendre leur repas. Devant ces forces considérables, nos goums hésitaient. Se mettant à la tête des chasseurs, des spahis et des cavaliers du Cheikh-el-Arab, le commandant fit sonner la charge. Ce fut une vraie mêlée. Le chérif, attaqué corps à corps par un brigadier de chasseurs, reçut trois coups de sabre, tourna bride, et ne fut que difficilement sauvé par les siens. Bientôt tous

ses partisans furent en pleine déroute, laissant cent cinquante morts sur le champ de bataille (1). »

Nous avions onze chasseurs tués et six blessés. Quelques hommes des goums furent également blessés. Un grand nombre de gens du chérif moururent de soif, en cherchant à gagner l'Oued-Ittel. La colonne de Bou-Saâda ne put arriver à temps pour couper la retraite aux fuyards. Mais un mouvement offensif du colonel Desvaux, commandant la subdivision de Batna, détermina le chérif à quitter l'Oued-Ittel et à se réfugier à Guerrara. Pour la première fois qu'il se mesurait avec nous, le chérif n'était pas heureux, et ce coup de vigueur, qui retentit dans tout le Sahara, rendit la confiance à nos partisans.

Avant de rentrer à Bou-Saâda, le capitaine Pein songea à punir les Oulad-Sassy, dissidents des Oulad-Naïl. Le 15 juillet, il les surprit sur l'Oued-Ghamra. La victoire fut longtemps disputée. Elle finit par nous rester, grâce à une charge à fond de la cavalerie, et à l'attitude héroïque du détachement de tirailleurs de Constantine, dont le chef, le lieutenant Costa, fit preuve, en cette affaire, d'un grand sang-froid et des plus belles qualités militaires.

Les Beni-M'zab ne se contentaient pas de fournir au chérif de nombreux fantassins, ils lui procuraient également des vivres et des munitions, et lui donnaient ainsi les moyens de retenir sous ses drapeaux les tribus du Sud. Pour amener les dissidents à demander l'aman, le général Randon, sur la proposition du général Yusuf, interdit formellement la vente des grains sur nos marchés du Tell aux habitants du M'zab, et donna des ordres très sévères pour que les achats faits par les Larbâa soumis ne fussent autorisés qu'avec la plus grande parcimonie. Les caravanes durent dorénavant entrer dans le Tell par certaines routes et avec une autorisa-

(1) Camille Rousset, *ut sup.*, t. II, p. 301.

tion spéciale des officiers des bureaux arabes; toute caravane en contravention devait être confisquée.

Le chérif employa les mois de juin et de juillet à rallier ses partisans dispersés après l'affaire de Mlili. Les Mkhadma et les Chambâa, qui avaient fait les pertes les plus sensibles, s'étaient retirés à Ouargla et commençaient à douter de la mission divine de Mohammed-ben-Abdallah. Feignant l'indignation, le chérif leur reprocha leur manque de confiance, et leur rappela que le Prophète lui-même n'avait pas toujours été heureux, particulièrement à la journée d'Ohod. « Ne lit-on pas dans le Livre, » s'écria-t-il : « Nous alternons les succès et les revers parmi les hommes, afin que Dieu connaisse les croyants et qu'il choisisse parmi eux ses martyrs. Ne vous laissez donc pas abattre par les revers essuyés dans la voie de Dieu ! »

Néanmoins, il sentait bien qu'un succès lui était nécessaire pour relever le moral de ses partisans. Or, après le départ de la colonne française, les habitants de Laghouat étaient retombés sous l'influence du parti opposé aux Ben-Salem. Pendant une absence de l'agha Ben-Nacer, occupé du versement de l'impôt à Médéa, les mécontents s'étaient groupés autour de Yaḥia-ben-Maamar devenu notre ennemi, et avaient appelé le chérif, lui promettant de lui ouvrir les portes de Laghouat. L'occasion était tentante, d'autant plus tentante qu'il lui était absolument nécessaire de se rapprocher du Tell, pour acheter des grains de plus en plus rares dans le M'zab. Une maladie sérieuse retenant le chérif à Ouargla, Ben-Nacer-ben-Chora dut partir seul. Le 31 juillet, il entra à Ksar-el-Hiran et en fit relever les murs, afin de pouvoir s'y défendre au besoin. Quelques jours avant, le 25 juillet, Si-en-Naïmi, agha des Oulad-Sidi-Cheikh-Gheraba, gagné par les avances du chérif, avait fait défection et était allé le rejoindre à Ouargla.

Le général Yusuf attira l'attention du Gouverneur général sur ces faits, et insista sur la nécessité qu'il y

tirailleurs pour protéger son flanc, et un détachement de spahis, qui se trouvait derrière le mamelon situé vis-à-vis le Kef-Dala, sur la rive gauche de la rivière, débusqua les Arabes placés sur la rive opposée. La cavalerie fut échelonnée par pelotons, depuis le camp du général Bouscaren jusqu'au Kef-Dala, pour arrêter les fuyards. Un détachement de tirailleurs, commandé par le caporal Lafflte du 2e régiment du génie, s'enfonça dans l'intérieur des jardins et pratiqua des créneaux à coups de pioche, pour favoriser l'approche des tirailleurs. La section d'artillerie de montagne, protégée par une compagnie d'infanterie, arriva au trot et se mit en batterie au pied du mamelon, à cent mètres des jardins. Elle commença son feu. La charge fut battue en même temps. Les colonnes d'assaut gravirent avec rapidité les flancs escarpés du mamelon dans l'ordre suivant :

Détachement du génie ;
1 section de la compagnie de travailleurs, commandée par le capitaine du génie Schœnnagel ;
1 section de volontaires de tous corps, portant des échelles ;
4 compagnies de tirailleurs indigènes d'Alger et le détachement de tirailleurs indigènes de Constantine ;
4 compagnies du 60e, servant de réserve.

Au moment où ces colonnes s'élançaient en avant, elles furent prises de flanc, de front et de revers par une fusillade des plus vives partie des jardins, de la crête du mamelon et de l'escarpe de la ville. Arrivée à mi-côte du mamelon, la tête de la colonne essuya une décharge de mousqueterie formidable, partie de l'arête des rochers ; mais un instant après, elle occupa à son tour le sommet du mamelon, fusilla à bout portant l'ennemi et lui fit éprouver des pertes considérables. La retraite de celui-ci se fit avec précipitation et désordre. Ceux qui échappèrent au carnage se retirèrent derrière les murs

des jardins situés au pied du versant Nord du mamelon, et rentrèrent en ville par la porte Chergui (de l'Est). Les premières colonnes d'assaut arrivèrent au pas de course au pied de la tour Si-Abdallah et se développèrent le long de l'escarpe qui réunissait cette tour à la porte Chergui. Là, elles furent de nouveau exposées à la fusillade, partie des tours, des jardins, ainsi que des maisons situées en dehors de la ville. Les tirailleurs indigènes, placés en arrière, ripostèrent à ces feux, et se jetèrent ensuite dans la partie basse de l'escarpe, vers la porte.

Tandis que le sous-lieutenant de la section des travailleurs, Versini, du 60e de ligne, faisait enfoncer la porte Chergui, le capitaine du génie Schœnnagel faisait pratiquer, sous le feu de l'ennemi, à coups de pioche, par les sapeurs et les travailleurs, trois brèches dans l'escarpe élevée, et donnait ainsi accès dans l'intérieur de la ville. L'une de ces brèches fut ouverte contre la tour Si-Abdallah, dans l'angle de la petite courtine, et les deux autres dans la longue courtine qui réunissait le petit flanc de cette tour à celle située en avant de la porte Chergui. Les assaillants se précipitèrent par ces issues et s'emparèrent de la petite place élevée, située dans l'intérieur de la ville, entre la tour Si-Abdallah et le marabout voisin. Maîtres de cette position si importante, ils plongèrent à leur tour dans les rues, sur les terrasses, dans les jardins, et débusquèrent l'ennemi partout où il se trouvait. Le gros de la colonne suivit le mouvement, et toute l'attaque se trouva bientôt réunie en masse sur l'emplacement compris entre la porte Chergui et la tour Si-Abdallah. Pendant que ces événements se succédaient avec rapidité, la compagnie du 2e bataillon d'Afrique, déployée en tirailleurs depuis le commencement de l'action et précédée d'un détachement chargé de percer les créneaux, s'enfonçait dans l'intérieur des jardins et se dirigeait vers le pied de l'escarpe.

La tête de la colonne d'attaque, débouchant de la place derrière la tour Si-Abdallah, prit pied à pied toutes les maisons de l'îlot compris entre l'arête du Kef-Dala et l'enceinte, et perça des ouvertures à coups de pioche dans les murs, pour pouvoir communiquer d'une cour à l'autre. Les terrasses furent escaladées au moyen des échelles. Une fois maîtres de toutes les maisons qui couronnaient les crêtes, on s'étendit latéralement et on s'empara des autres îlots de maisons, dans lesquels on rencontra une résistance opiniâtre, mais qui fut chèrement payée par les défenseurs. Bientôt, les troupes des deux attaques firent leur jonction au centre de la ville, dont la prise fut dès lors définitive.

Les chasseurs, les spahis et les goums des deux colonnes formés par pelotons, et placés autour de Laghouat et de ses jardins pour arrêter les fuyards, ne purent empêcher un grand nombre d'insurgés, et parmi eux le chérif Ben-Nacer, Yahia-ben-Maamar et Telli-ben-Lekhal, de s'échapper à la faveur de la nuit. Le carnage avait été affreux. Les habitations, les tentes des étrangers dressées sur les places, les rues, les cours étaient jonchées de cadavres. Une statistique, faite à Laghouat à tête reposée et d'après les meilleurs renseignements, donna un chiffre de deux mille cinq cents tués ; le chiffre des blessés était insignifiant. Cela se conçoit. Les soldats, furieux d'être canardés par une lucarne, par une porte entre-bâillée, un trou de terrasse, s'étaient rués dans l'intérieur des maisons et avaient tué impitoyablement tous ceux qui s'y trouvaient. Les quelques Beni-Laghouat qui avaient échappé au massacre, s'étaient réfugiés dans les jardins ; ils en sortirent quelques jours après, quand on leur eut donné la vie sauve.

La chute de Laghouat eut un grand retentissement dans tout le Sahara, et fit dire aux Arabes que les Français venaient de gagner un autre Alger dans le Sud.

Le déblaiement de la ville de ses nombreux ca-

davres fut très long à se faire; c'était une horrible besogne à laquelle on employait plusieurs bataillons par jour. Trois ou quatre jours après l'assaut, le général Pélissier visitait ces charniers et, trouvant que cela ne marchait pas au gré de sa volonté, il faisait demander l'officier supérieur, chargé ce jour-là de la funèbre corvée. C'était l'excellent commandant de Chabron, du 5e de ligne. Le général Pélissier lui fait le reproche d'un ton brutal de la lenteur apportée par ses hommes dans le service dont ils ont été chargés. Le commandant, sans se troubler de l'apostrophe du général, lui répond avec beaucoup de calme : « Que voulez-vous, mon général, nous n'enterrons pas les morts aussi vite que vous les faites ! » Le général se retira en faisant entendre son grognement nasillard habituel et en lui répondant : « Vous dites là une bêtise ! » Mais comme il ne détestait pas ce genre de bêtises, il n'en garda pas rancune, au contraire, au commandant de Chabron (1). » Le 7 décembre, l'armée accomplit un pieux et triste devoir en rendant les derniers honneurs au chef de bataillon Morand, mort des suites de ses blessures; il fut enterré sur la brèche. Quelques jours après, le général Bouscaren mourait également (2).

E. MANGIN,

(A suivre.) Lieutenant au 1er tirailleurs algériens.

(1) Trumelet, *Le général Yusuf*, t. II, p. 116, note 4.

(2) Le général Bouscaren était d'une bravoure remarquable et d'un esprit chevaleresque. Les Arabes l'avaient surnommé Bou-Chekara (l'homme au sac) parce qu'il portait au bras gauche un sac rempli de tabac, dont il faisait une grande consommation. Il fumait encore lorsqu'on lui coupa la jambe à la suite de la blessure reçue pendant l'assaut. Il mourut quelque jours après, dans une petite chambre de la casbah, où on l'avait installé et où s'élève aujourd'hui le fort qui porte son nom. Il emportait les regrets des officiers et des soldats dont il était le père.

L'événement que j'ai chanté est arrivé dans le mois (1) où nous célébrons la naissance de l'Envoyé de Dieu, l'an de l'hégire 1184. C'est là l'époque fixe de ce fameux bombardement, dont nous avons été les témoins.

Le fils d'Omar vous demande, mes frères, pour prix de sa chanson, un souvenir dans vos bonnes prières. Puisse-t-il mériter les bontés du directeur des hommes, de cet Élu de Dieu qu'il a tâché de célébrer dans ses vers, et avoir un jour le bonheur de se voir réuni dans le saint Paradis avec tous ceux qui l'écoutent et tous les autres musulmans !

FIN

(1) C'est le 12 de saffar, le second mois lunaire de l'année arabique, que les musulmans célèbrent le Mewloud, c'est-à-dire la naissance de Muhammed. La flotte danoise arriva ce jour-là dans la baie d'Alger. Les Algériens sont en usage de se faire présent le jour de cette fête de petites bougies qu'ils allument au soleil couchant. Les Danois apercevant une si grande quantité de lumière sur le bord de la mer, crurent qu'on faisait une expédition pour les attaquer. Ils firent feu toute la nuit de toute leur artillerie ; mais ils étaient si loin qu'aucun boulet n'arriva.

CHIHAB ED-DIN DIMECHKI

Dans l'analyse faite par M. Quatremère du nº 583, Ancien fonds arabe de la Bibliothèque Nationale (1), l'auteur du *Mesâlik el Abçâr* est appelé Schehâb eddin Aboû'l Abbâs Ahmed, fils du kadi Mouhi eddin Iahiâ et surnommé El-Omari ed-Dimaschki ; né en 697, il mourut en 749. A la savante notice consacrée par l'illustre savant à l'auteur d'un ouvrage qui paraît malheureusement, comme tant d'autres, ne nous être parvenu que partiellement et dont il nous manque notamment la portion traitant de l'Afrique, on peut ajouter ou rectifier quelque chose. A la liste de ses maîtres (pp. 153, 157 et 158 des *Notices et extraits*), il faut ajouter Aboû H'ayyân, que lui-même il cite à plusieurs reprises (par exemple fol. 190 rº, 194 rº, 197 rº, 198 vº, 201 rº, etc., annotations marginales du nº 1372, Anc. fonds, = 2327 du Catalogue imprimé). Le nom de l'un d'entre eux doit se lire Chihâb ed-Dîn Aboû't-Thenâ Mah'moûd (voir p. 158, l. 4, *l. l.*), sans virgule avant le dernier mot. Cette correction, admissible *a priori*, est confirmée par ce qu'on lit (ms 1372, fol. 204 vº, l. 4 *ad f.*) : وحكى لى شيخنا شهاب الدين ابو النا. (sic) محمود.

D'après Hadji Khalfa, l'ouvrage dont un volume, qui est le troisième, a fourni la matière de la notice en question, « a pour titre : مسالك الابصار فى اخبار ملوك الامصار

(1) Voir *Notices et extraits des Manuscrits*, t. XIII, pp. 151-384. Le ms 583 (devenu le nº 2325 dans le Catalogue imprimé), qui finit ou qui constitue la troisième partie (*djoux'*; voir la suscription) du *Mesâlik*, porte l'entête النوع الثانى . Je suppose que les pays non musulmans forment l'objet du النوع الأول .

(t. V, p. 506), et est l'œuvre de Chihâb ed-Dîn Ah'med ben Yah'ya ben Moh'ammed Kermâni 'Omari Dimechk'i, Châfi'ite connu sous le nom d'Ibn Fad'l Allâh Dimechk'i le *kâteb*; compris en vingt gros volumes, il se divise en deux parties, la première traitant de la terre et la seconde de ceux qui l'habitent. Il reçut un appendice de la main de son fils Chems ed-Dîn Moh'ammed b. Yoûsof Kermâni, au témoignage de Soyoût'i dans les طبقات النحاة. »
On voit que Hadji Khalfa donne un titre légèrement différent de مسالك الابصار في ممالك الامصار , qu'a adopté Quatremère et qui se retrouve dans la suscription du nº 1372 (= 2327 nouveau), au rº du f. 1 du nº 1371, dans un cartouche doré et colorié, et aussi, mais très probablement d'une main postérieure, au recto du f. 1 du nº 583 (= 2325 nouveau).

Quatremère combat l'appellation de Marakechi donnée par de Guignes à notre auteur, et qui ne repose que sur l'hypothèse que le nom المراشى donné à Chihâb ed-Dîn par le copiste, doit être corrigé en المراكشى .

Mais on peut à ce propos faire diverses observations :

1º Le nom *Merrâchi* ne figure qu'au recto du f. 1 du ms 583, et n'est pas de la main du copiste. Cette remarque a échappé à Quatremère aussi bien qu'à de Guignes, mais il en résulte qu'il n'y a à tenir qu'un compte très médiocre d'une annotation dont rien ne prouve la valeur.

2º Le nom ethnique *Merrâkechi* ne prouve nullement par lui-même que celui qui le porte soit *né* à Merrâkech ; il indique, comme très souvent en pareil cas, que quelqu'un de ses ancêtres ou bien était originaire de ce lieu, ou bien s'y était fixé assez longtemps pour que ce qua-lificatif, accolé à l'origine à son nom comme signe d[...]tinctif, devint une espèce de patronymique et se tr[...]mit à la famille. On ne pourrait donc soutenir *a pr*[...] que Chihâb ed-Dîn ne pouvait être appelé Merrâk[...]

3º De Guignes, dans sa notice d'Ibn el-Wardi, lequel[...]

du IXe siècle de l'hégire (ap. *Notices et extraits*, II, 21), a parlé d'un livre *El-mesâlik wa'l-memâlik*, dont le titre n'est pas identique à celui de Chihâb ed-Dîn et qui est, selon toutes probabilités, un ouvrage différent; mais s'il l'attribue à *Merrâkechi*, c'est avec raison, puisque tous les manuscrits d'Ibn el-Wardi orthographient ainsi ce nom, et que cela est confirmé par Hadji Khalfa (V, 511, nº 11874), qui cite l'*El-mesâlik wa'l-memâlik* de Merrâkechi, mais d'après Ibn el-Wardi même, car ce bibliographe ne paraît pas avoir vu lui-même cet ouvrage. C'est donc à tort que Quatremère, en relevant son devancier, a confondu le *Mesâlik el-abçâr* et l'*El-mesâlik wa'l-memâlik*, dont Hadji Khalfa aussi fait deux ouvrages différents. Il aurait dû démontrer que ces deux titres se rapportent à la même œuvre, ou tout au moins qu'Ibn el-Wardi s'est trompé et a estropié, ce qui d'ailleurs arrive maintes fois aux auteurs arabes, un titre qu'il citait de mémoire.

A la liste des ouvrages d'Ibn Fad'l Allah (1), qu'on trouve *l.l.* p. 159, Hadji Khalfa ajoute :

تذكرة الخاطر (t. II, p. 259), dont il ne connaît même pas le sujet, car il se borne à en enregistrer le titre;

عرف التعريف, nommé aussi تعريف بمصطلح الشريف (t. II, 318), traité d'*inchâ;*

حسن الوفاء لمشاهير الخلفاء (t. III, 69), *kaçîda* en *râ;*

ذهبية العصر (t. III, 337), recueil de biographies de poètes, dont la composition est antérieure à celle du مسالك الابصار ou, plus exactement, à la dix-septième partie de ce grand ouvrage. Il est, en effet, mentionné dans une addition marginale du f. 209 vº du nº 1372, Anc. fonds de la Bibl. Nat. (= t. XVII du مسالك), dans les termes suivants : وهو (يعنى العفيف التلمسانى) اخر الشعراء الاموات بالجانب الغربى ..... واما الاحياء من اهل الغرب فجماعة لا يحصرنى الان منهم الا القليل .... الا انني كنت حين الفتُ كتابي المسمى بذهبية العصر قد اتيتُ فيه باعيان منهم الخ

(1) C'est sous ce nom qu'il est le plus connu, ainsi que nous l'apprend d'ailleurs Hadji Khalfa; voir p. ex. la note ajoutée au f. 133 du ms 1371.

Ce ms, en effet, a reçu un certain nombre d'additions d'une main différente de celle du corps du volume, et subi des ratures assez nombreuses. Il est très probable (voir par exemple l'addition marginale citée du f. 194, ms 1372) que les unes et les autres sont le fait de l'auteur lui-même, ainsi que le dit une note placée sur l'un des feuillets de garde et qui est peut-être de la main de M. de Slane : « Probablement autographe ou bien apostillé par l'auteur lui-même. Les corrections très souvent avec la formule قلت..., etc. »

Je ne vois dans les deux ou plutôt trois notes que signale Quatremère (p. 162 n.), aux ff. 21 v. [lisez 18 vº] et 53 v., que la première qui autorise à croire que Makrizi a eu cet exemplaire entre les mains : ..... وقد ذكرت له بترجمة كبيرة فى كتاب التاريخ الكبير المقفى فراجعه. Les points diacritiques manquent presque entièrement; mais il ne faut pas négliger de remarquer que la note du f. 18 vº et les deux notes du f. 53 sont de la même main.

Quant au صيانة المشتاق, Hadji Khalfa l'appelle (IV, 90) صبابة المشتاق فى المدائح النبوية. La سفرة السفر porte dans ce recueil bibliographique (III, 600) le titre سفر السافر et n'est l'objet d'aucun éclaircissement. On retrouve dans Hadji Khalfa les quatre autres ouvrages cités par Quatremère.

E. Fagnan.

Émile MASQUERAY

La *Revue africaine*, qui déplorait récemment la mort de M. de Grammont, a été de nouveau frappée dans la personne de son président, M. Masqueray, emporté prématurément par une maladie de cœur. C'est une perte cruelle pour l'École des Lettres et pour les études africaines en général.

M. Masqueray était né à Rouen en 1843. Après de brillantes études au Lycée Corneille, il devint secrétaire de Victor Cousin. Reçu à l'École normale supérieure en 1866, Masqueray en sortit agrégé d'histoire et de géographie. Pendant une période de vacances, il avait fait, au Caire et à Suez, un voyage qui fut sa première entrevue avec le monde musulman. Nommé en 1869 professeur au Lycée de Bastia, il s'y trouvait au moment de la déclaration de guerre; après la capitulation de Sedan, il se fit enrôler dans la section de l'École polytechnique, fut envoyé au Mont-Valérien comme chef de pièce et y resta jusqu'à la fin du siège de Paris.

Au mois d'octobre 1872, Masqueray, ayant à choisir entre le Lycée de Versailles et celui d'Alger, préféra Alger. Le sort en était jeté : il devenait Algérien et devait le rester jusqu'à sa mort. « Dieu sait sans doute, écrivait-il plus tard (1), pourquoi, m'ayant mis au monde dans le plus riche de ses jardins, attiédi par les brumes de l'Angleterre et de la Norvège, il m'a jeté à cinq cents lieues de là chez les Arabes, sous son ciel vide et sous son dur soleil. » Dès lors, Masqueray se donna tout entier à son pays d'adoption, le comprit et l'aima, le fit comprendre

(1) *Souvenirs et Visions d'Afrique*, p. 13.

et le fit aimer. Il se mit dès l'abord à apprendre l'arabe; ceux qui savent ou soupçonnent combien il est difficile de se rendre maître de cette langue estimeront que l'entreprise dénotait une certaine énergie, pour un homme de trente ans, nullement préparé par ses études antérieures.

Masqueray vit la Kabylie pour la première fois en 1873, quand elle venait d'être reconquise, encore frémissante et presque intacte, car le gouvernement militaire avait changé peu de chose à son organisation. Il y retourna souvent et y séjourna notamment pendant trois mois en 1882, chargé des études préliminaires qui ont eu pour résultat la création des écoles de Beni-Yenni, Tizi-Rached, Mîra et Djemaât-Sahridj. En 1875, il obtint, sur la recommandation de M. Léon Rénier, d'être chargé d'une mission dans l'Aurès. Il débuta par l'exploration des ruines de Thamgad, situées sur la pente septentrionale du massif montagneux, à dix kilomètres environ de Lambèse. Par un hiver violent, il étudia cette grande ville romaine sous des rafales de grêle et de neige. Il gelait toutes les nuits sous sa tente de toile, et, le jour, il s'obstinait dans sa fouille sur le Forum : « Une bien petite fouille, disait-il (1), car nous n'avions que trois pioches, la mienne et celles de deux soldats du train. Mais il est peu de joies égales à celle que j'ai ressentie quand j'ai mis à nu mes listes de magistrats, l'*Albus* de la colonie à la fin du IVe siècle de notre ère. » Masqueray habita l'Aurès pendant deux ans. Il en connaissait toutes les vallées, et avait visité aussi tout le pays environnant jusqu'à Zaatcha, d'une part, jusqu'à Négrine, d'autre part.

Mais bientôt il fut attiré vers une autre région. Pendant l'été de 1878, il avait entrepris une excursion au Mzab, non encore annexé. Il y séjourna près de deux mois et en rapporta de précieux documents, les

(1) Introduction à la *Chronique d'Abou-Zakaria*, p. 78.

livres historiques, législatifs et religieux des Beni-Mzab, la *Chronique d'Abou-Zakaria,* le *Kitab-en-Nil*. La négociation n'alla pas sans difficultés, car les Mozabites sont les gens les plus secrets du monde. Masqueray a raconté, dans l'introduction à la *Chronique d'Abou-Zakaria* (1), par quelle ruse de Normand il parvint à obtenir des tolbas de Melika ce que lui avaient refusé ceux de Ghardaïa et de Beni-Sgen ; quelle émotion il ressentit lorsqu'un des clercs posa sur la table, devant lui, un objet carré enveloppé dans un mouchoir blanc, qui n'était autre que le volume tant désiré, dont il lui fut permis de prendre copie.

Lorsqu'on organisa l'enseignement supérieur à Alger, en 1880, Masqueray se trouva tout désigné pour la chaire d'histoire et d'antiquités de l'Afrique à l'École des Lettres. Paul Bert lui offrit en même temps la direction de l'École, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Grâce à la libéralité du Ministre et à l'initiative d'Albert Dumont, directeur de l'enseignement supérieur, l'École, depuis 1882, fait paraître un *Bulletin de Correspondance africaine,* qui témoigne de son activité et occupe une place des plus honorables parmi les recueils analogues. Masqueray présida à la rédaction du *Bulletin*, et y inséra lui-même plusieurs de ses travaux archéologiques et linguistiques.

Il quitta Alger aux vacances dernières pour n'y plus revenir ; la mort est venue le frapper avant l'heure, dans son pays natal dont il a dit que « les paradis des rêves ne valent pas un tel séjour ». Ses collègues, ses amis de l'École des Lettres et de la *Revue Africaine,* n'ont pas eu la consolation de lui rendre un suprême hommage et de s'associer au deuil de sa famille. Un service commémoratif, qui a eu lieu à Alger, le 4 décembre, leur a permis de remplir ce devoir.

L'activité de M. Masqueray s'est manifestée sous des

(1) Introduction à la *Chronique d'Abou-Zakaria*, p. LXXVIII.

formes très diverses. C'était là pour lui une question de tempérament. Prompt à s'enthousiasmer et à s'éprendre des choses, doué d'une remarquable faculté d'assimilation, il promenait son esprit et celui de ses auditeurs sur les sujets les plus variés. Mais il y avait à cette dispersion de ses efforts une raison plus profonde : dans un pays neuf comme l'Algérie, il eût été fâcheux, du moins au début, de trop se spécialiser. C'est ainsi qu'on voit Masqueray dans l'Aurès recueillir, en même temps que des textes épigraphiques, des documents pour la connaissance des dialectes berbères ; réunir les traditions des indigènes, s'informer de leurs mœurs, de leurs lois et de leurs guerres, particulièrement dans les temps modernes ; en un mot, comme il le dit (1), « fixer ce passé récent, dont notre conquête a fait une antiquité. »

Il ne m'appartient pas de parler de l'archéologue ni du linguiste qu'était M. Masqueray. On connaît assez sa querelle avec Willmans, Schmidt et Mommsen, à propos du *Corpus ;* les années ont passé là-dessus, amenant l'oubli et l'apaisement. Au point de vue philologique, Masqueray a fourni d'importantes contributions à l'étude du berbère : « Œuvre immense, écrivait-il (2), et éminemment française : par le Sénégal et l'Algérie, nous agissons directement sur les groupes berbers les plus importants, et nos relations avec le Maroc et l'Égypte nous permettent d'aborder tous les groupes secondaires. Ce sont des Français qui ont étudié avec le plus de soin la langue berbère, et la conquête de l'Algérie doit être aussi profitable à la science que l'a été l'occupation momentanée de l'Égypte. » Dans son ouvrage intitulé : *Comparaison du dialecte des Zenaga du Sénégal avec le vocabulaire des Chaouïa et des Beni-Mzab* (3), Masqueray

(1) *Revue Africaine*, 1877, t. XXI, p. 97 (*Documents historiques recueillis dans l'Aurès*).

(2) *Comparaison d'un vocabulaire du dialecte des Zenaga du Sénégal.*

(3) *Archives des Missions*, série III, t. V (Paris, 1879).

moutrait qu'à peu près tous les mots zenaga cités par Faidherbe dans son étude du dialecte berbère des bords du Sénégal seraient compris les uns par les Kabyles, les autres par les Chaouïa, les autres par les Mozabites.

Vers la fin de 1887, des Touareg Taïtoq et Kel-Ahenet furent amenés à Alger et internés au fort Bab-Azzoun, à la suite d'une expédition malheureuse qu'ils avaient entreprise chez les Chaamba-Mouadhy. Masqueray se mit en relation avec eux, fit faire à deux d'entre eux, Kenan-ag Tissi et Chekkadh-ag R'âli, le voyage de Paris en 1889, et publia son *Dictionnaire français-touareg*, celui-là même qu'il avait dû se faire pour converser avec eux daus leur langue. La mort ne lui a pas permis d'achever cette publication, qui a été honorée des plus hautes récompenses de l'Institut. Mais le dernier fascicule du *Dictionnaire*, ainsi que les textes, seront publiés par les soins de M. René Basset, qui a succédé à M. Masqueray dans la direction de l'École des lettres.

Ce qui, dans l'œuvre de Masqueray, est plus conuu du pnblic et plus accessible aux non-initiés, c'est son œuvre proprement historique. Ici encore, il ne s'est pas confiné dans une seule époque de l'histoire du Maghreb, il a, sur toutes les périodes, fourni des indications et montré la voie à suivre.

Estimant avec juste raison que « l'histoire de l'Afrique du Nord est essentiellement une histoire religieuse (1) », il avait fait une étude approfondie des mystiques musulmaus, des saints de l'Islam, morts et vivants; il a raconté (2) comment « élevé dans la religion catholique, apostolique et romaine, ex-seerétaire de M. Cousin, normalien, il faillit devenir un Aïssaoua. » Il comparait les mystiques musulmans à sainte Thérèse et aux mys-

(1) *Coup d'œil sur l'histoire de l'Afrique Septentrionale*, dans *Notices sur l'Algérie* (Jourdan, 1881), p. 203.

(2) *Souvenirs et Visions d'Afrique*, p. 167.

tiques chrétiens : « Étrange race d'hommes, disait-il (1), pour laquelle la destruction, le retranchement de la nature est le suprême bonheur ! Il eu est ainsi du Maroc à l'Indo-Chine, en Perse, dans les Indes, sur toute la bande de terre où la vie est la plus heureuse. C'est de ces contrées bénies que sont partis, en sens contraire, les deux immenses courants mystiques qui ont failli submerger la Chine et l'Europe rationalistes. Là on glorifie et on glorifiera éternellement, eu face des splendeurs du monde, le renoncement, la misère et la folie. »

C'était aussi dans l'histoire religieuse que Masqueray eherchait un lien qui rattachât l'Afrique du moyen âge à l'Afrique romaine : « C'est une longue histoire, écrivait-il (2), qui sera faite nn jour sans doute et qui jettera une vive lumière sur notre Algérie, que celle de ces Donatistes et de ces Cireoneellions, mauvais ehrétiens, plus berbères eneore qu'hérétiques, dont les fureurs eausèrent la ruine de l'Afrique romaine dès le IV° sièele. Ce qu'ils demandaient ou repoussaient, nos Kabyles, nos Chaouïa et nos Mozabites, tous nos Berbers en un mot, le demandent et le repoussent enoore..... La personne (3) et les allures des Ouahbites étaient assez semblables à celles des évêques Donatistes. Eux aussi ne reconnaissaient aucune Église officielle, conféraient à leurs disciples bien-aimés des grâces plus ou moins fécondes en raison de leur élévation dans la hiérarehie mystique des Élus. Ils continuèrent véritablement Optat de Thamgad et ses pareils, quand, poussés eomme eux par une furenr divine, ils reprirent contre Damas la vieille lutte de l'Afrique contre Rome et Byzance. » De là l'intérêt que portait Masqueray à tout ce qui concerne les Ouahbites, dont il s'attacha à reconstituer l'histoire dans l'Introduction très importante placée par lui en tête de la *Chronique d'Abou-Zakaria*.

(1) *Ibid.*, p. 323.

(2) *Chronique d'Abou-Zakaria*, Introduction, p. 63.

(3) *Formation des Cités chez les sédentaires*, p. 185.

L'œuvre la plus considérable de M. Masqueray au point de vue historique, celle qui mérite le plus de vivre et de durer, c'est sa thèse française, intitulée : *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie* (1). C'est comme le centre de l'édifice qu'il a élevé, c'en est la partie la plus achevée et le couronnement.

Il a groupé dans ce livre ses idées sur les trois catégories de populations qui l'avaient toujours plus particulièrement attiré : Kabyles du Djurdjura, Chaouïa de l'Aourâs, Beni-Mzab.

L'ouvrage de MM. Hanoteau et Letourneux montra à Masqueray l'intérêt du groupe kabyle; ses voyages le mirent à même de recueillir des documents sur les deux autres régions. Parmi les sujets d'études si divers dont il avait réuni les éléments au cours de ses missions, celui auquel il s'était appliqué de préférence, c'était l'organisation des petites cités où il avait passé de si longues journées, leurs rouages, leurs dissemblances, les lois qui président à leur formation. Il fut ainsi, toutes proportions gardées, à la fois le Tite-Live et le Fustel de Coulanges de la *Cité africaine* : il réunit les documents et sut en tirer une synthèse.

« Indépendamment de l'attrait particulier qu'ils nous présentent (2) parce que nous y trouvons, sous une forme élémentaire, ce que nous sommes habitués à admirer chez nous-mêmes, il n'est assurément rien de plus net, de plus complet en son genre, de mieux fait pour être analysé avec précision que l'organisation de ces trois groupes de populations. » D'après Masqueray (3), ces sociétés des Africains sédentaires procèdent toutes du même principe : elles sont des manifestations régulières de la liberté et de la sympathie réciproques

(1) 8°, Paris, 1886.

(2) *Formation des cités*, p. 16.

(3) *Ibid.*, p. 259.

des hommes dans des limites étroites; loin d'être un prolongement des institutions de la famille, elles se développent en dehors d'elles et leur sont même contraires dès le premier moment de leur existence. Elles ont pour organe principal la Djemaâ, assemblée générale en principe, mais moins démocratique en réalité qu'en apparence, souvent réduite à un conseil aristocratique dont la fonction est d'assurer le respect de l'individu; elles ont un code rudimentaire (kanoun), irrégulièrement accru, confié à la mémoire des anciens plutôt qu'aux registres des scribes; elles ont leur honneur différent de celui des familles qui les composent, une autorité prépondérante, une caisse spéciale, des fêtes, enfin des maisons de ville ou des magasins autour desquels se groupent les maisons des particuliers. Ce sont là des traits communs à toutes les agglomérations qu'ont formées les Kabyles, les Chaouïa et les Beni-Mzab; mais au delà, dans la série des conceptions sociales qui, prenant les cités élémentaires pour point de départ, s'élèvent vers des États de plus en plus larges, on surprend chez eux des différences que la configuration du sol et l'histoire suffisent d'ailleurs à expliquer. Tandis que les Kabyles ont conçu, au-dessus de leurs *tiddar*, d'abord le *arch*, qui tient le milieu entre la cité vraie et la confédération, puis la *qebîla* qui est une confédération pure, les Chaouïa de l'Aurès, divisés par la structure de leurs montagnes, s'en sont tenus au *arch* et ont ignoré la *qebîla ;* d'autre part, les Beni-Mzab, qui sont surtout une secte religieuse absolument isolée dans l'Afrique septentrionale, ont formé des cités de second degré avec leurs cités premières, et ne connaissent qu'un seul genre de confédération, analogue à la *qebîla* des Kabyles.

Les historiens arabes, Ibn-Khaldoun par exemple, n'ont pu s'empêcher de concevoir toujours le monde barbare comme une masse homogène, subdivisée en nations, peuplades, tribus, familles, de sorte que, dans

leur système, la nation engandre la peuplade, la peuplade la tribu, et ainsi de suite jusqu'à l'individu qui se trouve être la fin, non le début de la société. Comme le dit avec raison M. Masqueray (1), « c'est le contraire qui est vrai; le monde barbare, très semblable dans sa petitesse au noyau des nébuleuses célestes, se forme de l'intérieur à l'extérieur par la superposition de couches successives. La première de ces couches est le village; la deuxième est la tribu. Elles se solidifient lentement, et, pendant ce temps, les éléments qui doivent s'y ajouter pour former la peuplade, puis le peuple, puis la nation, flottent, plus ou moins consistants, tout alentour. »

Qu'il soit permis ici de faire une réserve : dans ce bel ouvrage de Masqueray sur les sédentaires de l'Algérie où presque tout est à approuver et même à admirer, peut-être faut-il regretter que l'auteur ait cru devoir ajouter le dernier chapitre, intitulé : « Rome primitive comparée aux cités de la Kabylie et du Mzab (2). » Nous voudrions, pour notre part, pouvoir retrancher cette sorte d'appendice, qui d'ailleurs n'enlève rien à la valeur et à l'originalité du reste de l'ouvrage, mais dont la conception paraît contestable à certains égards. Tel fut d'ailleurs, si nos souvenirs sont exacts, le sentiment de la Faculté des Lettres de Paris, le jour où Masqueray vint y soutenir ses thèses. Mais l'aréopage aima mieux interroger ce candidat, qui était un Maître, sur l'Algérie qu'il connaissait si bien, que sur la Rome primitive dont la reconstitution demeurera toujours bien conjecturale : « Parlez-nous donc de la Kabylie », lui dit M. Rambaud. Il est inutile d'ajouter que, sur ce thème, la soutenance fut brillante.

L'historien, chez M. Masqueray, était doublé d'un géographe, et c'est là un côté de son rôle qu'il convient particulièrement de mettre en lumière. La science en

(1) *Formation des Cités*, p. 102.
(2) *Ibid.*, p. 221 sqq.

Algérie ne saurait être purement livresque, et c'est se condamner à savoir bien peu de chose de ce pays-ci que de l'étudier seulement dans les livres. Quinze jours dans le Djurdjura ou dans le Sud en apprennent davantage sur tous les problèmes qui se posent, problèmes historiques ou questions coloniales, que les plus savantes dissertations. Il y avait d'ailleurs en Masqueray l'étoffe d'un voyageur, voire même d'un explorateur.

C'était un goût de sa prime jeunesse. Dans le discours qu'il prononça en juillet 1870 à la distribution des prix du lycée de Bastia, Masqueray parla « des voyages et des voyageurs. » On retrouve, en ce premier essai, avec quelques-unes des qualités d'écrivain qu'il devait manifester par la suite, comme une annonce de sa future vocation. « Le monde est grand, a dit un écrivain (1), et le voyageur en est le vrai roi ». — « La passion des voyages, écrivait Masqueray (2) en 1870, est une des plus fortes qui puissent faire battre le cœur d'un jeune homme. Comme toutes les passions jeunes, elle est sans fin parce qu'elle poursuit l'impossible, sans mesure parce qu'elle a pour but l'infini. » Puis, après la joie des voyages, Masqueray disait leur mélancolie : « Le poëme des voyages par excellence, l'Odyssée, est profondément triste. Ulysse verse des larmes chaque fois qu'il quitte un rivage ami, et c'est de regrets en regrets qu'au bout de dix ans il parvient enfin dans la terre de sa patrie. » Quelques années plus tard, le jeune missionnaire, mieux pourvu d'espéranee et d'énergie que de ressources matérielles, racontait dans des lettres intimes et charmantes, qui mériteraient d'être publiées, sa vie indépendante à l'air libre, sur les plateaux tantôt glacés et tantôt brûlants de l'Aurès.

Masqueray entretint des relations suivies avec plusieurs de nos voyageurs sahariens, entre autres

(1) Pierre Loti.
(2) Discours prononcé à la distribution des prix, Bastia, 1870.

Duveyrier, Flatters, Soleillet ; il faillit même faire partie de la première mission Flatters. D'ailleurs ses voyages, à l'époque où il les accomplit, n'étaient pas absolument sans danger. L'Algérie se transforme si rapidement qu'il faut quelque effort pour se figurer qu'aller en Kabylie en 1873, au lendemain de l'insurrection, au Mzab en 1878 avant l'annexion, n'allait pas sans quelque audace. Enfin on ne saurait oublier les contributions importantes que Masqueray a apportées à la géographie saharienne par ses études sur l'Adrar.

Mais l'exploration n'est que la forme en quelque sorte préparatoire de la géographie et n'en doit être regardée que comme le préliminaire. Masqueray ne s'en tint pas là ; il sut marquer, à plusieurs reprises, les relations, plus indissolubles en Algérie que partout ailleurs, qui unissent la géographie à l'histoire, la science de la terre à la science de l'homme. Les plus belles pages de sa thèse sont peut-être celles qu'il a consacrées à ce sujet ; elles sont d'une forme littéraire achevée en même temps que d'un jugement solide, et méritent de demeurer parmi les meilleures descriptions de l'Algérie. Une sèche analyse leur enlèverait tout leur charme ; mieux vaut, semble-t-il, en citer quelques-unes.

« Ce n'est pas à des caractères de race, écrit M. Masqueray (1), encore moins aux caractères d'une race particulière qu'on doit s'adresser, si l'on veut se rendre compte des mœurs actuelles des Africains. Il faut remonter, pour cela, à une cause infiniment plus puissante et plus variée dans ses effets, à savoir la nature du pays dans lequel ils vivent, et qu'ils sont incapables de modifier. L'Afrique se compose de montagnes où des familles, même très faibles, peuvent se fixer et se défendre, et de steppes à travers lesquelles les tribus les plus fortes sont forcées de se déplacer de pâturage en pâturage. Ils sont donc sédentaires ou nomades. Voilà

(1) *Formation des Cités*, p. 14.

ce qui les distingue avant tout. Là est le secret de leurs habitudes ; là est la raison principale de leurs manières d'être, des petites sociétés qu'ils ont formées, et de presque toutes leurs lois.

» Sédentaires, ils se sont construit des villages semblables aux nôtres, dans lesquels ils ont tenu des assemblées régulières et organisé de petites républiques. Tout alentour, ils ont créé des jardins, planté des arbres, labouré des champs, et séparé leurs cultures par des limites. Ils ont ainsi connu les plaisirs et les charges de la propriété individuelle. Chacun de leurs petits groupes, ennemi de son voisin, a eu ses coutumes particulières qu'il a défendues énergiquement, même contre la religion de Mohammed, quand des marabouts trop zélés ont voulu les abolir au nom de la fraternité universelle des musulmans. Confinés dans des vallées étroites ou réfugiés sur des pitons inaccessibles, ils ont peu communiqué avec le reste du monde : superstitieux et ignorants, ils ont adoré les faiseurs de miracles, et n'ont jamais appris la langue du Coran. Enfin, ils ont eu le loisir d'être industrieux : ils se sont appliqués à tisser des étoffes, à orner leurs poteries de curieux dessins, à décorer l'intérieur de leurs maisons, à fabriquer des armes, à travailler le bois et le fer.

» Nomades, ils n'ont eu besoin que de savoir dans quels mois l'herbe pousse sur les pentes du Tell et dans le Sahara ; montés sur de bons chevaux, ils suivent leurs troupeaux qui leur donnent en abondance du lait, de la viande et de la laine, avec laquelle ils achètent de l'orge. Ils n'ont ni maisons ni magasins ; ils possèdent la terre en commun ou plutôt ils la méprisent, comptant que leur vaillance leur en assurera toujours assez dans les plaines infinies qu'ils parcourent. Ils n'ont pas de coutumes écrites : la loi musulmane, qui semble faite pour eux, car le Prophète a dit que le déshonneur entre chez l'homme avec la charrue, leur convient et leur suffit. Ils aiment à parler l'arabe, qu'ils regardent comme une

langue noble, et qui leur permet d'être compris sur tous les marchés qu'ils fréquentent. Sceptiques d'ailleurs et d'humeur joyeuse, comme tous les guerriers, ils ne se donnent pas trop à la religion. Ils ne fabriquent ni leurs selles, ni leurs armes, ni leurs tapis, ni leurs bandes de tentes ; ils les achètent aux sédentaires.

» Il y a plusieurs degrés entre ces deux manières de vivre ; il est même juste de dire que la plupart des tribus africaines sont plus ou moins nomades, plus ou moins sédentaires ; mais il faut avoir cette opposition toujours présente à l'esprit pour bien expliquer l'Algérie contemporaine. »

Ailleurs, Masqueray revenait sur cette idée essentielle, que la vie nomade n'est nullement une question de race, mais une question de sol et de climat : « Il me ferait bien rire, écrivait-il (1), celui qui me dirait que les hommes sont prédestinés à tel ou tel genre de vie, et m'expliquerait doctoralement que les Arabes sont faits pour être nomades et les Normands pour être sédentaires. Je me sens nomade jusqu'au bout des ongles, et j'en connais, dans mon pays de pommiers, qui le sont autrement que moi, par exemple tous ceux qui s'échappent des entailles blanches de nos falaises pour courir dès leur jeune âge sur la plaque verte de la mer. Leurs oasis s'appellent les Orcades, l'Islande, ou Terre-Neuve.

» Ceux-là ont devant eux un Sahara bien autrement vaste et aérien ; leurs champs de glace et leurs brumes sont autre chose que les dunes de sable et le simoun. Ils sont aussi sollicités au repos et au bien-être par une terre autrement riche que les steppes de l'Algérie. Or, vous savez comment ils l'appellent, cette terre riche : le plancher des vaches ; et ils continuent de père en fils d'errer au loin, mal payés et misérables, parce qu'ils aiment mieux la fraternité étroite de leurs barques que l'égoïsme et l'avilissement des villes, parce qu'ils préfèrent la santé et la bravoure dans l'exercice du péril à l'anémie ou à l'apoplexie dans la paresse, enfin parce qu'ils se sentent nobles dans leur rude vie. Il n'y a pas besoin d'avoir des ancêtres dans le Yémen ou dans le Hedjaz pour sentir cela, et la meilleure preuve que j'en puisse encore donner est justement le groupe de soi-disants Arabes que je regarde charger leurs chameaux pendant que je discute avec moi-même. J'y aperçois clairement, mêlés à des hommes très bruns, des châtains aux yeux très clairs, dont les aïeux lointains parlaient peut-être le latin ou le celte dans quelque ville de la Méditerranée, il y a vingt ou vingt-cinq siècles. Leurs arrière-grands-pères sont descendus peu à peu dans le Sahara comme des graines roulées par le vent, et on reconnaît facilement en eux des plantes venues de bien loin, durcies et affinées sans doute, mais qui gardent toujours quelque chose de leur port et de leur couleur. »

(1) *Souvenirs et Visions d'Afrique*, p. 215.

Il faudrait rappeler encore les descriptions du Mzab, celles de l'Aurès, du contraste qu'offrent dans ce dernier massif le versant nord, complètement boisé et sombre, couvert de cèdres, et le versant sud, d'une aridité sans nom, d'un éclat si merveilleux que, vu de Biskra, on l'a surnommé, « la joue rose (1) » ; la description du Djebel-Chechar (2), où Masqueray indique avec une remarquable perspicacité la manière dont s'effectue le travail d'érosion dans l'Aurès, et parle en excellents termes de ce que les géographes appellent l'évolution des formes topographiques ; les beaux tableaux des effets du relief et du climat dans la Grande-Kabylie, « cette région (3) d'une richesse sévère, vêtue presque en entier de beaux arbres, où il semble qu'on soit en France, et encore en Auvergne ou en Savoie plutôt qu'en Provence ». Enfin, dans la préface qu'il a placée

(1) *Formation des Cités*, p. 146.

(2) *Revue Africaine*, t. XXII, p. 26.

(3) *Formation des Cités*, p. 84.

au début de sa thèse (1) et où il résume l'histoire du Maghreb telle qu'il la comprenait, Masqueray expliquait aussi par la géographie pourquoi l'Afrique du Nord a reçu sans cesse, depuis les temps les plus anciens, des fugitifs et des eonquérants de toute provenance : « Elle touche presque à l'Espagne et à l'Italie. Les peuples refoulés jusqu'aux pointes des deux grandes presqu'îles occidentales ont toujours pu se répandre sur ses hauts plateaux et dans ses déserts infinis. A l'intérieur du pays, aucune chaîne, aucun fleuve ne s'oppose à une invasion orientale. Au contraire, des plis de terrain parallèles y forment de larges voies orientées vers le Nord-Est, par laquelle des nations s'avanceraient sans obstacle de la Tunisie jusque dans le cœur du Maroc. D'autre part, les montagnes qui, par leur direction, semblent se dresser comme des barrières devant les envahisseurs du Nord, ne sont ni très hautes, ni très continues ; elles peuvent être tournées de tous côtés sans peine. Cette région tout entière est un théâtre bien fait pour la rencontre de l'Orient et du Nord, un réeeptaele ouvert à toutes les races de l'Asie et de l'Europe occidentale, un champ où des milliers d'hommes différents sont venus se combattre sans cesse et finalement confondre leur sang, leurs coutumes et leurs idées. »

Qu'on nous pardonne ces citations si longues, mais que nous eussions voulu allonger encore, car elles nous ont paru indispensables pour faire connaître cet aspect du talent si varié de M. Masqueray.

C'est sans doute par eette préoccupation des phénomènes de relief et de climat, par cette vision nette du cadre dans lequel se meuvent les hommes et les choses, que Masqneray se révéla à lui-même son talent d'écrivain. Ce talent ne s'était fait jour que sur le tard ; il allait sans cesse en s'affinant et se perfeetionnant. Il y avait

(1) *Ibid.*, p. 3.

au début, dans ses écrits littéraires, une couleur trop également répartie, une accnmulation d'épithètes brillantes plutôt que rares, un style qnelquefois fatigant à force d'éclat. Masqueray se rattachait évidemment à la tradition romantique. Ses défauts sont ceux de quelques-uns de nos plus grands écrivains : Corneille, Chateaubriand, Hugo. Il s'était d'ailleurs corrigé de ces imperfections et s'en corrigeait chaque jour davantage.

Masqueray a dit (1) son admiration pour Fromentin, le merveilleux peintre qui a décrit l'Algérie avec les couleurs les plus justes et en même temps les plus durables. Il n'est pas doutenx qu'il ait subi aussi l'influence de ses deux compatriotes, le grand Flaubert et Maupassant, et aussi, quoique peut-être à un moindre degré, celle de Pierre Loti. L'antithèse entre la nature dans les pays de soleil et la natnre dans l'Europe occidentale, entre les hommes de ce pays-ci et ceux de la France du Nord, est un thème familier à ses modèles ; Masqueray en a tiré à son tour d'heureux effets, comme dans cette comparaison du printemps d'Alger et du printemps de Rouen par laquelle débutent les *Souvenirs et visions d'Afrique*.

Il avait réuni dans ce volume (2) divers articles, parus presque tous dans le Snpplément littéraire du *Figaro*. Il s'y montre séduit par le décor, par l'extérieur, comme tant d'autres venus en Algérie avant lui, comme tous ceux qui ont des yeux pour admirer la splendeur du jour, et qui ressentent la joie de voir la lumière, comme disaient les Grecs, ὁρᾶν τὸ φῶς. Ces apparences ne sont nullement négligeables pour l'historien ; car il n'est pas indifférent de savoir dans quelle atmosphère vivent les hommes, comment ils se vêtissent, se nourrissent et se logent. C'est eucore le plus sûr moyen de pénétrer leurs âmes. On peut relire, ponr s'en con-

(1) *Souvenirs et visions d'Afrique*, p. 183.

(2) In-18, Dentu, 1894.

vaincre, les études qui ont pour titre : *Les femmes des barbares*, celle notamment que Masqueray a intitulée *Faïouken* (1).

Masqueray ne s'en tenait pas là ; il cherchait à analyser les idées et les sentiments les plus intimes de ces Barbares ; son érudition historique, loin de nuire, lui découvrait les raisons cachées des gestes et des manières d'être de ses personnages, accroissant ainsi son plaisir et le nôtre. Ici il faut citer encore : « Comme l'Algérie parut étrange (2) et fascinante aux premiers qui l'abordèrent le sabre en main, avec ses montagnes sombres et ses villes toutes blanches, ses larges plaines sans chemins, ses déserts luisants et ses hommes farouches, mélange inextricable de tous les peuples de l'Orient et du Nord, rangés en ligne de bataille, religieux comme des moines et braves comme des lions ! Soumise aujourd'hui, rompue et pénétrée de toutes parts, elle est toujours attrayante. Les sociétés humaines primitives y meurent sous nos yeux comme des forêts très vieilles ; les nouvelles s'y entremêlent comme des taillis vigoureux qui leur disputent le soleil, et cette lutte est si longue, par rapport à la brièveté de notre vie, qu'elle nous donne à loisir un des spectacles les plus intéressants du monde.

» Ils restent devant nos yeux, à croire qu'ils dureront toujours, ces nomades venus du fond de l'Orient sur leurs chevaux agiles, escortant les hauts palanquins empanachés qui cachaient leurs femmes peintes, et ces demi-sédentaires blottis sous leurs cabanes pareilles à des vaisseaux renversés, qui ont tenu tête à Saint-Arnaud et à Lamoricière après s'être battus contre les consuls de Rome ; et ces montagnards, liés les uns aux autres autour de leurs villages coniques, qui ont vu passer Théodose et fuir les armées turques ; et ces Chananéens des villes saintes du Mzab dont les ancêtres entrelaçaient de vignes les palmiers de Sidon, premiers hérétiques du monde musulman, meurtriers d'Ali, le gendre du Prophète ; et ces marabouts, ces voyants et ces saints, graine d'apôtres et de martyrs, isolés comme les ascètes de la Haute-Égypte ou distribués en confréries contemporaines de Saint-Louis et de Charlemagne ; et ces nobles du grand Sud nés pour la domination, le luxe et la guerre, grands vassaux du moyen âge aux limites du monde civilisé ; et les serfs de ces religieux, et les serfs de ces nobles, asservis depuis des siècles par la superstition et par la peur, payeurs de dîmes, rivés à la glèbe.

» Mais ils ont beau se défendre et se serrer les uns contre les autres. Notre monde moderne les assaille, les sépare et les use comme une mer invincible qui disloque une digue ; nos colons se poussent au milieu d'eux et s'enfoncent comme des coins de fer. Il y a des gens de l'Ardèche ou de la Dordogne qui font pousser de la vigne à côté des champs d'orge des Sanhadja dont les cousins ont fondé l'empire des Almohades. Des gars de Normandie font bon ménage avec des Ketama dont les grands-pères ont fondé le Caire. Des voies ferrées rayent les steppes du Sud, et des locomotives roulent la nuit dans des solitudes où les voyageurs n'entendent que le cri des hyènes. Dans le désert de Biskra, montant et descendant sur les dunes vers la fabuleuse Touggourt, des diligences croisent des caravanes. L'engrenage de nos lois broie peu à peu les tribus qui se vantent de descendre d'ancêtres sacrés comme les *gentes* romaines, les grandes familles antiques cimentées comme des blocs de pierre, les propriétés indivises, les coutumes séculaires, derniers refuges de la vie barbare. »

Ce volume des *Souvenirs et Visions d'Afrique* ne donne pas encore, croyons-nous, la pleine mesure du talent d'écrivain et de journaliste de Masqueray. Pour le mettre à sa vraie place, il faut attendre qu'une main pieuse ait

(1) *Souvenirs et Visions*, p. 396.

(2) *Souvenirs et Visions*, préface, p. III.

réuni ses articles parus dans le *Journal des Débats,* auquel il collaborait depuis 1880. Une des meilleures parts de son activité a passé là, car la forme du journal convenait peut-être mieux encore à son talent que celle du livre. Masqueray avait parfois des entraînements dont souriaient ceux qui se croyaient plus clairvoyants. Mais l'homme ne vit-il pas d'illusions, et lorsqu'un des mirages qu'il s'est forgé s'évanouit, ne faut-il pas qu'un autre le remplace pour lui donner quelque raison d'agir? Si Masqueray s'est parfois trompé, que celui qui n'a jamais failli lui en fasse un reproche. Ce qu'il y a de certain, c'est que ses erreurs mêmes partaient d'un sentiment généreux, de convictions que l'expérience a parfois démenties, mais qui n'en étaient pas moins honorables. Il n'était l'homme d'aucun parti, d'aucune caste, et il s'efforçait de rendre justice à tous : « Je sens, écrivait-il (1), tout ce que je dois à mes chères études historiques. Ce sont elles qui m'ont élevé au-dessus des débats mesquins, jusqu'aux lois qui les expliquent, développant en moi, au lieu de la jalousie et de la haine, l'admiration et la pitié qui grandissent sans cesse avec l'intelligence. »

Que de questions traitées de main de maître dans ses articles, et où il faisait connaître à la France, qui trop souvent les ignore ou les comprend mal, les problèmes vitaux qui intéressent l'Afrique française : questions d'enseignement comme dans ses articles sur les Mederses (2); questions sahariennes comme dans ses articles sur les Aoullimmiden (3); questions agricoles et coloniales comme dans son article sur les arbres fruitiers en Tunisie, le dernier qu'il ait écrit (4), et où, analysant le

(1) *Note sur les Aoulad-Daoud*, p. 8.

(2) *Journal des Débats*, 1894, 20 et 30 janvier, 4 février, 29 mars.

(3) *Ibid.* 28 février et 6 mars.

(4) *Ibid.* 25 juillet.

beau rapport de M. Paul Bourde sur la culture de l'olivier, il résumait en quelque sorte ses vues, comme par un pressentiment de sa fin prochaine, et montrait en même temps à l'Algérie la voie où elle doit s'engager. En remontant un peu plus haut, qu'on se rappelle ses beaux articles sur les incendies des forêts (1), où il donnait libre cours à son talent d'écrivain et de paysagiste, puis indiquait les causes du mal et proposait des remèdes.

Masqueray a servi l'Algérie de toutes ses forces et s'est intéressé à tout ce qui l'intéressait. — Par ses écrits, par son enseignement, il faisait voir que la haute science, la haute culture intellectuelle, ont un rôle à jouer, et un rôle considérable, dans un pays comme celui-ci. Après la prise de possession par l'épée et la charrue, *ense et aratro*, selon la belle devise de Bugeaud, doit venir la prise de possession par la parole et par la plume; c'est une œuvre à laquelle nous ne saurions nous soustraire sans manquer à tous nos devoirs; la *Revue africaine* l'a bien compris. Masqueray a pris sa large part à cette œuvre, et il aura sa place marquée à côté des officiers et des administrateurs, parmi les bons Français qui ont bien servi en Afrique (2).

Son enseignement avait un caractère très original et très vivant; il avait les dons oratoires, et le souvenir de ses leçons restera dans la mémoire de ceux qui les ont entendues. Il y laissait voir ses qualités dominantes, la belle humeur, l'énergie, la gaieté. Je n'oublierai pas, pour ma part, ses conférences dans les petites salles que l'École occupait alors rue de la Licorne, qu'il éclairait de son bon sourire et qu'il animait de sa chaude parole.

(1) *Journal des Débats*, 1892, 20 et 26 août, 9 et 15 septembre.

(2) Aux termes d'une décision de M. le Gouverneur général, en date du 21 décembre courant, le nom de « Masqueray » a été donné au centre en voie de création à Aïn-el-Hadid (commune mixte de Frenda, arrondissement de Mascara).

Dans un bel article nécrologique consacré à Albert Dumont (1), Masqueray a dit comment il comprenait le rôle considérable de l'École des Lettres dans ce pays « où il est temps d'élever les âmes par l'attrait des études désintéressées, où tant de documents anciens et modernes, épigraphes de Carthage et de Rome, stèles encore obscures de la Libye, vocabulaires berbers, traditions indigènes de la période musulmane, vies des saints et doctrines mystiques de l'islam africain, chroniques contemporaines de l'occupation turque, correspondances, mémoires et rapports concernant la conquête et la colonisation française, attendent encore d'être classés et sauvés de l'onbli, sans compter tout ce que ce pays, immobile depuis quinze siècles, offre de traits de mœurs et de scènes inédites aux écrivains qui seraient l'honneur le plus précieux d'une École des Lettres.

» Les Écoles supérieures d'Alger, continuait Masqueray, ont été l'objet des derniers soins et comme la dernière pensée d'Albert Dumont, qui, trois mois avant sa mort, vint leur rendre visite. La veille de son départ, je l'accompagnais au marabout de Sidi-Abd-er-Rah'man. Il laissait errer ses yeux sur les murailles blanches, sur la tourelle mauresque ornée de faïences colorées, sur les tombes où les musulmans dorment à l'ombre du cyprès et du palmier. L'azur du ciel, les oliviers d'un bosquet voisin, le chant d'nn enfant kabyle qui passait, éveillèrent en lui une peusée lointaine. Il s'appuya sur une balustrade, et, relevant doucement la tête, me parla de l'islam. Sa jeunesse revint sur ses lèvres, et, dans une confusion charmante, presque abandonnée, moment rare chez lui, mais d'uue séduction puissante, mêlant les choses présentes à ses plus chers souvenirs, il unit notre Algérie à tout ce qu'il avait gardé d'intime au fond de son âme. Je n'oublierai jamais cet instant, où j'ai compris quelle affection sincère il nous avait vouée, et surtout où je l'ai vu revivre tel que je l'avais connu. Quand nous sortîmes, il s'appuya sur mon bras pour franchir une marche, et je ne sais quelle ombre passa sur ses traits. Ah! cher et bien-aimé maître, quels regrets vous avez emportés, et comme vous étiez digne d'être pleuré! »

(1) *Bulletin de Correspondance africaine*, 1884, p. 337.

Nous avons cru pouvoir unir dans une même pensée Albert Dumont et Masqueray, ce deuil ancien et ce deuil récent. Comme Albert Dumont, comme Jules Ferry, qui l'honorait de son amitié et de sa confiance, Masqueray est parti avant l'heure, laissant sa tâche inachevée; il est mort en pleine vie, en pleine possession de son intelligence. Si ses forces physiques faiblissaient dans ces dernières années, il montrait bien qu'une âme virile est, comme dit Bossuet, maîtresse du corps qu'elle anime. Il ne voulait pas mourir. Il avait encore tant de choses à faire! Entré tard dans la vie scientifique, amassant des matériaux pour un avenir qui, hélas! ne devait pas venir, Masqueray n'a pas donné sa mesure. Il a eu la douleur de disparaître à l'heure où la moisson était prête et où il n'y avait plus qu'à la recueillir. Celle qui fut sa compagne dévouée et son soutien de tous les instants aura soin de sa mémoire; puisse cette tâche, puissent les regrets et la sympathie de tous, adoucir son deuil immense et son inconsolable douleur!

AUGUSTIN BERNARD.

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES ET ARTICLES
PUBLIÉS PAR M. ÉMILE MASQUERAY

1873. — Le Gulf-Stream (*Bull. Soc. Géogr., Paris*, octobre).

1876. — Voyage dans l'Aourâs (*Bull. Soc. Géogr. Paris*, juillet, p. 29-59; octobre, p. 449-473).

— Rapport à M. le général Chanzy, gouverneur de l'Algérie, sur sa mission dans le Sud du département de Constantine: les ruines de Thamgad (*Revue Africaine*, t. XX, p. 164-172, 257-266, 352-366, 456-469).

1876. — La Kabylie et le pays berbère (*Revue politique et littéraire*, 19 et 26 février).

1877. — Deuxième rapport à M. le général Chanzy : Seriana, le Bellezma, Ngaous, Tobna, Tolga (*Revue Africaine*, t. XXI, p. 33-45).

— Documents historiques recueillis dans l'Aourâs (*ibid.*, p. 97-123).

— Le forum de Thubursicum Numidarum (Khamissa) (*Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, XVIII, p. 634-639).

1878. — Le Djebel-Chechar (*Revue Africaine*, t. XXII, p. 26-48, 129-145, 202-214, 259-281).

— Ruines anciennes de Khenchela à Besseriana (Ad Majores) (*Ibid.*, p. 444-472).

— Chronique d'Abou-Zakaria, publiée pour la première fois, traduite et commentée. — (In-8°, 410 p., Alger).

1879. — Ruines anciennes de Khenchela à Besseriana (suite) (*Revue Africaine*, t. XXIII, p. 65 et 81).

— Note concernant les Aoulad-Daoud du mont Aurès. (In-12, Alger, avec cartes).

1879. — Comparaison d'un vocabulaire du dialecte des Zenaga du Sénégal avec les vocabulaires correspondants des dialectes des Chawia et des Beni-Mzab. — In-8°, Paris, Imp. Nat. (*Arch. des Miss.*, série III, t. V).

1880. — Les Beni-Mezâb. (*Bull. Soc. Normande de géographie*, p. 65-92).

— Le Sahara occidental, d'après trois pèlerins de l'Adrar (*Bull. Soc. Géogr. comm.*, mars-avril), avec carte de l'Adrar.

1881. — Coup d'œil sur l'histoire de l'Afrique septentrionale (*Notices sur Alger et l'Algérie*, in-18, Alger, Jourdan, p. 203-233).

1882. — Inscriptions inédites d'Auzia et détermination de Rapidi et de Labdia (*Bull. de Corr. africaine*, t. I, p. 7-22).

— La stèle lybique de Souama (*ibid.*, p. 38-41).

— El-Merâba des Beni-Ouelban (*ibid.*, p. 45-109).

— Le bour des Aoulad-Zeïan et le fedj près Khenchela (*ibid.*, p. 264-269).

— Inscriptions inédites de Imetherchan, Henchir-Tebrouri, Henchir-bel-Qitan, etc. (*ibid.*, p. 277-342).

— Rapport à l'Académie des Sciences de Berlin sur le voyage exécuté pendant l'hiver 1882-1883 en Algérie-Tunisie, par Johannes Schmidt, de Halle, traduit par Masqueray (*ibid.*, p. 394-402).

1883. — L'Ouad-Abdi (*Bull. Corr. africaine*, p. 327-341).

1884. — Nouvelles recherches de M. Choisnet à Rapidi et inscriptions découvertes par M. Charrier sur le Guelala (*Bull. Corr. africaine*, t. II, p. 66-80).

— Quelques inscriptions du Bellezma, de Ngaous, de Tobna, et de Mdoukal (*ibid.*, p. 219-227).

— Albert Dumont, notice nécrologique (*ibid.*, p. 337-343).

— Compte rendu de la thèse latine de M. de la Blanchère : *De Rege Juba* (*ibid.*, p. 470-479).

1885. — Tradition de l'Aourâs oriental (*Bull. de Corr. africaine*, t. III, p. 72-110).

— Lettre à M. Tissot sur la Ghorfa des Aoulad-Selama ; M. Choisnet à Tatilti (*ibid.*, p. 110-121).

— Les *Additamenta ad Corporis volumen* VIII, de M. J. Schmidt (*ibid.*, p. 517-524).

— Dr Kobelt's Reiseerinnerungen aus Algerien und Tunis. (*Ibid.*, p. 517-524).

1886. — Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie (Kabyles du Djurdjura, Chaouïa de l'Aourâs, Beni-Mezâb), thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris. — (In-8°, Paris, Leroux, XLVIII-326 p.)

— De Aurasio Monte ab initio secundi p. Chr. sæculi usque ad Solomonis expeditionem. Thesim Facultati litterarum in Academia Parisiensi proponebat. (In-8°, Lutetiæ Parisiorum, 94 p.)

1892. — Préface au livre de M. J. Liorel, intitulé : Kabylie du Djurjura (Paris, Leroux).

1893. — Dictionnaire français-touareg (dialecte des Taïtoq), fascicule 1.

1894. — *Id.* (fascicule 2.)

— Souvenirs et visions d'Afrique, in-18, Paris, Dentu.

NÉCROLOGIE

Le 5 décembre 1894, la Société a eu le regret de perdre l'un de ses membres les plus actifs, Adrien DELPECH, interprète judiciaire à Blida. Né à Bouffarik, le 1er janvier 1848, il fit ses études à Tlemcen, en même temps qu'il commençait l'étude de l'arabe à la Medersa de cette ville, que dirigeait alors M. P. Pilard, un interprète militaire dont les sérieuses connaissances, les qualités de critique et l'esprit distingué ne sont pas oubliés de ceux qui l'ont connu. Aussi le jeune Delpech était-il parfaitement préparé quand il vint à Alger, à l'âge de dix-sept ans, suivre les cours de M. Bresnier, de sorte que deux ans plus tard il était reçu interprète militaire avec le n° 2 sur quatorze candidats admis. En cette qualité, sa vigueur et ses aptitudes de cavalier, reconnues et louées par les indigènes mêmes, furent maintes fois mises à l'épreuve par des chefs qui surent le distinguer malgré sa jeunesse. Pendant l'insurrection de 1871, il fut attaché à la colonne du général Cérez qui débloqua les postes de Beni-Mansour et le poste de Dra-el-Mizan ; ce fut lui qui rédigea l'ultimatum adressé aux Kabyles avant l'attaque du col des Oulad-el-Aziz. Il fut ensuite désigné pour accompagner la colonne de ravitaillement envoyée à Bou-Saâda sous les ordres du lieutenant-colonel Trumelet. Ajoutez à cela que, caractère juste et intègre, il sut, dans toutes les circonstances de la vie, toujours garder la notion du droit et se concilier par sa franchise et sa loyauté les sympathies de ses chefs aussi bien que de tous ceux avec qui il se trouva en rapport.

En 1872, il donna sa démission pour pouvoir se livrer plus facilement et plus assidûment aux études qui l'attiraient. C'est alors que, nommé interprète judiciaire, il occupa successivement les postes de Tizi-Ouzou, de Ménerville, de Sidi-bel-Abbès et de Blida. Il se présenta également devant l'École des Lettres d'Alger, et subit avec distinction l'épreuve du diplôme de langue arabe. C'est au cours de cette période qu'il a fourni plusieurs travaux à notre *Revue*, savoir :

Résumé historique sur le soulèvement des Derkaoua de la province d'Oran, de 1800 à 1813, d'après la chronique de Mosellem-ben-Mohammed (t. XVIII, pp. 38-58) ;

La Zaouïa de Sid-Ali-ben-Moussa ou Ali-N'founas (*ibid.*, pp. 81-88) ;

Un diplôme de mokaddem de la confrérie religieuse Rahmania (*ibid.*, pp. 418-429) ;

Histoire d'Abd-el-Kader, par son cousin El-Hossin-ben-Ali-ben-Abi-Taleb (traduction par extraits, t. XX, pp. 417-455) ;

Résumé du Bostân d'Ibn-Meriem (t. XXVII, pp. 380-399 ; t. XXVIII, pp. 133-160 et 355-371).

Depuis quelque temps déjà il avait dirigé ses efforts vers l'étude du droit musulman, et il est mort avant d'avoir terminé divers travaux qu'il avait commencés. Il y a lieu cependant d'espérer que l'un d'eux, dont la rédaction était très avancée et qui a été confié par lui à des mains amies, sera un jour publié.

E. F.

Pour tous les articles non signés :

Le Vice-Président,

ARNAUD.

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTE-HUITIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

— 1894 —

PAGES.

MM. BERNARD (Aug.). — Émile Masqueray 350

FAGNAN (E.). — Chihab ed-Din Dimechki 346

GAVAULT (P.). — Antiquités récemment découvertes à Alger 65

— Notice sur la Bibliothèque-Musée d'Alger. 241

GSELL (S.). — Chronique archéologique africaine 109

JACQUETON (G.). — Documents marocains. 5

MANGIN (E.). — Notes sur l'histoire de Laghouat (suite). 79, 273

VENTURE DE PARADIS. — Un chant algérien du XVIIIe siècle 325

Bulletin 234

Nécrologie. 239, 374

PLANCHES

I. — Antiquités récemment découvertes à Alger.

II. — Maison romaine à St-Leu.

III. — Bibliothèque-Musée d'Alger (rez-de-chaussée).

IV. — — — (premier étage).